SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

NRF 46

BULLETIN

de la

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

Tome XLIV

1917

QUIMPER
IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCC^r, PLACE SAINT-CORENTIN, 5

1918

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XLIV

1917

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

QUIMPER
IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCCr, PLACE SAINT-CORENTIN, 54

—

1917

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE

Janvier 1917

Présidents d'honneur :

Mgr. l'Evêque de Quimper et de Léon.
M. le Préfet du Finistère.
M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, au château de Kerminihy, par Rosporden (été) — 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris, 7e arrond. (hiver).

Président : M. le chanoine ABGRALL, aumônier de l'Hospice (M. F.).

Membres d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :

M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
M. A. MARTIN, capitaine de vaisseau en retraite, 26, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).

Vice-Présidents :

M. le chanoine PEYRON, chancelier-archiviste de l'Evêché (M. F.).
M. LE CARGUET, ancien Percepteur, Audierne.
M. le docteur PICQUENARD (Charles), adjoint au maire de Quimper, 19, rue de Brest.

Secrétaires :

M WAQUET (Henri), archiviste du Finistère, ancien Elève de l'école des Chartes.
M. OGÈS, instituteur à Bénodet.

Bibliothécaire-Archiviste : M. WAQUET.

Trésorier : M ALLIER, 24, impasse de l'Odet, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

ARHAN (l'abbé), recteur à Lanildut.
ASTOR, château de Kerazan, Loctudy (Finistère).
AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Treuscoat, en Pleyber-Christ.
AUDREN DE KERDREL (le comte), château de Kerusoret, en Plouvorn.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (le vicomte), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société polymathique du Morbihan, château de Kergonano, en Baden (Morbihan).
AVRIL (Gustave), 6, rue du Palais, Quimper.
BAIL (LE), avocat, député, conseiller général. 15, rue Duret, Paris (10e arr.).
BASTARD (Mademoiselle Marie LE) chemin de l'Hippodrome, Quimper.
BERNARD (Daniel), employé des P. T. T., Rennes-Central, à Rennes.
BERRE (Abraham Le), maître-d'hôtel, à Pont-l'Abbé.
BERTOT (Jean), rédacteur en chef du journal *Le Finistère*, à Quimper.
BIGOT (LÉ), pharmacien, 27, rue Vauban, Brest-Recouvrance.
BLOUET (l'abbé), recteur de Mahalon.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e arr.).
BONDUELLE, entrepreneur, ancien conseiller général, à Concarneau.
BOSSENNEC (l'abbé), vicaire à Lannilis.
BOURDE DE LA ROGERIE, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
BREMOND D'ARS MIGRÉ (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.
BREST (Bibliothèque publique de la ville de).
CANET, négociant, 7, rue Nationale, à Quimper.
CALVEZ (l'abbé), vicaire à Pleyber-Christ.
CARNÉ (le comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin, par Quimper (M. F.).

MM.

CARNÉ (le vicomte de), au château de la Souque, par Rabastens (Tarn).
CHABRE (Etienne de), avocat, 10, rue Vis, à Quimper.
CHARBONNIER, propriétaire, 8, rue St-Nicolas, à Quimper.
CHATELLIER (Armand du), capitaine d'infanterie, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.
CHAUSSEPIED, architecte, rue du Couëdic, Quimper.
CHAUVEL, docteur en médecine, 13, rue Laënnec, à Quimper.
CLECH (l'abbé), aumônier à Keranna, en Penhars.
COGNEC (l'abbé), vicaire à Camaret-sur-Mer.
CORMIER, juge de paix, à Fouesnant (M. F.).
CORNIC (Mlle Elisa), 39 *bis*, avenue de la Gare, à Quimper.
CORRE (chanoine), recteur de Saint-Mathieu, à Quimper.
COTONNEC (Mlle Anna), 39 *bis*, avenue de la Gare, à Quimper.
COULOMMIER, entrepreneur de Travaux publics, 48, rue Neuve, à Quimper.
DELAPORTE (Raymond), avoué à Châteaulin.
DEVOIR, capitaine de vaisseau, rue de l'Amiral-Linois, 24, à Brest.
DEYROLLE, artiste-peintre, à Concarneau.
DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).
DULAU et Cie, 37, Soho-Square (Foreingn Booksellors), à Londres.
DUPOUY, professeur de 1re, au Lycée de Rouen.
ESNAULT, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Nantes, 2, rue Frémion.
FEIGNA DE KERANFORET (du), 31, avenue de la Gare, à Quimper.
FERRONNAYS (le marquis de la), député de la Loire-Inférieure, 40, rue de Chaillot, Paris (8e arr.).
GAIDOZ, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, 22, rue Servandoni, à Paris (6e arr.) (M. F.).
GRAVELOTTE, docteur en médecine, 5, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine.
GUÉBRIANT (le comte de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

MM.

GUENNEC (Louis LE), 15, quai de Tréguier, à Morlaix.
GUEY, conservateur du Musée de Quimper et des Musées départementaux, 18, rue de Pont-l'Abbé.
GUILLOU DE PENANROS (Mme veuve LE), villa des Sables, à Tréboul.
GUILLOU DE PENANROS (Louis LE), à Douarnenez.
GUISQUET (Stanislas LE), 21, boul. Saint-Aignan, à Nantes.
GUYADER (LE), bibliothécaire de la ville de Quimper.
HEMON (Prosper), conseiller de Préfecture honoraire, à Saint-Brieuc (M. F.).
HERVE, commissaire de la Marine en retraite, à la Vicomté Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).
HUCHET DE KERNION, avocat, 3206, de Sota Street à la Nouvelle-Orléans, (Louisiane) Etats Unis d'Amérique.
JACQ (Eugène), négociant, 4, rue de Rosmeur, à Douarnenez.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de). 28, rue Elie Fréron, à Quimper.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël), 8, rue Verdelet, à Quimper.
JARNO (A.), ancien pharmacien, au manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.
JEHANNIN, notaire, 4, rue Sainte-Catherine, à Quimper.
JENKYN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6, rue Brizeux, à Quimper.
JÉZÉGOU (l'abbé), recteur à Plobannalec (Finistère).
JUSTRABO, ingénieur-chimiste, Poudrerie nationale de Pont-de-Buis, par Quimerc'h (Finistère).
KERHUEL (A.), agent d'assurances, 7, rue du Palais, à Quimper.
KEROUARTZ (le marquis de), conseiller général, ancien député, manoir des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
KOECHLIN (Rodolphe), ingénieur des Arts et Manufactures, château de Kerloc'h, en Bénodet.
LE BRAS (Emile), conservateur du Musée national de Kerjean.
LE CLEC'H (Lieutenant), gendarmerie de place, secteu postal 218.

MM.

LÉCLUSE (Emmanuel de), à Douarnenez.
LECLUSE-TREVOEDAL (Mme Emile de), à Audierne.
LE COZ (chanoine), curé-doyen de Pleyben.
LECUREUX, agrégé des Lettres, Pharmacie Centrale de l'Armée, *2 bis*, avenue de Tourville, Paris (7e arr.).
LEGGE (Mme la comtesse de), 39, Boulevard La Tour Maubourg, Paris (9e arr.).
LE FEBVRE (Yves), juge de paix, à Plouescat.
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au Lycée, 31, rue de Douarnenez, à Quimper.
LE ROUX, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Finistère, rue Verdelet, 1, Quimper.
LE ROUX (Mme Marguerite), 1, rue Verdelet, à Quimper.
LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.
LEPRINCE. imprimeur, 54, place Saint-Corentin, à Quimper.
LIVINEC (D.), négociant près de la Gare des marchandises, à Morlaix.
MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, à Ergué-Armel (M. F.).
MANAC'H (Mlle), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale des Jeunes Filles , à Quimper.
MARTEL (Roland de), capitaine de vaisseau, 29, rue Voltaire. à Brest.
MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, à Morlaix.
MASSABIAU, 11, rue Laënnec, à Quimper.
MAUBRAS (Félix), architecte, à Pont-l'Abbé.
MÉHERENC DE SAINT-PIERRE (Mme la Comtesse Alphonse de) château de Keraoul, par Paimpol (Côtes-du-Nord).
MERDY (Joseph LE), comptable, à Douarnenez.
MÉVEL (abbé), recteur de Plonévez-Porzay.
MOALIGOU (LE), docteur en médecine, à Quimperlé.
MOAN (LE), commandant, à Plonévez-Porzay (Finistère).
MOING (Camille-Louis le), industriel, villa Keréol, à Douarnenez.
MONOT (Georges), négociant. place du Marc'hallac'h, à Pont-l'Abbé.

MM.

MORGAND, docteur en médecine, 17, rue de Buzenval, à Boulogne (Seine).
MORLAIX (Bibliothèque municipale de)
NÉDELEC (Etienne), voyageur de commerce, 41, rue de Kerfeunteun, à Quimper.
NOBLE (Georges LE), 3, boulevard de l'Odet, à Quimper.
OLLIVIER (J.), 17. rue de Brest, à Landerneau.
ONFROY, sous-préfet de Baugé. (Maine-et-Loire).
PAGNAC (Muret de), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel, près Quimper.
PAYRAUD, architecte de la Ville de Quimper, Stang-ar-Hoat.
PHILIPPON, professeur au Lycée, 19, rue de Pont-l'Abbé, à Quimper.
PILVEN (chanoine), secrétaire de l'Evêché de Quimper.
PINGAUD (Mme), directrice de l'Ecole Normale des Jeunes Filles, à Quimper.
PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, à Quimper.
POMPERY (vicomte de) château du Pércnnou, Plomelin.
PONDAVEN (Gabriel), (abbé), inspecteur diocésain, 31, rue de Douarnenez, à Quimper.
PONTOIS (LE), commandant, 20, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).
PORQUIER (Arthur), propriétaire, à Locmaria, en Quimper.
QUEINNEC (Mlle Marguerite-Marie), Landivisiau.
QUIDELLEUR (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, 12, rue de l'Hospice, à Quimper.
ROBERT (Ernest), 27, rue Général Goury, Landerneau.
ROCUET, rédacteur en chef en retraite au Ministère de la Guerre, 54, quai de l'Odet, à Quimper.
ROQUEFEUIL (l'abbé de), 8, rue Sainte-Marthe, à Morlaix.
ROSMORDUC (le comte de), à Trémel (Côtes-du-Nord).
ROUDIÈRE, lieutenant-colonel, 54, Quai de l'Odet, à Quimper.
ROUGEDERUSUNAN(LE), notaire à Guimiliau, par Lampaul.
ROULL (chanoine), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest
ROUSSIN (Alfred-Victor), commissaire général de la Marine, château de Keraval, en Plomelin.

MM.

ROUXEAU (Alfred), docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris, 3, rue Héronnière, à Nantes (Loire-Inférieure).

SAINT-LAURENT (de), lieutenant-colonel, 79, avenue Bosquet, Paris (7e arr.).

SAINT-LUC (le comte de), ancien député du Finistère, 14, rue de l'Abbaye, Paris (6e arr.).

SAVINA (Jean), professeur à l'Ecole primaire supérieure de Douarnenez.

SOUDRY, ancien conseiller général, conseiller municipal, 19, rue Laënnec, Quimper (M. F.).

SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE (le), à Quimper.

TOIRAY, villa des Haudriettes, Concarneau.

TRAON (l'abbé), prêtre, à Saint-Pol de Léon.

TRÉAL (Hugues), employé des P. T. T., à Morlaix.

TRÉMINTIN, conseiller général à Plouescat.

UGUEN, supérieur de Saint-Vincent, Quimper.

VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Buffon, 188, rue de la Convention, Paris (15e arr.).

VILLARD, photographe, 4, rue Saint-François, à Quimper.

VILLIERS DU TERRAGE (Le baron Marc de), 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7e arr.).

VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à l'ancien évêché, à Quimper.

VUILLEFROY (Georges de), château de Kerbirinic, en Combrit.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone (Bône).

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Calvados. — Société des antiquaires de Normandie (Caen).

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes).

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

Côtes-du-Nord. — Association bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (Valence).

Finistère. — Archives du département (Quimper).

Laboratoire de zoologie et de physiologie maritimes de Concarneau.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon.

Société académique de Brest.

L'Union agricole et maritime, à Quimperlé.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux).

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

Ille-et-Vilaine. — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale (Grenoble).

Loire-Inférieure. — Archives du département (Nantes).

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers

Manche. — Société académique de Cherbourg.

Morbihan. — Revue de Bretagne (Vannes).

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).
Bulletin de l'Université de Lille.
Oise. — Société française d'archéologie (Compiègne).
Sarthe. Société historique et archéologique du Maine (Le Mans).
Seine, Paris. — Bibliothèque de l'Institut de France.
Bibliothèque Mazarine.
Bibliothèque Nationale.
Le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'archéologie, 19, rue Spontini, Paris.
Le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.
Revue des Traditions populaires, 80, boulevard Saint-Marcel
Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.
Somme — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).
Tarn-et-Garonne. — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).
Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal Institution of Cornwal (Truro, Cornwal).
Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey).
Belgique. « Analecta Bollandiana » publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, Boulevard Militaire).
Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).
" Revue Mabillon " publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.
Etats-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution (Washington).
Italie. — Société archéologique de la province de Côme.
Russie. — Société archéologique de Finlande (Helsingfors, (Finlande).
Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm
Suisse. — Société neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).
Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

PROCÈS-VERBAUX

БЮСЕЗ-АЛЬБУОХ

I

Séance du 25 Janvier 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.
Absents et excusés : MM. *Le Roux*, *Rocuet* et *Waquet*.
Deux nouveaux membres sont admis dans la Société : *Mademoiselle Marguerite-Marie Queinnec*, de Landivisiau, présentée par MM. *le chanoine Abgrall* et *Chaussepied*.

M. *Ruer*, architecte à Douarnenez, présenté par MM. *Delécluse* et *Pairaud*.

M. *Chaussepied* fait une intéressante causerie sur un projet d'organisation de cours spéciaux pour l'éducation des apprentis. Ces cours, qui seraient des cours d'art pratique, comprendraient d'abord des cours de dessin, puis des cours spéciaux pour les différents métiers. M. *Chaussepied* remarque qu'il n'y a plus d'apprentissage; l'habileté de nos ouvriers disparaît; il n'y a plus dans les corps de métiers, cet amour-propre qui autrefois a produit des chefs-d'œuvres. Les productions soi-disant bretonnes, meubles, céramique, broderie etc, ne sont plus que des clichés invariables, sans caractère particulier. L'art du dessin sur poterie, par exemple, est tombé dans la caricature; il n'y a plus de bons dessinateurs comme il y en avait autrefois. L'art du tailleur de pierre a dégénéré a un tel point qu'aujourd'hui les agglomérés et le ciment armé, si disgracieux, remplacent notre beau granit national. Pour remédier à tout cela, il faudrait faire revivre les arts du passé, en les adaptant à notre temps, en rattachant l'avenir au passé, tout en restant dans le

goût local. C'est le but que se propose M. *Chaussepied* dont on ne saurait trop louer l'initiative et le dévouement. Dans le même ordre d'idée, M. *Lemoine* annonce la création d'une nouvelle société dite « des arts français modernes », qui a pour but de mettre en relation les patrons, industriels et commerçants, avec les artistes, dessinateurs, peintres etc, afin d'obtenir des travaux originaux et intéressants.

M. *le Président* donne lecture d'un « *Essai de bibliographie de l'Ile Sein* » par M. *D. Bernard.* Il lit ensuite une lettre où M. *Bernard* expose qu'il serait précieux de posséder un répertoire de ce genre pour chaque commune ou paroisse. Notre Société pourrait mener à bien un tel travail avec le concours de tous ses membres. Cette réalisation est à tenter. Le moyen le plus commode serait de proposer, au début de chaque année, la liste d'un certain nombre de communes par ordre alphabétique. Chaque membre serait sollicité d'établir pour chaque commune, une fiche mentionnant les ouvrages dont il aurait connaissance, et de l'adresser à M. *le Président.* La nomenclature obtenue, serait imprimée dans le Bulletin. On arriverait ainsi à posséder une bibliographie générale du département qui faciliterait singulièrement les recherches.

Les membres présents s'associent à ces vues, et M. *le Président*, fera en sorte de prendre l'avis des membres du bureau pour examiner les moyens les plus pratiqués de mener à bonne fin une entreprise si louable.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

III

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Rennes, le 18 Janvier 1917.

Cher Monsieur le Président,

Je vous adresse un Essai de la Bibliographie de l'Ile-de-Sein. C'est un prcmier morceau de la Bibliographie du Cap-Sizun que j'ai entreprise depuis longtemps déjà.

Vous savez que les répertoires de ce genre sont très précieux et il serait à souhaiter qu'il en existât de pareil pour chaque commune ou paroisse. Ce serait là un travail que notre Société pourrait peut-être mener à bien, avec le coneours de tous ses membres. Ne croyez-vous pas que la rêalisation devrait en être tentée ? Je crois que le moyen le plus commode serait de proposer, au début de chaque année, les noms d'un certain nombre de communes, classés par ordre alphabétique, desquelles on voudrait établir la bibliographie. Chaque membre serait sollicité d'établir une fiche pour chaque ouvrage concernant ces communes, dont il aurait connaissance et d'adresser ces fiches, avant la fin de la dernière séance de l'année, soit au président, soit aux secrétaires, soit à un membre qui serait désigné ou qui s'offrirait pour les centraliser. La nomenclature aiusi obtenue, pourrait être imprimée à la ta fin du bulletin. Je crois que l'on arriverait ainsi à établir une Bibliographie générale du Département qui serait vraiment un travail intéressant.

La Bibliographie de Brest existe. Celle de Morlaix est en préparation par M. le Hir, bibliothécaire de Rennes. J'ai essayé d'établir celle de Quimperlé. Je l'ai envoyée à Le Berre pour l'Union Agricole. Peut-être jugerez-vous à propos de la reproduire dans le Bulletin une fois parue.

Daniel BERNARD.

Essai de Bibliographie de l'Ile-de-Sein

Peyron et Abgrall — Notice paroissiale sur l'Ile-de-Sein (*Bulletin d'Histoire et d'Archéologie*, t. XIII, 1913, 365-374 et t. XIV, 1914, 22-32-51-57)

Ogée — Dictionnaire historiqne de la Province de Bretagne. Nouvelle édition, revu et augmentée par Marteville et Varin, Rennes, Deniel 2 vol. in-4°, t. I, 387-388.

Le Carguet (H.) — L'Ile-de-Sein aux temps préhistoriques *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, 357-368).

id. — Meules et Meulettes préhistoriques. Le Braou de l'Ile-de-Sein (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XX, 1893, 343).

id. — L'Ile-de-Sein au dix-huitième siècle. Messire Joachim-René Le Gallo, Recteur de l'Isle-Saint (*Bulletin de la Société Archéologie du Finistére*, t. XXVIII, 1901, 318-337)

id. — L'Ile-de-Sein au dix-huitième siècle. Etat de la population (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XXIX, 1902, 268-282).

id. — Les Epidémies du Cap-Sizun. Le repeuplement de la Pointe du Raz après la peste de Lescoff (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, 201-214).

id. — Le culte du soleil. La génération par le feu. Folklore du Cap-Sizun et de l'Ile-de-Sein (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XXV, 1898, 375-377).

id. — Folklore de la Pointe du Raz et de l'Ile-de-Sein. Tableau du Raz-de-Sein (traditions et légendes) (*Revue des traditions populaires*, t. VI, 1891, 650-662).

Le Carguet (H) L'Enfer de Plogoff. Légende de l'Ile-de-Sein (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. xv, 1888, 192-194).

id. Légendes de la Ville d'Is. Quimper, Cotonnec. 1 br. in-18.

id. Superstitions et croyances du Cap-Sizun (*Revue des Traditions populaires*, t. vi, 1891, 535-541).

id. Rites et usages funéraires. La Fête des Morts au Cap-Sizun et à l'Ile-de-Sein (*Revue des Traditions populaires*, t. iii, 1888, p. 599-600).

id. L'arc-en-ciel dans le Cap-Sizun et l'Ile-de-Sein (*Revue des Traditions populaires*, t. xvii, 1902, 361-363, 585-589).

id. Faune populaire de la Basse-Cornouaille (*Revue des Traditions populaires*, t. xix, 1904, 193-203).

Fréminville (chev. de) Antiquités du Finistère, Brest, Come et Bonetbeau, 1 vol. in-8, 2° partie, 94-96.

Le Men (R. F.) Statistique des monuments celtiques du Finistère (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. iv, 1876-77, 112-113).

Flagelle Notes archéologiques sur le Finistère (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. iv, 1876-77, 20) et *Bulletin de la Société Académique de Brest*. t, iv, 2e série, 20).

La Monneraye (Ch.) Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine, St-Brieuc, Prudhomme, 1884, 1 vol. in-8, 123-124.

Courcy (Pol de) Voyage archéologique en Cornouaille. Route de Châteaulin à Pont-Croix et Recherches sur la ville d'Is (*Revue Bretonne*, t. iii, 1845, 281-282).

Peny-Hirmenech (H.) La Ville d'Is et la baie des Trépassés. Paris, Schleicher, 1913, 1 br. in-8.

Le Gouvello (H.) Le Vénérable Michel le Nobletz, Paris, Victor Palmé, 1898, 1 vol. in-16, chapitre xv, 140-150.

Séjourné (Père X.) Histoire du Vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir, de la Cie de Jésus. Paris, H. Oudin, 2 vol. in-8, chapitre VII, 113 et chapitre x, 147-162.

Athénos (P.) L'Ile-de-Sein (*Lycée Armoricain*, t. II, 1823, 184-185).

id. De l'Ile-de-Sein (*Lycée Armoricain*, t. IV, 1825, 468-472).

Richer (Ed.) L'Ile-de-Saine (*Lycée Armoricain*, t. VI, 1827, 293-301).

A. T. V. A. Avis sur le passage du Raz-de-Sein, dit de Fontenai. Lorient, Veuve Baudoin, 1805, 1 br. in-18.

Cirard (B.) La Bretagne maritime, Rochefort, Thèze, 1889, 1 vol. in-8, 305-308.

Boulain (L.) Histoires du Raz-de-Sein. Vestiges druidiques. Pardon de l'Ile-de-Sein. Les gardiens du phare. Le Samedi-Saint, veille de la Pentecôte à l'Ile. La Maison du Solitaire. Guingamp, P. Le Goaziou, 1896, 1 vol. in-18.

id. Raz-de-Sein. Diverses légendes sur la ville d'Is. Etude sur l'affaissement progressif du sol. Monographie de l'Ile-de-Sein. Quimper, A. de Kerangal, 1893, 1 vol. in-18.

Bernard (D.) Documents sur le Cap-Sizun (Ile-de-Sein). Lettre de Messire Le Gallo, curé de l'Isle-des-Saints, par Brest, au contrôleur général des Finances, 16 décembre 1714 (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XXXVII, 1910, 3-7).

Bourde de la Rogerie (H.) Introduction au t. III de l'Inventaire sommaire des Archives du Finistère, CXXI, CXXVII, CXXIX-CXXXI. Quimper, Jaouen, 1914, in-4.

Bourde de la Rogerie (H.) Le prieuré de St-Tutuarn ou de l'Ile Tristan *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, 235-237).

Audran (F.) L'Ile-de-Sein ou de Sizun (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. IX, 1882, 14-25].

id, A propos de l'Ile-de-Sein, Chansons. légendes, mœurs, étymologies. [*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. VIII, 1880-81, 204-206).

id. Commuuication sur l'Ile-de-Sein .(*Bulletin de l'Association Bretonne*, 3e série, t. I, 1882, 33-35).

Miorcec de Kerdanet Notices chronologiques sur les Ecrivains bretons. Célébrités appartenant à l'Ile-de-Sein, Brest, Michel, 1816, 1 vol., in-8, 493.

Peyron (chanoine) Eglises et chapelles dn diocèse de Quimper. (*Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XXX, 1903, 281),

Bernard (D.) Documents inédits sur l'Histoire de l'Ile-de-Sein pendant la Révolution (*Journal « Le Citoyen »*, Quimper, 1914).

Lacroix (V.) Le phare d'Ar-Men sur la chaussée de l'Ile-de-Sein. Notice sur sa construction. Quimper, Jaouen, 1888, 1 vol. in-18).

Willotte Conférence sur le phare d'Ar-Men. (*Bulletin de la Société de Géographie de Brest*, 1882).

Mengin Notice sur le port de l'Ile-de-Sein. Imp. Nationale, 1879, 1 br. in-4,

Caradec (Th.) Autour des Iles bretonnes. Paysages, Contes, Légendes, Commerce, Industrie, Pêcheurs de sardines, Homardiers. Paris, Nilson, 1904, 1 vol. in-16,

Ardouin-Dumazet Voyages en France 4° série : les îles de l'Atlantique, d'Hoëdic à Ouessant. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-16.

Thevénard (Amiral) Mémoires sur la Marine. Paris, Laurent, 1800, 4 vol. in-4, t. II.

Toscer (G.) Le Finistère pittoresque. Brest, Kaigre, 1908, 2 vol. in-4, t. II, la Cornouaille, 235-243.

Le Braz (A.) La terre du passé. Paris, Calmann-Levy, s. d., 1 vol. in-16, 223-240.

Le Goffic (Ch.) Sur la côte. Paris, Colin, 1897, 1 vol. in-16, 113-190.

Gouzien (Dr L.) Topographie médicale de l'Ile-de-Sein (Thèse de Doctorat en Médecine). Paris, Davy, 1887, 1 vol. in-8.

Le Maout (Ch.) Bibliothèque bretonne. Saint-Brieuc, Le Maout, 1851, 2 vol. in-8, t. I; 50-51.

Vallin (Ed.) Voyage en Basse-Bretagne, Finistère. Paris, Moris, 1859, 1 vol. in-16, 250.

Vérusmor (M. Géhin) Voyage en Basse-Bretagne. Guingamp, Jollivet, s. d. 1 vol. in-16, 273-278.

GeCroy (G.) La Bretagne. Paris, Hachette, 1905, 1 vol. in-4, 273-278.

Monod (H.) Le Choléra (Histoire d'une épidémie, Finistère, 1885-1886), Paris, Delagrave, 1892, 1 fort vol. in-4, 425 436.

Chateaubriant Les Martyrs. (Episode de Velléda).

Bonnelier (H.) Les vieilles femmes de l'Ile-de-Sein. Paris, Killian, 1826, 2 vol. in-12.

Violeau (H.) Amice de Guermeur. Paris, Bray, 1862, 1 vol. in-16.

Kerambrun (R.) La prêtresse de l'Ile-de-Sein. St-Brieuc, Guyon, 1 br. in-8.

Cambry Voyage dans le Finistère. Brest, Lefournier, 1836, 1 vol. in-8, 285-296.

La Borderie et Pocquet Histoire de Bretagne. Rennes, Plihon et Hommay, 1905-1914, 6 vol. (v. table générale à la fin du 6° vol.).

Daniel BERNARD.

V

Séance du 22 Février 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président.

La lecture du procès-verbal de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation.

M. le Président communique un article bibliographique sur Quimperlé publié dans *l'Union agricole et maritime* par notre confrère *M. D. Bernard.* Sur sa proposition, la Société décide que cet article sera reproduit dans notre bulletin après que certaines modifications et corrections nécessaires lui auront été apportées .Un échange de vues a lieu, principalement entre *M. le Président* et *M. Waquet*, sur le projet d'une bibliographie de toutes les villes et communes du Finistère. *M. Waquet* croit qu'il y aurait intérêt à composer d'abord une nomenclature générale des ouvrages à consulter pour toutes ou presque toutes les régions du département. Cette bibliographie pourrait même être critique, c'est-à-dire comporter, outre les mentions ordinaires de lieu, date, et format, quelques renseignements sur la nature et la valeur des ouvrages.

M. le Président annonce que la Société des Amis de Kerjean a tenu le 15 février une séance de propagande à Lesneven. *M. de Guébriant* y a pris la parole pour exposer le but de la Société, l'intérêt de son œuvre, la nécessité de recueillir de nombreuses adhésions. D'autres réunions analogues sont prévues, qui se tiendront dans les divers centres du Léon. *M. A. Le Braz* a promis d'en présider une.

M Jenkyn Jones fait diverses remarques de philologie sur le nom de Landudec à propos du mémoire de *M. de*

Saint-Luc. Suivant lui, le nom de Landudec ne peut venir de Saint-Tudec. Notre confrère a l'intention de rédiger pour le bulletin une note contenant les observations que l'étude de ce nom de lieu lui a suggérées.

M. Waquet donne lecture d'un article de M. L. Le Guennec sur les archives de Lesquiffiou, puis *M. le Président* soumet à l'examen de la Société les dessins composés par le très regretté *M. Bodereau* lors de la préparation de son beau relief des Cordeliers.

Après une visite faite au musée pour y revoir ce relief, la séance est levée vers 3 heures trois quart.

Le Secrétaire, H. WAQUET.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1913.

Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, t. XXV, 1916.

Revue des Traditions populaires, t. XXXI, novembre-décembre 1916.

Union agricole et maritime, février 1917.

CHRONIQUE

Les monuments suivants ont été classés depuis le 1er juillet parmi les monuments historiques :

L'Église, le calvaire et l'arc du cimetière de Pluguffan.

La tour et le portail de l'église Saint-Houardon à Landerneau.

L'Église et la croix de calvaire du cimetière de Loqueffret.

La chapelle Sainte-Marie du Ménez-Hom avec l'arc de triomphe et le calvaire.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

La Légende de Sena

M. Daniel Bernard, dans son Essai, d'ailleurs très consciencieusement fait, de *Bibliographie de l'ile de Sein*, a omis diverses études relatives aux légendes qui avaient cours à l'époque romaine sur l'ile de « Sena » Les archéologues du Finistère ne seront sans doute pas fâchés qu'on les leur signale ou rappelle. Elles ne sont pas négligeables.

L'Identification du « Sena » de Pomponius Méla avec Sein, identification constestée par H. d'Arbois de Jubainville pour des raisons philologiques (*Revue Celtique*, t. IX, p. 279), est acceptée au contraire par M. J. Loth (*Ibidem*, t. x, p. 350). D'autre part, on trouvera sur ce point, dans les pages de M. Ed. Schuré sur le Mont Saint-Michel, l'exposé d'une opinion tout à fait révolutionnaire (*Paysages historiques de France, II, Le Mont Saint-Michel et son histoire*, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. C, 1890, p. 510 et sq.). M. Schuré a soutenu cette thèse que le nom de Sena, présenté par Méla comme celui d'une île « Osismicis adversa littoribus », désigne en réalité un groupe de prêtresses qui habitaient une caverne de l'île dite aujourd'hui Mont Saint-Michel (en gaulois Tom Bélen) et consacrée alors à une divinité solaire. Je ne sais si M. Schuré a jamais publié, comme on pouvait l'espérer, les textes sur lesquels il étayait sa conjecture : elle était tout au moins inattendue, un peu troublante.

M. Salomon Reinach a repris à peu près la même question, mais sous une autre face. Dans son article sur *les Vierges de Sena* (*Revue Celtique*, t. XVIII, 1897, p. 1 et sq.), il ne repousse

nullement l'idée que Sena soit Sein. Mais il s'attache à prouver que Pomponius Méla, en parlant des neuf prêtresses vierges habitantes de Sena et douées d'une puissance surnaturelle, n'a fait qu'appliquer à cette île occidentale les récits fabuleux répandus au sujet de l'Éa de l'Odyssée, séjour de Circé la magicienne.

Entre celle-ci et ses compagnes d'une part, les prêtresses de Sena d'autre part, on constate de singulières ressemblances. Ce n'est pas tout : à l'époque romaine, les géographes, qui s'étaient toujours efforcés, en lisant Homère, de découvrir les lieux réels cachés sous des noms en apparence inventés, cherchaient Éa vers l'Occident. Du reste, c'était aussi en un point situé à « l'extrémité de la Gaule » que, pour la plupart des commentateurs de ce temps, Ulysse avait évoqué les morts et consulté le devin Tirésias. Homère ne plaçait-il pas le pays des morts « sur le bord de l'Okéanos aux tourbillons profonds », non loin de l'Éa ? On ne peut s'empêcher de songer à l'île de Sein, aux courants du Raz, à la baie des Trépassés.

Malheureusement, si, comme il est vraisemblable, l'interprétation donnée par M. Reinach au texte du célèbre géographe romain se trouve juste, Pomponius Méla, lui, avait donc tort. M. Victor Bérard l'a démontré aussi péremptoirement que possible : (1) l'île d'Éa ou Aiaié n'est autre tout simplement que le monte Circeo, le promontoire rocheux bien connu, voisin de Terracine. Circeo est la forme latinisée d'un mot grec qui traduit exactement le mot sémitique *Aiaié* (l'île de l'Epervière) De même, il était inutile de chercher sur nos

---

(1) Victor Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée,* Paris 1901-1903, 2 vol. in 4°, t. II, p. 264 et 269, 317-318. On sait que dans ce beau livre, M. Bérard a montré dans l'Odyssée une sorte de manuel du pilote côtier, arrangé par un poète sous forme de récits à l'usage d'un peuple artiste. Sans avoir eu à écrire une seule fois le nom de Sein, M. Bérard nous fournit une solution acceptable d'un petit problème qui se pose à propos de cette île.

côtes le pays des morts ; on pouvait le contempler à l'aise près de Naples, dans l'Averne. Quant à l'Okeanos ou Océan, il ne se distingue pas du lac Lucrin, dont le nom latin, *Sinus Lucrinus* (golfe du gain), offre le même sens que le mot sémitique *hokewan*. Les premiers navigateurs qui franchirent les colonnes d'Hercule purent croire, en considérant la direction des côtes sur leur gauche comme sur leur droite, qu'ils entraient dans une mer en forme de golfe, analogue à tant de mers intérieures disposées en bordure de la Méditerranée. En raison des nombreux comptoirs fondés par les Phéniciens dans ces parages, ce fut là aussi un golfe du commerce, un Okéanos, un Océan : d'où l'erreur commise par Méla et la plupart de ses contemporains. Ils ne se rendaient pas compte qu'Homère, en racontant les pérégrinations d'Ulysse, avait conservé aux lieux leurs noms phéniciens primitifs.

La conclusion n'est pas difficile à tirer. Ou bien il a existé deux traditions distinctes sur deux groupes distincts de vierges prêtresses ; mais, à quiconque admet l'opinion de M. Reinach il n'est pas possible d'admettre en même temps ce point de vue, d'autant plus qn'aucun écrivain ancien ne mentionne de prêtresses dans le monde celtique (1). Ou bien il n'a existé qu'une tradition. Mais alors il faut également écarter Pomponius Méla et M. Schuré. Le Mont Saint-Michel et l'île de Sein n'ont pas plus de droit l'un que l'autre de revendiquer les magiciennes et leurs enchantements.

Mais, dira-t-on, comment entre l'Éa et Sena la confusion s'est-elle produite ? Voici ce qu'it est permis de supposer. Des marins méditérranéens, peut-être des grecs, s'étant aventurés jusqu'à la pointe extrème de l'Armorique, avaient

---

(1) J. Toutain, *Les prétendues druidesses gauloises du III^e^ siècle après J. C.* (*Mélanges Boissier*, 1903, p. 439). Cf. G. Dottin, *Manuel de l'Antiquité Celtique*, 2^e^ édit., 1915, p. 283.

été frappés par l'aspect étrange d'une petite île que défendaient une ceinture de rochers et des courants. Ils n'y abordèrent pas, ou, s'ils y abordèrent, n'y trouvêrent qu'un petit nombre d'habitants dont les allures farouches étonnèrent ces hommes nés sous un ciel lumineux, dans un climat indulgent. Les relations de ces marins, relations vagues, déformées forcément par une imagination prompte et fèconde. répondaient trop bien à la tendance générale des géographes et des éxégètes homériques. Évidemment, cette île, ce cap étaient des terres dangereuses où il ne faisait pas bon aborder. On comprenait sans peine qu'Ulysse y eût connu la fâcheuse aventure de voir ses compagnons métamorphosés en pourceaux. Une erreur d'érudits mal informés, des contes de matelots vantards, que fallait-il de plus ? La légende de Séna était née.

H. WAQUET

XI

Etymologies

Il est toujours dangereux de *faire* des étymologies. Deux savants en leur spécialité s'amusaient un jour à ce jeu, *Tremel* devait signifier un village où abondait le miel etc. ; il suffit de leur dire que le nom s'écrivait autrefois *Tref-mael*, et que *mael* était autrefois le nom d'un chef *(Maglos)* pour déranger tout leur jeu. Les noms se déguisent si facilement ; qui aurait deviné que le nom de famille *Berrou* pourrait venir de *Berrehouc* (Berr-he-c'houc-cou court) si on ne connaissait pas la forme intermédiaire *Berrouc* ?

Lorsqu'il s'agit d'étymologies il faut toujours essayer de connaître les formes anciennes plutôt que de se hasarder sans aucune donnée sérieuse.

Dans l'intéressante notice de M. le Comte de S^{t} Luc sur Landudec, nous trouvons quelques étymologies plus que douteuses. Le nom de S^{t} *Tudec* y est identifié avec S^{t} Tadec, mais cette identification est impossible au point de vue philologique, les voyelles *u* et *a* ne pouvant pas être substituées l'une à l'autre. Il y a en Pembrokeshire, dans le Pays de Galles, une paroisse qui porte le nom du même Saint : *Llandudoch* (prononcer-oc'h). En Glamorgan il y a aussi une église qui s'appelle Llandudiog. (Voir aussi Loth : des noms des saints bretons. p. 122).

Au sujet de *Daoulas* il est plus que probable que le nom n'a rien à faire avec un massacre quelconque, la légende n'ayant peut-être pour base qu'une fausse étymologie. Dans le Pays de Galles, il y a une ville qui porte le nom de *Dowlais ;* dans l'île de Man et en Ecosse il y a aussi des villes du nom de *Douglas*. Il y a encore d'autres fermes du même nom ailleurs ; e. q. *Dulas, Doulas*. En Ecosse surtout le nom *Douglas* est très commun comme nom de famille et le généralissime anglais (Sir Douglas Haig) le porte. Il est

probable que la dernière partie du nom de la Ville de Morlaix a la même origine que la dernière partie du nom Daoulas : il est bon de signaler que *Dowlais et Pont-Morlais* se trouvent dans le Pays de Galles a proximité l'un de l'autre au bord d'une profonde vallée. Des explications diverses se donnent du nom Dowlais (Daoulas), toutes basées sur la conformation physique du pays. Je serais disposé à croire que la dernière partie du nom signifie *tranchée, fosse*, ou *précipice, (*Br : *Klaz*, comparer aussi *Kleun, Kleuz ;* Cornique : Clad. Cledh ; Gallois : Clais*)*, et le nom breton de *Morlaix (Montroulez* : Mons relaxus*)* parait suggérer la méme explication. *(Mor = meur, grand)*

Des étymologies fausses dans toutes les langues sont à l'origine de beaucoup de légendes. Une chapelle dédiée à *S*t *André* devient une chapelle où se guérit la coqueluche (*an dreo*). *S*t *Beuzec* d'après l'étymologie populaire aurait failli se noyer (*beuzet*), tandis que la forme ancienne de ce nom était Budoc (nom qui existe encore aujourd'hui), et il est accepté des philologues que *bud* avait la signification de *gain, profit* (Voir Loth : Les noms des Saints bretons p. 14 voir aussi Le Vocabulaire vieux-breton du même auteur sous le mot *Budicaul)*. Je suggère deux étymologies de noms se trouvant dans la notice sur Landudec, *Ty-var-len* : maison sur le lac ; *Bren-heol* : côteau ensoleillé *(Gallois Bryn-haul)*.

W. J. JONES

Séance du 29 Mars 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La lecture du procès verbal de la dernière séance donne lieu à une remarque de *M. Jenkin Jones* : à la deuxième ligne de la page VI, ce n'est pas Tudec, mais Tadec qu'il faut lire.

Deux nouveaux membres sont admis dans la Société : *Madame Jacq*, présentée par *Madame Le Roux* et *Mademoiselle Le Bastard* ; *M. Duval-Duhamel*, de Daoulas, présenté par *M. le Président* et *M. Robert* de Landerneau.

M. le Président se félicite de voir ainsi s'accroître sans cesse le nombre de nos confrères. On doit souhaiter qu'après la guerre les adhésions nous viennent encore plus nombreuses, car nous avons eu à enregistrer biens des décès depuis trois ans, et, pour qu'une Société telle que la nôtre se trouve à même de remplir efficacement son rôle, qui est d'entretenir dans les esprits la curiosité respectueuse du passé, dans les cœurs l'attachement à la terre bretonne, il lui faut pouvoir compter sur beaucoup d'appuis, non seulement moraux, mais aussi, cela va de soi, pécuniaires. Comme on le verra plus loin à la lecture des comptes de l'exercice 1916, notre situation financière n'est pas si bonne cette fois que les années précédentes. Heureusement, ce n'est là qu'une crise passagère qu'expliquent assez les graves événements du temps présent. La Société archéologique, dont les travaux n'ont été arrêtés que durant les huit premiers mois de la guerre, se retrouvera

plus nombreuse, plus forte, plus active que jamais après la Victoire.

M. Le Commandant Devoir s'est excusé de manquer cette séance : il a retrouvé, lors d'une coupe de très vieilles gênetaies, les ruines de l'alignement de Coatenez en Plouzané qu'il croyait disparues. Il a fait un lever exact de cet alignement dont le développement atteignait au moins 85 mètres.

La société prend connaissance des notes recueillies par *M. Bodereau* lors de la préparation de son relief du couvent des Cordeliers de Quimper. Ces notes complètent les dessins présentés à la dernière séance et permettent d'apprécier le soin minutieux et la rigoureuse exactitude dont ne s'est jamais départi notre regretté confrère.

M. le Président rend compte d'une tournée archéologique qu'il a eu l'occasion tout dernièrement de faire dans le pays situé entre Landerneau et Plouescat. Ce compte-rendu constitue à lui seul une véritable conférence qui sera rédigée pour le Bulletin. A Plouescat, *M. le Président* a pu assister à la séance des Amis de Kerjean qui s'y est tenue le 22 mars. En outre il a constaté que les fouilles de Gorré Bloué se continuent dans d'excellentes conditions. A Landerneau il a remarqué chez un particulier une riche et curieuse collection de statues de bois, provenant sans doute pour une bonne part de la chapelle de la Fontaine Blanche et qui, en tout cas, révèlent l'importance des anciens ateliers de Landerneau. Presque toutes ces statues datent du XVI^{e} ou du XVII^{e} siécles.

La Séance est levée vers 3 heures et demie.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

XV

Rapport annuel à M. le Préfet

Quimper, le 7 Avril 1917.

Monsieur le Préfet

Conformément à l'article 14 de nos Statuts, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport et les comptes de l'exercice de 1916.

Notre Société continue sa vie normale, malgré les difficultés des temps ; elle se maintient en pleine activité et poursuit d'une façon très satisfaisante la série de ses travaux scientifiques et historiques.

Quoique plusieurs de ses membres soient mobilisés depuis le début de la guerre, nos séances mensuelles sont toujours occupées par des causeries et échanges de vues et par la lecture de travaux et de mémoires qui donnent de l'intérêt à nos bulletins, en étendant de plus en plus les études ayant trait à notre pays.

Un coup d'œil donné à la table des matières, vous permettra de vous en rendre compte.

On pourra même dire que, en fait d'études, nous avons trop produit cette année, parceque nos dépenses ont dépassé nos recettes. Cette situation est due à la majoration du prix du papier et des salaires des ouvriers typographes.

Le remède sera d'être un peu plus sobre en l'année qui commence, et de réduire un peu la production des travaux imprimés.

Le Conseil Général du Finistère a la bonté de nous allouer tous les ans une somme de 300 francs ; nous espérons bien qu'il continuera à s'intéresser à nos travaux, et qu'il voudra bien nous voter encore ce crédit.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Préfet, agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

XVI

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Vœu en faveur de la réparation et de la reconstruction des églises

La Société française d'Archéologie :

Douloureusement émue devant les nouvelles dévastations organisées par les armées allemandes, dont la retraite est jalonnée de ruines et d'incendies ;

Considérant qu'il importe de sauvegarder les restes des églises mutilées et le caractère régional de l'architecture religieuse de la France dans les provinces ravagées par l'ennemi ;

Émet le vœu que les architectes chargés de réparer ou de reconstruire les vieilles églises s'inspirent des principes suivants :

I

Que les réparations des églises endommagées soient faites en respectant le style du monument ;

Que les parties restées debout soient largement utilisées dans les constructions nouvelles, comme témoins de l'abominable sauvagerie germanique ;

Que les trous des projectiles, quand il ne compromettent pas la solidité de l'édifice, ne soient ni bouchés, ni recouverts par des enduits ; que les brêches faites dans les murs soient simplement aveuglées ;

Que les statues et les sculptures ne soient pas réparées en y adaptant des morceaux neufs, ni remplacés par des moulages en pierre artificielle.

II

Que le style des nouvelles églises soit conforme aux traditions essentielles de l'architecture religieuse régionale, parce qu'il était approprié au climat, à la nature des matériaux et aux nécessités du culte ;

Que ces édifices s'élèvent autant que possible sur l'emplacement des églises primitives ;

Que, si des raisons d'économie l'exigent, on donne la préférence aux berceaux de bois sur les voûtes de plâtre ou de briques creuses, en se pénétrant de l'idée qu'une eglise doit être un monument de longue durée ;

Que les architectes s'abstiennent d'innovations qui peuvent se donner libre carrière dans les paroisses nouvellement créées, mais qui doivent être proscrites dans nos anciens villages où il faut faire revivre les saines traditions de notre art national.

Demande aux pouvoirs publics et aux autorités religieuses de s'opposer à des travaux hâtivement étudiés qui pourraient donner lieu à des erreurs irréparables, de soumettre les projets concernant les églises non classées à un Comité d'archéologues et d'architectes et d'accueillir favorablement le vœu de notre Société qui est conforme aux aspirations artistiques de la France et aux besoins religieux de ses habitants.

Les Membres du bureau :

E. Lefèvre-Pontalis, *Directeur* ;
F. Deshoullières, *Directeur adjoint* ;
R. Chevallier, L. Serbat, *Secrétaires généraux* ;
H. Heuzé, *Secrétaire adjoint* ;
J. Banchereau, *Trésorier*.

A cette communication M. le Président a adressé la réponse suivante :

Quimper, le 12 Avril 1917.

Monsieur le Directeur,

Vous avez été bien inspiré en rédigeant votre circulaire du 20 Mars dernier, relative à la réparation et à la reconstruction des églises détruites ; je la communiquerai à nos confrères de la Société Archéologique du Finistère et la ferai insérer dans le prochain numéro de notre Bulletin. Il est bon qu'elle reçoive le plus possible de publicité dans toute la France, et surtout dans les pays du Nord et de l'Est, où s'entassent ruines sur ruines.

Il importe que vos vues soient prises en considération, car déjà certains architectes et archéologues ont mis en circulation des idées étranges qui aménéraient des résultats à jamais regrettables.

Faites tous vos efforts, je vous en prie, auprès des différents pouvoirs, pour que vos conseils si sages obtiennent d'être suivis partout, dans toute la mesure du possible.

Après notre réunion mensuelle du 26 avril, je vous enverrai l'adhésion de notre Société ; ce sera un faible appoint pour le résultat à obtenir, mais ce sera toujours une petite force ajoutée à vos efforts si louables.

Savez-vous quel est mon effroi, la crainte qui me hante depuis le commencement de la guerre ? c'est qu'ils ne détruisent et n'anéantissent la cathédrale de Laon, la merveille des cathédrales Françaises, pour ce qui est de la majesté et de la beauté des lignes architecturales.

Devant toutes ces destructions je vis dans la douleur et l'anxiété et je comprends que les sentiments de tristesse et de

deuil soient encore plus profonds chez vous, qui avez voué toute votre vie à ces monuments qui sont sacrés pour tous les Français.

Veuillez croire, je vous prie, Monsieur le Directeur, à toute ma respectueuse sympathie.

Le Président,

Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1913.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes, t. VI, 3e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1916.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie. 3e et 4e trimestres. 1916.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques ; Congrès des Sociétés savantes de 1913, tenu à Grenoble ; Congrès de 1914, tenu à Paris ; Section des Sciences économiques et sociales, années 1913, 1914, 1915.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie, t. XXV, 1916.

Revue des Traditions populaires, novembre décembre 1916.

Union agricole, mars 1917.

Membres Sociétaires au 1er Janvier 1917: 146

Société Archéologique du Finistère

Exercice 1916

RECETTES

1. Cotisations des Sociétaires.....	1.390	»
2. Subvention du Conseil général	300	»
3. Intérêts du titre de rente 3 0/0	15	»
4. Intérêts du livret de la Caisse d'Epargne	56	05
5. Vente du Bulletin	15	»
6. Vente du Cartulaire.....	9	»
TOTAL.....	1.785	05

DÉPENSES

1. Impression du Bulletin.....	1.764	55
2. Brochage du Bulletin et échange.	26	»
4. Recouvrements et frais divers.....	81	35
5. Honoraire du Trésorier	100	»
TOTAL.....	1.971	90
EXCÉDENT DES DÉPENSES.....	186	85

A la fin de l'exercice 1915, l'actif de la Société était de..... 2.869 15

De cette somme cette année-ci il faut oter.....	186	85
EXCÉDENT DES DÉPENSES.....	2.682	30

En 1916 l'actif de la Société est représenté par :

1° Le titre de rente.....	500	»
2° Le livret de la Caisse d'épargne	2.182	30
L'actif de la Société est donc : TOTAL.....	2.682	30

Quimper, le 15 mars 1917.

Le Trésorier,
ALLIER

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

CHARLES CHAUSSEPIED.
FRANÇOIS PLATEAU.

XXI

Séance du 26 Avril 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. *le Président* communique une lettre de M. G. Esnault, mobilisé comme sergent-fourrier à la 10e compagnie du 81e régiment d'infanterie territoriale. Notre confrère, dont nous n'avions pu avoir aucune nouvelle depuis le début de la guerre, adresse à la Société son meilleur souvenir.

M. *Waquet* donne lecture de la lettre, publiée dans le dernier bulletin, par laquelle le bureau de la Société française d'archéologie recommande l'observation de certains principes essentiels lors de la restauration des églises dans les pays dévastés par la guerre. Tous les assistants s'associent sans réserve aux désirs formulés dans cette lettre.

M. *Bertot*, retenu par ses obligations professionnelles, s'est excusé de manquer la séance et a fait remettre à M. le Président une belle pièce de vers où, avec un accent très personnel, il exprime, à propos des ruines de Reims, l'indignation qu'inspirent à tous les artistes et archéologues de France les destructions systématiques auxquelles se livre la rage bestiale de

nos ennemis. Cette pièce, d'un réalisme vigoureux et vengeur, n'est pas inédite, mais, en raison de sa valeur et de son caractère, la Société décide qu'elle sera imprimée en annexe au procès-verbal.

M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire destiné a notre bibliothèque, de la dernière brochure de M. *le Commandant Devoir. Notes sur l'archéologie de l'ère monumentale*, qui a été rédigée en partie dans l'intention de répondre aux critiques de M. *le Docteur Marcel Baudouin*.

Avant d'achever le compte-rendu de ses récentes tournées dans le Léon, M. *le Président* attire notre attention sur une curiosité naturelle qui mériterait d'être connue davantage : à savoir le groupe des vieux chataîgniers de Kerséoc'h, situés à 3 kilomètres environ de Pont-l'Abbé sur la route de Combrit. Ces arbres qui ont près de 500 ans, sont aussi vénérables par leur antiquité que pittoresques d'aspect.

M. *Chaussepied* donne connaissance de son mémoire sur le récent congrès des arts appliqués tenu à Paris. Sa connaissance de la sténographie lui a permis de recueillir textuellement une bonne part des conférences. On peut dire qu'il nous rapporte donc un écho très fidèle.

Après une courte visite du musée départemental où de nouveaux travaux sont en préparation, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

A. Devoir, *notes sur l'Archéologie de l'ère monumentale préhistorique. La Solution du problème de l'astronomie solaire (1902).*

Les hypotèses stellaires (1906). Les critiques et les contre-théories de M. le Docteur Marcel Baudouin (1912-1916).

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1917, janvier-avril.

Mémoire de l'Académie de Nîmes, années 1914-1915.

Union agricole et maritime, avril 1917.

CHRONIQUE

Le Jouet régional. — Les origines du Cheval breton. — La brigade de Jean le Gonin

Puisqu'on parle en ce moment d'art régional, il est une forme de cet art qu'on ne devrait pas négliger. Il s'agit du jouet. M. Maurice Facy, dont on connait le zèle éclairé pour la conservation ou la renaissance des bonnes traditions artistiques de la Bretagne, publie sur ce sujet dans l'*Union Agricole* de Quimperlé (numéros du 18 mars et du 8 avril) une étude où il y a de fines remarques et de judicieux conseils. Les jouets, si soignés qu'ils soient, ne plaisent aux enfants qu'à la con-

dition de leur représenter la vie qui leur est familière. « C'est pourquoi », écrit M. Facy, « le jouet régional a tant de succès ; il répond au désir de l'enfant parce qu'il est à sa portée. On peut et on doit faire du jouet breton un jouet recherché par les enfants du pays et les enfants des touristes et, en même temps, un instrument de propagande régionale qui sera beaucoup plus efficace que les cartes postales et les bibelots d'étagères vendus chez nous jusqu'à ce jour ». On pourrait employer à ce travail des mutilés et des femmes ; les ouvriers et ouvrières se recruteraient facilement. Mais M. Facy croit qu'il y a lieu de se hâter. Nous faisons des vœux pour que cet appel pressant soit entendu et qu'il se trouve, disposés à y répondre, des hommes intelligents, actifs, guidés par une inspiration sincère.

*
* *

Dans le même journal (numéro du 15 avril), M. G. Desjacques, vétérinaire principal des haras, retrace l'histoire du cheval breton. Le bidet armoricain était presque certainement, suivant lui, d'origine asiatique, caucasique, Depuis, le type a été modifié par des croisements, résultant, soit de l'invasion de peuples nouveaux en Armorique, soit d'importations. L'arbre généalogique du cheval breton actuel paraît singulièrement compliqué, puisque nous y voyons figurer à la fois des arabes, des bretons d'outre-Manche, des danois, des espagnols, des anglais, voire des allemauds. Toutefois M. Desjacques nous dit qu'en dépit des interventions offiicielles, le type primitif de la race a pu se conserver. Cette conservation serait un effet du caractère indépendanl des petits cultivateurs.

L'humble cheval du meunier doit être regardé comme le plus authentique descendant du bidet armoricain.

*
* *

Les exploits de la brigade navale appartiennent déjà à l'histoire, les deux tiers des marins qui la composaient étaient bretons, un breton de Quimper les commandait, un breton de Quimper nous les présente aujoud'hui dans la vérité saisissante de leur vie quotidienne. Voilà, pour signaler ici l'ouvrage de M. G. Le Bail *(La Brigade des Jean Le Gouin*, Paris, Perrin, 1917, in 16.), quatre excellentes raisons dont une seule suffirait. Ajoutons en une autre, c'est que cet ouvrage est fort intéressant, plein de faits que l'auteur a puisés aux meilleures sources et utilisés avec art. C'est une histoire, non pas complète mais anecdotique, de la campagne de l'Yser qui, commencée au mois d'octobre 1914 après deux mois d'exercices aux environs de Paris, s'acheva par la dissolution de la brigade au mois de décembre 1915. M. Le Bail ne pouvait s'astreindre à entrer pour tous les épisodes dans tous les détails. Il a visé surtout, non sans succès, à donner la sensation de la vie ; nulle considération tactique ; en revanche, ce qui nous importe davantage, un constant souci des sentiments et des pensées, beaucoup de ces mots à peine réfléchis où d'un coup se révéle une âme, de ces traits d'héroïsme simple, sans forfanterie, dont la Bretagne a le droit d'être fière.

M. Le Bail, qui travaillait non seulement d'après des confidences recueillies mais aussi d'après des carnets de route et des correspondances, a eu la bonne idee d'emprunter à ces écrits des passages très expressifs, mieux propres que les plus brillantes dissertations à nous faire connaître ses héros. En

s'attachant à préserver ainsi de la perte ou de l'oubli, autant qu'il est au pouvoir des hommes, les témoignages d'une année glorieuse, M. Le Bail a fait œuvre utile, ce n'est pas trop de dire avec lui œuvre sacrée. Les membres de la Société archéologique du Finistère, qui se rappellent avec une admiration émue leur très cher confrère Alfred de la Barre de Nantuil-Le Flô, blessé mortellement à Dixmude le 10 novembre 1914, feront un accueil particulièrement sympathique à ce livre où l'un des leurs, l'un des plus attachés à la Société, a mis tout son cœur enthousiaste de patriote français et breton. Et puis, en vérité, on peut bien appliquer aux marins de l'Yser le mot fameux de Napoléon sur ses dernières recrues : « L'Héroïsme et l'honneur leur sortaient par tous les pores ».

H. WAQUET

XXVII.

Les Ruines de Reims

Non ! Laissez ! Gardez-vous de toucher à cela !
Ne portez pas la main sur ces pierres terribles !
Non ! Laissez-les toujours telles que les voilà,
Découpant sur le ciel leurs crevasses horribles !

Non ! Laissez ! pour qu'on voie au loin sur l'horizon,
Se dresser au milieu des vignes de Champagne,
Ayant pour piédestal des ruines de maisons
Celles-là, qui feront sublime la campagne !

Pour que sur l'orbe rouge et sanglant du soleil,
Le soir, on voie, ainsi que des barreaux énormes,
Se détacher, en un cauchemar sans pareil,
Des piliers chancelants les gigantesques formes.

Pour que, quand vous et moi nous serons morts, du moins
Sur notre sol, jonché de verrières brisées,
Du crime inexpiable il reste ce témoin,
Frère du Parthénon, frère du Colisée !

Laissez le vent passer dans les murs lézardés,
Laissez-le s'engouffrer dans les brêches des voûtes,
Dans les arceaux rompus et dans les bas-côtés,
Remplir la nef crevée et la secouer toute ;

Qu'il remplace les grandes orgues dans le chœur !
Qu'il y hurle à jamais la vengeance et la haine,
La haine sainte, celle où se trempent les cœurs,
Et la sainte vengeance, implacable et sereine !

XXVIII

Laissez, laissez debout ce qui reste des tours !
N'effacez pas la suie infâme qui les souille !
Nous les voulons ainsi, pour qu'on y pende un jour
L'empereur et son fils aux plus hautes gargouilles !

Lors les corbeaux viendront, affamés et joyeux,
Y croasser longtemps, en cohortes avides.
Puis ils s'envoleront, ne laissant après eux
Que des os décharnés et que deux crânes vides ..

Et le vent les fera tourner sans se lasser,
Cognant les contre-forts, aux caprices des bises.
Et, du parvis, les gens verront se balancer
Les squelettes de prince au squelette d'église !

Qu'une terreur sacrée entoure vos débris,
O tours où l'ouragan au lieu de cloches gronde,
O tours dont nous ferons le plus beau pilori
Et le plus grand gibet qu'on ait vu dans le monde !

JEAN BERTOT.

XXIX

Séance du 31 Mai 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Juneaux, Proviseur du « Lycée La Tour d'Auvergne », à Quimper, présenté par *M^lle^ Le Bastard* et *M. Allier*, est admis dans la société.

M. le Président rappelle qu'une armure complète fut, il y a un certain nombre d'années, trouvée dans l'un des vieux chênes qui s'étendent au-dessus de l'Odet à Lanhuron. Il est à supposer qu'un guerrier se serait caché dans le creux de l'arbre. et y serait mort, peut-être foudroyé. Il est a remarquer que Lanhuron se dit en breton *Lan-gurun* : la lande du tonnerre.

M^me^ Le Roux signale que des pieds de valériane encombrent l'arc de triomphe formant l'entrée du cimetière de St-Jean-du-Doigt. Leur invasion a déjà occasionné la chute des deux statues qui ornent cette entrée et il existe dans le monument des crevasses causées par cette plante dont les racines, très fortes, disjoignent les pierres. Il serait urgent que l'administration des Monuments historiques fasse enlever cette végétation qui menace la solidité de l'édifice.

M. le Président informe les membres présents que notre confrère *M. Bertot*, directeur du « Finistère »,

fait gracieusement à la Société le service de son journal dont les articles patriotiques sont très remarqués. Rappelant un article du « Finistère » relatif aux cartes postales vendues à Quimper et qui ridiculisent la Bretagne, il stigmatise les commerçants qui, dans un but de lucre, déconsidèrent notre province auprès des touristes et des voyageurs.

M. le Président décrit un certain nombre de croix pattées présumées carolingiennes. Les membres présents examinent avec intérêt le croquis de sept de ces croix situées dans le Léon : à Plounéventer, près Kerilien ; à Trémaouézan (Poul ar Guilly) ; à Plounévez-Lochrist (carrefour de Croazou) ; à Plouescat (Grand'Rue) ; à Lanhouarneau (Route du Croazou) ; à Plouider (Croaz-Ouéré) ; au Relecq-Kêrhuon (près le Passage).

Ces croix sont toutes situées sur de vieilles routes qui furent généralement des chemins de pélérinage très fréquentés.

Lecture est donnée d'un amusant mémoire de M. Bernard : « *La Comédîe et les Jeux à Quimper en 1785* ».

M. le Président lit ensuite l'intéressant travail de M. Waquet : « *Comment étaient traités les prisonniers de guerre en Bretagne, pendant la guerre de 30 ans* ». Les évènements actuels augmentent l'intérêt de cette étude très documentée. On peut comparer la vie qui était faite à ces prisonniers avec le triste sort de nos malheureux compatriotes actuellement prisonniers en Allemagne, et l'on se rend compte que la bonté et la justice furent toujours dans les tradi-

tions de notre pays , « la vigilance n'exclut pas l'humanité ».

M. Chaussepied signale qu'on démolit à Penmarc'h un vieux manoir, type caractéristique de gentilhommière campagnarde, entouré de murs crénelés. Les matériaux provenant de la démolition devaient primitivement servir à la construction d'une usine ; mais ils ont été remplacés par d'affreuses briques en mâchefer qui détonnent dans ce paysage breton.

Sur la proposition de *MM. Bertot* et *Chaussepied*, la Société émet le vœu que l'on respecte les anciens manoirs bretons et que les nouvelles usines ne constituent pas un outrage au bon goût, qu'elles soient construites dans le goût du pays, avec les matériaux du pays, de manière à s'harmoniser avec le paysage environnant.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

La Société des Amis de Kerjean ne se contente pas d'organiser des réunions de propagande ; elle possède un bulletin dont le 1er numéro a été distribué tout récemment. Une belle composition de M. Chaussepied, représentant le château, orne la couverture et, dès l'abord, dispose le lecteur à la sympathie. Ce n'est pas un détail indifférent. D'après les images ainsi placées

on juge souvent de tout le reste. Par là maintes publications se font condamner sans retour ; le bulletin de Kerjean, lui se fait apprécier.

Il est sans prétention et remplit parfaitement son office. Après la liste des membres du Comité d'honneur, liste où nous voyons figurer, avec les plus hautes autorités administratives et morales du département, des représentants de la marine, de l'armée, du monde des lettres et des arts, vient l'appel du Comité d'organisation, puis le compte rendu de la première assemblée générale. A cette assemblée, tenue à Kerjean même le 6 juillet 1916, ont été déposés deux rapports, l'un de M. Yves Le Febvre, l'autre de M. le chanoine Abgrall. M. Yves Le Febre expose très clairement le programme d'ensemble de la Société nouvelle, qui est de « recueillir ce qui intéresse la vie passée ou présente du vieux Léon ». Le musée sera à la fois scientifique et pittoresque. De son côté M. Abgrall, avec sa compétence bien connue, trace un tableau formant une sorte de cadre idéal pour le futur catalogue du musée. On y trouve énumérés par catégories tous les objets qui pourront être reçus dans les salles. La place manque pour reproduire ici ce cadre. Disons au moins qu'il est très vaste et n'exclut rien de ce qui peut contribuer à mieux faire connaître le Léon dans son passé le plus lointain comme dans sa vie la plus moderne. La Société archéologique du Finistère, que des liens étroits unissent à la Société des Amis de Kerjean, souhaite à la nouvelle venue une longue et heureuse carrière, c'est à dire, pour commencer, beaucoup d'adhérents et de donateurs.

H. WAQUET.

Séance du 28 Juin 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Deux nouveaux membres sont reçus dans la Société : *Mme Victor Le Bras*, de Quimper, présentée par *Mlle Le Bastard* et *M. le Chanoine Abgrall*, *M. Oliviero*, chimiste à Paris, propriétaire de l'abbaye de Daoulas, présenté par *MM. Robert et Duval.*

M. Le Président a repris la série de ses excursions toujours si fructueuses. Notre Finistère est d'une telle richesse que lui, qui l'a tant de fois parcouru en tous sens, trouve encore à y glaner, bien plus y fait des découvertes. C'est ainsi que son attention a été attirée sur la petite chapelle fort peu connue de la Croix en Brasparts. Au cours d'une promenade dans la région des bois de Névet près de Locronan, il a relevé le plan des substructions de l'ancien château de Lezarscouët du xve siècle, où le P. Grégoire de Rostrenen avait cru retrouver des caractères de l'ancien alphabet celtique. Il s'agissait en réalité de simples marques de tâcherons. Ces substructions sont situées dans la propriété d'un de nos anciens présidents, *M. Halna du Fretay*, dont le château renferme un véritable musée qui, pour n'être pas aussi riche que celui de Kernuz, n'en mérite pas

moins une visite. *M. le Président* a pu voir ensuite le camp gaulois de Locronan, situé à 500 mètres environ à l'est du bourg, au flanc de la montagne, dans une situation qui paraît peu avantageuse pour la défense. L'ensemble mesure 420 mètres de longeur. On n'y trouve pas de traces de monuments mégalithiques ; s'il en existait, les restes ont dû disparaître lors de la construction du viaduc de Châteaulin, car on a pris comme matériaux, dans ce point de la montagne, quantité de blocs dispersés sur la surface du sol.

M. Chaussepied a remis à *M. le Président* une lettre ouverte de protestation contre la rage de destruction et de déformation dont sont ou se trouvent menacées d'être victimes beaucoup d'œuvres architecturales qui sont de remarquables souvenirs du passé. *M. Chaussepied* fait remarquer que l'on n'a peut-être pas classé assez de monuments d'architecture civile et militaire. *M. le Président* a reçu également une lettre d'un jeune artiste quimpérois, actuellement soldat au front, qui, interprète autorisé de tout un groupe de camarades, s'élève avec une ardeur généreuse et, pour qui songe d'où elle vient, vraiment émouvante, contre le sot mépris que trop d'industriels âpres au gain affectent pour la physionomie traditionnelle de notre terre. Certes il est parfois difficile de concilier tous les intérêts, mais un peu de bonne volonté suffirait dans un très grand nombre de cas pour éviter des fautes irréparables.

Après les journaux de Quimper, *l'Union Agricole* dc Quimperlé engage à son tour et avec beaucoup de vigueur, le bon combat contre certaine collection, trop connue, de cartes postales aussi laides que malpropres

où la Bretagne et les bretons sont tournés en ridicule. Il est triste de songer que c'est très souvent par de semblables caricatures que les français des autres provinces, surtout les simples, jugent la Bretagne. L'officine où s'élaborent ces pauvretés ne saurait être réellement bretonne et, aussi bien, elle ne l'est pas. Mais, a dire vrai, quelques-uns de nos compatriotes n'ont-ils pas une part de responsabilité dans leur succès ; ils en vendent, ils en achètent : on ne se discrédite pas soi-même avec une plus belle insouciance. Il y aurait pourtant un excellent parti à tirer des cartes postales pour une intelligente propagande régionaliste. L'article de *l'Union Agricole*, dont *M. Ogés* donne lecture, pourra suggérer d'utiles réflexions.

Plusieurs sociétaires ont exprimé le désir de voir organiser des excursions analogues à celle qui eut lieu l'an dernier au Pérennou. Malgré les difficultés du temps présent, *M. le Président* annonce qu'il a pu composer le programme d'une excursion à Pont l'Abbé pour un des premiers jours du mois d'août. Cette promenade archéologique remplacera la séance du mois de juillet.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire, *Le Président*,

H. WAQUET Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

Parallèlement à la *Société archéologique*. le *Bulletîn diocésain d'histoire et d'archéologie* poursuit, dans un domaine plus restreint. une excellente besogne de mise au jour et d'utilisation de documents sur les anciens diocèses de Cornouaille et de Léon. Voici qu'il nous présente encore un nouveau livre : *Saint-Pol de Léon, notes*, par l'abbé G. Pondaven. L'auteur, qui est un de nos confrères, fut jadis professeur à Saint-Pol et en connaît bien les archives communales. De plus, il a fait de longues et soigneuses explorations dans les séries G. et H. des Archives départementales. Aussi nous apporte-t-il des renseignements précis et sûrs concernant l'organisation et la vie ecclésiastique dans la vieille capitale religieuse du Nord-Finistère. Successivement sont passés en revue les couvents (minimes, ursulines, carmes), les confrèries, les gouvernements du Creisker et de Saint-Pierre, l'hopital Saint-Yves et le collège. En tête, 76 pages, plus du quart du volume, sont occupées par l'analyse des principales délibérations de la maison de la ville depuis le 1er octobre 1628 jusqu'au 8 avril 1650, travail d'autant plus important que les délibérations analysées se rapportent à toute sorte de matières et non pas seulement aux affaires d'église. Ainsi que l'indique le sous-titre, ce livre consiste surtout en notes, c'est-à-dire qu'il est un ouvrage d'érudition plutôt que de construction historique. Mais ne fallait-il pas déblayer le terrain, l'aplanir. y poser de solides fondations avant de dresser l'édifice ? L'histoire même de Saint-Pol reste à écrire. Nous l'attendons de M. Pondaven.

H. WAQUET

XXXVII

Séance du mois de Juillet 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La séance du jeudi 25 juillet avait été reportée au jeudi 2 août ; elle a entièrement consisté en une excursion archéologique faite à Pont-l'Abbé et au Château de Kernuz, sous la direction de *M. le Président.* Elle a obtenu un succès très encourageant pour l'avenir. *M. le Président* se propose d'en rendre prochainement compte en détail.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

H. WAQUET — Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, avril 1917.

Bulletin archéologique de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, 1916.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 1916.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1916.

Le Finistère, mai et juin 1917.

L'Union Agricole, mai et juin 1917

Revue de Saintonge et d'Aunis, février-avril 1917.

Revue des Traditions populaires, janvier, février, mars et avril 1917.

Saint-Pol-de-Léon, notes par l'abbé G. Poudaven.

CHRONIQUE

Malgré la guerre et ses conséquences, notamment malgré la rareté du papier, compliquée par la fermeture de quelques imprimeries, la bibliographie bretonne ne cesse de s'enrichir. Le mouvement, beaucoup plus lent qu'avant le mois d'août 1914, demeure du moins continu, ce qui est l'essentiel.

Il s'accélèrera certainement dès le rétablissement de la paix, et ce n'est pas l'une des moindres raisons de notre espoir que l'apparition, malheureusement retardée, mais si bien venue quand même, du répertoire de M. Hervé du Halgouët : *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789, conservés dans les dépôts publics de Paris*. Le tome 1er, se rapportant à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales, se trouve depuis plusieurs mois à la disposition des chercheurs. Notre *bulletin* en ayant donné le plan dès 1913, nous n'y reviendrons pas. Observons seulement que ce plan ne s'applique pas aux Archives nationales, pour lesquelles a été préféré l'ordre des séries. Le travail de M. du Halgouët, très consciencieux et clair, remplit parfaitement l'attente qu'il avait provoquée. Non qu'il soit impeccable. Quiconque est un peu familiarisé avec la Bibliothèque nationale ne manquera pas parfois de se reporter aux catalogues officiels pour vérifier ou préciser

certaines indications. D'autre part, M. du Halgouët parait moins bien connaître les Archives que la Bibliothèque. Cependant, même pour les Archives, on le consultera avec profit, parce qu'il a eu la patience de reproduire des pages d'inventaires manuscrits ou peu répandus. Rien de plus ingrat que la préparation d'un tel livre, mais rien aussi qui doive procurer plus de reconnaissance à son auteur. Songeons surtout aux services qu'il rendra Les travailleurs de province oublient trop que, sur un grand nombre de questions, les informations recueillies dans les archives départementales, communales et privées, peuvent être complétées par les documents des grands dépôts parisiens où, avec le temps, par des procédés du reste plus ou moins logiques et légitimes (1), ont été concentrés de véritables trésors. Négliger ces sources, c'est, de quelque talent et de quelque science qu'on fasse preuve, entreprendre une œuvre qui, à peine finie, sera toute à refaire. Grâce à M. du Halgouët, ce qui, jusqu'à présent, pouvait être malaisé, devient relativement simple. D'avoir obtenu ce résultat, c'est un remarquable mérite.

*
* *

Avec M. Léon Dubreuil, nous franchissons la limite chronologique que s'est imposée M. du Halgouët. Son *Recueil sur les vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à*

---

(1) C'est ainsi que, par suite d'une maladresse de l'Administration centrale du Finistère, en l'an VII, les trois cartulaires de Quimper furent expédiés à Paris. Depuis lors toutes les tentatives faites pour les recouvrer n'ont pu aboutir. D'autres documents sont dans le même cas.

l'époque de la Révolution est une publication de textes, conçue avec beaucoup de méthode et d'érudition, sur l'histoire d'un mode de tenure qui a suscité en Basse-Bretagne, de 1789 à 1830, de vives discussions dont l'écho n'est pas complètement assoupi. Le plan suivi par M. Dubreuil est très net. Trois lois ont modifié le régime du domaine congéable. Elles déterminent quatre périodes qui marquent les quatre grandes divisions de l'ouvrage : 1° Jusqu'à la loi du 6 août 1791, établissement du principe de réciprocité ; 2° de la loi du 6 août 1791 à celles du 27 août 1792 et du 2 prairial an II, abolition du régime congéable ; 3° de la loi du 27 août 1792 à celle du 9 brumaire an VI, rétablissement du régime congéable dans les conditions fixées par la loi de 1791 ; 4° aprés la loi du 9 brumaire an VI, tentatives inutiles des fonciers pour faire abroger le principe de réciprocité. En somme, le sort du domaine congéable se modifiait suivant les vicissitudes de la Révolution elle-même. Chaque division principale admet à son tour des subdivisions en tête desquelles on trouvera succinctement exposés les principaux problèmes qui se présentaient. M. Dubreuil établit que l'hostilité à la tenure convenancière fut plus répandue que l'ont cru divers auteurs. La règlementation de cette tenure tint de fait la première place dans les préoccupations des représentants bretons à la Législative et à la Convention. Notons que M. Dubreuil n'a pas oublié l'usement presque servile de quevaise, subsistant en 1789 dans les seigneuries ecclésiastiques du Relec et de Bégar, et qu'on ne distinguait pas toujours nettement du domaine congéable. Un index alphabétique à la fin du second volume, une carte de la Basse-Bretagne avec délimitation des

usements en tête du premier volume, ajoutent à l'intérêt et à la valeur pratique du livre. La quantité considérable des fonds d'archives qu'a dépouillés M. Dubreuil justifie M. du Halgouët du reproche, qu'on serait tenté de lui adresser, de n'avoir pas, dans son *Répertoire* poussé ses explorations au delà de 1789. Pour l'époque révolutionnaire un répertoire spécial s'impose. Nul ne réussirait mieux sur ce terrain que M. Dubreuil. (1).

*
* *

Parmi diverses études consacrées à une époque encore plus récente, il ne faut pas passer sous silence l'article de M. Maurice Bernard, professeur au Lycée de Brest, sur le *général Caffarelli*, préfet maritime de Brest du mois de thermidor an VIII au mois de pluviôse an IX (*Révolution Francaise*, 1915), article composé d'après le fonds de l'intendance aux archives du port de guerre. C'est également dans ce dépôt que M. R. Durand a découvert un rapport du 9 germinal an XII, envoyé par le préfet maritime au ministre de la marine et constituant un véritable plan détaillé de *la défense de Brest sous le Consulat* : état des îles et rochers avoisinant la rade, fortifications établies sur ces points, travaux utiles à y effectuer, etc. On trouvera ce rapport reproduit dans le numéro d'octobre 1916 des *Annales de Bretagne*.

---

(1) Il existe pour la Bretagne, à défaut de guide spécial, un *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française* par P. Caron, Paris, Picard, 1912 in 8°.

Le numéro du mois de janvier 1917 de la même revue contient, présentée et commentée par notre confrère, M. Daniel Bernard, une correspondance échangée en 1831, relativement à *la langue bretonne à l'école primaire*, entre le Ministre de l'Instruction publique, de Montalivet, et les préfets du Finistère et du Morbihan. La Convention avait admis l'emploi du breton comme « moyen auxiliaire ». Le Ministre de Louis-Philippe, s'inspirant de cet exemple, se demandait si un essai d'enseignement du français par le breton ne serait pas possible. Le préfet du Finistère, à la suite des observations formulées par le Comité d'instruction primaire de Quimper, répondit négativement, ainsi que le fit de son côté son collègue des Côtes-du-Nord. Le préfet du Morbihan, E. Le Lorois, qui était d'origine bretonne, se montra au contraire enthousiaste du projet. A la fin du compte, l'affaire tomba dans l'eau.

*
* *

La meilleure propagande en faveur du breton, en dehors de tout appui des pouvoirs publics, ne consiste-t-elle pas à s'en servir, et non seulement dans la conversation, mais encore et surtout dans les livres ? C'est ce qu'à pensé M. l'abbé Yves Madec, recteur de Saint-Ségal dont l'élégante plaquette sur la chapelle de Saint-Sébastien en Saint-Ségal, compte sur 60 pages, 16 rédigées en breton. Elles ne sont d'ailleurs que la traduction un peu libre de la première partie du texte

français où on lit un historique du monument et un bon résumé de la vie du célèbre martyr. saint Sébastien partageait avec saint Adrien et saint Antoine le privilège d'être invoqué pour écarter ou guérir les maladies contagieuses. Il jouissait de cette réputation avant même que, par le fait de la translation de ses reliques à Saint-Médard de Soissons, son culte se fût au IX' siècle répondu en deçà des Alpes. Aussi est-il à peu près certain, comme l'admet la tradition locale, qu'une de ces terribles « pestes » qui venaient épouvanter si fréquemment nos aïeux, occasionna la construction de la chapelle de Saint-Ségal. M. Madec ne nous dit pas sur quoi se fondent les deux dates qu'il cite pour le commencement et l'achèvement des travaux : 1665-1742. M. Abgrall, dans une note insérée en appendice, remarque avec raison que les pignons des fenêtres ainsi que les moulures du clocher revèlent incontestablement une date antérieure. Ajoutons qu'il en est de même des remplages des fenêtres dont le dessin est celui qui resta en usage dans le pays de Quimper, de 1500 environ à 1550. M. Madec décrit ensuite avec une satisfaction si visible et très naturelle, les nombreuses statues de sa chapelle et surtout ses beaux retables du XVII^e^ siècle. Il est vrai que l'ornementation en est un peu exubérante et massive, mais l'ardeur de foi qu'elle atteste suffirait à la rendre belle pour des yeux trop exigeants. A l'occasion des statues, l'auteur rappelle les principaux faits que l'histoire ou la légende rapporte des saints personnages. Bref, il n'a rien laissé de côté pour rendre attachante une monographie pour laquelle les textes inédits n'abondaient pas. S'il a pu intéresser ses paroissiens et les touristes à la chapelle de

Saint-Sébastien, il peut se vanter d'avoir accompli une œuvre excellente et salutaire.

*
* *

Avant de terminer, signalons enfin la correspondance, publiée par M. le chanoine Pilven, de M. Le Pappe de Trévern, évêque d'Aire puis de Strasbourg († 1839) avec son ami de Poulpiquet, évêque de Quimper († 1840). Elle retient l'attention surtout par la contribution qu'elle fournit à l'histoire générale de l'église de France sous la Restauration et la première moitié du gouvernement de Juillet. Mais n'oublions pas que Le Pappe de Trévern descendait d'une vieille famille de Morlaix, qu'il garda toujours la plus vive affection pour ses amis de Bretagne, que le nom d'un fameux breton, à l'âme trouble et passionnée, de Lamennais, revient souvent dans ces lettres, qu'elles éclairent la figure d'un grand prélat qui était un homme éminent, d'esprit sans doute un peu étroit, mais fin et perspicace, d'une solide culture, à la fois bienveillant et ferme, à tout prendre fort sympathique. (1)

H. WAQUET

---

(1) Ces lettres ont paru d'abord dans le *Bulletin diocésaire d'histoire et d'archéologie.*

XLV

Séance du 25 Octobre 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le proéès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Six nouveaux membres sont reçus dans la Société : Mme *Civel*, de Brest, présentée par Melle *Quéïnnec* et M. *Bertot*. — Mme *Ansquer*, de Quimper, présentée par MM. le chanoine *Peyron* et *Porquier*. — M. le chanoine *A. Le Roy*, de Quimpcr, présenté par MM. le chanoine *Peyron* et *Waquet*. — M. *Victor Surel*, peintre-décorateur, de Nantes, presenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *L. Le Guennec*. — M. *Ropert*, receveur des domaines en retraite à Lambézellec, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *N. Le Roux*. — M. *Barbe*, notaire à Moëlan, présenté par MM. *Allier* et le colonel *Roudière*.

Nous avons malheureusement a enregistrer deux décès, celui de M. l'abbé *Cognec*, infirmier militaire, auteur d'une intéressante monographie de Plonéour-Lanvern et celui de notre vénéré président d'honneur, le vicomte *de Villiers du Terrage* ; M. *le Président* rappelle avec émotion les mérites des deux défunts sur lesquels il se propose de rédiger des notes spéciales.

M. *Waquet*, donne quelques explîcations complémentaires au sujet des divers ouvrages signalés dans sa dernière chronique. Il fait remarquer que plusieurs erreurs de typographie se sont glissées, depuis le début de l'année, dans le texte des procès-verbaux et chroniques. Un erratum devra être dressé au mois de décembre.

M. le *Président* rend compte de l'excursion du 2 août à Pont-l'Abbé et Kernuz. Au nom de tous ceux de nos confrères qui ont eu la bonne fortune de prendre part à ce petit voyage d'études, M. *Plateau* remercïe chaleureusement M. le *Président* du soin qu'il avait mis à la préparer et du zèle érudit qu'il a dépensé pour faire comprendre et apprécier les monuments et les sites visités.

M. le *Président* expose les dessins de cinq rochers du littoral de Saint-Guénolé en Penmarc'h, rochers qui offrent cette particularité que leur base est creusée sur une hauteur de 0^m50 à 0^m70, et une profondeur variant entre 0^m40 à 1^m30 et même 1^m50 sur certains points. Ce sillon, arrondi en creux au nivean du sol, est dû à l'action du sable et du gravier projetés violemment par les vents de tempête. C'est une action lente, il est vrai, mais à supposer que ces graviers n'arrivent à corroder qu'un demi millimètre par an, au bout de mille ans ils auront usé 0^m50 de profondeur.

Un de ces rochers est maintenant situé à 150 mètres du rivage, sur un plateau rocheux.

Le flot l'entoure à chaque marée ; c'est là une preuve de la progression de la mer, car il a fallu

que cette roche fût autrefois sur la terre ferme pour que le phénomène d'érosion par les sables et graviers pût se produire.

Certains rochers de Beg-Meil, en Fouesnant, et aussi du littoral de Trégunc et Lanriec présentent les mêmes caractères ; et on peut les constater également au pied des roches des déserts sablonneux de l'Afrique et de l'Arabie.

Après lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire, *Le Président,*

H. WAQUET Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Académie d'Aix, rapports sur le fonctionnement de la bibliothèque du Musée Arbaud, 1914-1917; *Séance publique de l'Académie*, 1916.

Annales de Bretagne, juillet 1917.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1er et 2e trimestre de 1917.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, juillet 1917.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1915.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1916.

Revue des Traditions populaires, mai, juin, juillet, août 1917.

Smithsonian report for 1915 : *Atlantis* by Pierre Termier ; — *Excavations at Tell-el-Amarna, Egypt, in 1913-1914* by Ludwig Borchardt ; *Linguistic areas in Europe* by Leon Dominian.

Union Agricole, juillet, août, septembre 1917.

CHRONIQUE

Notre Société a eu déjà l'occasion de s'occuper de la beauté des villes, des aspects anciens à conserver, des traditions d'art local à respecter. Ces préoccupations, stimulées par la constatation des ravages affreux causés par les armées allemandes, paraissent en ce moment générales. M. Sibille, député de la Loire-Inférieure, annonçait à la Société archéologique de Nantes, dans sa séance du 13 avril 1915, le dépôt d'un projet de loi exigeant qu'un plan général d'extension et d'embellisement soit dressé pour toute ville comptant plus de 10.000 âmes et que ce plan soit approuvé par une commission composée de personnalités compétentes, entre autres l'inspecteur régional de la Société française d'archéologie. Quelqu'un de nos confrères saurait-il ce qu'il est advenu de ce projet ?

H. WAQUET

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

NÉCROLOGIE

1. — M. l'Abbé COGNEC Eugène Lucien, vicaire à Camaret avant la guerre, mobilisé dès les premiers jours, infirmier militaire, puis aumônier auxiliaire, mort à l'hôpital de Florina, le 21 août 1917.

M. l'Abbé Cognec faisait partie de notre Société depuis le 30 juillet 1903. En sa qualité de Quimperlois il s'était intéressé aux travaux de son compatriote, notre Vice-Président, M. le chanoine Peyron, et c'est d'après ses conseils et sur ses indications qu'il composa en 1904 une monographie de la paroisse de Plonéour-Lanvern où il était vicaire à cette date.

La *Semaine Religieuse du Diocèse de Quimper*, dans son numéro du 5 octobre 1917, a donné à son sujet une notice nécrologique que nous reproduisons ici :

» Le 24 Août dernier, la *Semaine religieuse* publiait de M.
» Cognec une lettre intéréssante où il parlait avec émotion des
» visites dominicales qu'il faisait aux tombes des Bretons
» morts pour la France, dans le sud de Monastir, à Florina.
» Le voici couché parmi eux, victime des rudes fatigues aux-
» quelles ses occupations d'infirmier le condamnaient : Nous
» avons beaucoup de travail, écrivait-il. On se repose une
» nuit sur trois, et se reposer, ici, veut dire : s'étendre sur la
» terre nue, s'envelopper dans une couverture et dormir ;
» seuls, les malades sont sous les tentes. » C'est un régime
» qui n'est pas fait pour défendre l'infirmier contre les mala-

» dies trop communes dans ces contrées. M. Cognec venait
» d'être nommé aumônier auxiliaire et avait inauguré ses
» nouvelles fonctions en conduisant au cimetière un compa-
» triote finistérien, lorsqu'il dut être hospitalisé lui-même,
» le 19 Août : il était atteint de dysenterie et de paludisme.
» Deux jours après, il succombait. Sa campagne d'Orient
» n'avait pas duré trois mois, ayant seulement quitté Mar-
» seille le 27 Mai. Il avait 43 ans.

» M. Cognec était né a Quimperlé. Ordonné le 25 Juillet
» 1898, il avait été, le 28 Février 1899, nommé vicaire à
» Plonéour-Lanvern. Il y sut employer les loisirs que lui
» laissait son ministère à des recherches sur l'histoire de la
» paroisse. En 1904, il faisait paraître, à l'imprimerie du
» *Courrier*, à Brest, une monographie fort complète de Plonéour, en une brochure in-8° de 200 pages que le *Bulletin de la Commission diocésaine* pouvait présenter comme un modèle aux amateurs d'études de ce genre. Après treize ans de séjour à Plonéour, M. Cognec devint, en 1912, vicaire de Camaret où il se fit vite apprécier et aimer. Il laisse après lui le souvenir d'un prêtre plein de foi et de piété.

---

2. — Monsieur de VILLIERS DU TERRAGE. — Monsieur le Vicomte de Villiers du Terrage, Président d'honneur de notre Société, est décédé à l'âge 90 ans, en son château de Kerminy (Rosporden), dans la nuit du 10 au 11 Octobre 1917. Son corps devant être transporté à Paris pour être déposé dans son caveau de famille, une cérémonie funèbre a eu lieu à l'église de Rosporden, et son cercueil a été accompagné par un long convoi composé de sa famille, enfants et petits enfants, ses nombreux parents et amis, de la noblesse du pays, ses fermiers et voisins, les autorités et notabilités de la com-

mune, manifestant ainsi leur affection et leur estime pou le vénéré défunt. — Comme Président de la *Société Archéologique*, je me suis fait un devoir de me rendre à ses obsèques et, après que j'ai célébré la messe des funérailles, avant le chant de l'absoute, j'ai tenu à prononcer, devant cette sympathique assistance, quelques paroles pour adresser mes adieux à notre très estimé confrère et cher Président d'honneur. Je les transcris ici :

» Mes Frères,

» J'ai tout lieu de croire que dans quelques jours, au mo-
» ment où les restes mortels de l'homme éniment que nous
» regrettons et que nous honorons dans cette cérémonie
» funèbre, seront déposés en son caveau de famille, dans un
» des cimetières de Paris, un discours sera prononcé pour
» rendre hommage à sa mémoire et à ses nobles qualités.

» Mais dès aujourd'hui je prends la liberté d'anticiper,
» parceque mon caractère de prêtre me confère le privilège
» de porter la parole à l'église, au cours de la cérémonie reli-
» gieuse ; j'use donc de ce privilège en venant offrir, en
» quelques mots très courts, mes devoirs au regretté défunt,
» à l'homme de bien, au digne citoyen, au distingué ingénieur
» que fut MONSIEUR LE VICOMTE EDOUARD DE VILLIERS DU
» TERRAGE, Officier de la Légion d'Honneur, Inspecteur
» général des Ponts et Chaussées en retraite, Président d'Hon-
» neur de la Société Archéologique du Finistère.

» C'est ce titre tout spécialement, joint aux relations affec-
» tueuses et cordiales dont il a bien voulu m'honorer depuis
» de longues années, qui me dicte l'obligation de saluer une
» dernière fois l'honnête homme, le savant, l'érudit qui s'est
» toujours intéressé aux travaux de notre Société scientifique
» et qui, dans sa sphère d'action et d'études s'est toujours
» employé à favoriser nos travaux et a en étendre le do-

» maine. — Je n'ai pas ici à faire la nomenclature des
» mémoires qu'il a fournis à notre Bulletin, mais je puis dire
» qu'il y était guidé et incité par l'amour profond qu'il avait
» voué à notre pays breton, et tout particulièrement au terri-
» toire entourant son paisible ermitage de Kerminy. Et ce
» culte pour le pays, pour ses institutions, ses monuments,
» ses traditions, n'est-il pas un sentiment sacré que l'on trouve
» dans le cœur des grands hommes, des saints et des héros.

» Le Vicomte de Villiers du Terrage aimait nos séances
» mensuelles, et pendant ses mois de résidence d'été à la
» campagne il prenait plaisir à venir y assister, et pour nous
» c'était une joie de le voir, avec sa physionomie noble et
» patriarcale, s'asseoir au milieu de nous et éclairçir bien
» souvent, par ses renseignements lumineux, les points
» obscurs de nos antiquités et de notre histoire.

» On comprend que sa tendance d'esprit le portât à ce
» genre d'étude ; il avait de qui tenir. Son père avait eu à
» remplir en Egypte une mission importante et distinguée, et
» les antiquités mystérieuses de cette terre des Pharaons
» avaient vivement excité ses recherches et sa pénétration. Le
» fils avait hérité du père. Ce n'est pas ici le lieu de retracer
» sa carrière professionnelle, mais je sais que parmi ses
» travaux d'ingénieur il a à son actif des œuvres de premier
» ordre, et le long viaduc, le colossal viaduc du Point-du-Jour
» proclamera pendant de long siècles son habileté et ses
» talents de constructeur.

» Ses années de retraite furent loin d'être inoccupées ;
» toujours ses loisirs furents remplis par la lecture et l'étude,
» ce qui maintenait son esprit dans l'atmosphère sereine de
» l'idéal et de la noblesse.

» Vie patriarcale vraiment ! et la pensée de sa belle vieil-
» lesse me remet en mémoire les paroles du vieux patriarche
» Jacob, père de Joseph, qui, présenté par son fils au souve-
» rain de l'Egypte et interrogé par celui-ci sur son âge,

» répondait : les jours de mon pélérinage ont été de cent
» trente ans ; années courtes et mauvaises. — Certes le
» vénéré vieillard que nous pleurons n'aurait pas fait la
» même réponse ; j'aime à croire que son langage eût été
» celui-ci : « Mes jours sur cette terre ont été de quatre-vingt-
» dix ans, années longues et heureuses » . — Années longues,
» en effet, prolongées au delà des limites ordinaires, par un
» un effet de la bonté de Dieu, et aussi peut-être en récompense
» de ses vertus familiales ; années heureuses, parcequ'elles
» ont été consacrées à faire du bien autour de lui, à servir le
» pays par ses nobles travaux, par une pratique constante
» de l'honneur et de la justice ; à rendre heureux autant
» qu'il le pouvait, par la bonté et la générosité de son cœur
» tous ceux qui se trouvaient dans son entourage et sa dépen-
» dance, ce dont témoigne si bien la nombreuse assistance
» qui se presse à ses funérailles, hommage d'affection et
» d'estime qui doit adoucir le deuil et la tristesse de sa
» famille.

» Je termine cet entretien, déjà trop long, en citant les
» paroles liturgiques que l'on a chantées tout à l'heure à
» l'offertoire de la messe et en m'adressant à l'archange
» saint Michel, dont on célébre aujourd'hui la fête de l'appa-
» rition au *Mont Tombe :*

» ..... *Ne absorbeat eam tartarus, ne cadat in osbscu-*
» *rum, sed signifer sanctus Michaël reprœsentet eam in lucem*
» *sanctam quam olim Ahrahæ promisisti et sémini ejus.*

» Nous vous prions Seigneur, que son âme ne devienne
» point la proie de l'enfer, qu'elle ne tombe pas dans le séjour
» des ténébres éternelles, mais que saint Michel, le porte-
» drapeau des milices célestes, la fasse entrer dans le royaume
» de la lumière que vous avez promis à Abraham et à sa
» descendance fidèle. Ainsi-soit-il ».

*
* *

A ces paroles il est superflu, me semble-t-il, d'en ajouter d'autres, parce qu'elles sont l'expression des sentiments de tous ceux d'entre vous qui ont connu M. de Villiers du Terrage. Seulement il faut compléter cette notice par un aperçu de sa collaboration à notre Bulletin, en donnant la liste de ses mémoires et en les classant par ordre de date. — M. de Villiers était admis dans notre Societé à la séance du 28 avril 1887 ; en 1893 il présentait son premier travail sur la paroisse de Tourc'h, dont le territoire avoisine son château de Kerminy.

1893. — Notes sur la paroisse de Tourc'h, — Eglise paroissiale, vitrail, Chapelles de Sainte-Candide et de Saint-Guénael.

1895. — Notes sur la commande d'un vitrail à Brasparts.

1896. — Note sur les expressions : *soixante et dix, quatre-vingts et quatre-vingt-dix.*

1898. — Droits et charges d'un grand Voyer de Cornouailles à la fin du XVIIe siècle.

Liste des familles nobles extraite du compte du Receveur ducal de Quimper.

Tumulus et monument circulaire de Keranbriguen, en Elliant.

1899. — Tumulus et monument circulaire de Keranbroc'h, en Rosporden.

1900. — Note relative à deux statues de la chapelle de Berven.

1901. — Tumulus et sépultures avec foyers de Penhuel, en Rosporden.

Fragment d'un compte de dépenses faites en 1589 en

Bretagne pour le service du Roi, par le duc de Mercœur, gouverneur de cette province,

1903. — Les recherches de l'or dans le Finistère.

Essais sur la seigneurie de Kerminihy, en Rosporden.

1905. — Monument mégalithique et coffret à Penfoënnec, en Elliant.

1907. — Notes sur les anciens chemins de la paroisse d'Elliant.

1911. — Cachette de vingt-six haches de bronze découvertes à Méné-Justis en Tourc'h.

1912. — Le trésor découvert à Runabat, en Tourc'h.

Ajoutons à cette liste une « Etude sur les Glénans », lue au congrès de l'*Association Bretonne*, tenu à Concarneau en 1905, et publiée dans le compte-rendu de ce congrès.

*
* *

Cetie nomenclature nous indique l'importance de la contribution apportée à nos travaux par notre très sympathique et studieux confrère, et nous montre qu'il s'était appliqué tout particulièrement à ne laisser rien échapper des découvertes qui se faisaient dans la région de son voisinage. Une telle somme de recherches, l'étendue de ses connaissances, sa grande expérience et la dignité de sa vie, désignaient clairement M. de Villiers pour prendre la Présidence lorsque dans le courant de mars 1911, disparut M. Paul du Chatellier. Devant son refus formel d'accepter ce fauteuil, comme hommage de profonde estime et de gratitude, la Présidence d'Honneur lui fut décernée par acclamation à la séance du 27 avril.

Son dernier mémoire, daté de 1912, nous le fait voir travaillant encore pour nous à l'âge de 85 ans ; beau témoi-

gnage de son attachemenl et de son dévouement à notre Société.

Il y a trois ans, lors d'une visite que je lui fis à Kerminy, M. de Villiers du Terrage me manifesta une pensée intime de son cœur, il me fit part du désir qu'il avait de voir figurer perpétuellement son nom en tête de la liste de nos associés, et il m'interrogeait sur les conditions qui lui assurerait cette place d'honneur, à titre de bienfaiteur dans les annales de la Société Archéologique. Je lui répondis que rien ne serait plus cher aux membres de notre Bureau, et plus précieux aux yeux de tous nos confrères présents et à venir. Ce ne furent que des pourparlers à moitié entamés ; par délicatesse et discrétion je ne voulus pas faire de précisions, mais je me propose d'exposer à ses deux fils ce vœu de leur noble père et, avec l'avis de mes collègues du Bureau, de négocier avec eux cet acte, dont on trouve des exemples dans bien des Sociétés savantes, et qui serait un excellent et louable précédent dans notre Société finistérienne.

Chanoine ABGRALL.

LVII

NOTE SUR LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

Mes chers Confrères,

Je faisais passer dernièrement un petit article dans un journal de Quimper, grâce à la bienveillance de notre ami et confrère Monsieur Bertot, article où je demandais l'utilisation de quelques salles inoccupées de notre Musée départemental pour y installer des collections d'art industriel moderne et une bibliothèque d'ouvrages traitant des métiers de notre région. — Permettez-moi aujourd'hui de revenir un peu sur cette question d'utilisation de ces locaux vides, mais à un autre point de vue qui vous intéressera particulièrement.

Vous connaissez tous l'ancien Palais épiscopal, son magnifique escalier, peut-être en son genre le plus beau de la région, les salles qui l'entourent ornées de belles et grandes cheminées de pierre, de plafonds à poutres et poutrelles sculptées remises à jour par les soins de notre distingué conservateur et confrère Monsieur Guey. — Cet escalier, du moins dans ses parties les plus intéressantes, ces appartements, le public les ignore, parce que, n'étant pas restaurés, ni meublés ils lui restent fermés. Les travaux de réfection entrepris ont été brusquement arrêtés on ne sait pourquoi. Est-ce faute d'ouvriers ? Ce n'est guère admissible, étant donné ce qui reste à faire ; Est-ce par manque de fonds ? non plus, car chaque année notre Conseil Général vote des crédits suffisants pour l'entretien du Musée. Alors pourquoi cet état de chose, pourquoi cet abandon ?

Je demande pardon à notre ami et confrère Monsieur Guey,

que j'ai l'air de prendre à partie dans la question, mais il a mis jadis tant de zèle et tant de goût dans l'arrangemeni des collections dans les salles basses que je ne puis m'empêcher de lui demander de continuer.

Je n'en fais une question personnelle ni pour lui, ni pour moi, mais cet été, pendant que je travaillais au Musée, j'étais désolé de voir tous ces visiteurs à qui l'on refusait la visite du monument. Les salles vides sont belles en elles-mêmes. Elles peuvent très bien être montrées comme on fait visiter certains appartements non meublés à Pierrefonds, à Chambord et dans d'autres châteaux. Et puis, il ne tient qu'à nous de les utiliser.

Nous avons dans notre département des quantités d'œuvres d'art qui ne peuvent ni ne doivent être transportées du lieu où elles sont placées, parce qu'elles tiennent au sol qui lcs a vu naître, parce qo'elles font partie du cadre où elles ont été mises à propos. Cependant beaucoup de ces œuvres restent inconnues : c'est un dolmen perdu dans la lande ; un menhir ou une fontaine enfouie dans les arbres ; un pauvre petit calvaire abandonné. Ce sont nos vieilles statues qui peuplent nos églises, mais qui, cachées dans l'ombre du sanctuaire, se dérobent souvent à nos yeux ; Ce sont les riches détails de sculpture de nos rétables dont on ne peut approcher ; Ce sont aussi ces morceaux d'architecture perchés à des hauteurs inaccessibles qui ne vous permettent pas de les apprécier. Nos vieux manoirs, nos anciens logis sont encore remplis de choses intéressantes qu'il serait malheureux d'enlever parce qu'elles font partie d'un ensemble que l'on doit conserver, mais que connaissent seuls les fureteurs et les initiés.

Ne pourrait-on pas installer dans les salles restées libres, des collections de moulages, de dessins, de photographies pris sur nos monuments et sur nos objets d'art bretons ;

collections qui s'augmenteraient peu à peu, montrant dans une étude comparative de nos arts à travers les âges, les caractères distinctifs de nos vieux artisans. Faire en quelque sorte, en petit naturellemeni, ce que Paris a fait en créant le Musée de sculpture comparée au Trocadéro.

La, on admire certaines œuvres mises beaucoup mieux en valeur et en lumière qu'à l'endroit où elles sont édifiées.

Nos musées ne sont pas seulement ouverts pour les étrangers qui les visitent rapidement, mais surtout pour servir à l'éducation artistique de nos concitoyens. C'est en y attirant le public qu'on réformera son goût trop longtemps égaré sur des productions qui ne sont point de chez nous. Le vieil archéologue qui ne peut plus se déplacer viendra se retremper dans son élément de vieux souvenirs, au milieu d'objets qu'il a jadis admirés dans ses recherches à travers le pays ; l'artiste, l'artisan y puiseront des idées nouvelles basées sur de vieilles traditions. Nos métiers d'art bretons ont besoin de se régénérer, de remonter à la source féconde qui les a engendrés, pour pouvoir reprendre et continuer eette évolution lente mais constante qui a fait notre gloire artistique à travers les siècles passés. Nos ouvriers viendroni étudier la technique de nos anciens métiers et petit à petit ils en déduiront d'eux-mêmes des principes logiques qui les ramèneront dans la bonne voie dont ils n'auraient jamais dû s'écarter. Par des conférences promenades à travers les richesses rèunies en nos salles, nous pourrions instruire cette jeunesse ouvrière, les enfants de nos écoles qui, dès maintenant, pourraient s'intéresser davantage à l'art de leur pays. Au besoin, nous pourrions même créer un cours d'architecture et d'art breton, qui serait certainement suivi comme celui du regretté Maître de Baudot, au Trocadéro.

On parle beaucoup de Régionalisme depuis la guerre,

c'est un des moyens d'en faire, et d'une façon utile et intelligente.

J'insiste donc près de vous, mes chers collègues pour que notre Société use de tout son pouvoir afin de réaliser le projet que je viens de vous soumettre. Nous aurons rendu un grand service à notre chère Bretagne en la faisant mieux connaître et surtout mieux apprécier.

Quimper, le 25 octobre 1917.

Charles CHAUSSEPIED.

Architecte du gouvernement.

LI

Séance du 29 Novembre 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

MM. *le colonel Roudière et Waquet* présentent et font recevoir un nouveau membre, M. *Des Cognets*, de Quimper, receveur de l'enregistrement en retraite.

M. *Bertot* propose à ses confrères de voter des félicitations à notre vénéré président qu'une décision pontificale vient d'élever à la dignité de doyen du chapitre de Quimper. Les félicitations sont votées à l'unanimité. Il s'y ajoute les vœux les plus sincères de longue vie et toujours fructueuses recherches archéologiques.

M. *le Président*, après avoir remercié l'assistance, attire l'attention sur l'intérêt que présenterait l'exposition de dessins et relevés archéologiques au musée et dans la salle des séances de la Société. Certains problèmes restés jusqu'à présent sans solution pourraient être ainsi soumis à l'érudition et à la sagacité des visiteurs de passage, lesquels, le cas échéant, communiqueraient leurs hypothèses. Afin d'amorcer la collection, il expose divers dessins exécutés par lui-même. Parmi les monuments ainsi figurés se remarquent trois mystérieuses pierres levées, travaillées

de main d'homme, affectant à peu près la forme de longs œufs tronqués, l'une d'entre elles ressemblant à un œuf complet. Bien qu'elles aient été découvertes il y a déjà plusieurs années, l'une près du Buzit en Bannalec, les deux autres dans une lande inculte au nord de Meilars, aucun archéologue n'a encore réussi à en définir la nature et à en expliquer l'origine. Il semble qu'on y doive voir des monuments phéniciens. Un autre dessin fait connaître avec précision l'aspect extérieur de la grotte préhistorique de Roc'h-Toul en Guiclan qui a été classée sur l'intervention de notre Société en 1913. Les explorations faites en 1874 ne lui ont pas arraché tous ses secrets: M. L. Le Guennec y a récemment découvert des silex et des haches.

M^lles^ *Goy* ont offert à la Société Archéologique pour le musée deux beaux pastels de leur père, le peintre dont le talent conserve à juste titre l'estime très vive des amateurs d'art de Quimper. Ces pastels, portraits du constructeur des flèches de Saint-Corentin, M. Quéré, et de sa femme, sont, en même temps que de belles choses, de véritables documents d'histoire locale. Les flèches, aussi bien adaptées que possible au style et aux proportions des tours qu'elles surmontent, ont été conçues par M. Bigot à qui revient donc la plus grande part de mérite, mais la science et la conscience avec lesquelles M. Quéré réalisa la pensée de l'architecte furent incontestablement remarquables.

M. *le Président* rappelle l'incident qui servit de point de départ à l'entreprise, une simple observation surgie, tout à fait imprévue, au cours d'une conversation entre Mgr Graveran et M. Bigot, un jour que celui-ci

se trouvait à l'évêché. En quelques mots il retrace l'histoire de la construction, rendue possible par la quête du « sou de Saint-Corentin ». Chose étonnante, le règlement de compte fut inférieur au devis.

M. *le Président* passe ensuite successivement en revue les principaux points du département où subsistent des vestiges gaulois, puis, à cette occasion, lit dans l'Ère bretonne de *Frédéric Fontenelle* (M. *F. Le Guyader*) quelques pièces de vers relatives aux origines bretonnes. Soulevés par un souffle puissant, ces vers, tour à tour truculents ou formidables, tantôt émeuvent, tantôt amusent les auditeurs, toujours les passionnent.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, *Le Président*,

H. WAQUET Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, octobre 1917.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestres 1917.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg, vol. XX.

Revue de la Haute-Auvergne, 1915, 3e et 4e fascicules.

Revue de Saintonge et d'Aunis, octobre 1917.

Revue des Traditions populaires, septembre-octobre 1917.

Société Jersiaise, 42e bulletin annuel, 1917.

Union Agricole, novembre 1917.

CHRONIQUE

Dans les *Annales de Bretagne* (t. XXXII, n° 4, octobre 1917), M. R. Durand montre par un exemple, en étudiant spécialement *le Commerce en Bretagne au XVIII*e *siècle*, le parti que l'on peut tirer pour l'histoire économique de la Bretagne de certaines sources parisiennes imprimées.

De *l'Almanach général du Commerce, des marchands, négociants, armateurs de la France, de l'Europe et autres parties du monde*, de l'avocat au Parlement Gournay, il a extrait les renseignements relatifs aux villes bretonnes dont le trafic était le plus actif. L'Almanach en question, véritable Bottin de 1788, nous montre clairement l'état des choses à la veille de la Révolution. Comme commerçants notables, Gournay énumère les suivants : à Morlaix, Barrére et Béhic, Beau frères (agents de la mine de Poullaouen), Bernard, Cornic veuve et fils, Descombes veuve, Lannux et Le Bras, Dessaux, Duhulle-Pitat, Gratien père et fils, Guen, Hamelin (banque), Kerbriand-Postic (fers, aciers, planches du Nord et de l'Espagne), Lange père et fils, Lannux frères, Larrant veuve et Cie, Mazurié, Rannoux, Sermanfait (banque), Villard veuve, Macé de Richebourg et Cie, Guyon (librairie) ; — à Brest, Bersolle, Gilhem et fils ainé, Le Guen, Mancel, Riou-Kerhallet (tous négociants-armateurs), Théophile Quintin (épices et denrées coloniales), Gaudelet (banque). Plus encore que de nos jours le commerce des produits agricoles l'emportait de beaucoup sur celui des produits du sous-sol et de l'industrie, et les transports se faisaient surtout par la voie maritime. -

H. WAQUET

Séance du 27 Décembre 1917

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

L'ordre du jour comporte la question du renouvellement du bureau. L'état de guerre n'ayant pas cessé, les mêmes raisons qui avaient fait décider en 1914, 1915 et 1916, le maintien du bureau sortant conservent leur valeur. Il n'est procédé à aucune élection.

M. *Président* attire l'attention de la Société sur la pierre levée dite « Quenouille de Sainte-Barbe », menhir taillé, mesurant 3^{m}25 de hauteur, situé en Ploéven, dans le voisinage de la chapelle de Sainte-Barbe. Cette pierre était encore au XVIII^{e} siècle un pilori ou poteau de justice dépendant de la seigneurie de Barvelet en Ploéven et de Pontlez en Quéménéven. Les entailles qu'elle présente servaient à maintenir les cordes dont on liait les suppliciés. M. l'abbé *Mével*, recteur de Plonévez-Porzay, a pu recueillir des traditions locales qui confirment cette opinion.

Après la lecture des mémoires inscrits à l'ordre du

jour, M. *le Président*, avant de lever la séance, offre ses vœux de nouvel an à tous les membres de la Société.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
H. WAQUET

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Sujets d'études du ressort de la Société Archéologique.

Notre Bulletin a déjà étudié des matières très nombreuses et très variées ; il est bon peut-être de signaler quelques sujets qui n'ont pas encore été abordés, ou du moins traités à fond.

Indiquons en première lieu les vestiges d'occupations préhistoriques, celtiques ou gauloises : oppidums, camps, villages. Quelques uns de ces établissements ont été fouillés par M. Le Men, ancien Archiviste départemental, ou par M. Paul du Chatellier, notre ancien président ; mais il en reste encore un grand nombre qui sont inexplorés, et d'autres probablement absolument ignorés. Je signale ceux qui me sont connus, en longeant le littoral depuis le Sud jusqu'au Nord et en faisant quelques incursions dans l'intérieur des terres :

Lanriec. — Vestiges d'habitations au pied des rochers de Keramengham.

Gouesnac'h. — Camp de Saint-Cado, sur la rive gauche de l'Odet et le bord de l'anse de Lanroz.

Ergué-Armel. — L'autre coté de l'ouverture de cette anse, sur les terres de Lanroz, le petit camp de *Beg-ar-c'hastel*, offrant quelques traces de vitrification.

Penhars. — Vaste camp de Kercaradec.

Plobannalec. — Au hameau de Lesconil, vaste nécropole étudiée par M. du Chatellier, faisant supposer une importante occupation.

Penmarc'h. — Pors-Carn.

Plomeur. — La Torche.

Saint-Jean-Trolimon. — Tronoën.

Plouhinec. — Tout le littoral, depuis Poulhan jusqu'à Poulgoazec.

Esquibien. — Le Canavec.

Plogoff. — Pointe du Raz.

Cléden-Cap-Sizun. — Castel-Meur, exploré par M. du Chatellier.

Beuzec-Cap-Sizun. — Castel-Coz, exploré par M. Le Men.

Poullan. — Camp du Mont, entre la vieille et la nouvelle route de Douarnenez à Pont-Croix.

Pouldergat. — Creac'hvoyen et Kersuillec.

Locronan. — Camp du Saléier, sur le versant Sud de la montagne.

Plougastel-Daoulas. — Roc'h-Nivélen.

Ploumoguer. — Presqu'île de Kermorvan.

Ploudaniel. — Camp de Pen-Lédan, près du moulin du Folgoët.

Kerlouan. — Colline près de Kélorn

Plouescat. — Littoral en face de Enez-Eoc.

Cléder. — Promontoire du Vrenn.

Roscoff. — Santec, Tossen, en face de l'Ile d
Ile-de-Batz. — Pointe Est.
Ploujean. — Gorré-Plouian.
Plougasnou. — Pointe de Primel.
Locquirec. — Beg-ar-c'hastel.
Saint-Goazec. Castel Ruffel.

Chanoine ABGRALL.

Note sur la stèle gravée du Téven de Kermorvan

(Commune de Ploumoguer — Finistère)

La stèle qui fait l'objet de cette note a été exhumée en juin 1916, au cours de travaux de terrassement, par MM. le capitaine Jochaud du Plessis et P. Montfort qui l'ont déjà signalée à diverses sociétés : c'est à eux que je dois la connaissance de cette découverte dont l'importance, pour la pré-histoire — ou proto-histoire, — du Finistère est incontestable.

Dans ce qui suit, je résume pour nos collègues mes observations sur ladite stèle, avec renseignements sur les circonstances et le lieu d'invention, et quelques hypothèses.

(a) *Lieu d'invention.* (D, croquis de la planche I). La stèle se trouvait sur la pente N N W d'un petit tertre elliptique, presque au niveau du sol naturel environnant : l'extrémité N E émergeait seule de la masse du tertre qui recouvrait le reste, plus profondément enterré ; c'est cette extrémité, ou se voyait une rainure bien accusée qui attira l'attention des inventeurs.

Le tertre, surbaissé et dont l'élévation n'atteint pas un mètre, n'a été exploré que vers son centre : il a donné une petite cavité à peu près parallélipipédique, à parois de moëllons grossièrement façonnées, et complètement obstruée par des matériaux très meubles ;

c'est vraisemblablement une sépulture très fruste, mais aucun mobilier n'y a été recueilli.

Comme je l'ai déjà dit, la stèle formée d'un bloc de 2 m. 10 de long, 0 m. 60 de large et 0 m. 25 d'épaisseur moyenne était couchée sur la penteN N W de ce tertre, la grande dimension orientée E N E W S W, avec légère pente vers l'W S W ; la face supérieure parée et plane ou à peu près sauf sur les bords, éclatés lors du dégrossissement était de plus inclinée, assez faiblement d'ailleurs, vers le N W. Aucune trace de calage n'apparaissait.

Le lieu d'invention se trouve exactement à 1470 m. au N 54°5 E du clocher du Conquet, sur un plateau parsemé de mamelons de faible altitude et appelé « Téven de Kermorvan », qui domine l'anse des Blancs Sablons.

Le Téven appartient tout entier à la commune de Ploumoguer ; il est traversé par quelques sentiers, souvent mal délimités et par d'assez nombreuses clôtures de relief médiocre ; la stèle a été découverte dans la parcelle figurant au cadastre (section de Kermorvan) sous le numéro 602 et dont l'altitude moyenne est de très peu supérieure à 30 mètres.

Tandis que les affleurements rocheux sont fréquents dans la presqu'île de Kermorvan et aux abords de l'Isthme, ils sont des plus rares à la surface du Téven, mais la constitution du sous-sol est la même dans les deux régions ; il est formé de gneiss granulitiques ($\zeta^2\ \gamma^{1\ b}$) passant par endroits à une granulite gneissique et presque à la granulite normale (γ) ; c'est à cette dernière roche qu'ont été empruntés pour la plupart les éléments des constructions mégalithiques de la presqu'île.

Sur le versant sud de celle-ci et suivant la bordure nord du ria du Conquet, la texture nettement rubannée domine : la stèle présente ce même caractère et appar-

tient, par suite et selon toute vraisemblance aux assises voisines du lieu d'invention, sans qu'il y ait lieu de penser à un transport, au moins à quelque distance : l'air salin l'a d'ailleurs rendue fragile et presque friable vers les bords ; elle ne doit être déplacée qu'avec précautions.

Si à la surface du Téven en ne rencontre, à l'inverse de la presqu'île, que peu ou point d'affleurements, c'est que les arètes rocheuses sont recouvertes d'un manteau de matériaux fins, dunes en bordure de l'anse des Blancs Sablons, limon (a [1b]) vers l'intérieur où il s'amoncelle en petits dos de terrain de formes très variées qui peuvent dissimuler aux regards des constructions de diverses époques reculées ; cette formation est en relation, dans tout le Léon, avec les roches relativement tendres: elle est caractérisée par la tenuité de ses éléments, surtout dans les régions micaschisteuses et doit être rapportée à la période géologique actuelle.

(b) *Ornementation de la Stèle.* — L'ornementation est limitée à l'une des grandes faces ou plus exactement à une bande grossièrement parée de cette face, dont le quasi dressage contraste avec l'aspect fruste des bords : l'artiste semble s'être préoccupé de se ménager une surface où la gravure apparaîtrait nettement il s'est ensuite débarrassé du surplus de la dalle par éclatements successifs jusqu'au moment où il a pu craindre de provoquer les fentes ou d'augmenter l'ouverture de fissures pré-existantes.

Les croquis joints à cette note valent, à mon sens, mieux que n'importe quelle description : le 1[er] (planche D) reproduit un dessin fait, lors de l'invention, par M. P. Montfort qui a de plus exécuté un deuxième dessin sur papier fort, par contact avec la stèle elle-même: j'en ai donné un fac-simile qui a l'avantage de montrer

la vraie grandeur de la partie la plus remarquable de l'ornementation.

La planche III est un décalque d'un croquis pris par moi-même après quadrillage à la craie de la surface ornée : ces trois figurations ne diffèrent que par de menus détails et montrent une remarquable ressemblance avec les images obtenues par la photographie.

En attendant les études d'après moulages, nos collègues disposent donc, dès maintenant, de sérieux éléments d'appréciation.

(c) *Hypothèses*. — Des hypothèses diverses peuvent être formulées sur la signification de cette gravure et sur la nature des objets figurés : la plus vraisemblable à mon avis est celle d'un poignard à manche droit, enfoncé dans un fourreau bi-ansé et peut-être même quadri-ansé.

Le trait intérieur permet de penser que le graveur a voulu représenter un fourreau, soit évidé vers les plats de la lame, soit renforcé vers ses tranchants : la forme arrondie de l'extrémité opposée au manche doit correspondre à une pointe mousse.

Toute cette partie de l'ornementation est indiscutable dans ses grandes lignes, comme procédant d'une intention bien nette : je considère comme seulement probable l'indication d'un très petit dessin relevé par M. P. Montfort à l'un des angles supérieurs du fourreau.

Très nets également sont deux traits qui, incurvés à hauteur de la partie moyenne du manche, comme pour l'embrasser, se rapprochent à partir de son extrémité libre pour devenir ensuite presque parallèles, sur une longueur de près d'un mètre : faut-il y voir une indication de préhension, ou même d'une main ? La chose

Fig 2 ... REPRODUCTION DU 1er CROQUIS DE Mr P. MONTFORT (Juin 1916).

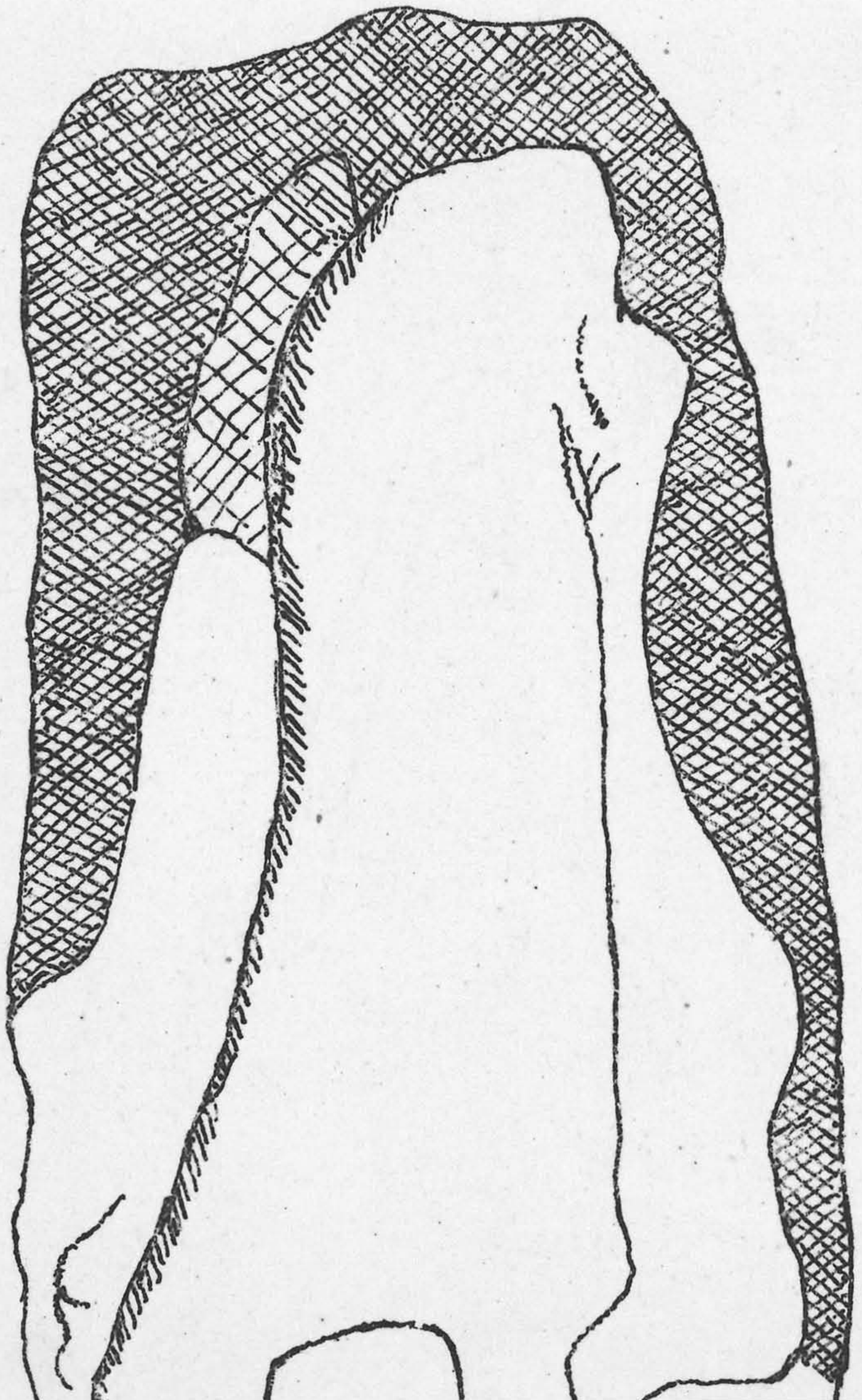
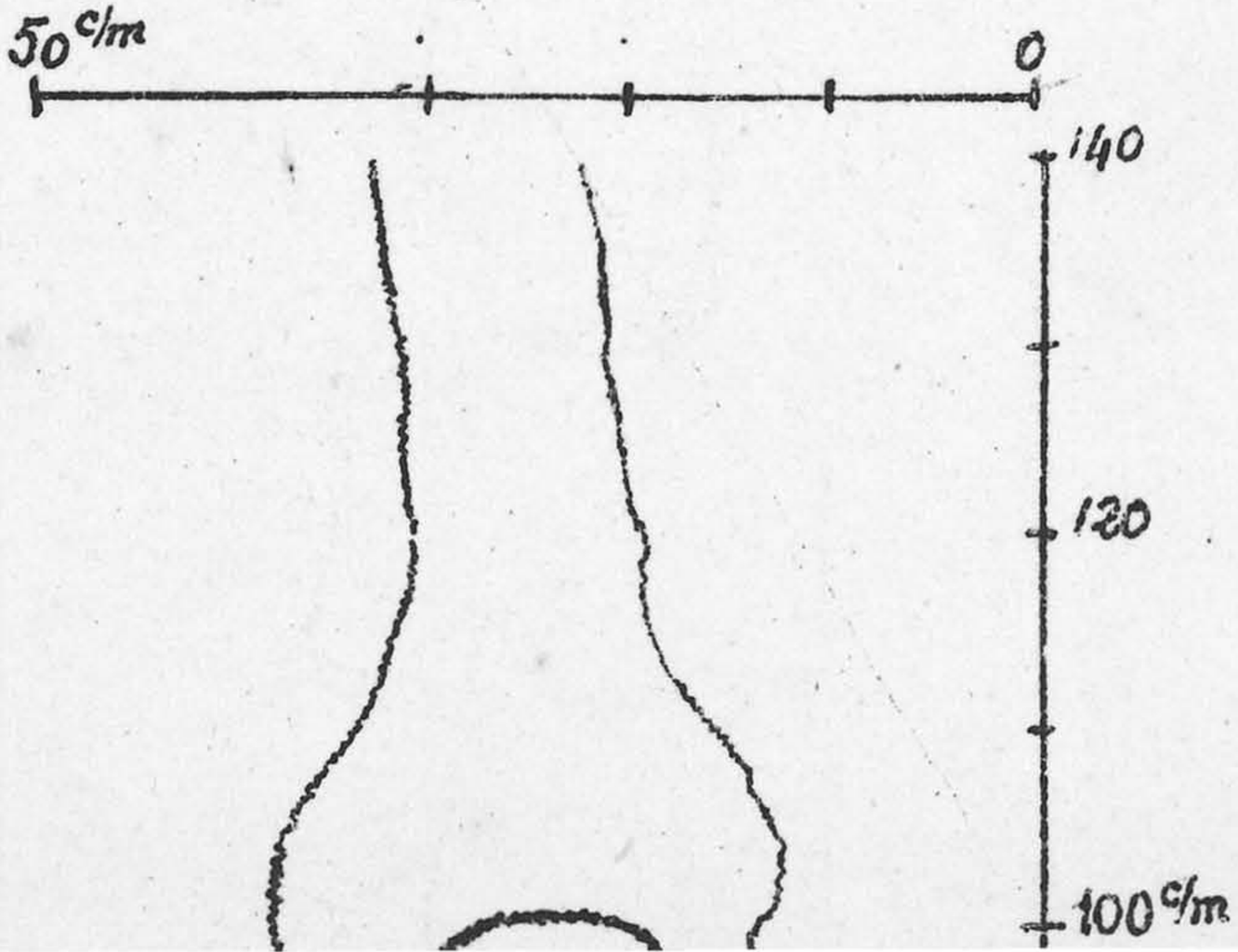
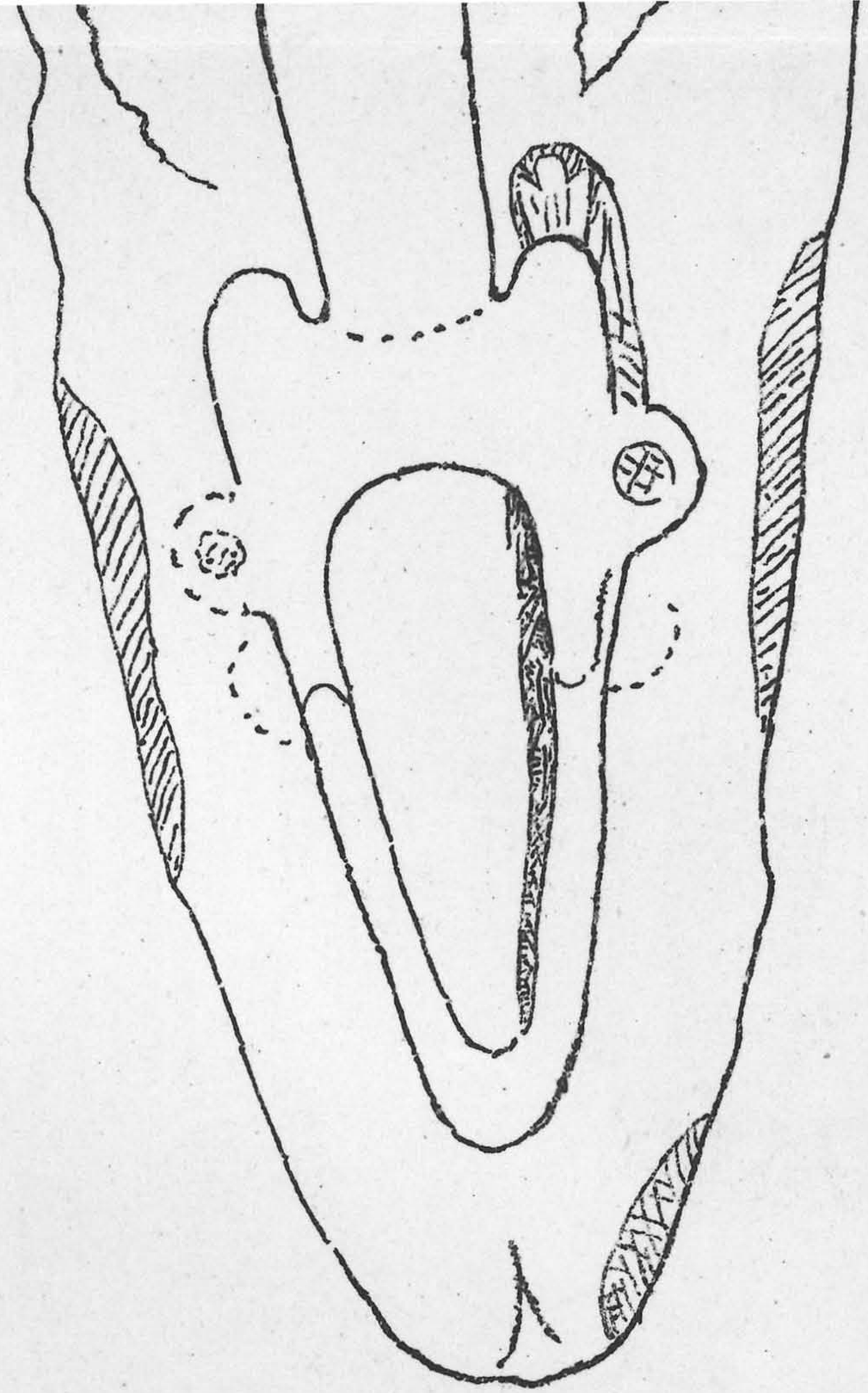


Fig 3 ... CROQUIS DE L'AUTEUR, d'après quadrillage sur la stèle.

Echelle: 1/10e





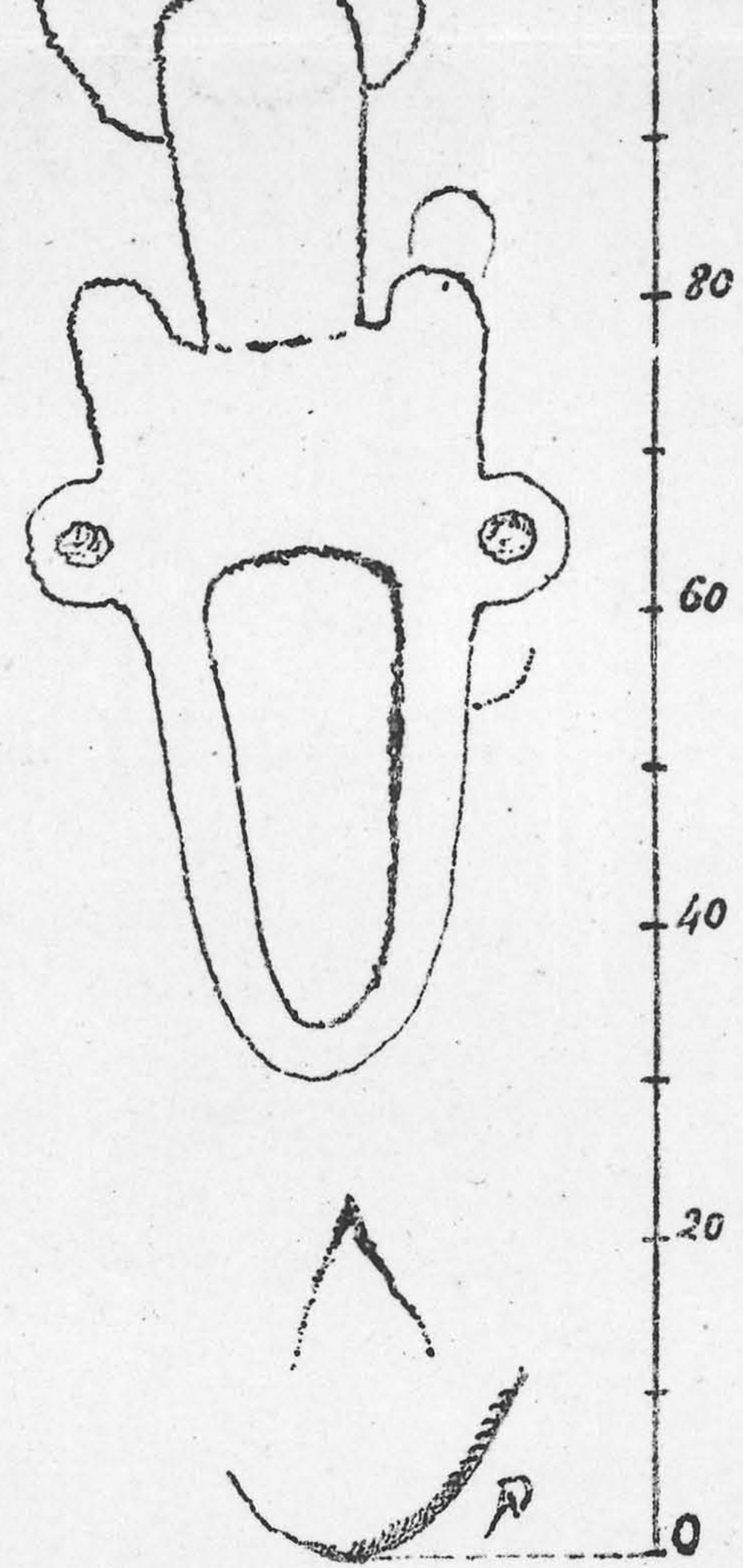
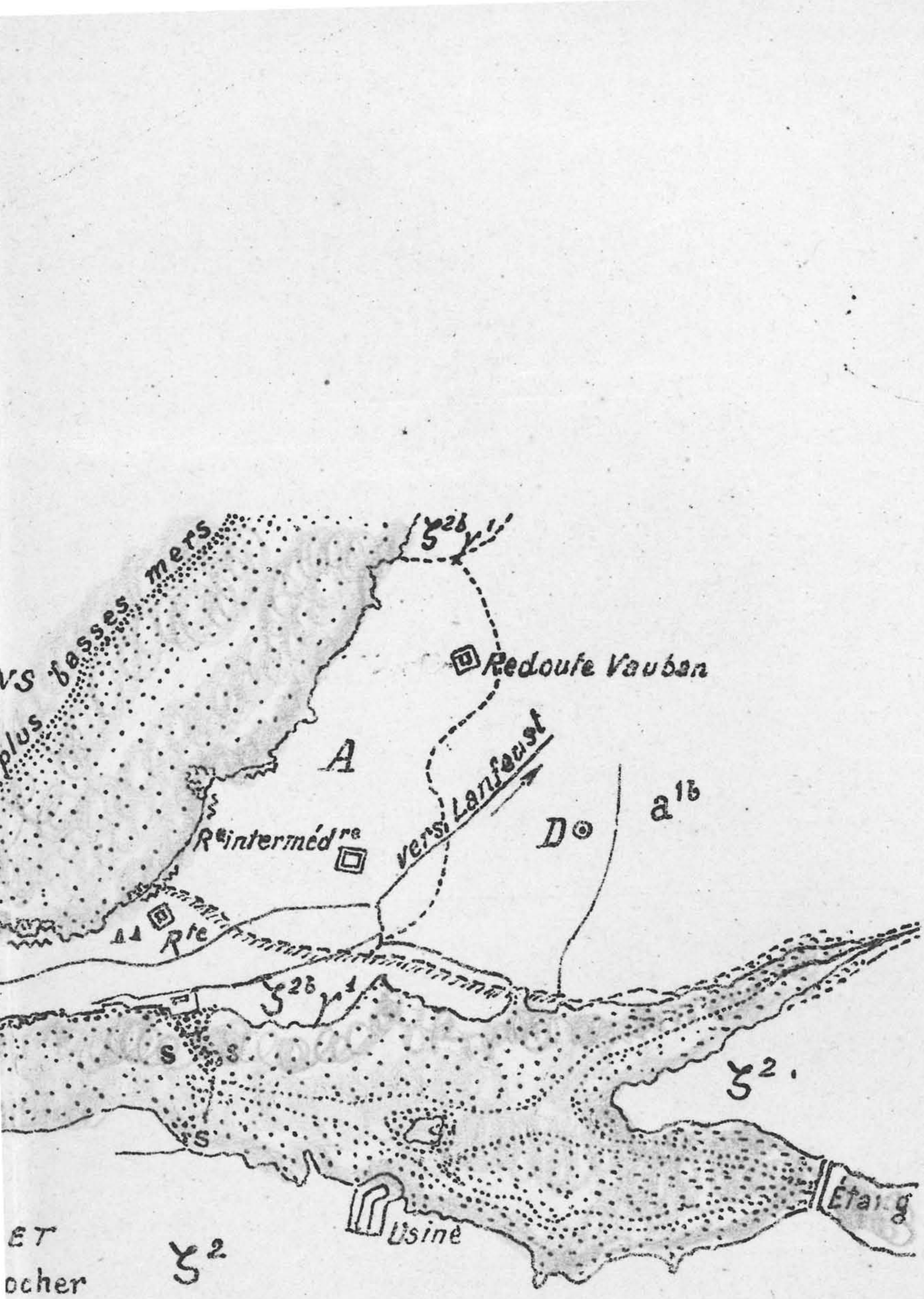

80
60
40
20
0

Fig 1

Pilet
ANSE DES BLANCS-SABLO
Pors Babu
PRESQU'ILE
$\gamma^{2b}\gamma^{1}$
Fme
Niveau des
DE KERMORVAN
Phare
Tlle Louve
PORT
Môle
LE CONQU
Cl
plle Se Barbe
γ^2
LE FOUR
$\gamma^{2b}\gamma^{1}$ Gneiss
γ^2 micasc
a^{1b} Limon
Anciens retranchements ... S



1/20000e

Carte hydrographique 5071

granulitiques.
histes, Gneiss.
.-. A dunes.

s Sillon avec nombreux rognons de silex, ques-uns Gie Pressigny

est très possible, mais une affirmation serait hasardeuse.

Une sorte de chevron opposé par son sommet à la pointe du poignard apparaît sur les divers croquis, ainsi que sur l'un des clichés, mais son authenticité, en tant que gravure, est hypothétique, nous n'en percevons d'ailleurs aucune possibilité d'explication.

D'autres rainures peu profondes se voient de plus en diverses parties de la surface parée sans qu'on puisse leur reconnaître un caractère intentionnel : elles paraissent plutôt prolonger des fissures produites lors de l'abattement des bords.

Telle est cette précieuse gravure dont on peut, sans hésitation, dire qu'elle ne ressemble à aucune des gravures dolméniques connues, sauf au point de vue du procédé d'exécution : sous ce rapport elle ne se différencie en rien des ornementations morbihannaises ni de celles des deux monuments ornés du nord du Finistère, le dolmen de l'Isthme de Kermorvan et la grande galerie mégalithique du Mougau bian, en Commana.

Il est à remarquer que les parois de ces deux derniers portent des représentations d'armes *métalliques* : pointe de lances ou de sagaies à longue soie, absolument indiscutables au Mouau bian, bipenne et peut être poignard à Kermorvan.

La stèle du Tèven montre une figuration plus compliquée, correspondant à trois images : poignard, fourreau, main ; en raison même de cette complication nous sommes autorisés, dans une certaine mesure, à la considérer comme plus récente encore que les autres, et, la dalle ne paraissant pas appartenir à une construction mégalithique, comme postérieure aux dernières œuvres de l'ère monumentale préhistorique.

A combien de siècles remontent le déclin et la fin de

cette ère : nous l'ignorons, mais des arguments qu'il serait trop long de développer ici tendent à prouver que les nombreux millénaires dont parlaient au siècle dernier certains archéologues se réduisent en réalité à beaucoup moins, trois, trois et demi ou quatre au plus, et que parmi les plus remarquables des constructions mégalithiques qui se sont conservées jusqu'à nous, il en est dont les architectes vécurent en pleine civilisation du bronze, alors que les colporteurs de ce métal ou de l'un de ses composants, l'étain, apportaient avec lui sur les rives de l'Atlantique les pendeloques et perles de callais dont les grands dolmens morbihannais ont donné de nombreux spécimens.

Que les supports de ces grands dolmens nous montrent des représentations de haches polies, et seulement de ces haches, le fait est incontestable, mais ne constitue pas un argument définitif en faveur d'une très haute antiquité des dits monuments.

C'étaient des figurations d'objets rituels, considérés comme *purs* du jour où le métal devint d'usage courant, et par suite *impur* : l'antiquité classique suffit à nous donner des exemples d'attribution à telle ou telle substance de l'un ou de l'autre de ces caractères, variables avec le temps : le fait que les monuments finistériens nous ont livré des images d'armes *métalliques* leur assigne une date de construction encore moins reculée, à laquelle le bronze serait devenu *pur* après apparition du fer.

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, la stèle de Kermorvan paraît n'avoir pas appartenu à une construction mégalithique, elle serait donc plus voisine de nous que le dolmen de l'Isthme et sa bipenne gravée, elle serait donc d'époque gauloise, ou d'époque encore moins reculée.



PIERRE GRAVÉE DE KERMORVAN

Mais ce ne sont là qu'hypothèses : ce qui paraît indiscutable c'est la postériorité de cette ornementation à l'apparition du métal en Armorique.

Toulbroc'h, 27/12 1916.

NOTICE PAROISSIALE

LANDUDEC

ORIGINES

Landudec était l'une des vingt paroisses qui, lors de la colonisation de l'Armorique par les bretons insulaires, se constituèrent dans les limites du Pagus-cap-Caval. Ainsi que son nom l'indique, cette paroisse eut pour fondateur saint Tudec (1) que l'on identifie avec saint Tadec, moine de Landévennec au VI^e^ siècle, dont la fin aurait été tragique.

D'après la légende qu'Albert Le Grand a tirée d'un ancien office de saint Iaoua, le seigneur du Fou qui était encore payen, ayant appris que les abbés des monastères de Cornouaille devaient s'assembler dans son voisinage, fit en sorte de se trouver à leur réunion. N'écoutant que sa fureur, il massacra Tadec près de l'autel où il célébrait la messe et attrapa Iudulus qu'il tua aussi de sa propre main. De là le nom de Daoulas donné à l'endroit où ce double meurtre fut consommé.

La tradition locale est malheureusement muette sur le compte de saint Tudec ; elle n'a gardé qu'un très vague souvenir de la légende de la charrette qui devait faire connaître un des principaux traits de sa vie. La

---

(1) Saint Tudec était aussi le patron d'une trève de Poullaouen et d'une des chapelles de Spézet.

charrette du Saint se serait-elle brisée en transportant des matériaux pour la construction de l'église ? Ou bien, les bœufs qui la traînaient auraient-ils été dévorés par des loups ? C'est probablement un fait de ce genre qui avait fourni le sujet de la légende qu'il serait désormais impossible de reconstituer. On connaît toutefois l'endroit où se produisit l'épisode qu'elle rappelait. Le nord de la paroisse ne formait autrefois qu'une vaste lande s'étendant depuis Keralcon (Kerhon) jusqu'à l'église. Or, cette lande qui dépendait de Tyvarlen est désignée dans tous les aveux et minus de cette seigneurie sous le nom significatif de *Menez karr Tudec*.

Landudec possédait anciennement une trève nommée Trémahec ou Trémaëron qui occupait, au nord-est de la paroisse, tout le territoire compris entre le Goyen et la vieille route de Guyler à Quimper. Cette trève dont l'église, vraisemblablement dédiée à saint Maïeuc (1), se trouvait à Kernilis, est encore mentionnée dans un acte de 1404 ; mais sa suppression devait remonter à une date plus reculée. elle comprenait les villages de Brenéol, Kervéour, Kernilis, Kergofl-Trémaëron, Kervuriou, Keryvin, Kerdidreu-Trémaëron, Kerannor, Lezvaniel huéla et izéla, Kerancorre (2), Brenguelven, Kerdalidec et un ou deux moulins (3), Sa superficie qui pouvait atteindre 450 hectares, représentait le quart environ de Landudec dont la contenance totale est de 2.056 hectares. La trève de Trémaëron relevait entièrement des

---

(1) Saint Maïeuc, patron primitif de l'abbaye de Saint-Mathieu, vivait au VI^e^ siècle.

(2) Village déjà ruiné en 1625. Ses substructions se trouvent dans le n° 461, section A du cadastre.

(3) L'un d'eux, Milin gomm (moulin à fouler), ne doit porter ce nom que depuis le commencement du XV^e^ siècle, époque à laquelle, suivant d'Argentré, les bretons apprirent des Normands à fabriquer de bon drap.

Régaires de Cornouaille. Le surplus de la paroisse, à part cinq ou six villages, était sous la mouvance directe du Duc.

MONUMENTS RELIGIEUX

Eglise paroissiale

L'église de Landudec, dédiée à saint Tudec et à sainte Anne, a été rebâtie en 1904, d'après les plans de M. le chanoine Abgrall. L'édifice qu'elle a remplacé datait de différentes époques. La partie la plus ancienne était la nef qui communiquait avec ses bas-côtés par des arcades en ogive reposant sur des piles rectangulaires en moëllon surmontées d'un simple tailloir. Le chœur, avec ses piliers formés d'un faisceau de colonnettes et ses arcades en plein-cintre d'un côté et ogivales de l'autre, devait appartenir au XIII^e^ siècle. Enfin le pignon occidental et le clocher avaient été édifiés, vers 1550, par Alain de Rosmadec, seigneur de Tyvarlen. Atteint par la foudre, le 9 février 1904, ce clocher a été reconstruit en même temps que l'église.

Aux bas-côtés de la nef étaient accolées deux chapelles dédiées, l'une (au midi) à sainte Anne, l'autre (au nord) au saint Ange-Gardien.

Deux autres chapelles se trouvaient à droite et à gauche du chœur. La première était placée sous le vocable de sainte Barbe. La seconde dépendait du Guilguifiin. Originairement dédiée à saint Sébastien, elle fut consacrée au Rosaire en 1661.

Ancien presbytère

Une déclaration fournie en 1680 par le procureur terrien, Guénolé Le Bihan de Kerdané, fait mention « d'une

vieille ruinne de maison, escurie, cour, jardin et entrée situées dans la montagne voisine du grand chemin de Landudec à Odierne, avec deux petits parcs y adiaçants cernés de vieux murs. Les dites mazières et parcs furent donnés par les ancestres du seigneur marquis de Molac aux paroissiens, ainsi qu'ils ont pu l'apprendre par tradition, pour servir de presbitaire. » (1)

Les substructions de ce presbytère, détruit par un incendie dans la première moitié du XVII^e^ siècle, existent encore à l'extrémité nord-est de la montagne de Lanrien (n° 574 du cadastre). La distance qui le séparait de l'église était d'au moins cinq cents mètres.

C'est seulement en 1749 qu'il fut remplacé par une maison construite au bourg et dont le presbytère actuel occupe l'emplacement.

Anciens Recteurs

Landudec eut successivement pour recteurs de 1398 à 1400 : Guillerm. Loliphant, Jehan Le Cras, Jacques Galon et Guillerme Olivier (Bulletin Diocésain 1913, p. 189).

1603 Etienne Donertz acquit, en 1611, quelques héritages à Kerboruz en Lababan.

1643 Jacques Caradec, de Quimper, décédé vers 1660 (2).

1661 Etienne Pégasse.

1669-1674 Jean Daoulas démissionna.

1674-17.. Vincent Thomas qui lui succéda, était depuis quatre ans chapelain du Guilguiffin.

---

(1) Arch. de la Loire-Inférieure. Réfn du dom. Royal, Quimper, vol. V.

(2) Il appartenait à une famille de procureurs au Présidial alliée aux Le Borgne, Trégouet, Geffroy de Kerisper, Le Guével et fondue dans le Barzic de Keranstivel.

Sous son rectorat furent exécutés : en 1688, le maître-autel et, en 1701, l'autel du Rosaire, décorés l'un et l'autre de boiseries sculptées. En 1696, il fit enregistrer dans l'Armorial de France le sceau des recteurs de Landudec: « *d'azur à la tour crénelée d'argent.* »

17..-1716 Nicolas Rolland, né à Kernilis, ordonné prêtre en 1678, légua par testament à l'église une rente domaniale sur Kervidinic en Pouldergat.

1717-1725 Pierre de Cornouaille mourut, âgé de 63 ans, au village de Commoullec où il habitait (1).

1726-1740 Guillaume Porcheron.

1740-1741 Joachim-René Le Gallo, recteur de Plourac'h, arrivé en octobre 1740, met en demeure les notables de la paroisse de loger convenablement leur pasteur et, n'ayant pas obtenu satisfaction, quitte Landudec en mars 1741.

1741-1756 Guillaume Nicolas, décédé au presbytère à l'âge de 65 ans, a laissé un ouvrage manuscrit intitulé *Les Exercices de la mission.*

1756-1780 J.-M. Le Campion.

1780-1783 Jérôme Loëdon de Keromen, de Quimper, transféré à Beuzec-cap-Caval.

1783 (d'avril à juillet) Le Coz, professeur de philosophie au collège de Quimper.

1783-1791 Michel Andro.

---

(1) Fils de Jacques de Cornouaille e tde Renée Le Lagadec, il devait être originaire de Briec.

Vicaires et prêtres de Landudec

Dom Jehan Le Coroller, possesseur d'une tenue à Kerancoederyen (Lababan), rendit aveu en 1540, pour les biens que son père, Yvon Le Coroller, mort en 1500 et sa mère, Theffaine Pogeant, décédée en 1508, lui avaient légués à Tyanquéré (Keryéré), Keravezec et Kerguyntic en Landudec.

Dom Jehan Le Coroller, neveu du précédent, décédé en 1597, fut inhumé dans la chapelle de sainte Anne où il avait fondé une chapellénie (1).

En 1580, Dom Jehan Queynec demeurait à Kergat (2), domaine dépendant de Kerélan que tenaient en 1540 Henry Queynec et son fils Guillaume.

1584 Alain Le Guilloux, demeurant au bourg de Landudec, afferme l'annate de Plogastel.

1643-1662 Pierre Pavic, vicaire.

1654 Morice Rolland, prêtre, frère de M^tre^ Jean Rolland de Kernilis.

1666 Jean Paul, titulaire de la chapellénie de sainte Anne.

1673-1683 Fleury Bélec, vicaire.

1683-1704 Pierre Jolivet, prêtre, de Kernéostic.

1684-1699 Jacques Joncour de Pouldergat, vicaire, résidait au château de Tyvarlen.

---

(1) Cette fondation consistait en rentes domaniales sur Kericun (Plonéour), Saoudua et Kerlaoueret créis (Pouldreuzic). — A la même famille devaient appartenir Jean Le Coroller, ordonn éen 1747, qui mourut en 1750 et Roland-Etienne Coroller de Kerdané, recteur constitutionnel de Landudec, qui fut assassiné en 1800 sur la route de Quimper, à l'endroit nommé Ménez croas bléun.

(2) On voyait à Kerhat, dans Ménez ar chapel (N° 620 du cadastre) l'emplacement de son oratoire.

1714-1719	Guillaume Philippe,	vicaire.
1719-1723	Paul Sinquin	id.
1723-1729	René Le Faou	id.
1730-1742	Jean-François Le Berre,	id.
1743-1746	J. Le Floch	id.
1746-1748	Guillaume Le Tiec	id.
1749-1750	H. J. Tandé	id.

1751-1759 Hyacinthe-Michel Le Goyat, id., nommé à Plonéour.

1760-1773 P. Péron id.

1768-1773 Nicolas Le Bricon, successeur de Jacques Le Ménez comme chapelain de Sainte-Anne et du Guilguiffin, demeurait à Kerélan.

1777-1783 J. Cajan, vicaire.

1791 Gabriel Raguenès, de Crozon, périt à Quimper sur l'échafaud révolutionnaire (1794).

MONUMENTS ANCIENS

Epoque préromaine

On a détruit, il y a quelques années, à 150 mètres au sud-ouest de l'église, sur le bord de la route qui conduit à Plozévet, un tumulus de 10 mètres de diamètre sur 2 m. 50 de hauteur. Le dernier siècle a vu disparaître également le menhir qui se dressait dans le marécage situé à l'ouest du moulin de Lesvoé.

Les bois de Guilguiffin contiennent les vestiges de deux villages préhistoriques entourés de retranchements. Un de ces villages dont l'emplacement est en partie couvert de futaies, n'a pas encore été exploré. Il s'étendait depuis le jardin du Guilguiffin jusqu'aux courtils de la ferme de Penancoet, tout au bord de la

voie gauloise reliant Kerity à Keris qui passait à l'est de ses retranchements.

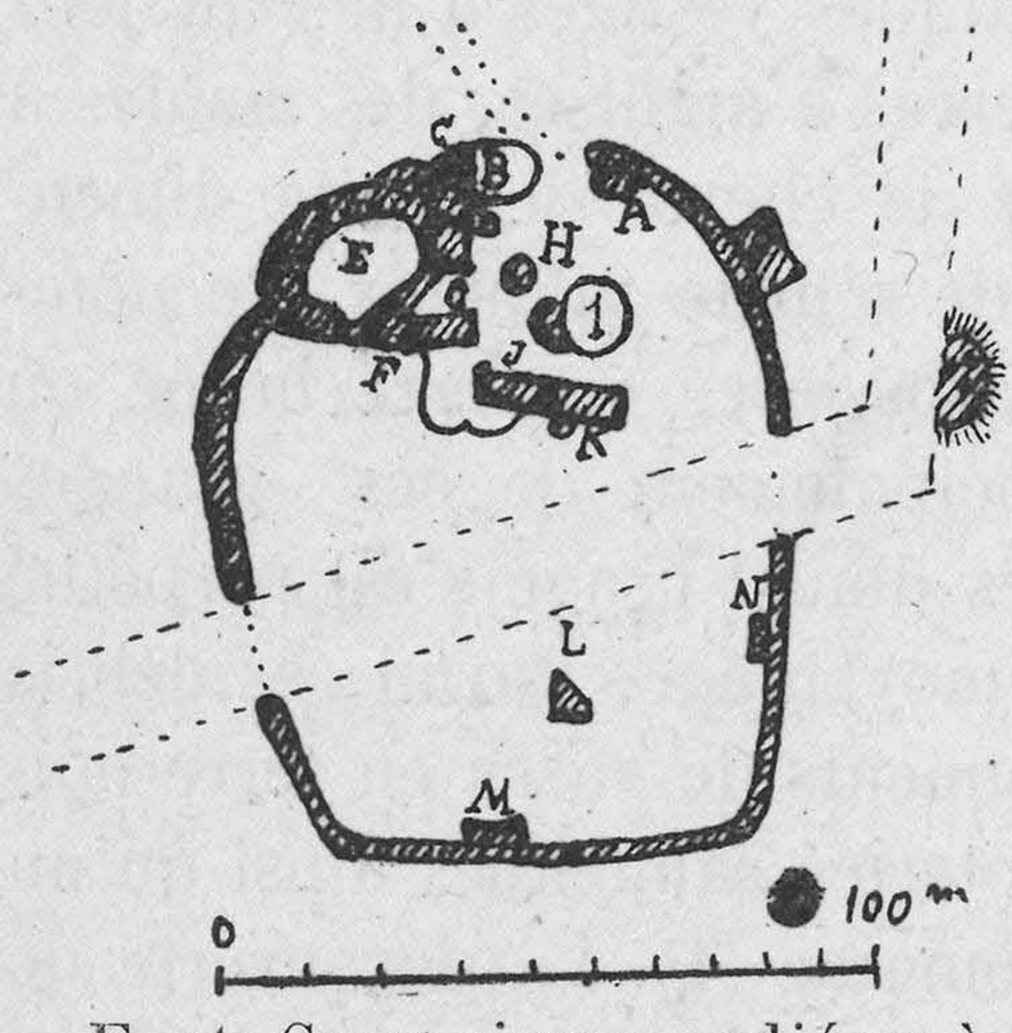
L'autre village, situé à une distance de 300 mètres à l'est du premier, occupait le sommet d'une colline peu élevée. Nous le désignerons par la dénomination de *Coat-an-traon*, nom que porte le bois taillis (1) dans lequel se trouvent la plupart des vestiges qu'a laissés ce village.

Village de Coat-an-traon

L'avenue du Guilguiffin, tracée en 1750 à travers l'enceinte, ayant fait disparaître plusieurs des constructions qu'elle renfermait (2), le plan qui accompagne cette notice présente quelques lacunes.

On reconnaît une forge dans la construction A qui était remplie de scories de fer et de percuteurs en granit.

B. et I, enclos de forme ovale dont il serait difficile d'indiquer la destination.



C et D. Ces maisons, comme toutes les autres, s'appuient d'un côté sur un épais talus.

E, petite enceinte, très fortement retranchée, qui devait servir de refuge dans le cas d'attaque.

F et G, maisons reliées à la maison J par une muretie dont le tracé décrit plusieurs courbes.

---

(1) Coat an-traon, N° 31 du cadastre, Section B.

(2) Quatre ou cinq groupes de maisons paraissent avoir été détruits à cette époque.

H, four isolé ayant 3 m. 80 de diamètre, avec revêtement et calotte de pierres.

J, maison séparée par un talus de la maison K à laquelle est annexée une autre construction semi-circulaire.

La maison L plus vaste que les autres et dont il reste seulement deux côtés, pouvait être la demeure du chef.

Plusieurs de ces constructions sont rondes ou ovales; les plus grandes, de forme rectangulaire, mesurent, en moyenne, 10 m. 50 sur 3 m. 20. La hauteur actuelle de leurs murs est d'environ 50 centimètres. L'aire de ces maisons qui est en contrebas du sol, présente au centre une cavité qui servait se foyer et dont les parois sont formées de pierres calcinées.

De l'angle sud-est de l'enceinte part un retranchement qui descend vers le sud-est dans la direction d'un vallon où jaillissent plusieurs sources dont la moins éloignée est distante de 250 mètres.

L'exploration de ces antiques vestiges a mis au jour une grande quantité de pierres à aiguiser, des meules à concasser le grain, un fer de cheval de petite dimension, quelques fragments de schiste talqueux, de nombreux débris de poterie grossière, en terre brune ou rougeâtre, provenant principalement de ces grandes jattes ovales peu profondes dont l'usage s'est perpétué jusque fort avant dans le moyen-âge. Parmi ces débris se sont rencontrés des fragments de vases en terre noire, grise ou jaune et de poteries samiennes ainsi qu'un denier de la République romaine (1). La découverte de ces derniers objets permet de présumer qu'après l'in-

---

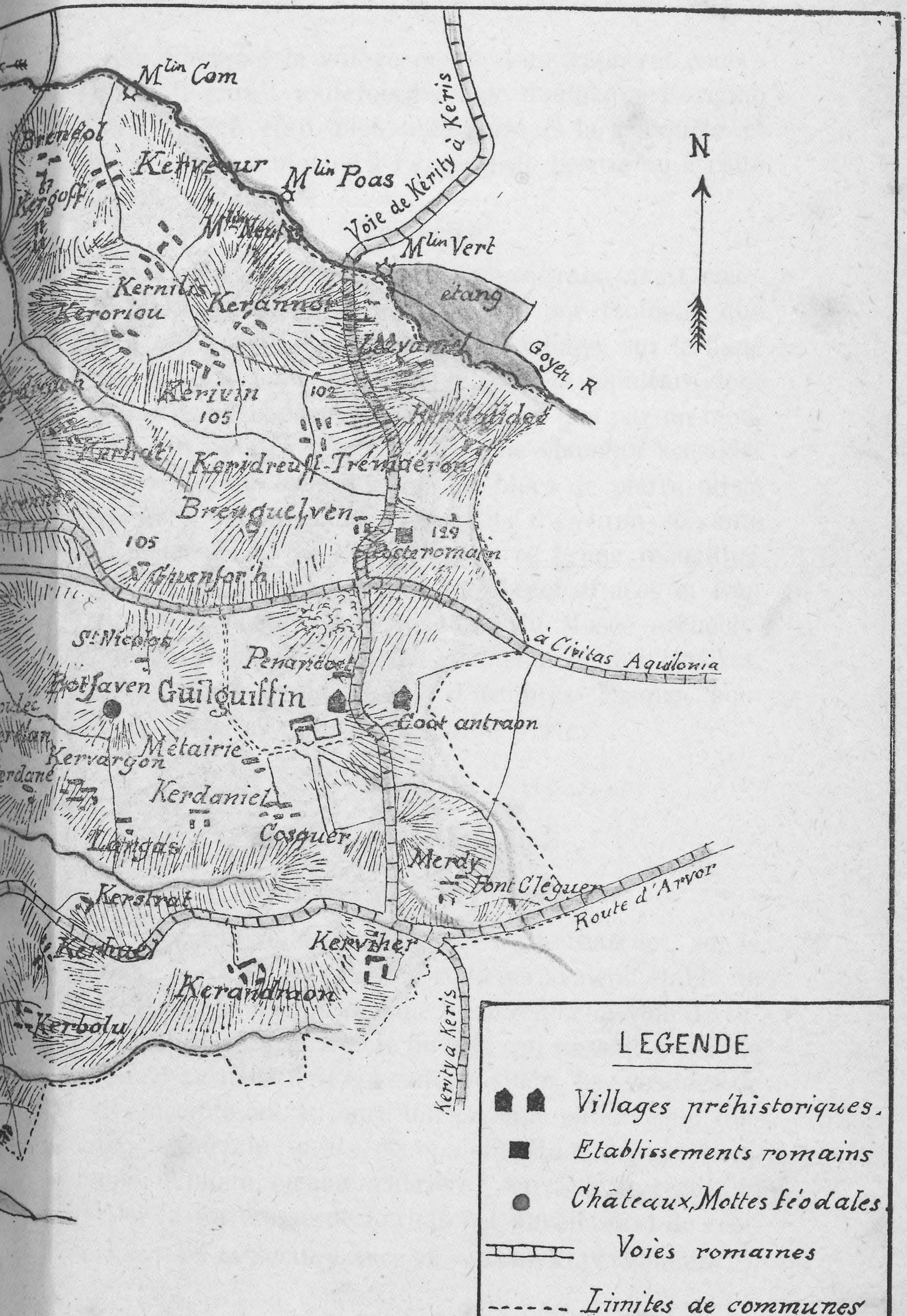
(1) Cette pièce d'argent porte : ANT (Antonius) III VIR (triumvir) R. P. C. (Reipublice constituende). Galère prétorienne. Rev : LEG. VIII (Legio octava). Une aigle entre deux enseignes.

COMMUNE

Echelle 1000M 500 0 0 1 2 Kil.

Voie de la Pointe du Raz
Pouldubren
Penfrat
Kervarlic
Kergreis
Landudec
Kerdalan
Kerlosquet
Kervelgouet
Kermeoglic
Kergoff
Kerroham
Kerlaeret
Tyvarlen
Truhen
Kermindic
Villa Romaine
Route d'Arvor

E LANDUDEC



LEGENDE

- Villages préhistoriques.
- Etablissements romains
- Châteaux, Mottes féodales.
- Voies romaines
- ------ Limites de communes

vasion romaine, le village de Coat-an-traon fut encore habité. Il paraît toutefois hors de doute que l'origine de ce village était bien antérieure à la conquête et qu'elle devait remonter à l'époque du bronze ou à celle du fer.

Tombelle

La peuplade qui occupait Coat-an-traon avait enseveli plusieurs de ses guerriers dans une tombelle que l'on a retrouvée à trente mètres du village, sur le flanc oriental de la colline. L'existence de la sépulture dont la table avait disparu, n'était indiquée que par un monticule très aplati qui recouvrait une chambre sensiblement ovale, circonscrite par des blocs de pierre alternant avec de petits menhirs hauts d'environ soixante centimètres. Les trois urnes en terre brune recueillies dans cette chambre, ont pu être reconstituées et font maintenant partie des collections du Musée archéologique de Quimper. Ces urnes contenaient des cendres, des ossements et des débris d'armures (casque, bouclier,...) revêtus d'une belle patine verte.

EPOQUE ROMAINE

Ruines de Kerhascoet

A deux cents mètres du village de Kerhascoet, sur le versant nord du coteau, les romains avaient établi un poste assez important destiné à surveiller la voie de Civitas-Aquilonia à la Pointe du Raz qui passait à peu de distance au nord de l'enceinte fortifiée. Les vestiges de cette enceinte ont aujourd'hui presque entièrement disparu, le terrain qu'ils occupaient étant depuis longtemps exploité comme carrière. Suivant la tradition locale, la forteresse de Kerhascoet aurait servi de résí-

dence aux anciens chefs de la paroisse, avant la fondation du château de Tyvarlen.

Voie de Civitas Aquilonia à la Pointe du Raz

Un tronçon de cette voie traversait Landudec de l'est à l'ouest. La voie devait suivre la même direction que le chemin de grande communication n° 1, depuis la porterie du Guilguiffin jusqu'à Guenforh où elle obliquait vers le nord. Reprenant ensuite sa direction occidentale, elle venait traverser le bourg au midi de l'église et passait près de l'ancien presbytère, puis au nord de Lanrien et de Kerverret (1). Le chemin de grande communication qu'elle rencontrait à Pouloubren lui a emprunté son tracé jusqu'à sa sortie de Landudec.

Route d'Arvor

Bien que très fréquentée autrefois, cette route était moins importante que la précédente dont elle se détachait à Tybozec, en Plogastel. Entrant dans Landudec à Pont-Cléguer, elle passait au nord de Kerviher et de Kerandraon, au midi de Kerstrat et de Kerstridic, puis à 400 mètres au nord de la villa romaine de Kerléver en Pouldreuzic (2). Après avoir traversé le ruisseau du Loc sur le pont Mintic, la route se dirigeait sur le port de Plovan en passant par Lesbily et Kersaudy (3), par Moriou, Pencleuyou et Croespilcau.

---

(1) Village connu en 1384 sous le nom de Kerguelret.

(2) Cette villa, la seule que l'on connaisse dans ces parages, fut découverte au nord des maisons de Kerléver izéla par MM. de Blois et Le Men qui, au cours de fouilles très incomplètes, y recueillirent des fragments de fines poteries et d'enduits coloriés.

(3) Près de ce village se détachait un embranchement sur Saint-Démet et la côte de Plozévet.

Voie de Kerity à Keris

Cette voie, d'origine évidemment gauloise et dont le tracé était assez contourné, traversait les territoires de Beuzec-cap-Caval, Plonéour et Peumerit et passait près du camp de Kergurunet, en Plogastel, avant de croiser, au nord-est de Kerviher, la route d'Arvor. Elle se dirigeait ensuite par Penoncoet et Brenguelven (où se trouvait un poste gallo-romain) (1), vers le Goyen qu'elle franchissait sur le Pont-Meur et, en sortant de Pouldergat, se raccordait près de Toungouzel, en Ploaré, avec la voie de Civitas Aquilonia à Keris.

CHATEAUX ET MANOIRS

Motte de Botfaven — Chapelle de Saint-Nicolas

Le nom de Botfaven que portaient encore au XVI[e] siècle les landes qui entourent la motte, paraît avoir été celui de l'ancien castel.

La motte, de forme elliptique, a 40 mètres de grand axe ; ses douves, en partie comblées, n'ont gardé une certaine profondeur que du côté ouest. A part quelques substructions à droite de l'entrée, il ne reste aucune trace des bâtiments du castel auquel avait succédé une chapelle assez vaste érigée au XVI[e] siècle par les seigneurs du Guilguiffin en l'honneur de saint Nicolas.

Cette chapelle occupait un des points culminants de la paroisse (123 mètres d'altitude) et son clocher, construit au centre de l'édifice, s'apercevait de plusieurs lieues en mer. Les marins tenaient en grande dévotion

---

(1) Ce poste, d'une superficie de 18 ares, est bordé au sud pa rles ruines de l'ancien Brenguelven (10[e] siècle) et à l'ouest par la ferme actuelle. Situé à 129 m. d'atitude, il pouvait communiquer par signaux avec la plupart des postes environnants.

ce sanctuaire qui, dès avant la Révolution, cessa d'être entretenu et fut démoli vers 1808. La statue de saint Nicolas, recueillie par les habitants de Guilers, a longtemps décoré la fontaine de cette localité.

Village de Botfaven

A l'abri du castel s'était formé un village dont les ruines couvrent une partie de la lande nommée Menez ar chapel (n° 53 du cadastre). A en juger par les vestiges encore subsistants, ce village pouvait contenir une douzaine de familles. Il était pourvu d'un four isolé, d'une forge et aussi d'un puits d'autant plus nécessaire qu'une distance de sept à huit cents mètres le séparait de la source la plus voisine.

Les maisons, assez semblables à celles de l'époque gallo-romaine, en différaient cependant par la place qu'occupaient les foyers, non plus au centre de la pièce, mais à proximité d'un mur de refend (1). Ces foyers, de forme carrée, présentaient une cavité d'environ 0 m. 60 de côté, circonscrite par quatre pierres saillantes de quelques centimètres. Le fond de la cavité était rempli d'éclats de silex recouverts d'une couche d'argile épaisse de 0 m. 15. Sur ce lit d'argile reposait encore, dans deux des foyers, une jatte ovale en terre brune ayant 0 m. 04 de profondeur et 0 m. 41 de diamètre ans sa plus grande largeur (2).

---

(1). Ce genre de foyers qui remontait aux temps préhistoriques, paraît n'avoir été remplacé que vers le 12e siècle dans notre région par les cheminées pratiquées dans l'épaisseur des pignons.

(2) Dans le Cap-Sizun où elle est connue sous le nom de *Darinen*, cette poêle ovale, en terre rougeâtre, à fond plat et rebords peu élevés, est encore employée pour la cuisson d'une sorte de galette composée de farine, de lait, d'œufs et de miel, mets très appréciés des Capistes. (Le Cap-Sizun par M. Le Carguet, Bull. Archéol. 1905).

A côté gisaient les débris de moellons très minces et d'ardoises épaisses qui avaient évidemment servi à recouvrir les jattes et à préserver la pâte qu'elles contenaient du contact immédiat du feu assez vif que l'on devait allumer au-dessus du foyer.

Les cendres que contenaient les maisons et la couleur rougeâtre qu'ont conservée les pierres indiquent clairement que ce hameau fut consumé par le feu.

L'époque à laquelle s'accomplit sa ruine serait plus difficile à déterminer. Il semble cependant que l'on pourrait avec quelque vraisemblance attribuer la destruction de Botfaven aux invasions normandes qui, au X^e^ siècle, désolaient encore le pays .La chronique de Flodoard rapporte qu'en l'an 919, les hommes du Nord ravagèrent toute la Bretagne, enlevant, vendant une partie de ses habitants et chassant tout le reste de ses foyers (1). Tel fut, à n'en pas douter, le sort des habitants de Botfaven. Tout porte à croire qu'ils avaient été entraînés au loin, sinon ils n'auraient pas manqué de retirer des décombres de leurs anciennes demeures les objets pouvant leur être de quelque utilité, comme les auges en pierre et les auges qui s'y trouvaient enfouis.

Un de ces auges avait la forme cubique des petits bénitiers qui se rencontrent au proche voisinage des églises; un autre, parfaitement arrondi et pourvu de deux oreillettes, est semblable aux urnes provenant du cimetière gallo-romain de Breith (Creuse) que l'on voit au musée de Cluny.

Les fouilles pratiquées, en 1881, dans les ruines de Botfaven ont en outre produit une grande quantité de galets ayant servi de pierres à aiguiser et de nombreux

---

(1) Chronic. Flodoardi apud D. Bouquet, Recueil des historiens de France, T. VIII, p. 176.

débris de poteries en terre brune ou rougeâtre, provenant pour la plupart de vases dont le rebord et les oreilles étaient ornés de traits obliques ; un fragment de verre bleu ; un petit disque en terre cuite avec trou au centre; une sorte de bouton de schiste percé de deux trous ; plusieurs objets en fer, tels que boucles, serpes, fers de cheval ; des débris de meules à écraser le grain ; enfin un poids en granit ayant la forme d'une poulie, avec rainure pour recevoir la corde de suspension.

Tyvarlen

L'origine de l'antique lignée qui a porté ce nom se perd dans la nuit des âges, il est probable qu'elle remontait à l'un des machtierns ou chefs de plou de cette région. Dès les premiers temps de la féodalité, un seigneur de Tyvarlen, nommé Harscouet, fit lever une justice près du manoir qu'il avait « ès mettes du village de Kerlazron en Ploedémet. (1). Au nombre des possesseurs de grands fiefs que le Duc assembla à l'ost de Ploërmel, en 1294, avant de porter la guerre en Guyenne, figurent Alain, seigneur de Tyvarlen et son beau-frère Gourmaëlon, fils de Sinquin de Pontecroix.

Ce Gourmelon, dernier descendant mâle des seigneurs de Pontecroix, devait peu d'années après s'éteindre sans postérité, laissant pour principale héritière l'aînée de ses sœurs (2), Plézou de Pontecroix, qui était mariée à Alain de Tyvarlen aux mains duquel se trouvèrent ainsi réunis les deux fiefs de Pontecroix et de Tyvarlen.

Un autre Alain de Tyvarlen, petit-fils probablement du précédent, épousa Sybille de Kersaliou. Il fut père d'Alain de Tyvarlen qui décéda en 1384 et laissa de son

---

(1) D. Morice, preuves, II, col. 852.

(2) Sa sœur cadette, Pezronnelle, femme de Monsour Hervé de Névet, vivait en 1338.

mariage avec Plézou de Pennault (1), un fils de même nom, mort sans postérité en 1404, et deux filles dont la cadette, Margilie, fut mariée au seigneur de Coetrédrez (2),

L'aînée, Alice de Tyvarlen, qui succéda à son frère dans les seigneuries de Pontecroix et de Tyvarlen, mourut en 1412. Elle avait épousé avant 1391 Jehan de Rosmadec, demi-frère de l'évêque Bertrand de Rosmadec, qui lui survécut jusqu'en 1426.

La même année, leur fils, Guillaume de Rosmadec, fut tué à l'assaut de Saint-James de Beuvron. De son union avec Jehanne de Lespervez, héritière de sa maison (3), étaient nés six enfants dont l'aîné, Jehan de Rosmadec, marié en 1438 à Jehanne Thommelin, mourut en 1470.

Alain de Rosmadec qui continue la lignée, s'allia à Françoise de Quélennec (1478). Décédé en 1491, il eut pour fils et successeur Jehan de Rosmadec dont le mariage avec Jehanne de la Chapelle, dame de Molac, fut célébré au château de Blois (1505), en présence du roi Louis XII et de la reine Anne et qui mourut à Tyvarlen en 1515.

Son fils, Alain de Rosmadec, baron de Molac (1509-1560), fit construire la chapelle de Confort ainsi que la

---

(1) Fille et héritière de Guillaume, seigneur de Pennaut (en P'eyben) et de Hazevis de Meylar, elle mourut en 1421, âgée de 70 ans, au château de Rosmadec et fut inhumée dans l'église des Cordeliers, sous l'habit des frères. (Bibl. Nat. F. ms. 22.351).

(2) Margilie de Tyvarlen eut en partage la seigneurie de Pennaut pour laquelle son fils, Yvon de Coëtredrez, rendit aveu au duc, en 1454.

(3) Elle était nièce de l'évêque Alain de Lespervez. Remariée à Hervé de Névet (1428), elle lui donna cinq enfants et mourut en 1442.

tour de l'église de Landudec. Marié, en 1528, à Jeanne du Chastel, il en eut sept enfants (1) dont l'aîné, Tanguy de Rosmadec, devint lieutenant-général du roi en Bretagne. En mourant (1574), Tanguy de Rosmadec ne laissa qu'un fils de Marguerite de Beaumanoir qu'il avait épousée en 1561.

Sébastien Ier, marquis de Rosmadec, épousa Françoise de Montmorency (1588). Sous le nom de marquis de Molac, il se distingua pendant la Ligue comme colonel-général de l'infanterie royale et allait recevoir le bâton de maréchal de France, lorsqu'il mourut en 1613, à l'âge de 46 ans.

Sébastien II, marquis de Rosmadec, successivement gouverneur de Quimper et de Dinan, diminua par de nombreux afféagements l'étendue de la châtellerie de Pontecroix-Tyvarlen et vendit même, en 1647, sa terre patrimoniale de Rosmadec. Marié en 1616 à Renée de Kerhoënt-Kergounadec'h, « le plus considérable party qui fust lors dans la Bretagne » (2), il en eut dix enfants dont il ne conserva qu'un fils et deux filles, Marie-Anne et Marie-Renée.

Sébastien III, marquis de Rosmadec, qui succéda à son père en 1653, épousa deux ans après Renée Budes de Guébriant. Nommé, en 1665, gouverneur de la ville et du château de Nantes, il mourut en 1693 (3). Sa des-

---

(1) Une de ses filles, Louise de Rosmadec, épousa Nicolas de Tyvarlen, seigneur de Kerharo. Sa dot comprenait la moitié de la seigneurie de Lespervez (en P'oaré) restée indivise depuis 1442 entre les maisons de Rosmadec et de Névet.

(2) Vulson de la Colombière, Généalogie de Rosmadec publiée en 1644.

(3) Pendant le séjour qu'il fit avec la marquise au château de Tyvarlen, en 1682, il céda « par contrat de donaison » le manoir et la terre de Kerfloux (en Plomeur) à Marc de Baril, capitaine de ses gardes.

cendance allait finir avec son fils, Sébastien IV, qui décéda, en 1700, sans laisser d'enfant de son alliance avec Catherine de Scoraille.

Marie-Anne de Rosmadec, comtesse de Carcado, tante et héritière du dernier marquis de Rosmadec, ne lui survécut que quatre ans. Elle laissa une succession fort obérée. Les biens qui en dépendaient ayant été vendus en 1714, son fils aîné dut en exercer le retrait lignager.

René-Alexis Le Sénéchal, comte de Carcado (1659-1744), lieutenant-général des armées du roi, obtint en 1719, la continuation du marquisat de Rosmadec sous le nom de Pont-Croix et, la même année, fut nommé gouverneur de Quimper. De son mariage avec Jeanne Magon était issu Corentin-Joseph Le Sénéchal, marquis de Molac, qui vendit, en 1754, le marquisat de Pont-Croix.

Acquis par Nicolas-Louis, marquis de Plœuc, qui pendant deux ans en demeura possesseur, le marquisat devint, en 1756, la propriété de la comtesse de Forcalquier (1) qui avait fait reconnaître son droit de prémesse.

***

Ainsi que la plupart des mottes féodales placées dans les étangs, le primitif château de Tyvarlen devait remonter au Xe ou au XIe siècle. Sa dernière reconstruction datait de l'année 1480.

Le Père du Paz qui l'avait visité, écrivait en 1629 :

---

(1) Renée-Françoise de Carbonnel-Canisy, née en 1725, fut mariée : 1° au marquis d'Antin qui mourut en 1741 ; 2° à Louis-Bufile de Brancas, comte de Forcalquier, décédé en 1750. Son père, le comte de Canisy, était fils de Charlotte de la Paluelle dont la mère, Marie Renée de Rosmadec, était la sœur puînée de la comtesse de Carcado. — La comtesse de Forcalquier, décédée sans postérité, eut pour héritiers les Carbonnel-Canisy qui ont possédé jusqu'à 1828 la terre de Tyvarlen.

« Alain Ier de Rosmadec et Françoise du Quélennec édifièrent ce qui est à présent au château de Tyvarlen, ainsi que le font voir leurs armes en alliance gravées aux pierres d'iceluy... Les murailles, toutes de pierres de taille, les douves, garites, mâchicoulis et parapets, les tours et escaliers, font voir qu'ils avaient un grand dessein. » (*Généalogie de Molac, p.* 77).

Ce château dont il ne reste que les soubassements enfouis sous un monceau de décombres, affectait, autant qu'il est possible d'en juger, la forme d'un rectangle muni d'une tour à chaque angle. Quelques fragments de sculpture, épars dans les villages environnants, peuvent donner une idée de ce qu'était sa riche décoration. On voyait notamment dans les constructions du village de Kerveillan, en Plozévet, un certain nombre de pierres sculptées provenant de Tyvarlen, entre autres, une statuette représentant un chevalier, l'écu au bras et la lance au poing.

Jusqu'au milieu du XVIe siècle (1), Tyvarlen paraît avoir été la résidence préférée des sires de Rosmadec. Dans la suite leurs séjours y furent moins fréquents et le château était inhabité depuis longtemps, lorsqu'en 1754 le marquis de Plœuc en fit l'acqusiition. Tyvarlen était alors fort délabré et ses toitures menaçaient ruine ; un épais manteau de lierre enveloppant l'édifice, descendait du haut de ses murs jusqu'aux eaux de l'étang. Les tours étaient armées de canons qui furent donnés à l'acquéreur, ainsi que le grand crucifix en cuivre de la cuisine et la cloche de la chapelle qui s'élevait sur l'esplanade située au midi du château.

---

(1) En 1534, de grandes fêtes y furent données à l'occasion du mariage de Joachim de Sévigné avec Marie du Quélennec, fille du vicomte du Fou, qui avait été élevée à Tyvarlen.

La vente du marquisat de Pont--Croix, consentie moyennant 455.000 livres, comprenait, outre le château de Tyvarlen avec sa réserve et ses bois (1), neuf moulins, quatre-vingt-trois convenants, de nombreuses cheffrentes, les halles, magasins et four à ban de Pont-Croix, les greffes des juridictions de Pont-Croix et du Quemenet, le droit de pêcherie sur le Goyen. Le marquisat était alors affermé 16.000 l. à Gatien de Jouenne, seigneur de Lorière et de Kervenargant et pouvait rapporter annuellement de 21 à 22.000 livres.

Devenue par retrait lignager propriétaire de Tyvarlen, la comtesse de Forcalquier fit commencer, vers 1762, la démolition du château, ne conservant que les bâtiments de service occupés par le fermier et le colombier qui a subsisté jusqu'à 1851.

Dernier survivant des manoirs de Landudec, Kerstridic a lui-même disparu en 1879. Un portail ogival donnait accès dans la cour du manoir dont la façade avait été reconstruite au XVI^e^ siècle. Derrière le corps-de-logis, un escalier à vis conduisait à l'étage supérieur qu'éclairaient deux fenêtres à croisée de pierre séparées par un oculus.

Guillaume Kerstridic était, en 1426, possesseur de ce domaine qui, après lui, fut sans doute démembré, car, en 1457, une partie de ses terres et une rente de cinq solz sur « le molin de Kerstridic » appartenaient à Hervé Garvaign.

Jehan Kerstridic, notaire-passe, qui comparut à la montre de 1481, vivait encore en 1513. Il fut père de Charles Kerstridic, qui mourut ainsi que son épouse, Azénor Kerpaen, vers 1509. Leur fils Alain Kerstridic,

---

(1) La terre de Tyvarlen avait dans Landudec une superficie d'environ 450 hectares.

qui était notaire (1536) et sa femme, Françoise Rolland (1), décédés en 1556, laissèrent trois enfants mineurs, Claude, Alain et Marie.

En 1557, Claude Kerstridic, assisté de son curateur Alain Kerpaen, sieur de Lopezeau, fournit aveu au Roi pour les terres de Kerstridic et de Lanvaraon qu'il tenait de son père et de sa mère, ainsi que pour plusieurs convenants à Lespeurit qu'il avait hérités de Marguerite Rolland, sœur aînée de sa mère. Décédé sans alliance en 1561, Claude eut pour successeur son frère puîné Alain qui mourut lui aussi sans postérité en 1571.

Marie Kerstridic qui hérita de ses frères, avait épousé Jehan Geffroy. Sa fille unique, Louise Geffroy, mariée à René Hémery, seigneur de Chefdubois (en Cuzon), mourut en 1602.

Julienne Hémery, née de cette union, épousa en 1612, René de Penancoet. Elle figure dans l'acte d'affféagement de Kerdreac'h-Pérennès (Kerbérennès) à sire Etienne Le Hir de Landudec (1618). Quatre ans après sa mort, en 1628, intervint un accord relativement au cours d'eau qui alimentait le moulin de Kerstridic, entre le marquis de Rosmadec et René de Penancoet, agissant comme garde naturel de son fils Guillaume, propriétaire de Kerstridic.

Guillaume de Penancoet fut le père de Louise de Penancoet de Kerouazle (1649-1734), l'une des favorites du roi d'Angleterre, Charles II, qui la créa duchesse de Porsmouth. Vers le milieu du XVII^e^ siècle, il vendit à Louise Nédellec, veuve de Noël Le Gubaer, le manoir de Kerstridic avec ses domaines (Kerquéré, Kerlaoueret izéla, la moitié de Keramézec) et ses prééminences dans la chapelle Sainte-Anne à Landudec. Cette terre, en

---

(1) Elle était fille d'Alain Rolland, sieur de Kermoysan et de Guil'emette de Coetanezre.

1680, appartenait à Vincent et à Rolland Le Gubaer qui, par représentation de leur père, Sébastien Le Gubaer, l'avaient héritée de leur aïeule, Louise Nédellec. Kerstridic était alors affermé pour 150 £ et quelques redevances en nature à Jean Le Bihan et à Guillaume Le Guellec. Maître Jean Chamin, notaire et Marie Cochen, sa femme, y avaient loué une maison.

Kerélan

Un sceau de 1276 portant *un sautoir et une bordure*, est attribuée aux Le Cren de Kerélan. L'enquête faite en 1411 touchant les droits du vicomte de Léon de Cornouaille contient la déposition d'Even Cren, âgé de 80 ans, qui devait être l'aïeul de Geffroy an Cren, seigneur de Kerélan en 1426.

En 1457, Àlain Lecren et Mabille, sa femme, échangèrent leurs domaines de Kerdéaut et de Kergadiou en Trémahec (Tréméoc) contre les héritages que possédait Hervé Garvaign de Kerdanen « ès villes de Kerdanen, an Laéguel, Mogairet, Kerstridic, Lesmoé, Lanryeuc, an Natro. » Le même Alain Lecren et Guillaume, son fils, acquirent en 1473 l'autre moitié de Kerdanen et de Laëguel par contrat d'échange passé avec Alain Rosmadec auquel ils cédèrent leurs droits sur Kerstridic, Kerlououret, Lesmoé, Lattro et Lanriec. Guillaume Le Cren qui était notaire, se présenta pour son père à la montre de 1481. Son fils qui portait aussi le prénom de Guillaume, reçut en 1503, l'aveu rendu pour Kerguillianet en Guyler à la seigneurie de Kerélan (2).

Le fils de ce dernier, Etienne Le Cren, mourut en 1533. Il était marié à Azelice de Kermorial dont il eut

---

(1) Ce village occupait le N° 232, Section B du cadastre.

(2) Archives personnelles qui ont également fourni la plupart des renseignements dont la source n'est pas indiquée.

un fils nommé Yvon qui avait pour curateur, en 1541, son oncle Pierre de Kermorial. Yvon Le Cren qui vivait en 1578, eut pour femme Marguerite de Kersandy. Il fut père d'Alain Le Cren qui, marié en 1587 à Jeanne de Saluden et décédé en 1602, ne laissa que deux filles.

L'aînée, Hélène Le Cren, mariée successivement à Noël Gourcuff et à Jacques de la Boixière, sieur de Pellahé, mourut en 1627, sans laisser d'enfants. Après elle la terre de Kerélan passa à sa sœur puînée, Marie Le Cren, qui épousa François de Kergoat, sieur de Kersulbic.

En 1650, les sieur et dame de Kergoat affermèrent leur maison de Kerélan à messire René de Plœuc auquel ils vendirent ensuite les domaines de Kergat (1657), de Kerdané, Laëguel et Stang-corzou bras (1659) et en 1662, le manoir de Kerélan, avec ses terres, moulin, bois taillis et de haute futaie, enfeu et prééminences dans la chapelle de sainte Barbe, à Landudec.

Devenue veuve, Marie Le Cren se retira au manoir de Kerandraon (Mahalon), où un logement lui avait été concédé. Elle possédait encore le domaine de Kercreac'h (1) dont elle fournit aveu au seigneur de Tyvarlen, en 1682.

De l'ancien manoir de Kerélan démoli en 1828, il ne reste que le pignon occidental et un cadran solaire en ardoise sur lequel sont gravés un calice et le millésime de 1615. Dans la rabine nommée *l'allée Cren* se trouvait une croix de pierre montée sur un socle triangulaire assez élevé. Le jour de la Fête-Dieu, la procession de Landudec se rendait à cette croix qui, en 1849, de

---

(1) Petit manoir, ruiné pendant la Ligue, que possédait en 1540 N. H. Jean Lestugen et qui par la suite fut réuni à Kerélan.

même que toutes les autres croix de la paroisse, fut renversée et fouillée par des chercheurs de trésors.

Guilguiffin

On voyait à Landudec, en 1635, sur une des tombes du chœur, un écusson chargé *d'une croix cantonnée de quatre hermines* (1). La famille du Guilguiffin à laquelle appartenaient ces armes, paraît s'être éteinte au commencement du XIV^e^ siècle. Devenu la propriété des seigneurs de Tyvarlen, le Guilguiffin constitua dans la suite le partage d'un cadet de cette maison et, ainsi que le rappelle un aveu de 1540, « fut baillé à titre de ramaige à Guillaume du Tyvaranlen, filz juveigneur de la dite chatellénie ».

Cette branche cadette des Tyvarlen était représentée, en 1418, par Guillaume de Tyvarlen, écuyer du Duc, dont la femme, Catherine Le Saux, de la maison de Pratanros, mourut en 1424. Décédé lui-même vers 1447, il eut pour fils et successeur Guillaume de Tyvarlen que l'on voit figurer à la montre de 1481. Le fils de ce dernier, Charles de Tyvarlen, comparut à la même montre en qualité de seigneur de Brenalen dont il avait épousé l'héritière (2).

Charles de Tyvarlen et Catherine de Brenalen eurent, entre autres enfants, Aliette mariée avant 1481, à Jehan Gourcuff, seigneur de Trémenec et Guillaume qui était en 1515, promoteur du diocèse.

Leur fils aîné, Alain de Tyvarlen, seigneur du Guilguiffin et de Brenalen, servait en 1481 comme archer dans la garde du Duc et était, en 1492, receveur de la

---

(1) Procès-verbal des prééminences de la maison de Plœuc.

(2) Catherine, fille aînée de Maître Jehan Brenalen qui possédait, en 1443, le manoir de Brenalen en Saint-Nic.

baronnie du Pont. Décédé en 1531, il laissa de son union avec Jehanne de Kerynisan : (3)

Loyse, mariée à Jehan Le Gentil, seigneur de Pontlez et de Barvédel, bailly de Cornouaille et deux fils dont le cadet, Jehan, était en 1532 recteur de Cast et de Plogonnec.

Jehan de Tyvarlen succéda comme chanoine à François Le Vigouroux. Appelé en 1552 à remplir les fonctions de vicaire général de l'évêché de Cornouaille, en l'absence du cardinal Nicolas Cajetan, titulaire de ce siège, il décéda en 1557 et fut inhumé dans la cathédrale.

Son frère aîné, Guillaume de Tyvarlen, seigneur du Guilguiffin et de Brenalen, mourut en 1560. Il avait contracté deux alliances, la première avec Magdeleine de Guer qu'il perdit vers 1535, la seconde avec Marie de Pestivien, dame de Leinhon, en Trébrivan. Du premier mariage étaient nés : Loyse qui épousa Jehan Treffranc, seigneur de Kerguiffit et de Keranduon ; Claude, mariée d'abord à Henry de Penguilly dont elle était veuve en 1559, puis à Jehan de Lanros et Nicolas avec qui s'éteignit la filiation masculine de la maison de Tyvarlen.

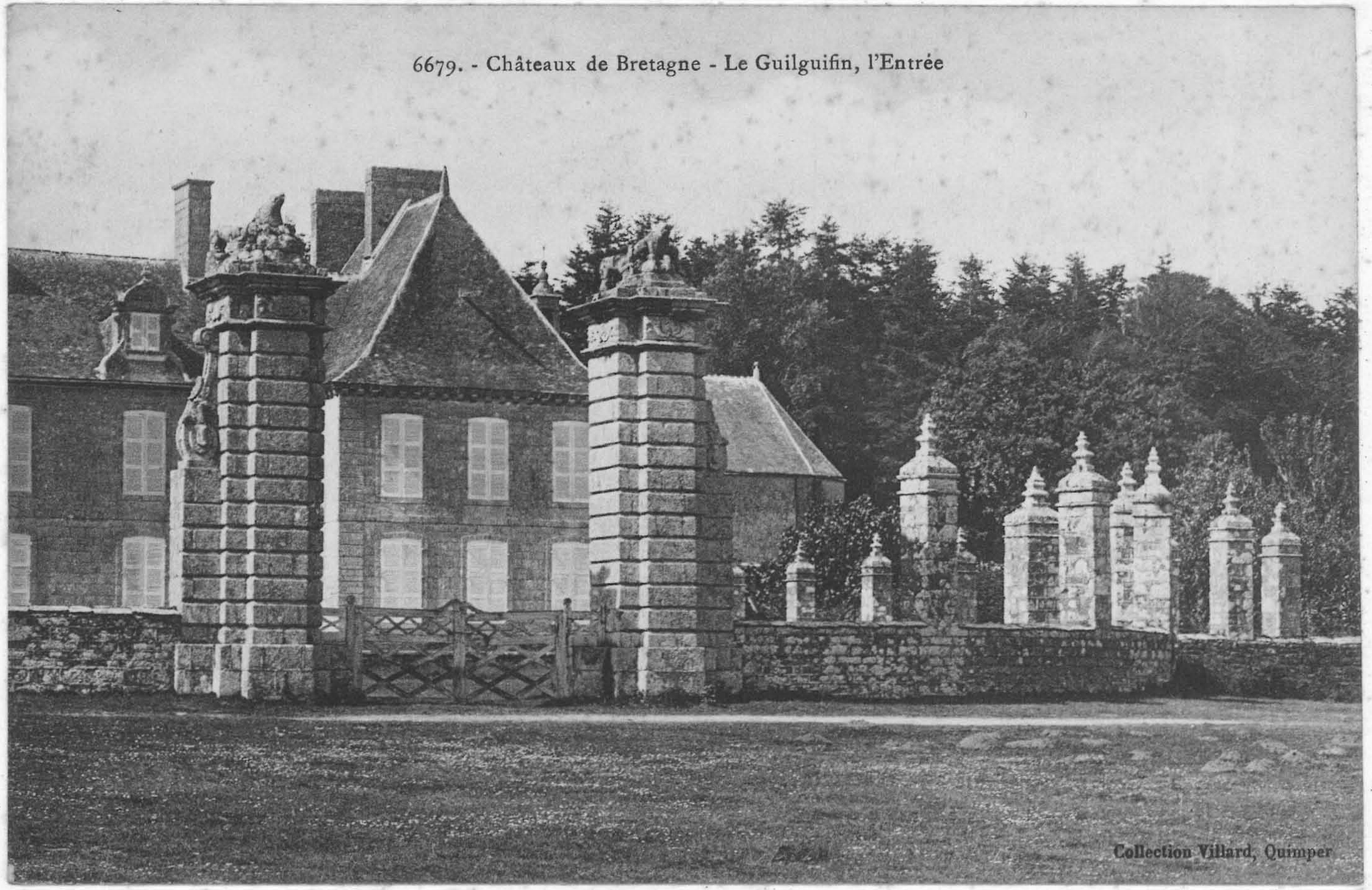
Nicolas de Tyvarlen, seigneur de Kerharo et du Guilguiffin, chevalier de l'ordre du Roi, fut chargé, en 1573, par Charles IX de parcourir la Basse-Bretagne pour recevoir les plaintes et les doléances du peuple et se rendit à Saint-Germain-en-Laye pour rendre compte au Roi de sa mission. Les Etats lui attribuèrent, pour frais de voyage, une indemnité de 600 livres.

En 1576, à la tête de l'arrière-ban de Cornouaille, il

---

(3) Kerynisan en Loctudy, ramage de Pont-l'Abbé, portait « d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur, à la bordure engreslée de même ».

6679. - Châteaux de Bretagne - Le Guilguifin, l'Entrée



Collection Villard, Quimper

prit part au siège et à la reprise de Concarneau qui était tombé au pouvoir des calvinistes. L'année suivante, il assista aux Etats qui se tinrent à Vannes, puis, en 1580, à ceux de Ploërmel et mourut en 1585. De son mariage avec Louise de Rosmadec qui lui survécut jusqu'à 1595, étaient nées quatre filles (1).

L'aînée, Anne de Tyvarlen, épousa par contrat du 14 novembre 1580 Jean de Plœuc, seigneur du Breignou, qui succéda à son beau-père comme commissaire de l'arrière-ban. Surpris à Plestin, en 1590, par les Royaux qui le firent prisonnier, Jean de Plœuc succomba peu après aux suites de ses blessures. Sa veuve mourut en 1611 au Guilguiffin que leurs descendants continuèrent à habiter et où naquit, en 1661, François-Hyacinthe de Plœuc qui devait être évêque de Cornouaille (1707-1739) (2).

A la mort du marquis de Plœuc en 1843, sa fille, Jeanne-Rose de Plœuc, mariée au comte de Saint-Luc, hérita du Guilguiffin. Ce château appartient actuellement au comte Gaston de Saint-Luc, ancien député du Finistère.

***

---

(1) Leurs filles puînées furent mariées : Catherine, en 1586, à Julien du Pou, seigneur de Kermoguer (qui était veuf en 1594) ; Louise, en 1587, à Jean de Lanvaux, seigneur de Beaulieu et Marguerite, en 1589, à Jean de Penfeuntenyo, seigneur de Kermoru.

(2) Pour plus de détails sur la maison de Plœuc, voir la Généalogie publiée par D. de Thézan et, dans Moreau (*Histoire des Guerres*, p. 349), le récit d'une visite de La Fontenelle au Guilguiffin en 1597. Le manoir était alors habité, non par la dame de Tyvarlen, mais par sa fille, la dame de Plœuc, qui apprenant que La Fontenelle préparait un coup de main contre Quimper, se hâta d'en avertir le gouverneur de la ville et contribua ainsi à l'échec de cette entreprise.

Le manoir auquel a succédé le château actuel ne devait guère différer des autres maisons fortes qui existaient dans cette partie de la Cornouaille aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Ses dépendances renfermaient tous les services que comportait une résidence seigneuriale : remise à carrosses, forge, boulangerie, pressoir, écuries, bergeries... Les substructions de plusieurs de ces bâtiments sont encore visibles dans la cour verte, à la fin de l'été, quand le soleil a brûlé le mince gazon qui les recouvre. On retrouve également les fondations de deux tourelles d'angle que des courtines crénelées reliaient à la maison du portail. Cette maison, flanquée d'une guette assez élevée, contenait au-dessus de l'entrée voûtée un logis pouvant servir de corps de garde.

D'après un aveu rendu, en 1540, par Guillaume de Tyvarlen, la réserve du Guilguiffin, indépendamment des bois et des rabines, comprenait « un jardin cerné de murs et, devant la porte d'iceluy manoir, une piecze de terre chaude de sept journaux, appelée Parc-an-couldry, où était un coulombier puplé de pigeons ; sous prés, dix journaux rapportant par commune année 25 charretées de foign ; sous terres froides, environ 52 journaux en deux clos, nommés l'un An-Guernevez et l'autre Guenforh, ès quelles garaines il y avait reffuges à connilz (lapins) ; enfin une partie de la montagne de Botfaven. »

Le château du Guilguiffin a été bâti, en 1750, par Nicolas-Louis, marquis de Plœuc, qui confia la direction des travaux à un architecte Quimpérois, Nicolas Pochic. Au milieu s'élevait un donjon couvert en plomb qui fut supprimé en 1797. L'intérieur renferme un bel escalier en pierre, à double rampe en fer forgé. La chapelle qui s'était écroulée en 1847, fut relevée la même année et dédiée à l'Immaculée-Conception. Elle

est ornée de beaux vitraux et d'un tableau représentant la Sainte-Vierge. A l'entrée de la cour d'honneur, deux grands piliers supportent des groupes en granit reproduisant des scènes de chasse. Encadrée dans la verdure de ses futaies, cette vaste construction est d'un aspect assez imposant.

Kerandraon

Il ne reste aucun vestige de l'ancien manoir qui s'élevait au sud du village actuel, non loin du puits et qu'une large rabine, reliait à la route d'Arvor. Riou Treffranc dont la famille était originaire de Plovan (1), possédait en 1426 ce manoir que ses descendants devaient abandonner cent ans plus tard pour se fixer à Kerguiffit, en Pouldreuzic.

Guillaume Treffranc, écuyer, décédé à Keranduon en 1504, fut père de Jehan Treffranc qui rendit aveu au seigneur du Quilliou, en 1539, pour la garenne et le pré de Kerhaelec, situés en Plogastel, au sud du ruisseau qui séparait alors cette paroisse de celle de Landudec et pour le convenant que tenaient à Kervour Hervé et Henry Pogeant. Ce Jehan Treffranc qui avait hérité de Charles Queynec, frère de sa mère, le manoir de Kerguiffit, était marié à Loyse de Tyvarlen qui lui donna trois enfants.

Ses deux fils, Jehan et Guillaume, dont le premier mourut en 1571, n'ayant pas laissé de postérité, sa fille, nommée Jacquette, succéda à ses frères. Mariée d'abord à François Le Torcol, sieur de Kerdour, Jacquette Treffranc contracta, en 1583, une seconde alliance avec Pierre du Haffont, seigneur de Lestrédia-

---

(1) La branche aînée des Treffranc s'est fondue, vers 1435, dans Coetsquiriou, puis Kerardélec, du Parc et Troussier.

gat. Lorsqu'elle mourut, vers 1610, la terre de Kerandraon échut à Louise Le Torcol, femme de Hervé du Haffont, qui la transmit à son fils aîné, Jean du Haffont. Celui-ci, de son mariage avec Julienne Jégado, ne laissa qu'un fils, Jean du Haffont (1), qui vendit Kerandraon, en 1663, à Guillaume Furic, sieur de Penminy.

La même année, cette terre qui comprenait, outre la réserve du manoir et l'emplacement du moulin (2), deux convenants à Kerandraon, les deux tiers de Kerhuel et une tenue à Kerboru, passa par échange des mains du sieur de Penminy dans celles de René de Plœuc, seigneur du Guilguiffin.

Kerviher

Guillaume Kerviher, fils mineur de défunt Daniel Kerviher, possédait ce manoir en 1426. Il vivait encore en 1481 et se fit représenter à la montre de Carhaix par son fils Henry (3).

En 1529, Jehan Kerviher « à cause de son viel âge » fit abandon de ses biens à son fils Charles de Kerviher, écuyer, lequel en 1540 fournit aveu au roi pour le manoir et le moulin de Kerviher qu'il exploitait directement et pour le convenant Kerniol (ou Merdy izéla) tenu par Alain Le Marec.

Louis de Kerviher qui lui succéda, fut remplacé à la montre de 1562 par son frère Nicolas, notaire à Quimper. François de Kerviher, décédé vers 1606, avait

---

(1) Avec lui s'éteignit la branche aînée de cette maison. Il avait épousé, en 1649, Claude Perrine du Bot (de Quimerc'h).

(2) Ses substructions existent à la lisière Sud de Coat ar veil, taillis dépendant de Langas (n° 469 du cadastre).

(3) La femme d'Henry Kerviher appartenait à la famille Penfrat ; elle possédait un tènement à Kermenguy, en Plozévet.

épousé Marie de Kerguélen (1) (1603) qui rendit aveu, en 1618, au nom de ses filles Jeanne et Anne, pour le manoir de Kerviher affermé à Jean Denys et pour son moulin ruiné depuis 28 ou 30 ans.

L'aînée des filles, Jeanne, après la mort de son mari, Jean du Haffond de Lestimbech, prit le voile aux Ursulines de Quimper, laissant Kerviher à sa sœur puînée.

Anne de Kerviher qui avait épousé Mathieu L'honoré, sieur de Kergostiou, eut pour enfants : Jacques L'honoré qui était diacre en 1649, curé de Lanvern en 1661 et, en 1670, recteur de Guengat ; Renée dont le mari Pierre Marcan, procureur fiscal de Pouldavid, mourut en 1670 ; Catherine décédée sans alliance et Yves qui épousa, en 1669, Gillette de Keratry.

Par contrat du 12 octobre 1671, la dame douairière de Kergostiou vendit à Messire René de Plœuc le manoir de Kerviher avec toutes ses dépendances, rabines, bois taillis et de haute futaie et ses prééminences dans l'église de Landudec (2) pour le prix de quatre mille neuf cent livres tournois et à la charge d'acquitter une rente de huit livres due à la fabrique de Saint-Mathieu.

Kerviher, depuis cette époque, fait partie de la terre du Guilguiffin. Des anciens bâtiments il ne reste qu'un mur assez élevé, à l'ouest de la cour, auquel sont adossés des appentis. La maison de ferme conserve plusieurs

---

(1) Fille de Jehan de Kerguélen, seigneur de Kerlez, en Landrévarzec et de Blanche Moisan, elle fut partagée, en 1615, par son frère aîné, Germain de Kerguélen recteur d'Ergué-Gabéric, qui mourut en 1647 official de Cornouaille.

(2) Elles consistaient en trois tombes basses, une tombe élevée et le droit d'écusson dans la chapelle située au nord de la nef.

ouvertures provenant du vieux manoir dont la dernière reconstruction ne remontait qu'à 1583.

Le blason de Kerviher *d'azur à trois mains droites d'argent*, 2 *et* 1, *un fer de lance de même en abîme*, était gravé sur une croix érigée près de la route d'Arvor et dont les pierres sont entrées dans la construction de la chapelle du Guilguiffin (1751).

***

Landudec renfermait plusieurs autres manoirs de moindre importance.

L'un d'eux, Tuonhuon (aujourd'hui Truhen) que possédait en 1426 Alain Tuonhuon, fut par la suite réuni à la terre de Tyvarlen ainsi que son moulin dit Stang-Guezennou dont la suppression a dû coïncider avec la reconstruction du moulin de Tyvarlen. Ce dernier qui se trouvait autrefois près de l'étang nommé Len mors et était tombé en ruines pendant la Ligue, fut transféré en 1628, à l'endroit qu'il occupe actuellement.

En 1426, le petit manoir de Kerohan, voisin du précédent, appartenait à Pierre Trégouret, de Cast. A la même époque, le manoir de Penfrat, avec le moulin de Kervélaouet qui en dépendait, était aux mains de Maître Yvon Penfrat dont les descendants s'établirent à Lanalan en Mahalon, dans le cours du XV^e^ siècle. Converti en domaine, Penfrat était tenu, en 1541, par Jehan Alanou sous Yvon Geffroy, sieur de Lanalan.

Kerandraon-ar-veil, ainsi que son moulin, dépendait anciennement de la seigneurie du Quilliou. Pour le distinguer d'un autre Kerandraon situé dans les mêmes parages, on l'a appelé Kerandraon-Gourret, du nom du domanier, Jehan Gourret, qui l'exploitait à la fin du XV^e^ siècle. La maison principale dont l'étage supérieur était éclairé par une grande fenêtre à meneau en croix,

rappelait les petites gentilhommières qui se construisirent dans le pays au XVI^e^ siècle. En 1642, cette maison était occupée par un notaire, Maître Guyomarch Le Meur, auquel succéda par acquêt, en 1673, honorable homme Alain Le Borgne, propriétaire du manoir de Kerongar-an-Abadès en Plozévet. Après avoir passé par différentes mains, Kerandraon-Gourret est devenu, au siè^e^cle dernier, la propriété de M. Guillaume Le Bolzer.

Bien que Kermalhuezen (aujourd'hui Keralfin) n'ait jamais été manoir, il convient néanmoins de le mentionner, ce village ayant appartenu à Jehan an Scel ou Ancel, habile charpentier qui fut employé, en 1467, aux travaux de la cathédrale et probablement aussi, quelques années plus tard, à la construction du château de Tyvarlen.

CONEN DE SAINT-LUC.

NOTE VI

Sur une récente communication de M. le docteur Baudouin, relative à « L'EXISTENCE D'UNE « GLACIATION NÉOLITHIQUE DANS LE CENTRE DE LA BRETAGNE ». (Bulletin de la Société préhistorique française, octobre 1916).

M. le Dr Baudouin me dédie en quelque sorte, puisqu'il cite mon nom comme celui d'un contradicteur, une communication sur « UNE GLACIATION NÉOLITHIQUE DANS LE CENTRE DE LA BRETAGNE » insérée au Bulletin de la Société préhistorique française d'octobre 1916.

J'ai, paraît-il, reproché à son auteur de citer *des faits* qu'il ne peut justifier; ma méthode de travail est tout autre ; un *fait* découlant d'une observation ou d'une démonstration solide *existe*, c'est une réalité scientifique qui ne prête pas à négation. Mais il n'en est pas de même des *interprétations* de ce fait, surtout quand elles prennent la forme de simples *affirmations* ; j'en ai donné maints exemples.

Dans le cas présent il s'agit de blocs « couverts de stries signalés en 1879 par M. Le Coz », ingénieur, et d'un débris de hache « jadis polie, mais actuellement terne sur toutes ses faces, qui offre cette particularité remarquable qu'elle est sillonnée de petites stries dans différents sens » (1).

Cette hache a été signalée en 1883 par le même M. Le Coz (2), comme trouvée dans la commune de Lan-

---

(1) Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord 1879.

(2) dº 1883 (cités par le Bulletin de la Société préhistorique française.

gueux (Côtes-du-Nord), riveraine du fond de la Baie de Saint-Brieuc : c'est aussi dans cette commune que sont situés les « blocs couverts de stries » dont la position ne fait l'objet d'aucune indication précise ; il en est de même pour les circonstances et lieu d'invention de la hache. Tels sont les *faits* ; découverte de blocs striés et d'un débris de hache sillonnée de petites stries : M. Le Coz interprète les stries des blocs comme glaciaires, et qualifie ces blocs d' « erratiques » ; il donne des stries de la hache une interprétation en rapport avec la première : M. le docteur Baudouin s'associe à cette manière de voir et conclut de même que des stries « GLACIAIRES » sillonnant un objet de style néolithique, la glaciation qui les a produites est également néolithique.

L'énoncé de ces propositions peut se faire en quelques lignes, leur discussion nécessite au contraire de longs développements : j'en ferai l'objet d'une publication spéciale, que je me borne à résumer ici.

I. *Blocs striés*. — (*a*) L'erraticité d'un bloc est caractérisée, avant tout, par une différence entre sa composition pétrographique et celle du terrain qui le supporte (3) : aucun renseignement n'étant donné ni sur la roche dont sont formés les blocs de Langueux ni sur les assises sous-jacentes (4), nous restons dans l'incertitude ; M. Le Coz se contente d'une affirmation, alors qu'il aurait, peut-être eu le moyen de fournir une *preuve* : remarquons toutefois avec M. Stanislas Meunier (5),

---

(3) E. Haug : Traité de Géologie (1907), tome I, chap. XXVI.

(4) Ces assises, recouvertes partiellement de limon, appartiennent à quatre formations au moins : voir carte géologique au 1/80000e, feuille de St-Brieuc, travaux de 1893-94 (M. Ch. Barrois).

(5) Géologie générale, pages 194 et suivantes.

que des matériaux lourds ont pu être transportés à de grandes distances, même abstraction faite des éboulis de pentes, par des agents mobiles *autres* que les glaciers.

(*b*) Quand des blocs sont ainsi déplacés par une coulée glaciaire, ils cheminent « sur son dos » (6) sans pénétrer dans les profondeurs de la coulée, et sont simplement déposés par elle lors de sa fusion : aucun frottement sur des surfaces dures ne se produisant pendant ces diverses vicissitudes, les blocs gardent leurs arêtes vives et leurs aspérités premières, celles qu'ils avaient au moment où la coulée les a entraînés.

(*c*) Les stries, qu'elles appartiennent à des roches en place ou à des cailloux « sont sujettes à s'effacer par simple exposition à l'air (7) : il en est forcément de même de celles qui auraient pu exister sur des blocs déplacés par un glacier.

Il résulte de ces considérations que le striage d'un ou de plusieurs blocs ne leur confère aucunement l'erraticité : d'autres éléments d'appréciation sont nécessaires, dont il n'est pas fait mention dans les comptes rendus précités.

II. *Conditions de formation des glaciers.* — En raison de l'insuffisance de la documentation, le mieux est d'examiner dans quelles conditions des glaciers auraient pu prendre naissance en Bretagne et dans les régions voisines.

D'une façon générale il est nécessaire, pour cette naissance, que des condensateurs montagneux s'élèvent à une altitude telle qu'ils puissent conserver un man-

---

(6) Falsan « la Période glaciaire » ; E. Haug. Traité de Géologie, etc.

(7) A. de Lapparent, Traité de Géologie, etc.

teau de neiges persistantes (8), le voisinage de la mer étant d'ailleurs favorable à cette conservation (9).

Or la limite inférieure des neiges persistantes se tient actuellement à 3300 mètres dans les Alpes maritimes (L=44°), à 1.360 m. dans le sud de la Norvège (L=59°) et à 860 m. en Islande (L=65°) pour ne parler que de régions soumises à des climats essentiellement marins (10), ; les températures moyennes de l'année, au niveau de la mer, y sont respectivement de 14,5, et 4 degrés centigrades (11). Sous la latitude (48) du centre de la Bretagne et l'isotherme correspondant de 11°5, l'altitude minima comportant la persistance des neiges serait actuellement et d'après ces chiffres de 2300 mètres environ, sinon plus forte : des deux hypothèses aujourd'hui en présence (12), celle d'un refroidissement général au quaternaire, refroidissement évalué à moins de quatre degrés (13), permettrait seule de ramener la limite inférieure des neiges persistantes à 1800 ou 2000 mètres. Telle aurait dû être l'altitude du centre du massif breton et de ses prolongements au moment où des glaciers auraient pu s'y former, mais c'est là vraisemblablement un minimum, la persistance de la fonction glaciaire nécessitant de vastes bassins d'alimentation, nettement dominés par de hautes cimes.

La chaîne hercynienne surgie vers la fin des temps primaires (14) a pu avoir des hauteurs plus considérables : rabotée partiellement par la transgression ma-

---

(8) E. Haug, ouvrage cité, tome I, p. 437.
(9) Géologie.
(10) Sources diverses d'après A. de Lapparent.
(11) Cartes de J. Hann.
(12) Décroissance progressive continue d'une part, refroidissement temporaire d'origine cosmique de l'autre.
(13) Falsan ; A. de Lapparent et sources diverses.
(14) Ch. Barrois, E. Haug, etc.

rine pliocène (15), elle devait conserver, si l'on admet, avec M. S. Meunier, que tous les glaciers sont d'âge quaternaire, des sommets de plus de 2.000 mètres au début de cet âge ; la réduction de pareils massifs à l'état de simples collines suppose incontestablement une énorme durée.

Telle est d'ailleurs l'opinion de l'auteur de la « Géologie générale », qu'il convient de citer comme étant l'un des seuls tenants de glaciations armoricaines : «les glaciers de Bretagne pouvaient avoir déjà fondu quand ceux des Vosges ont pris naissance... Il est clair que toutes les traces de glaciers fondus dans nos pays sont de la même époque géologique, — l'époque quaternaire, comme on dit, — mais cette époque a été si longue que sa durée nepeut être évaluée avec la même mesure que les phénomènes historiques (16) ».

M. S. Meunier admet l'existence de très anciens glaciers bretons, — les plus anciens de France, — dans un ouvrage tout à fait général, et sur la seule notion de l'erraticité de certains blocs, dont les gisements ne sont pas indiqués par lui : tout au contraire, les auteurs de la carte géologique au 1/80000^{e}, dont les travaux d'établissement s'échelonnent pour la partie haute de la Bretagne, de 1883 à 1902 (17) ne font aucune mention de bloc erratique : leur étude approfondie de ces régions a dû leur donner une sérieuse compétence sur laquelle je suis pleinement en droit de m'appuyer.

Donc pas de traces glaciaires d'après eux (18), ou, d'après M. S. Meunier, des indices de glaciations remontant au début des temps quaternaires : tout cela

---

(15) Ch. Barrois, B^{in} de la Société géologique de France.
(16) Géologie générale, p. 273.
(17) Feuilles de Morlaix, Châteaulin, Pontivy, St-Brieuc.
(18) Sauf, bien entendu celles laissées à Kerguil'é, en Crozon, par des radeaux de glaces flottantes (Ch. Barrois).

nous éloigne fort d'une glaciation « NÉOLITHIQUE » et de sa conséquence, non entrevue par MM. Le Coz et Baudouin, réduction de l'altitude des chaînes bretonnes de 2000 à 250 mètres, dans les quelques milliers d'années qui nous séparent des temps dits néolithiques.

III. *La hache striée de Langueux.* — Il est très vraisemblable que cette hache a été trouvée parmi d'autres cailloux striés, donnant l'impression d'un *dépôt*, au sens géologique du mot; l'isolement d'une pièce, quand il ne s'agit pas de questions seulement archéologiques et se rattachant à des fouilles, enlève beaucoup de sa valeur à l'instrument récolté : mais ces considérations n'ont, dans le cas présent, qu'un intérêt secondaire, et je veux considérer le striage de la hache de Langueux comme dû à un agent naturel.

Quel peut être cet agent naturel, les raisonnements qui précèdent ayant montré toute l'invraisemblance d'une glaciation aussi récente que celle imaginée par M: Le Coz ?

Les recherches de M. S. Meunier, poursuivies depuis plus de vingt ans ,tant *in situ* qu'expérimentalement, nous donnent la possibilité de répondre à cette question d'une façon pour ainsi dire palpable : les dispositifs décrits dans sa « Géologie expérimentale » (19) sont en effet des plus faciles à reproduire et peuvent, en quelques heures au plus, fournir à qui les déisre des échantillons de cailloux striés de duretés très diverses, avec stries dans différentes directions.

---

(19) Planche à rebords inclinée et recevant un mélange de boue, de sable et de galets chargé d'un poids d'une vingtaine de kilogrammes par l'intermédiaire d'une dalle plate. Si l'on produit, au moyen d'un jet d'eau le glissement de l'ensemble, dalle et galets sont rapidement striés, les stries ayant parfois des directions très diverses.

Je ne citerai ici que quelques-unes de ses opinions, d'ailleurs amplement suffisantes : « les stries ramassées en pleine moraine ne sont pas pour cela des stries gla-« ciaires » ; — « il est intéressant de faire remarquer « que, même dans du terrain incontestablement gla-« ciaire, les stries de certains galets peuvent avoir l'ori-« gine qui dépend du phénomène de dénudation souter-« raine ; c'est même nécessaire d'y insister, parce que la « découverte de ces stries, dans de vraies moraines, est « de nature, plus que toute autre chose, à tromper sur « leur nature réelle ». (20)

Ces citations nous donnent une explication très acceptable du striage de la hache de Langueux, qui a pu être enchassée dans un épanchement boueux contenant des éléments minéraux ténus et durs, à une époque indéterminée, mais vraisemblablement très peu reculée, surtout si cet instrument a été récolté à l'air libre ; une exposition de quelque durée suffit en effet à faire disparaître, comme nous l'avons vu plus haut, toutes traces de striage.

J'ajouterai que cette explication me paraît la seule acceptable et qu'en dehors d'elle la hache en question pourrait être considérée comme simplement rayée par une quelconque utilisation agricole, si elle a été récoltée isolément.

Résumé. — M. Le Coz qui ne disposait en 1883, et a fortiori en 1879, que de cartes géologiques anciennes (21), se trouvait dans des conditions peu avantageuses pour déterminer à coup sur l'erraticité des blocs de Langueux ; l'importance qu'il accorde aux stries de

---

(20) Même ouvrage, pages 119 et 120.

(21) Cartes de MM. Puillon-Boblaye (1827). Dufrénoy et Elie de Beaumont (1841), de Fourcy (1844), généralement peu détaillées.

ces blocs ne consolide pas sa proposition, mais l'affaiblit plutôt, les stries intéressant surtout les encaissements fixes et non les grosses masses transportées à dos de glacier.

Ignorant les expériences de M. S. Meunier, vulgarisées seulement quinze ans plus tard, l'ingénieur briochin dut se croire autorisé à accepter l'aphorisme d'Agassiz « qu'il suffit de trouver une seule strie sur un galet pour qu'on soit en droit d'affirmer que ce galet est glaciaire », et à rapporter aux temps néolithiques, au vu de la seule hache de Langueux, une glaciation de l'existence de laquelle il était, depuis plusieurs années déjà, fermement convaincu.

Les méthodes expérimentales étant peu employées, en Géologie, à l'époque où écrivait M. Le Coz, son opinion, bien que très aventureuse, s'explique dans une certaine mesure, surtout si l'on considère que la nécessité de massifs élevés, pour la formation première, le développement et la conservation des glaciers, paraît lui avoir totalement échappé, au moins d'après les citations retenues par le Bulletin de la Société préhistorique française.

Or la nécessité de tels massifs, et d'altitudes d'autant plus fortes que la latitude est plus faible, à parité de climat, se retrouve, depuis 80 ans, à la base de théories d'ailleurs discordantes, et de multiples observations en font l'une des plus solides acquisitions de la Géodynamique externe.

Quiconque la néglige s'expose donc, à la moindre strie rencontrée et quelle qu'en soit l'origine, à s'engager dans la voie des hypothèses trop faciles et trop peu consistantes, le cas de M. Le Coz en est un exemple frappant : entre sa conception glaciaire « néolithique » et la réalité, il y a, dans le temps, un écart com-

parable à l'écart, en altitude, qui sépare les actuelles collines bretonnes des anciens sommets où purent, dans des âges aussi lointains qu'indéterminés, se former des glaciers.

Je reconnais volontiers que l'acceptation, — sans discussion, — des idées énoncées en 1879 et surtout en 1883 par M. Le Coz, pouvait représenter, pour M. le docteur Baudouin une défense, non de sa « CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES DOLMENS » dont l'astronomie élémentaire suffit à prouver l'impossibilité, en ce qui concerne les observations des levers et couchers solaires, mais au moins de son attribution, à certains monuments des hautes terres bretonnes, d'une antiquité non définie, mais moins grande que celle des monuments « DE LA COTE ATLANTIQUE ET DES ILES ».

Mais il ressort des démonstrations précédentes, basées sur des citations autorisées : 1° qu'il est difficile de prouver l'existence de glaciations bretonnes ; 2° que ces glaciations, si elles ont existé, remontent aux débuts d'une période d'énorme durée, au cours de laquelle la naissance et la disparition des glaciers bretons ont précédé toute l'évolution des glaciers des Vosges, fondus eux-mêmes depuis une époque certainement lointaine, mais dont nous ne pouvons évaluer le recul.

Pour que la forme glaciaire au « PETIT NOYAU DE NEIGE » (Février 1916), de la conception de M. le docteur Baudouin soit acceptable, il faut admettre que les chaînes bretonnes ont perdu, depuis 10 ou 12 millénaires (22) quinze cents mètres environ de leur ancienne altitude, c'est là une condition indispensable de l'hy-

---

(22) Et, plus vraisemblablement, beaucoup moins.

pothèse d'une glaciation contemporaine du polissage des haches en pierre.

Il lui serait même impossible d'invoquer, pour éluder cette nécessité, quelque notable changement de l'obliquité de l'écliptique susceptible d'amener un abaissement de la limite inférieure des neiges persistantes, les grands monuments astronomiques bretons suffisent à prouver, par la coïncidence de leurs jalonnements avec les azimuts quasi-constants ou constants des levers solaires, au début de chacune des huit demi-saisons de l'année préhistorique, qu'aucun changement ne s'est produit, depuis leur édification, dans l'angle fait par l'axe terrestre avec le plan de l'écliptique, sauf variations séculaires très lentes et que la science moderne a soumises au calcul : c'est ainsi que les découvertes, vieilles de quinze ans ou plus, des rénovateurs de l'astronomie préhistorique, viennent confirmer les résultats de l'Astronomie générale et de la Géologie.

A défaut de démonstration de l'existence d'une glaciation « néolithique », un *fait* subsiste, le striage de la hache de Langueux : les expériences de M. S. Meunier donnent de ce striage la seule explication possible pour qui n'admet pas un simple rayage, intentionnel ou non, l'hypothèse glaciaire ne pouvant pas être prise en considération.

Ce que j'ai dit du massif breton s'applique également à ses prolongements, formés comme lui d'assises anciennes, normand et vendéen.

Les pièces striées découvertes ou à découvrir dans ces régions ne prouveront donc qu'une chose, c'est que leurs striages se sont produits à des époques postérieures, d'un nombre énorme de siècles, aux hypothétiques glaciers qui auraient pu y prendre naissance, et par un processus analogue à celui dont il a été parlé plus haut:

c'est déjà beaucoup de pouvoir les expliquer. Il eut été d'ailleurs étrange qu'une conception anti-astronomique trouvât dans la physique du globe une apparence de confirmation : l'archéologie de l'ère monumentale préhistorique devra, en se rapprochant des sciences plus exactes, renoncer à de très nombreuses hypothèses où l'imagination avait souvent le plus grand rôle ; celles qui subsisteront auront du moins des bases solides que les autres ne connurent jamais.

Janvier 1917.

Les Archives de Lesquiffiou

et

l'archiviste breton Jean-François Le Clech

La note de M. Daniel Bernard, annexée au procès-verbal de la séance du 28 décembre 1916, et relative à l'archiviste breton Kerlan-Raoul, qui mit en ordre, vers 1782, les importantes archives du château de Lesquiffiou, près Morlaix, m'a d'autant plus intéressé que j'ai été chargé moi-même, par le marquis et la marquise de Lescoet, de procéder à un nouveau classement de la portion de ces titres qu'a pu recouvrer leur famille après la Révolution. Quoiqu'interrompu par la guerre, ce travail m'a pourtant permis de me rendre compte de ce que devait être cette riche collection dans son intégralité. Aux archives primitives du château, formées des papiers de la famille Le Borgne de Lesquiffiou et de diverses maisons alliées, Keraliou, Kerguennec, la Motte, etc., s'était ajouté au XVIII[e] siècle le chartrier, bien plus considérable, de la famille Barbier de Kernao et de Lescoet, augmenté des titres des lignées qui s'y fondirent, Gouzillon, Lescoet, Penancoët, Kerengar, etc., et d'un grand nombre de pièces originales ou de copies authentiques provenant des archives de Kerjean, château où le marquis de Lescoet retrouvait, avec le berceau de ses ancêtres, l'affirmation de leur puissance passée, et qu'il semble avoir eu le dessein d'acquérir, par voie de prémesse ou à l'amiable, dès après le décès de sa vieille parente et amie la marquise de Coatanscour.

La Révolution ruina ce projet et bien d'autres. Le marquis quitta la Bretagne en 1791 et se retira d'abord

dans le Hainaut français, puis en Flandre, ainsi que sa famille. J'ai trouvé à Lesquiffiou la lettre, écrite à l'encre sympathique, dans laquelle il ordonne à son homme d'affaires, M. Moreau, juge à Morlaix et père du général, et à son régisseur Le Floch, de placer dans des barriques vides les archives du château et de les faire charroyer nuitamment à Morlaix, où Mlle Jacob de Kerjégu se chargerait de les cacher dans la cave de sa maison. Cet acte fut plus tard imputé à crime à M. Moreau, aussi bien qu'à la détentrice des papiers ; une perquisition opérée par le juge de paix Jézéquel fit découvrir ceux-ci, et provoqua l'arrestation des deux personnes qui les avaient dissimulés ; l'un et l'autre portèrent leur tête sur l'échafaud de Brest.

Tout l'ensemble des titres de la maison de Lescoet ne se trouvait pourtant pas à Lesquiffiou, car j'ai lu, dans une pièce officielle (1) relatant une tournée de trois émissaires de Jean-Bon-Saint-André chargés en 1793 de mettre au pas les municipalités tièdes ou récalcitrantes du Bas-Léon, que ces envoyés découvrirent, dans une échauguette murée du château de Kernao, dont les canons avaient déjà été enlevés par les gardes nationaux de Lesneven, trois malles remplies, l'une d'argenterie, les deux autres de parchemins et de papiers. On expédia la vaisselle à la Monnaie, les titres de propriété à Quimper ; quant aux « actes féodaux et nobiliaires », on en fit une flambée sur la grande place de Lesneven, et « nous avons tous dansé la Carmagnole autour du feu », ajoutent sans rire nos trois sans-culottes...

Retiré ensuite à Hambourg, le marquis de Lescoet ne rentra en France qu'en 1806, je crois (j'écris tout ceci de mémoire). De rares lettres de son ex-régisseur Le

(1) Aux archives de Lesquiffiou.

Floch lui avaient appris toute l'étendue du désastre dans lequel semblait devoir s'abîmer pour jamais sa fortune territoriale. Ventes nationales d'immeubles, dont la seule liste comprend des centaines d'articles, pillages, spoliations, dévastations, chaque lettre lui apportait des nouvelles de plus en plus affligeantes, et aucune amertume ne lui fut épargnée, pas même la profanation des restes de ses ancêtres, qui, arrachés à leur caveau des Récollets de Lesneven — où ils reposaient sous la dalle à effigie guerrière sculptée en 1638 par le bon artiste landernéen Rolland Doré, — dépouillés de leurs cercueils de plomb, se virent enfouis à l'écart comme des débris d'animaux. Les patriotes morlaisiens se montrèrent moins féroces ; avant de démolir la chapelle domestique de Lesquiffiou, dont le pignon enlierré se dresse encore aujourd'hui à l'entrée de l'avenue, ils permirent à un vieux domestique du château d'en enlever pieusement le cœur de son ancien maître, père de l'émigré, mort au manoir de la Villerault, en Plérin, près Saint-Brieuc, mais lui refusèrent une statue d'albâtre d'une grande valeur qui décorait un des autels de l'oratoire.

De même, l'opulent patrimoine de la marquise, née de Kergariou et dernière héritière des maisons de Kergariou-Kergrist, de Kermoysan, de Tréanna et de Coetelez, fut émietté, déchiqueté par les ventes révolutionnaires, tandis qu'on transportait à Saint-Brieuc le chartrier de Kergrist, qui enrichit depuis les archives départementales de cette ville.

L'aspect de Lesquiffiou dut serrer le cœur du marquis, lorsqu'après son retour, il voulut revoir la belle demeure qui avait abrité sa jeunesse et son bonheur d'autrefois. Dix ans d'abandon et d'incurie avaient fait du noble et simple château Louis XV, reconstruit vers

1740 par l'architecte Perrot, une ruine désolée, sans vitres ni portes, aux toitures crevassées, aux pièces souillées et vides. Transformé en hôpital militaire pour « gâteux », puis vendu avec sa retenue à des bourgeois morlaisiens qui en exploitaient les bois et affermaient les terres, il apparaissait dans sa grandeur humiliée sur la colline dont la hache des bûcherons dépeçait par lambeaux le somptueux manteau sylvestre. A défaut du château ancestral passé en des mains étrangères, le marquis de Lescoet retrouva du moins ce que les révolutions n'avaient pu lui ravir, l'affection respectueuse de ses anciens tenanciers et métayers ; tous regrettaient le seigneur débonnaire, à la main libérale, au cœur facilement apitoyé, généreux et sensible, « le plus loyal et le plus chevaleresque des hommes », disait de lui quelqu'un qui le connaissait bien, — si mal remplacé par de nouveaux maîtres âpres au gain. Aussi, dès avant le retour du marquis, accouraient-ils, même des confins de la paroisse, pour peu qu'ils eussent l'espoir d'entendre parler de lui et de savoir ce qu'il était devenu ; c'est en pleurant qu'ils demandaient de ses nouvelles : « Comment va-t-il ? Comment va Madame ? Comment vont leurs enfants ? Aurons-nous le bonheur de les revoir encore ? »

Reconstituer pièce par pièce, autant que pareille chose était humainement possible, son patrimoine détruit, fut désormais le but que s'assigna le marquis, et dont la réalisation emplit le reste de sa vie. Il le poursuivit sans faiblir, à travers mille vicissitudes, avec une ténacité et une volonté dignes d'admiration. Il racheta Lesquiffiou, Kernao, Kergrist, retrouva de ses anciens meubles, de ses portraits de famille chez des brocanteurs ou des particuliers, réclama la bibliothèque de son hôtel de Lesneven, qui pourrissait dans les galetas

de la mairie. En même temps, il s'inquiétait de rentrer en possession de ses archives. Le Premier Empire lui restitua quelques titres de propriété qui lui étaient nécessaires pour recouvrer certains biens invendus dans les régions de Lesneven, Pont-Croix, Callac. L'avènement de Louis XVIII lui permit de mieux faire écouter ses revendications. Son homme d'affaires, M. Miorcec de Kerdanet, se rendit à Quimper avec mission d'explorer les greniers de la préfecture et d'y recueillir les titres enlevés à Lesquiffiou, mais les circonstances ne lui permirent point de la remplir d'une façon complète. Rebuté par l'inextricable amoncellement des paperasses, jetées là en un désordre sans nom, M. Miorcec de Kerdanet se borna à pêcher dans le tas, réunissant pêle-mêle les documents généalogiques, les insipides procédures, les correspondances, confondant au gré du hasard titres précieux, parchemins, rentiers, baillées à ferme ou convenancières, tout un fatras qu'il eût pu sans grand dommage abandonner aux souris préfectorales. Son choix, d'ailleurs judicieux et raisonnable le plus souvent, dut porter à peine sur le tiers des anciennes archives de Lesquiffiou, et ce qu'il délaissa constitue aujourd'hui, réparti en 120 cartons ou liasses, le fonds Barbier de Lescoet, le plus riche de notre dépôt départemental.

Chose curieuse, je n'ai pas retrouvé une seule fois à Lesquiffiou le nom de Kerlan Raoul, bien que nombre de sommaires ou d'analyses inscrits sur les chemises des pièces soient incontestablement de sa main. Un classement antérieur au sien fut fait vers 1750 par l'abbé Carluer, chapelain du château, qui rédigea un très succinct inventaire. Les copies des titres de Kerjean et celles que l'on rencontre parfois jointes à d'anciens parchemins d'une lecture difficile sont de

l'écriture élégante et fine de M. L'Hostis-Kerhor, homme d'affaires de la maison de Lescoet vers 1770. « Nul n'a été plus attaché à ma famille, plus consciencieux et plus fidèle » écrivait de lui le marquis, un demi-siècle plus tard. J'ai vu aussi deux ou trois lettres de l'archiviste Delvincourt, ce faussaire si bien exécuté dans une étude des *Annales de Bretagne* en 1915, lettres où il propose ses services à M. de Lescoet, en lui vantant verbeusement les avantages de sa méthode. Celui-ci déclina les offres de Delvincourt, mais ne put préserver sa généalogie d'un ou deux de ces ancêtres apocryphes dont le malheureux s'acharnait à empoisonner les filiations de nos meilleures lignées léonaises, Parcevaux, Trédern, Penmarc'h, en donnant pour garants de leur existence d'imaginaires titres du cabinet d'Hozier. La palme revient surtout, en l'occurrence, à un *Nominoë* et à un *Convoyon* de Kersauson qu'il eut l'effronterie de camper aux origines de cette noble famille, et qu'on retrouve, non sans stupeur, dans la généalogie, d'allures pourtant sérieuses, qu'en a publiée un de ses membres.

Les archives actuelles de Lesquiffiou peuvent être divisées en quatre catégories distinctes :

1° Fonds Le Borgne de Lesquiffiou et autres familles directement alliées.

2° Fonds Barbier de Lescoet, et familles directement alliées.

3° Fonds de diverses familles alliées indirectement ou sans parenté avec les deux ci-dessus.

4° Collection de pièces manuscrites ou imprimées relatives à la Bretagne, réunie par feu M. de Lescoet père, bibliophile émérite.

Le premier fonds comprend les titres de famille de la maison Le Borgne, originaire du Goëllo et transplantée

à Morlaix au XIV^e^ siècle; plusieurs pièces scellées sont de cette époque. Une alliance avec les Kerguennec lui donna la belle terre de Lesquiffiou, et elle ne cessa d'y prospérer jusqu'à ce qu'elle se fut fondue, en 1714, dans les Barbier de Lescoet. J'ai extrait de ses papiers le procès-verbal de l'élection d'Adrien Le Borgne comme recteur de l'Université d'Angers, par ses condisciples de la *nation bretonne*, au milieu du XVI^e^ siècle, publié en 1912 dans le *Fureteur breton*. D'autres pièces ayant trait aux services militaires du même, à son élection à la capitainerie de Morlaix, en 1568, sont intéressantes. Ailleurs, on voit son petit-fils Jean Le Borgne, officier aux mousquetaires, qui se distingua dans les guerres de Louis XIII, partager avec son ami d'Artagnan, le héros d'Alexandre Dumas, le produit d'une amende infligée à la confrérie de la Trinité, à Morlaix. Parmi les titres de propriété, dont la plus grosse partie est demeurée à Quimper, quelques-uns seulement concernent les nombreux moulins à papier construits le long du Jarlot, sur le fief de Lesquiffiou, et qui payaient au seigneur d'originales cheffrentes, une branche de laurier, une douzaine de pommes de reinette, une paire d'éperons, des rames de papier portant en filigrane les armoiries du lieu — *trois souches déracinées* — accolées à celles des Gillouart et des Kersauson, et plus tard remplacées par les *deux fasces* des Barbier, avec la devise : *Sur ma vie*.

Les plus anciennes pièces du second fonds proviennent du chartrier de Kerjean et fourniraient d'utiles renseignements sur les origines de la famille qui fit construire ce palais-forteresse. M. du Cleuziou y a trouvé les précieux documents relatifs à la Ligue, lettres de la Magnanne et papiers divers, qu'il a publiés il y a quelques années dans le *Bulletin de la Société d'E-*

mulation des Côtes-du-Nord. Certains autres lui ont échappé, parmi lesquels un sauf-conduit donné par Sourdéac au sieur de Kerengar pour venir commercer par mer à Brest, et une sauvegarde pour les maisons de Mézarnou et de la Palue qui, postérieure aux pillages de du Liscoet et de Fontenelle, apparaît comme une amère ironie...

De volumineux dossiers ont trait à la fondation du couvent des Récollets de Lesneven, au patronage de l'hôpital de cette ville, aux prééminences à Saint-Michel et dans l'église de Ploudaniel ; ce dernier contient un curieux plan colorié de ladite église, œuvre du peintre morlaisien Pierre Barazer ; il y a figuré les fenêtres, les tombes, le porche, le clocher et le reliquaire avec les écussons armoriés qui les couvraient. D'autres dossiers concernent les convocations aux Etats, le gouvernement de Lesneven, la capitainerie de la paroisse de Ploudaniel. Les titres de famille sont abondants et variés : actes d'état-civil, enquêtes, contrats, partages, inventaires, procédures pour successions, prières nominales, admissions dans l'ordre de Malte, dans celui de Saint-Lazare, et au chapitre des chanoines de Lyon, etc. Les liasses de correspondances renferment des lettres signées de noms illustres : Cossé-Brissac, Rohan, Montmorency-Tingry, Montmorency-Luxembourg, d'Havré et de Croy, de Chaulnes, du Harlay ; le duc de Richmond, fils de Louise-Renée de Penancoët, duchesse de Portsmouth, signe *Richmond, Aubigny et Lenox* les remerciements qu'il adresse à son parent le comte de Lescoet du don de deux jeunes sangliers vivants. Une mention spéciale doit être faite des comptes domestiques du XVII^{e} et du XVIII^{e} siècle, dont le détail nous initie à la vie journalière des gentilshommes bretons, et des copies de lettres du comte de Lescoet, vingt ou

trente cahiers noircis d'une écriture tellement minuscule qu'il faut s'aider d'une loupe pour la déchiffrer. Dans sa jeunesse, ce M. de Lescoet avait été l'un des conjurés de la conspiration de Pontcallec, ce qui lui valut une condamnation à mort par contumace et deux ou trois ans d'exil. Ses papiers contiennent quelques documents sur cette affaire, entre autres une déclaration des gentilshommes bretons, qui pourrait être inédite, et une lettre de M. du Groesquer, alors réfugié au Hanovre, que M. Barthélemy Pocquet a citée dans sa continuation de l'*Histoire de Bretagne* d'Arthur de la Borderie.

Dans le fonds des familles diverses, une charte de 1297 mentionne un *Hervei de Sylva Combusta* (Hervé de Coetlosquet), ce qui permet d'ajouter un degré de plus à la filiation de cette vieille lignée léonaise au nom toujours vivant. Enfin, car il importe d'abréger cet aperçu qui, rédigé uniquement de mémoire, ne saurait prétendre à inventorier, si peu que ce fût, les belles archives de Lesquiffiou, — j'indiquerai seulement, dans la quatrième catégorie, les papiers du comte et du marquis de Langeron, gouverneurs de Brest au XVIII^{e} siècle, leur correspondance avec les ministres, des mémoires, des plans, etc. — une collection de factums imprimés — de très nombreuses pièces relatives à la Révolution en Bretagne, lettres de représentants en mission, certificats, affiches, proclamations, inventaires des objets d'argenterie provenant des églises des Côtes-du-Nord et fondus à la Monnaie, correspondances concernant les modèles de la Bastille dont « le patriote Palloy » fit don aux municipalités des grandes villes de France, — autographes de rois, de ministres, de généraux, d'amiraux, de savants, parmi lesquels de curieuses lettres du celtologue Le Brigant, de littérateurs,

d'artistes, de prélats, de députés. La langue bretonne y est aussi représentée par la collection de mystères que j'ai décrite dans ce Bulletin, par un manuscrit de dom Le Pelletier qui a appartenu à La Tour d'Auvergne, et par les Mémoires manuscrits de Jean Conan, autobiographie versifiée, et d'une sincérité émouvante, d'un soldat de la Révolution qui combattit les Boches d'alors sur le Rhin et en Belgique.

***

Il y aurait encore lieu de signaler un autre archiviste breton, plus connu que Kerlan-Raoul, sinon comme classeur d'anciens titres, du moins par ce qu'en a dit Cambry dans le tome Ier de son *Voyage dans le Finistère en* 1794 et par la notice que lui a consacrée la *Biographie bretonne*. Il s'agit de Jean-François Le Clech, ce notaire de Plougasnou dont Cambry analyse avec éloges le nébuleux système philologique, apparenté aux rêveries de Le Brigant et des téméraires celtomanes de l'époque. C'est à lui que, par sa délibération du 15 mars 1779, le corps politique de Plougasnou, « considérant que les archives de l'église tréviale de Saint-Jean ont besoin d'être reformées », alloue la somme de quarante francs par mois « pour travailler à ladite reformation dès le rétablissement de sa santé ».

Jean-François Le Clech était en effet, nous apprend Cambry, d'une santé fragile. Deux mois plus tard, il se trouvait en état de commencer sa besogne, mais dans l'intervalle, le corps politique s'était ravisé, et on le chargea d'abord de mettre en ordre les archives de la mère-paroisse. Il est dit, à la délibération du 8 juin 1779, que « la santé du sieur Le Clech, archiviste, se trouvant entièrement rétablie, il commencera ses opérations demain, et à l'effet de prendre toutes les sûretés requises, attendu qu'il est question d'une archive publi-

que (*sic*), a été arrêté qu'il sera assisté dans son travail par l'un des délibérants chaque jour, et au surplus comme dans les mêmes archives, il pourrait se trouver des titres intéressant la communauté ecclésiastique, il sera pareillement libre à un de Messieurs les prêtres d'y assister chaque jour, et en cas de recouvrement d'aucun titre qui les concerne, il leur sera délivré sur une décharge qu'ils seront tenus de donner et qui demeurera aux archives pour mémoire.

« Comme la Chambre des délibérations actuelle paraît l'endroit le plus commode pour ce travail, il sera incessamment, et dans le jour si c'est possible, établi une porte fermant à une seule clef sur ladite chambre, laquelle clef sera remise tous les soirs au délibérant assistant qui sera tenu de la remettre à son successeur. Aussitôt que les archives de Plougasnou seront en état, on travaillera de suite et sans interruption à celles de Saint-Jean du Doigt sa trêve, suivant les mêmes arrangements et par continuation d'iceux ».

Ce luxe de précautions atteste quels soins prénaient de leurs archives nos vieilles assemblées paroissiales ; celles d'à présent, municipalités et conseils de fabrique, ne leur témoignent malheureusement plus la même sollicitude, et laissent s'anéantir, dans la moisissure et la poussière, de précieux documents d'histoire locale dont rien ne pourra réparer la perte. Les gens de Plougasnou, justement fiers de leurs deux églises, de leurs vingt-quatre chapelles, de leurs soixante manoirs, tenaient à conserver les titres constatant les largesses de la duchesse Anne envers la fameuse relique du Précurseur, et leurs droits, maintes fois défendus de haute lutte, à l'administration de l'église qui détenait ce trésor. Ils s'en estimaient si bien les maîtres, qu'ils employaient sans vergogne les abondantes

aumônes des pèlerins à solder des dépenses n'ayant qu'un très lointain rapport avec le sanctuaire de Traon-Mériadec. C'est ainsi qu'ils décidaient. le 18 juillet 1779, que « les quarante livres par mois convenues seront payées au sieur Clech par la fabrique de Saint-Jean-du-Doigt. »

La mise en ordre des archives paroissiales et trévia-les dura tout près d'un an, et une certaine solennité présida à sa conclusion. Le 26 avril 1780, en présence du corps politique réuni « dans l'appartement dit la Chambre des fabriques, au bas-bout de l'église de St-Jean-du-Doigt », on déposa « dans l'armoire étant à la gauche en entrant, fermant à trois clefs, et dernièrement faite par ordre du corps politique, les titres et pièces appartenant à l'église Saint-Jean et à la confrérie du Sacre, après la refformation faite par le sieur François Le Clech, archiviste, après quoi l'armoire a été fermée et les clefs remises à M. Etienne Le Maréschal, substitut du procureur fiscal. »

Le 7 décembre 1780, le corps politique, sur la demande « du sieur Jean-François Le Clech, de cette paroisse », lui donne une attestation constatant « que ledit sieur Clech a travaillé dans nos archives de Plougasnou et de Saint-Jean-du-Doigt avec assiduité et fidélité, de façon à s'être attiré, avec notre estime et bienveillance, l'approbation et l'éloge de Messieurs les avocats nos conseils, en foy de quoi nous voulons qu'une copie par extrait lui soit délivrée pour luy valloir et servir ainsi qu'il appartiendra. »

Cette appréciation louangeuse paraît de tous points méritée ; malgré les déplorables ravages du temps et surtout des hommes, il subsiste encore d'assez nombreuses épaves des archives de Plougasnou et de Saint-Jean pour permettre d'apprécier la sagacité, la cons-

cience et la méthode qu'il apporta à l'accomplissement de sa tâche, groupant les pièces en un ordre rationnel, plaçant chacune d'elles sous une chemise portant l'analyse détaillée du contenu, formant des rentiers et des répertoires distincts pour le clergé, la fabrique, les confréries diverses. La preuve qu'il voyait dans ces archives, non pas seulement de froids grimoires de tabellions, mais des actes vénérables où palpite encore un peu de la vie du passé, c'est qu'il a laissé un recueil de notes historiques glanées au cours de son classement et d'autant plus appréciables, malgré leur brièveté, que beaucoup des titres d'où il les a extraits ont aujourd'hui disparu. Une copie de ce recueil, de la main de M. de Penguern, et possédée par M. du Cleuziou, a fourni d'utiles indications à M. de la Rogerie pour son attachante étude sur l'église de Saint-Jean-du-Doigt publée en 1911 dans ce Bulletin. Outre les comptes qu'il a analysés, et qui sont conservés à la mairie de Saint-Jean, j'en ai retrouvé quelques autres à la mairie et au presbytère de Plougasnou. Les archives de Saint-Jean-du-Doigt semblent avoir souffert d'une dispersion toute particulière ; on en rencontre des débris un peu partout, dans les manoirs des environs, aux archives départementales et à celles de l'évêché. J'ai sauvé moi-même et classé à l'intention de M. l'abbé Le Roy, dernier recteur, plusieurs pièces intéressantes ramassées dans un coin humide de la chambre des délibérations, au-dessus du porche de l'église.

Lors de la guerre intestine à laquelle donnèrent lieu, à partir de 1784, les velléités séparatistes de la trève de Saint-Jean, lasse de la mise en coupe réglée de son budget par le corps politique de la mère-paroisse, entre les griefs des tréviens figure en bonne place la dépense des 480 livres versées à Jean-François Le Clech. Plougasnou riposte à cela, avec bon sens et concision, «qu'il

n'y a rien de plus utile que de mettre les archives en ordre ». Sans doute, mais peut-être eût-il mieux valu ne pas faire supporter à la seule fabrique de Saint-Jean la totalité des frais du travail effectué au bénéfice commun des deux églises...

Le Clech classa également les archives du château du Mesgouez, en Plougasnou, possédé alors par la mamille Pastour de Kerjean, qui le tenait des Kerc'hoent et des Le Ségaller. Le comte de Lauzanne, de Morlaix, détient un cahier où notre archiviste a réuni une notice généalogique sur ladite famille Le Ségaller à des analyses d'anciens titres de propriété. L'un de ces titres, du XV^e^ siècle, fait mention de seigneurs de Tréhenvel, en Plougasnou, du nom de Treguer, et l'on sait qu'un des piliers de la nef de Saint-Jean porte l'inscription : B. TREGUER, qu'on a longtemps prise pour la signature d'un architecte. Ce n'est, sans nul doute, que celle du donateur du pilier, membre de cette maison Treguer qui ne figure pas dans les Nobiliaires. La couverture de ce cahier offre une carte finement dessinée et coloriée, figurant la situation des différents manoirs et terres qui appartenaient aux Pastour de Kerjean dans le ressort de Lanmeur.

En 1793, le citoyen Le Tertre, curé constitutionnel de Plougasnou, dénonçait le paisible Le Clech à la Société populaire de Morlaix, par une lettre dont la minute forme page de garde à un vieux cahier d'état-civil, comme aristocrate et regrettant l'ancien régime, « *parce qu'il ne peut plus être Arabe* ». J'ignore à quoi peut bien rimer cette bizarre imputation, d'autant que l'honnête notaire semble avoir été trop glorieux de sa pure ascendance celte pour vouloir prétendre à la moindre parenté de race avec les enfants d'Ismaël.

L. LE GUENNEC.

Moulin-Blanc, le 18 février 1917.

GLANES ARCHÉOLOGIQUES

Plouédern.— Plounéventer.— Lanhouarneau. — Plouescat,— Landerneau.

En archéologie la devise devrait toujours être celle que l'on voit gravée sur la cheminée monumentale du Musée de Kernuz, en Pont-l'Abbé :

Colligite fragmenta, ne pereant.

Recueillez tous les débris, ne laissez rien perdre.

S'il en est ainsi pour ce qui regarde les fouilles et les explorations, il doit en être de même des observations faites au cours des voyages, excursions et promenades. Il arrive souvent qu'on ne met pas assez en lumière les constatations qu'on a faites en pareille occurence, sous prétexte que tous ces menus matériaux n'ont pas assez de corps pour former un mémoire condensé et respectable. Cette façon d'agir a l'inconvénient de laisser infructueuses une foule de petites découvertes, qui parfois ont plus de valeur et d'intérêt qu'un objet ou monument d'importance. Voilà pourquoi il m'a paru utile de rendre compte d'une excursion que j'ai faite dans la seconde quinzaine de mars 1917, et de relever toutes les observations archéologiques que j'ai pu faire le long du chemin parcouru.

L'objet principal de mon voyage était d'assister, le jeudi 22 mars, à Plouescat, à une réunion de propagande de la Société des *Amis de Kerjean*. Voulant met-

tre ce déplacement à profit pour des recherches et des vérifications, je me mis en route deux jours à l'avance et partis de Quimper le 20 au matin, par le train de 8 h. 27, qui me rendit à Landerneau à 10 h. 43; mais le petit train départemental ne partant qu'à 18 h. 10 pour arriver à Plouescat à 19 h. 55, le mieux était d'avoir recours au *vélo* pour ce trajet de 28 ou 30 kilomètres.

Ç'eût été un voyage d'agrément en temps ordinaire, mais ce jour le vent soufflait du Nord en véritable tempête, impossible de pédaler, si ce n'est dans de rares endroits abrités et dans les fortes descentes; force fut de fournir au moins 20 ou 22 kilomètres à pied.

Première escale : PLOUÉDERN.

Halte de 12 ou 15 minutes pour revoir et vérifier ce que je connaissais déjà :

Porche Nord de l'église, daté de 1609, orné sur sa façade de colonnes doriques, et à son fronton, d'une niche abritant la statue de saint Edern. Porte en bois de chêne, avec panneau en bas-relief représentant saint Pierre.

Inscription sur la cuve des fonts baptismaux : A : RIOV : RECTEUR : I : KERDELENT : H : APERVE : FABRIQUE : LAN : 1641 : — R : LE : DORE : FECIT.

Cette signature du sculpteur Landernéen *Rolland Le Doré* se trouve aussi sur le socle de la statue de saint Jean l'Evangéliste à l'entrée du porche de Saint-Thégonnec, sur une croix du cimetière de Commana et sur le fût de croix qui se dresse près de la façade de la chapelle de Saint-Conval, dans la forêt du Crannou, en Hanvec. — Dans les archives de Lesquiffiou existe un marché pour l'exécution de la statue tumulaire de Jacques Barbier, seigneur de Kernao, au bas duquel R. Le

Doré signe de son nom breton : *an Alaouret*. Cette statue se trouve maintenant à moitié cachée sous le maître-autel de la chapelle de l'hôpital de Lesneven. Jacques Barbier était fondateur de cet établissement, ainsi que du couvent des Récollets de cette ville, situé sur le terrain occupé actuellement par le collège.

Cette statue de Lesneven est absolument semblable à deux autres statues tumulaires que nous possédons au musée départemental de Quimper, celles de François du Chastel, seigneur de Châteaugal, en Landeleau, et de Yves du Parc, seigneur de Rosampoul, en Saint-Eutrope. Il est donc probable que celles-ci sont dues également à R. Le Doré.

La cuve baptismale de Plouédern est surmontée d'un baldaquin en bois dont le dôme est entouré des statues des douze apôtres, et a pour couronnement la statue de saint Edern chevauchant un cerf, ainsi qu'il est représenté dans ses deux autres églises d'Edern et de Lannédern.

Plounéventer. — Passé devant l'entrée du château de Mézarnou, dont on aperçoit seulement les hautes toitures. Ce vieux manoir exigerait une monographie très étendue.

L'église est moderne et date de 1860 environ ; mais le clocher, qui doit dater du XVII^e^ siècle est d'excellent style et remarquable par son élégance et son élancement. Le patron, saint Néventer, est représenté en chevalier, portant épée et bouclier, à la façade de l'église et à la belle croix historiée du cimetière.

Lanhouarneau. — Ce qui attire en premier lieu l'attention de l'archéologue, c'est le clocher, qui offre tous les caractères du XIII^e^ siècle, chose rare dans notre contrée, car je ne connais chez nous, comme appartenant à cette époque, que les deux clochers de la cathé-

drale de Saint-Pol de Léon, avec ceux de la Martyre et de Rosporden.

L'entrée sur la façade Ouest est formée par une large baie terminée par un arc en tiers point, et dont les ébrasements sont formés de trois colonnettes à chapiteaux feuillagés, analogues à ceux du chœur de la cathédrale de Quimper, de Rosporden et à quelques-uns de ceux de Saint-Pol. Les bases, malheureusement, sont engagées dans le sol ou dans des détritus. Cette baie devait être autrefois divisée en deux par un trumeau central qu'on a fait disparaître, et on a créé une porte unique, plus étroite, en chargeant les deux côtés par une maçonnerie et des pilastres doriques du XVII^e^ ou du XVIII^e^ siècle, surmontés d'une frise ou d'un entablement. Cette maçonnerie monte jusqu'au haut de l'arcade et l'obture complètement, ayant fait disparaître un remplage ajouré dont on voit les amorces des deux côtés.

La même baie se trouve sur l'autre face s'ouvrant au bas de la nef, mais toujours avec les bases engagées dans le pavé. Sur chacune des deux parois latérales intérieures de cet espace qui devait former porche, sont appliqués trois faisceaux de colonnettes, dont les chapiteaux devaient porter des statues.

A une bonne hauteur se voient des formerets qui, avec des arcs ogifs, étaient destinés à porter une voûte. Mais à l'époque où l'on a modifié la porte d'entrée, on a aussi bandé, à une faible hauteur, 2 m. 50 environ, une lourde et massive voûte en berceau surmontée d'une plate-forme, peut-être pour faire une sorte de tribune, et dont l'effet a été de faire pousser au vide les murs latéraux. Ce résultat se constate surtout à l'extérieur, on voit que la maçonnerie a bouclé des deux côtés du clocher et fait ventre d'une manirèe très sensible, de façon

à donner l'apparence d'un écrasement. On a voulu parer à l'inconvénient par un moyen purement enfantin : pour empêcher les joints des lits de s'ouvrir, on a scellé les pierres d'assises deux à deux par des sortes de crampons doubles en fer, remède absolument inefficace, et qui n'oppose aucune résistance à la poussée intérieure; le seul moyen pour arrêter le mal, ce serait de déposer cette lourde voûte, cause de tout le désordre.

En étudiant l'extérieur de ce clocher, on y trouve bien tous les caractères du XIII[e] siècle : sur chacune des faces, une baie à ébrasement mouluré et à arc en tiers point; petite frise à compartiments de trèfles ou de quatrefreuilles sous la corniche à saillie qui soutient la balustrade; mouluration à gros tore de cette corniche, tracé des quatrefeuilles ajourés de la balustrade. Nous trouvons encore les signes de cette époque dans la figuration des baies et des supports des clochetons et des lucarnes, dans les arêtes de la flèche dépourvues de tores saillants et de crochets, dans les ajours sobres et peu nombreux des pans de cette flèche.

L'église, qui doit être en partie de la fin du XVI[e] siècle, en partie du XVIII[e], n'offre rien de remarquable dans sa construction; mais le porche Midi présente une belle façade et porte au soubassement du contre-fort de droite la date de 1582.

A la frise surmontant l'arcade d'entrée on lit : J : TOULLEC. V. BERTHOV. T. MESGVEN. PROCVREVR.

A l'intérieur sont les statues des 12 apôtres, dans de jolies niches à coquilles et à conques divisées en petits caissons. Dans le soubassement sont des panneaux à cartouches, têtes grimaçantes et grotesques, rappelant un peu Guimiliau et Bodilis. — Près de la porte du porche, dans le bas-côté, est un bénitier en kersanton avec cette inscription : LORANCZ. BERTHOV. 1612.

A l'angle Sud-Ouest du cimetière s'élève une belle chapelle ossuaire, probablement de la même époque que le porche, ayant une porte et cinq fenêtres séparées par de grandes colonnes ioniques, avec riches contreforts et lanternons aux quatre angles.

Près de l'entrée Ouest du cimetière gît à terre, en état d'abandon complet, la statue tumulaire d'un chevalier Launay, sieur de Coëtmerret, tête et mains brisées, épée à gauche, dague à droite.

A 300 ou 400 mètres du bourg, au bord de la route de Berven, est la fontaine de saint Hervé, le patron; le soubassement de l'édicule qui la surmonte est formé de pierres ouvrées, pilastres, moulures, disposées sans ordre; le haut est tout récent, d'une composition banale et très laide. C'est à cette fontaine que se rend la procession le jour du pardon ou fête patronale, et pendant que l'on chante l'antienne *similabo* on y plonge le reliquaire ou bras d'argent renfermant un os du bras du saint, pour communiquer aux eaux les vertus mystérieuses émanant de la vénérable relique.

A 1300 mètres au Nord du bourg, au second crochet que forme la route allant à Plouescat par le Croazou, croix pattée de 2 mètres de hauteur, adossée à main gauche au talus d'un champ, à l'entrée d'un petit chemin allant à *Buors-vihan*. Elle appartient à la famille des nombreuses croix pattées, méplates, que l'on trouve dans tout ce pays et dont plusieurs doivent remonter au temps de Charlemagne, ou du moins au X^e^ et au XI^e^ siècle.

Au *Croazou*, en Plounévez-Lcohrist, autre croix pattée, mesurant 2 m. 25. Elle ne devait pas être seule primitivement, puisque le vocable *croazou* indique le pluriel. C'est en ce point qu'est le croisement de la route de Plouescat avec celle du Maillé au bourg de

Plounévez. 1700 mètres plus loin, à droite, dans les parages de *Kermean* et de *Kerargoff*, un petit chemin charretier peut vous conduire à la motte féodale de *Tournuz*, posée à 700 mètres de la grand'route, sur la pente d'un profond vallon, en face de *Goarillac'h*. C'est un immense monticule, moitié naturel, moitié artificiel, protégé par une douve du côté de la plaine et par la déclivité abrupte du terrain, du côté de la vallée. Il mesure 7 ou 8 mètres de haut à partir du fond de la douve et 20 ou 25 du côté du cours d'eau. Le sommet dessine un plateau elléptique dont les deux axes correspondent à 15 et 20 mètres, et ce plateau est bordé par un parapet de terre et de maçonnerie. (*Bullet.* 1915, p. 78).

Quatre ou cinq cents mètres avant d'entrer à Plouescat, par la route de Plounévez, au bord Nord de la route, est adossée à un talus une autre croix pattée de 1 m. 20 ou 1 m. 30 de haut, ayant sa tige brisée en deux tronçons, mais vers le milieu de la grand'rue, non loin de la pompe, du côté opposé, c'est-à-dire Nord, une grande croix semblable, haute de 2 m. 71, s'appuie au pignon d'une maison, à l'entrée d'une ruelle. C'est une des plus hautes croix pattées qu'il soit donné de voir, je ne connais que celle de *Lochrist-an-Izelvez*, en Plounévez-Lochrist, qui l'emporte par ses dimensions.

PLOUESCAT, journée du 22 mars.

J'ai voulu consacrer la matinée à la visite de la côte, des rochers qui la bordent et de monuments qui m'y étaient signalés. Malheureusement notre bon confrère, M. Yves Le Febvre, juge de paix du canton, était absent; il m'aurait été un guide précieux; mais, comme il m'en avait informé, il ne devait arriver que dans l'après-midi.

Prenant par la queue de l'anse du *Kernic* et longeant le rivage, je puis admirer nombre de massifs rocheux, entassements de blocs énormes, présentant des aspects saisissants et variés, qui changent avec les points différents desquels on les contemple, et aussi d'après les déplacements des effets de lumière et d'ombre provenant de la marche du soleil dans sa course quotidienne. Et quand descend la nuit, ce sont des silhouettes fantastiques se découpant sur le ciel, semblant former comme un troupeau de monstres antédiluviens épars dans cette vaste solitude. — Je ne sais si les touristes, voyageurs, baigneurs et villégiateurs apprécient suffisamment toutes ces beautés de la nature, et je déplore que des dessinateurs, peintres et graveurs ne se soient pas attachés à mettre en valeur tous ces motifs robustes et étranges jetés à profusion sur nos rivages, au lieu de s'attarder à nous reproduire des paysages de convention, d'une banalité désespérante.

Une partie de la plage du *Kernic* sert d'hippodrome, dans la saison, aux magnifiques spécimens de chevaux que produit l'élevage des cantons voisins. Il n'y a pas de frais d'établissement du champ de course; la marée descendante, s'en charge en laissant à sec une longue et large lisière de sable, suffisamment tassé et assez consistant pour les pieds des coursiers. Et pour ce qui est des spectateurs, les dunes gazonnées et les rochers étagés leur fournissent des tribunes fort économiques, sans compter qu'on en dresse de plus luxueuses pour les autorités, les personnages officiels, les fortunés, les sno[illegible] et les professionnels de sport.

Arrivé près des grands rochers de *Roc'hou-Bras*, on trouve une petite crique sablonneuse que la marée remplit tous les jours. Là émergent du sable trois longues lignes de pierres debout, hautes de 0 m. 50, 0 m. 80 et

même 1 m. 20. Cet ensemble,composé de 41 pierres, sans compter celles qui ont disparu, donne une longueur de 22 mètres. Il n'y a plus de tables formant dolmen, si jamais il y en a eu, mais il est évident que c'est là un monument mégalithique, construit de main d'homme, et qui a été établi en dehors de la portée de la mer. Or, aujourd'hui les montants restés debout sont baignés par le flot à chaque marée, et même entièrement couverts au moment des fortes eaux. Notre confrère, M. le commandant Devoir a étudié cette question dans notre bulletin de 1912, p. 230-233, et conclut à un abaissement du sol, phénomène géologique qu'il a pu constater aussi près de *Lilia*, à la côte Ouest de Plouguerneau, dans la rivière de *Lesconil* en Plobannalec, à l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, près de l'*Ile-Chevalier*, et enfin dans la rivière d'Auray, Morbihan.

En poursuivant, après avoir contourné la pointe et en avoir admiré les immenses rochers, rentrant un peu dans les terres, on voit, au milieu de champs cultivés, le menhir de Lannerien, haut de 5 mètres. Ensuite, revenant au bord de l'eau, j'aurais pu voir dans la falaise, en face de *Enez-Eog*, si M. Le Febvre avait été là pour me guider, un *kjœkenmœdding*, grand amas de coquillages, formé de débris de cuisine, restes de repas en commun de toute une tribu ou d'un village préhistorique; puis, plus loin, près de *Kergouara*, se dresse un menhir très élancé, haut de sept mètres.

Dans l'après-midi je me rends à l'établissement romain de Gorré-Ploué. Mentionnons en passant, le menhir qui est plus près de la route de Cléder, dans une garenne remplie d'ajoncs, et qui mesure 3 m. 80 de hauteur, puis le grand dolmen qui n'est guère distant que de 50 ou 60 mètres, mais qu'il n'est pas facile de trou-

ver parfois, caché qu'il est par le talus voisin et par les hautes touffes d'ajonc.

Gorré-Ploué. — Un coup d'œil aux deux petits manoirs de *Gorré-Ploué*.

1° *Gorré-Ploué-huella*, au bord de la route qui s'en va à Kerzéan et à Kerliviri, et qui doit être une vieille voie féodale, si elle n'est pas romaine. Cette maison, devenue maintenant simple ferme, a une façade imposante, percée de portes à arcades et de larges fenêtres à meneaux et croisillons, avec chanfreins ou gorges, indiquant bien le XVI[e] siècle. A côté, tout au bord du chemin est le vieux puits dont l'entourage assez étroit est surmonté d'une large margelle ronde, moulurée en dessous d'une gorge semblable à celles des corniches égyptiennes, et évidée en son milieu d'une ouverture circulaire n'ayant pas plus de 0 m. 60 de diamètre. Ce puits est accompagné d'une grande auge en granit, qui sert d'abreuvoir au troupeau revenant du pâturage.

Gorré-Ploué-izella est un logis de dimensions plus modestes, mais offrant les mêmes caractères dans ses ouvertures, et avoisiné d'un plus grand nombre de bâtiments de service, dont quelques-uns en état complet de ruine.

Etablissement romain. — A 300 mètres environ, au Sud des deux Gorré-Ploué, à 40 mètres à l'Ouest de la route, dans l'angle du champ de *Parc-coz-feunteunic*, se trouve le *balneum* qui a été exploré en septembre, octobre et novembre 1914. Du haut d'une sorte de belvédère qu'on a dressé en amoncelant les déblais et matériaux éboulés, on perçoit fort bien la distribution du bâtiment, se composant de neuf pièces : *vestibule*, *compluvium* ou courette centrale, — *chaufferie*, — *caldarium*, — *tepidarium*, — *frigidarium*, — *piscine*, *vestiaire*, — *unctarium* ou salle des parfums.

On peut encore se rendre compte de ce qu'était le foyer, avec les deux chambres de *l'hyopcauste* ou sous-sol, qui chauffait la salle chaude et la salle tiède; mais quelle dévastation ! Cette disposition si intéressante et si instructive de pilettes de briques soutenant le pavé des salles, était presque en état parfait de conservation lors de la découverte du monument. Les enfants et les visiteurs ont eu bientôt fait de tout briser et renverser. Il reste encore quelques petits débris, pouvant servir de témoins et de documents; mais combien pauvres, en comparaison de ce j'ai vu en place, dans le principe. On peut également observer le caniveau extérieur qui entoure toute la construction pour l'isoler de l'humidité et rejeter les eaux pluviales et l'eau de la piscine vers l'angle Nord-Ouest.

A 10 mètres Sud-Est de ce balneum, les fouilles ont fait découvrir d'autres substructions, et après les avoir complètement dégagées on a reconnu un rectangle de 24 4m. 50 sur 14 m. 50. Dans le mur Est, un long seuil en granit indique une porte large de 2 m. 50, qui s'ouvrait sur un vestibule de chaque côté duquel sont deux corps de logis qui ont dû être habités par des gens de service ou des esclaves; le reste semble avoir été une cour, avec peut-être des appentis adossés au mur Ouest; on peut donc conclure que c'était un bâtiment d'exploitation, une partie de la *villa agraria*, mais pas certainement la maison principale, le logis du maître et de sa famille.

Pendant que je faisais ces constatations, M. Le Febvre, retour d'un voyage, est venu me rejoindre. Nous allons ensemble sur le terrain au-delà de la route, dans une garenne, couverte de gazon, de pointements de granit et de quelques ajoncs maigres. Depuis la veille deux ouvriers travaillent à y dégager les traces d'un mur qui

est maçonné avec soin. Ce sont toujours les mêmes indices : pierres cubiques de petit appareil, briques, tuiles, fragments de poterie, os d'animaux, coquillages, débris de cuisine, quelques petits fragments de bronze. Ce que l'on a déjà exploré indique un corps de logis large de 4 mètres, sur une longueur encore inconnue, mais qui n'est pas inférieure à 8 mètres. Il n'est pas rattaché à d'autres chambres ; cet isolement semble indiquer qu'il ne fait pas partie de la villa principale, et cependant la configuration du tertre qui le cachait semble indiquer qu'il y a là encore d'autres découvertes à faire.

Quand ces recherches auront été poussées plus loin et que l'on aura trouvé un ensemble complet de bâtiments, on pourra faire une description détaillée de tout l'établissement ; ce sera l'objet d'une étude importante, d'un mémoire fort instructif.

***

Ayant devant nous trois ou quatre heures de liberté, M. Le Febvre me propose d'aller voir *Le Vrenn*, cette station antique dans laquelle il a cru reconnaître une motte féodale dévastée, et qu'il a décrite dans notre bulletin de 1916, p. 108-109. Cette course ne dépasse pas trois kilomètres et demi et n'est pas pour effrayer deux archéologues ardents comme nous le sommes. Nous voilà donc en route. Comme sur notre trajet nous rencontrons un certain nombre de monuments, il est de toute nécessité de les signaler.

Nous passons non loin de la croix de *Kergrroal*, qui a pour soubassement un autel en granit posé sur quelques marches et surmonté d'un retable ou édicule fort singulier, formant abri évidé, et qui exigerait un dessin pour être bien compris. Le socle qui soutient le fût de la croix, porte le nom des deux donateurs : (IACQVES

MARC'HIC. ET. ANNE. LE. ROVX. ONT. FAIT. FAIRE. CETTE. CROIX. — 1667.

Sur le pied rectangulaire du fût sont gravés les chiffres de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge, avec les invocations suivantes : S : IAN : S : IACQVES : P. P. N. — STE : ANNE : P. P. N. — S : BARBE : P. P. N. (Priez Pour Nous).

Les noms des mêmes donateurs, Jacques Marc'hic et Anne Le Roux se retrouvent sur deux pierres incrustées dans le pignon du manoir de *Xergoal-Vihan*, tout voisin, avec la date de 1666; puis avec la date de 1667 sur un calice en argent ciselé, que l'église paroissiale possède encore.

En descendant vers le ruisseau qui sépare la commune de Plouescat de l'extrême pointe de Cléder, on trouve la chapelle de Notre-Dame de Kerzéan, d'une structure assez simple, mais indiquant le XVI^e^ siècle. Les statues qu'on y vénère sont :

1. — Notre-Dame de Kerzéan, en pierre, assise, draperies gothiques, cheveux abondants, grande couronne fleuronnée; Enfant-Jésus debout sur son genou gauche, vêtu d'une longue robe, tenant un livre ouvert, rejetant la tête en arrière pour mieux regarder sa Mère.

2. — Saint évêque, en chasuble antique, portant crosse. — On en a fait un saint Eloi en lui adjoignant un cheval et un marteau de maréchal.

3. — Sainte Marguerite, sortant du corps du dragon qui l'a dévorée; un pan de sa robe est encore en dehors de la gueule du monstre.

4. — Sorte de retable contenant le groupe de sainte Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus, en ronde-bosse, puis saint Joseph et saint Joachim, en bas-relief.

Dans la prairie voisine est la fontaine de N.-D., avec reste de maçonnerie et niche.

Dans le vallon, la route passe sur la chaussée de l'étang qui alimentait le joli moulin féodal de Kerzéan, daté de 1598, et fort remarquable par ses pignons, ses lucarnes de style et ses contreforts à amortissements en consoles.

Au haut du versant opposé, mais sur le terrain de Cléder, on trouve la curieuse croix de Kerzéan dont le socle est dessiné dans une note absolument classique, qu'on est surpris de trouver au fond d'une campagne si éloignée de toute ville, mais qui indique la culture et l'habileté professionnelle des sculpteurs de cette époque : un soubassement de 0 m. 81 de hauteur et de 2 m. 36 de côté ; un socle haut de 1 m. 68, orné sur chacune de ses quatre faces de deux pilastres doriques, d'une frise à entrelacs et d'une corniche très correctement moulurée. De la plate-forme de ce socle montent dix consoles qui vont se rejoindre pour appuyer le bas du fût noueux, et qui forment comme un curieux dôme évidé. Le croisillon qui surmonte ce fût, et qui porte la croix du Sauveur, est privé actuellement des deux groupes de statuettes adossées qui étaient placées à ses extrémités; l'un se trouve sur la banquette du soubassement, l'autre a été transporté près de la barrière d'entrée du cimetière ou enclos de la chapelle de N.-D.

Nous avançons et nous laissons à notre droite *Kerliviri*, que nous verrons au retour; mais nous nous arrêtons fréquemment pour contempler toutes les beautés que nous dominons : au loin, au Nord-Ouest et au Nord, le gros bourg de Plouescat, le Kernic avec son anse et ses rochers, puis un vaste horizon de mer; à nos pieds, une vallée profonde, l'étang et le moulin de Kerliviri, puis les pentes boisées ou cultivées du côté de Plounévez.

Bientôt se dresse devant nous la colline escarpée du

Vrenn, et ce nom évoque en nos esprits le souvenir de *Brennus* et des vieux *Brenn*, chefs des anciens clans. C'est bien un promontoire s'avançant en pointe dans une sorte de boucle de la vallée, avec pentes abruptes de trois côtés, escalade difficile du côté même le plus accessible, position excellente comme refuge en cas d'invasion ou de menace d'attaque. Aussi M. Le Febvre avait-il été bien avisé en y voyant un poste stratégique.

Mais ce n'était point une motte féodale, c'est quelque chose de bien plus ancien, un *oppidum gaulois*, une occupation antérieure à l'arrivée des Romains et aux premiers siècles de notre ère, répondant fort bien aux autres oppidums connus dans notre département et aux descriptions qu'en donne César dans ses commentaires: position élevée, défendue par des cours d'eau, des vallées ou des marécages, des forêts impénétrables, puis par des travaux artificiels, retranchements, douves, palissades, haies vives. — Ici ces derniers genres de défense avaient pu être parfaitement organisés du côté Nord, le seul accessible, encore que, sur un point, un groupe de rochers massifs rendait l'abord plus difficultueux et fournissait comme un rempart naturel.

Si ce plateau en calotte méplate n'avait pas été autrefois défriché et cultivé pour essayer d'y faire venir quelques maigres touffes d'ajonc, nous y aurions remarqué des traces d'emplacements de maisons ou huttes gauloises sous forme de petites maçonneries au ras du sol, ou de bourrelets de terre en carré ou en rond. Mais les substructions ont dû être enlevées pour aplanir et épierrer le terrain. Il reste cependant d'autres témoins de l'occupation. M. Le Febvre parle de fragments de terre rougeâtre et à moitié cuite, apparaissant assez

abondants dans les taupinières. Leur vue me donna immédiatement l'idée de l'argile appliquée sur les clayonnages ou branchages formant les parois des huttes primitives, semblables à celles de nos charbonniers et de nos sabotiers. Pour rendre ces cloisons plus étanches et préserver l'intérieur des infiltrations du vent et de la pluie, on les enduisait d'une couche d'argile, qui se desséchait à l'air et au soleil, et lorsqu'il arrivait que ces gourbis périssaient par l'incendie, cet enduit se cuisait et gardait pour des siècles l'empreinte des branches sur lesquelles il avait été plaqué. Or, même sur ces menus fragments, je crus observer quelques traces incertaines de tiges et brindilles.

Pour en avoir le cœur net, deux jeunes compagnons, qui nous avaient suivis, allèrent emprunter à la ferme voisine une bêche et une pioche et en quelques légers sondages mirent au jour des morceaux plus volumineux qui, pour la plupart, présentaient ces empreintes bien déterminées. La preuve était faite, mais pour la pousser plus loin, on pratiqua encore deux ou trois petites tranchées sur le versant Sud, au pied du tertre du sommet, qui semble inviolé. Ces tranchées fournirent les mêmes résultats, nous donnant la conviction qu'une exploration plus approfondie sur toute cette surface nous révélerait l'emplacement de huttes multiples, mais surtout que, le tertre central, qui semblait n'avoir jamais été touché, devait être composé des matériaux d'une maison écroulée, probablement la plus importante du groupe, celle du chef de la tribu, et nous fournirait le tracé des murailles de son soubassement, avec aussi quelques pièces du mobilier, vases, poteries, meules, foyer, restes de repas, armes et instruments en pierre, silex ou bronze. Ce sera un travail entreprendre plus tard.

Ce terrain fait partie des propriétés de Monseigneur de Guébriant, Missionnaire apostolique, Archevêque de Canton. Son frère, M. le comte de Guébriant, notre Président de la Société des *Amis de Kerjean*, qui nous y accompagna le lendemain, nous déclara que, au nom du Prélat propriétaire, il ouvrirait volontiers un crédit pour faire ces recherches.

***

De ces hauteurs, jetons maintenant les yeux sur le fond de la vallée. Sur la rivière, un pont accède au chemin montant qui va vers Plounévez. Tout près du pont, sur la rive gauche, une fontaine dédiée à sainte Brigide, (santez Berc'het), et surmontée d'une niche abritant une statue de cette sainte qui y jouit d'une vénération toute populaire; parfois même des cierges y brûlent en son honneur, quand on a une grâce précieuse à lui demander. On l'invoque tout particulièrement pour les femmes en couche, parce que durant sa vie elle a accordé sa protection en cette occurence à bon nombre de personnes du peuple et de condition modeste, de préférence à celles qui étaient fortunées.

Pourquoi ce vocable et cette dévotion locale ? La légende dit que là-haut était le château de son père et qu'un jour, la vertueuse jeune fille, poursuivie par des malfaiteurs ou des gens malintentionnés, s'élança du haut des remparts et alla tomber au-delà du ruisseau, là où se trouve maintenant la fontaine, et qu'on y voit toujours la trace de ses pieds imprimée sur la dalle voisine. Légende postérieure, évidemment, imaginée et accomodée par le peuple. Mais quelle peut bien être la vraie origine de ce culte envers la grande sainte Irlandaise, abbesse du monastère de Kildare, à 20 milles de distance de Dublin, amie et disciple du grand saint

Patrice ? Elle possède nombre d'églises, de chapelles et de statues dans notre pays. Les *acta sanctorum* des Bollandistes donnent de l'illustre abbesse cinq vies différentes, toutes remplies de merveilles, d'actes de bienfaisance et de conseils d'une doctrine sûre et profonde.

Plus bas se trouvent l'étang et le moulin du Châtel (*milin ar c'hastel*). Ce nom leur vient-il de l'ancien poste fortifié du Vrenn, ou plutôt n'est-ce pas là le moulin féodal du château du Maillé, distant tout au plus d'un kilomètre et demi; de même que le moulin de Kerliviri, que nous voyons à un kilomètre en aval, dépendait aussi du manoir de ce nom.

Retournons vers Plouescat et justement, prenant un peu sur notre gauche, allons donner un coup d'œil à ce Kerliviri qui a pu autrefois avoir ses jours de splendeur, mais devait être en grand état de délabrement; il a été complètement renouvelé, dignement et confortablement, il faut le dire, pour servir de bâtiments de ferme. On n'y trouve plus rien d'ancien, si ce n'est les fondations du colombier, tout envahies par les ronces et les orties. — La fontaine monumentale à eaux jaillissants, avec ses deux grandes vasques moulurées et feuillagées ainsi que leurs hauts supports, avait été démantelée et gisait sans gloire au coin d'un courtil. Par les soins de M. le comte de Guébriant elle occupe maintenant une place d'honneur dans le square de l'église du Creisker, à Saint-Pol-de-Léon.

JEUDI MATIN, 22 MARS. — Jetons un coup d'œil sur les vieilles halles de Plouescat ; elles ont été, il y a deux ou trois ans, classées au rang des monuments historiques. C'est une vaste toiture couvrant un *espace* de 27 mètres d elongueur sur 11 m. 30 de largeur, toiture portée sur une quantité de jambes grêles et courtes, quarante en tout, pour être exact. Ces appuis sont

des poteaux de bois équarris, de 1 m. 80, reposant sur des dés en granit de 0 m. 45 de hauteur; tandis que le faîtage du toit monte à 9 ou 10 mètres du sol.

Ces supports sont reliés entre eux et stabilisés par des liens droits ou courbes, par des sablières et des tirants; et la charpente, très compliquée, est constituée par vingt maîtresses-fermes composées d'arbalétriers, jambes de force, triples entraits retroussés, poinçon moisé, pannes portant chevrons et faîtière, aisseliers, croix de saint André. Cela fait un fort cube de bois, avec assemblages savants et ingénieux, montrant l'habileté de nos charpentiers d'autrefois.

Cette halle est un des rares survivants de nos vieux marchés couverts, qui étaient l'orgueil de nos villes commerçantes, et dont j'ai pu voir des exemplaires à Lesneven, Brasparts, Le Faou et Morlaix. Il n'en reste plus de remarquable qu'au Faouët où elle a été restaurée, comme monument historique ; puis celle plus modeste et moins en vue de Pont-l'Abbé.

Celle de Plouescat a été également classée et il est question de la restaurer; souhaitons que ce travail ne soit pas trop radical et qu'on se contente simplement de consolider les supports, d'enter ou d'embouter ceux dont les pieds sont rongés ou vermoulus. Si on se permet de toucher à la charpente, on risque fort de tout compromettre et d'être obligé de refaire au lieu de réparer.

Séance de l'après-midi. — A 1 h. $\frac{1}{2}$ eut lieu la séance de propagande de la Société des *Amis de Kerjean*. M. Trémintin ,avocat, maire et conseiller général de Plouescat, avait mis gracieusement à notre disposition la belle et grande salle de la mairie; l'assistance fut aussi nombreuse et même plus nombreuse qu'on ne pouvait l'espérer, vu la pluie abondante qui avait contrarié la matinée. M. le Maire fit les honneurs de chez lui, présenta

le Président et les membres du Bureau, puis en un langage très distingué exposa le but qu'on se proposait en formant cette nouvelle Société. M. le comte de Guébriant, Président, expliqua alors en détail le fonctionnement de la Société, l'objet principal, conserver le château de Kerjean, en faire le centre artistique, historique et scientifique du Léon, y réunir tous les objets qui ont trait au passé de notre pays, sauver ainsi tout ce qui a eu une part à la vie de nos ancêtres, pour que ce soient des documents et des témoins devant servir à nous autres bretons et aussi aux touristes qui viendront visiter ce château, aux chercheurs qui viendront y étudier. — Sa causerie fut intéressante, instructive et affi-cace, puisqu'elle nous procura de nombreuses et sympathiques adhésions, qui permirent de créer immédiatement un Comité cantonal, disposé à travailler et à donner à l'œuvre une extension toujours croissante.

***

23 mars. — Retour à Landerneau.

J'ai eu bien souvent l'occasion d'étudier le porche admirable et le clocher de Saint-Houardon, l'église de Saint-Thomas, le vieux pont avec son moulin féodal maintenant disparu, les vieilles rues de cette ville où subsistent encore tant de vestiges et de témoins de la vie artistique qui y fleurissait autrefois. Mais dans le voisinage, un point m'intéressait que je n'avais pas encore pu vérifier.

J'avais bien lu certaines mentions de la chapelle de N.-D. de la *Fontaine-Blanche*, particulièrement ce qu'en dit Frère Cyrille de Pennec, dans ses *Eglises et Chapelles de N.-D. en l'Evesché de Léon*, mais j'étais à me demander s'il en existait encore quelques traces.

Prenant, au Nord de la gare, la route de Lesneven, il faut, au bout de quelques pas prendre à droite un chemin plus modeste qui nous conduira par une pente assez rapide à ce qui fut autrefois un pèlerinage très fréquenté. A gauche on trouve les bâtiments d'une ferme; à droite, un petit manoir clos de murs, habité il y a quelques années par une branche de la famille Glaizot et appartenant actuellement à M. Boucher, riche négociant de Landerneau et conseiller général du canton de Ploudiry.

Sous la conduite d'une gardienne pleine de bonne volonté et de déférence, il me fut donné de voir, devant la façade de la maison, disposées d'une façon un peu éparse, bon nombre de pierres ouvrées et sculptées, parmi lesquelles il faut citer spécialement : un *Ecce-Homo* décapité, — deux beaux chapiteaux à volutes ioniques, quelques nervures de voûtes, fragments de remplages de fenêtres, petit dôme de couronnement de pile ou de clocheton.

L'ancienne chapelle a complètement disparu et à sa place s'élève une remise de construction assez récente, dans laquelle on a reconstitué une sorte de cheminée ancienne composée d'éléments disparates pris de divers côtés : colonnes à bagues alternant avec des tambours cannelés, écusson timbré d'un cimeir, donnant les armes des seigneurs du Lec'h : *d'or à trois trèfles de gueules*, avec une alliance; puis une grande inscription gothique en quatre lignes qu'il eût fallu un peu de temps pour déchiffrer; mais la troisième ligne, très lisible au premier aspect : *l'hospital de ceste ville*, nous fait conclure que c'est la deuxième partie de l'ancienne inscription du portique de la chapelle de N.-D. des Carmes dans l'église de l'hôpital de Saint-Julien de Landerneau, dont nous trouvons mention dans une note de

M. de Kerdanet, édition de 1830 de la vie des Saints de Bretagne par Albert le Grand, p. 506.

En lan mil cinq cent vingt ung
Et le lundy tiers iour de iung
Fust au portail de ceste Esglise
La première pierre mise.

A l'hon neur de Dieu Fils et Père
Et Saint Esprit et de sa Mère
C'est l'hospital de ceste ville
A Sainct Julien domicile.

Au bas du jardin, à la lisière d'une prairie, sont deux fontaines, l'une toute entourée de rocailles, blocs de quarts et autres pierres, agencés de façon rustique, l'autre encadrée de diverses pièces sculptées en Kernanton, montants moulurés, deux petits angelots formant culots, écusson fruste avec cimier, etc.

Tout cela semble confirmer ce qui m'avait été énoncé précédemment, que la famille Glaisot, pendant son séjour dans cette maison de campagne, avait collectionné différents fragments de sculpture provenant de monuments divers.

Est-ce l'une de ces deux fontaines qui aurait donné le nom de FONTAINE BLANCHE à cette chapelle de pèlerinage ? En tout cas autrefois, en dehors de l'enclos actuel du manoir, dans le groupe des bâtiments formant ferme, existait une fontaine plus monumentale, à eaux jaillissantes, avec grande vasque en granit, dans le genre de celles que l'on voit à Saint-Jean-du-Doigt, à Guingamp et à Loguivy-Lannion. Il y a environ 60 ans, M. Desmoulins, le vénérable et sympathique imprimeur de Landerneau, a vu cette fontaine dans toute sa splendeur et toute l'abondance de ses eaux vives.

Quittons la Fontaine-Blanche et remontons environ 200 mètres plus haut; à main droite, l'autre côté du vallon nous voyons un établissement moderne de buanderie, dépendant du Lec'h. Entre le pignon Nord de la maison d'habitation et le bâtiment de la buanderie, est un amoncellement de pierres de démolition, les unes

informes, les autres travaillées. Parmi elles se trouvent deux statues mutilées en Kersanton : 1° une sainte décapitée, tenant un livre, draperies XVI^e^ siècle, cheveux tombant en bandeaux sur les épaules ; hauteur, 1 m. 50.

2° Vierge-Mère, même hauteur, tête brisée, ainsi que l'Enfant-Jésus. Ses draperies ont la finesse, la grâce et la correction des plus belles statues du Folgoët, et c'est certainement une des plus belles vierges qui aient été sculptées dans notre pays à la fin de la période gothique.

3° Un fût cylindrique entouré de 12 tores ou petites colonnettes. Il est évidé et percé de bout en bout d'un trou rond de 0 m. 15I de diamètre. Ce cylindre a 0 m. 56 de diamètre, et 1 mètre de hauteur. C'est, sans aucun doute, le pied qui portait la vasque du jet d'eau de la Fontaine-Blanche, l'évidement intérieur servant au passage ou montée de l'eau qui allait s'y déverser, et qui provenait très probablement de la source très abondante qui alimente en ce moment les lavoirs de la buanderie.

Quittons ce point, et remontons encore à 200 ou 300 mètres plus haut, jusqu'au vieux manoir du Lec'h ; c'est désormais une simple ferme, mais les bâtiments qui existent encore ont des caractères d'ancienneté marqués particulièrement par les encadrements des baies, portes et fenêtres, agrémentés de gorges et de moulures. La maison d'habitation est surmontée d'un petit campanile du XVII^e^ siècle, et la fermière déclare que c'est bien là l'ancienne chapelle.

Ce qui indique quelle était autrefois l'importance de cette terre, ce sont les larges et longues allées qui y donnent accès ou qui en rayonnent dans diverses directions, ainsi que les futaies qui la bordent au Nord et à l'Est.

***

Redescendons à Landerneau.

Dans le jardin de M. Caujan, sculpteur en bois, au bas de l'avenue de la Gare, on peut étudier un curieux lot de vieilles sculptures en pierre. D'où Proviennent les différentes pièces qui composent ce dépôt, viennent-elles en partie de la Fontaine-Blanche, en partie de l'hôpital Saint-Julien ? Jusqu'ici il n'a pas été possible d'être documenté là-dessus.

1° — Quatre statues de tournure maigre et allongée, aux draperies tombantes et aux plis serrés, mesurant de 1 m. 60 à 1 m. 70.

a). — Saint-Michel. — Grande chevelure frisée à boucles nombreuses, venant tomber sur ses épaules, vêtu d'une robe à plis multiples, avec ceinture vers le haut de l'estomac; — étole croisée au haut de la poitrine. De la main gauche il tient une grosse chaîne dont l'extrémité est passée au cou du dragon qu'il foule aux pieds, dragon à tête humaine et cornue. De la droite il serre une croix à longue hampe et en enfonce l'extrémité inférieure dans la tête du dragon. Celui-ci, de sa main droite s'y agrippe avec rage. Les pieds de l'archange sont chaussés.

Mon ami Louis Le Guennec, qui m'accompagne, me fait observer que cette statue, par sa facture générale et par certains détails caractéristiques, rappelle d'une façon sensible celle de Saint-Jean l'Evangéliste à l'entrée du porche de Saint-Thégonnec, laquelle est signée par Rolland Le Doré, avec la date de 1625; de sorte qu'on serait autorisé à attribuer au même sculpteur landernéen ce saint Michel et les trois autres statues qui l'accompagnent.

b). — Sainte Hélène. — Vêtue d'une robe et d'un manteau dont la bordure est traitée à la manière des orfrois de chapes, décor de perles et broderies. De la

main droite elle tient une croix. Les plis de la robe, tombant jusqu'en bas, cachent les pieds, mais permettent de voir qu'ils sont déchaussés, en laissant visibles les bouts des orteils. Trois longues et fines tresses de sa chevelure descendent jusqu'au niveau du bas de l'estomac.

c). — Sainte Catherine d'Alexandrie. — La couronne qui couvrait sa tête a disparu ; c'était une pièce à part, rapportée. Chevelure abondante et fine retombant sur le dos et les épaules. Robe et manteau ramené par devant en plis harmonieux. De la main droite la sainte tient la poignée d'une épée dont la lame a disparu; de la gauche elle tient une petite roue, qui n'a pas la brisure habituelle.

d). — Saint Fiacre, coiffé d'un grand chapeau, un peu à la manière de saint Jacques et de saint Roch; grande chevelure, barbe, robe et manteau, orteils visibles. De la main gauche il tient une bêche ; il est le patron des jardiniers.

2°. — Dalle tumulaire de 2 m. 05 sur 0 m. 80, portant une effigie de chevalier en relief. — La figure a été martelée, de sorte qu'on ne voit plus ni bouche, ni nez, ni yeux. Les cheveux sont taillés en rond et ne descendent que jusqu'au haut des oreilles; la tête repose sur un coussin tenu par deux anges abondamment drapés, mais décapités. — Mains jointes sur la poitrine, cuirasse serrée à la ceinture; aux épaules, sur le ventre et sur les pieds sont des pièces articulées, se recouvrant en carapaces de homards. Aux coudes et aux genoux, tassots avec plaques latérales rondes, cuissots, jambières.

A sa gauche, reposant sur la dalle, dague ou épée, de 0 m. 85 de longueur, poignée comprise.

Sous le bas de la cuirasse on voit la partie inférieure

de la cotte de mailles. — Les pieds reposent sur un lion couché qui, des griffes de ses pattes de devant serre un os.

Cette statue tumulaire pourrait bien être celle de Troïlus de Montdragon, car celle que l'on voit sur le riche tombeau de Beuzit-Conogan, est celle d'Olivier de la Palue, antérieure au moins d'un demi-siècle à Troïlus, lequel mourut dans le combat livré aux Espagnols à la pointe de Roscanvel, le 17 novembre 1594. L'effigie dont nous nous occupons a dû avoir sa place dans l'ancienne église de Saint-Houardon, et ce doit être celle dont parle Pol de Courcy dans son *Itinéraire de Rennes à Brest*, p. 302, et qui se trouvait vers 1860 déposée dans le jardin des Dames de la Providence.

3°. — *a*) Groupe de trois dais en gothique flamboyant, celui du milieu en avancée sur les deux latéraux, appliqués tous les trois à un massif rectangulaire, semblant être le haut d'un trumeau de porte. Les faces de ces dais, d'une sculpture aussi fine que celle du Folgoat, sont ornées de contrecourbes subtrilobées et hérissées de crochets et fleurons, pinacles feuillagés aux angles et fenestrages sur les plats ; à l'intérieur, voûtes recoupées d'arcs ogifs, avec clefs fleuronnées.

b) Deux autres dais isolés, dans le même genre, mais différents de dimension.

Tous semblent avoir surmonté des bénitiers, car ils n'ont pas de queue engagée dans la maçonnerie, et leurs angles de devant, dépourvus de culs-de-lampe, ont dû être portés sur des montants ou colonnettes prismatiques.

4°. — Débris d'un CALVAIRE ou croix à personnages.

a) Corps ou chapiteau du milieu, avec les deux croisillons. Sur l'une des faces, voile de la Véronique ou *Sainte-Face*. Sur l'autre, les cinq plaies, 2 mains, 2

pieds, 1 cœur transpercé, dévotion très en honneur dans le pays, et qui a eu ses confréries.

b) Statues doubles adossées, surmontant ces croisillons : Sainte-Vierge et saint Jean, saint Yves et saint franciscain portant un calice ou ciboire, comme ceux que l'on voit à la Roche, à Bodilis et à Brennilis, et qui représentent saint Pascal Baylon ou saint Antoine de Padoue. Saint Yves coiffé d'un bonnet carré sans cornes saillantes, camail à grand capuchon boursouflé, robe à manches étroites, cotte ou surcot à manches larges; de la main droite il tient un rouleau de parchemin; à son bras gauche est suspendu un sachet enfermant son bréviaire.

c) Trois autres statues isolées ; — Christ ressuscité, hauteur 0 m. 80, portant croix de résurrection, manteau, ceinture drapée, buste nu, banderolle avec l'inscription : VENITE : AD : ME : OMNES : QVI : LABORATIS. — Saint Jean-Baptiste, 0 m. 90, robe en peau de chameau, manteau en étoffe; il montre de la main droite un agneau surmontant le livre qu'il tient de la gauche. — Saint Etienne, en aube et dalmatique, ayant dans la main droite le livre des évangiles, avec cailloux dans sa main gauche, sur sa dalmatique et sur ses épaules.

d) Belle Notre-Dame-de-Pitié, assise et tenant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. La tête est couverte d'un grand voile, le cou protégé par une guimpe; le manteau est drapé par derrière en forme de capote de berline, comme ceux de la madeleine aux pieds des croix de Lopérec, de Saint-Sébastien de Saint-Ségal et de Sainte-Marie du Ménez-Hom, ce qui indique que toutes proviennent du même atelier. Le corps du Christ mort est admirablement traité. — Sur le soubassement est cette inscription : La M : V^{ee} XXIX (1529) j : Dumenez : ...Buzit : ...

e) Mauvais larron, sans bras ni jambes, — chapiteau ionique, — pied de bénitier avec godrons. — Quelques autres fragments sculptés.

Puisque nous glanons, mettons à profit une autre excursion dans les mêmes parages, le 21 avril.

Encore PLOUÉDERN. — Sur la place, près de l'angle Nord-Ouest du cimetière : Croix surmontée d'un dais gothique à quatre faces, très heureusement dessiné et agencé; extrémités des croisillons terminées par un fleuron feuillagé, peu développé, mais fort bien composé; quatre écussons frustes.

Le long de la route allant à Plounéventer, quatre vieilles croix pattées, mesurant : 3 m. 20, — 2 m. 10, — 2 m. 80, — 0 m. 90.

Plounéventer. — Château de MÉZARNOU. Je dispose d'une petite demi-heure cette fois, pour le visiter sommairement. — Au milieu de la cour, grande vasque en granit remplie d'une eau fraîche, continuellement renouvelée.

La façade magistrale a vraiment grand aspect; cette maison devait être bien opulente dans le temps de sa splendeur, ce que l'on peut voir dans l'inventaire des objets pillés par Yves de Liscoët et ses gens d'armes, le 1er août 1594, le tout se montant à une valuer de 70.000 écus, représentant maintenant 850,000 francs. (*Hist. de Bretagne par Bart-Pocquet*. T. V., p. 290).

Le mobilier était perdu, mais restaient les biens fonds; on s'explique que Guy Eder de la Fontenelle, quelque temps après, soit venu enlever la jeune héritière Marie de Coadélan, âgée seulement de 12 ans, pour l'épouser ensuite, lorsqu'elle eût atteint sa quinzième année.

Les fenêtres de la façade principale sont larges et hautes, et protégées par de puissants grillages en

fer forgé; dans les combles s'élève une lucarne unique, mais de grande dimension et d'une ornementation sculptée très riche. A l'arrière-façade, au lieu de grillages en fer, les baies et fenêtres ont un autre moyen de protection et de défense; elles sont garnies de meneaux ou montants en pierre, très serrés, laissant entre eux un vide de 10 ou 12 centimètres tout au plus, espace absolument insuffisant pour le passage d'un voleur ou d'un assaillant.

Dans le mur d'enclos du côté Nord, on remarque aes meurtrières ou archères qui peuvent se fermer ou s'aveugler au moyen de carreaux de granit glissant à coulisse dans des rainures haute et basse..

Les salles de l'intérieur sont vastes et ornées d'assez belles cheminées. L'une de celles-ci présente 8 ou 10 blasons variés, non gravés mais simplement peints, et garde encore des traces fort intéressantes d'une décoration peinte et dorée.

SAINT-DERRIEN. — Petit bourg, sur le chemin de Plounéventer à Saint-Vougay ; église modeste à l'extérieur et datant de la première moitié du XIX^{e} siècle; mais le petit clocher est plus ancien, il est dans les données de la dernière période du style gothique, avec toute la façade Ouest, sa porte et ses contreforts. — A l'angle Sud-Ouest du cimetière est une croix datée de 1557. Aux extrémités du croisillon sont les statues de la Sainte-Vierge et saint Jean ; au milieu, saint Derrien à cheval, vêtu en chevalier, manteau et casque, et foulant aux pieds de sa monture son dragon légendaire, aux larges ailes, accolé au massif du croisillon pour former console. A l'autre face est adossée Notre-Dame de Pitié. — Les deux gargouilles du pignon ouest de l'église rappellent aussi par leurs formes le dragon de saint Derrien.

Les statues de l'intérieur de l'église sont :

1°. — Saint Derrien, en chape, crosse et mitre, avec dragon.

2°. — Evêque ou abbé mitré.

3°. — Groupe triple : sainte Anne et Sainte-Vierge assises, Enfant Jésus debout.

4°. — Saint Michel.

5 . — Vierge-Mère, gothique.

6°. — Tableau du Rosaire.

La façade de la tribune présente 12 panneaux en bas-relief, les 12 apôtres.

A 200 ou 300 mètres du bourg, sur la gauche de la route de Saint-Vougay, est un vallon profond formant prairie dans laquelle est la fontaine de Saint-Derrien, dont l'eau va couler dans un ravin étroit, enserré entre deux rochers larges et hauts, d'aspect sauvage et terrible. C'est là que la légende locale a placé le combat de Saint-Derrien contre le Dragon, tandis qu'il a eu lieu réellement sur les bords de l'Elorn, à la Roche-Maurice ou à Traon-Elorn.

*
* *

Les Châtaigniefs de Kerséoc'h

L'archéologue doit-il s'occuper exclusivement des monuments d'architecture, ou peut-il s'intéresser aussi aux antiquités de la nature et aux monuments de l'ordre végétal ? Il semble que ceux-ci auraient également droit à notre admiration et à nos études. Je me permets donc d'en signaler quelques-uns.

A moitié route entre Pont-l'Abbé et Combrit, c'est-à-dire à 3 kilomètres $\frac{1}{2}$ de Pont-l'Abbé, vous devrez prendre un petit chemin à main gauche. Au bout de 200 ou 300 mètres vous êtes au hameau de Kerséoc'h et, à l'entrée du village, sur votre droite, dans un terrain en

friche, vous verrez un groupe de vieux troncs à moitié desséchés et dépouillés d'une partie de leurs branches : ils ont un caractère de grandeur et de vétusté qui frappe étrangement et fait concevoir comme un sentiment d'admiration et de vénération pour ces vieux patriarches qui comptent plusieurs siècles d'existence et ont vu passer tant de générations.

On ne peut pas hésiter à leur attribuer au moins 500 ou 600 ans d'âge; ils peuvent être contemporains de l'église de Notre-Dame des Carmes de Pont-'lAbbé; ils étaient déjà grands quand on construisait le cloître du couvent, le château, dont une partie existe toujours, et un peu plus tard la façade de l'église de Lambour, avec son clocher. Ils étaient dans toute leur force en 1675, lorsque se produisit la révolte du papier timbré et que le duc de Chaulnes fit décapiter les clochers de Lambour, de Combrit et de Languivoa, pendant que, sur d'autres points, il faisait pendre les paysans Bretons coupables de rébellion.

Ces vieux troncs sont encore au nombre de douze, sans compter quelques restes de souches arasées au niveau du sol. Le plus considérable d'entre eux mesure 4 m. 50 de diamètre ; il faudrait au moins neuf personnes pour l'embrasser à bras tendus.

Par leurs formes tourmentées, leur écorce desséchée, les vigoureuses branches qui s'en échappent et qui verdissent encore un peu à chaque printemps, ils fournissent des motifs très curieux pour des études de dessins, aquarelles et peintures; mais peu de dessinateurs et d'artistes peintres les connaissent. Ont-ils jamais été dessinés ? Sont-ils classés au nombre des monuments naturels et des sites pittoresques ? Ont-ils été signalés au Comité départemental ?

*
* *

Aux portes de Quimper, à 1 kilomètre sur la route de Brest, près du manoir de Tréguéfellec, est un chêne géant, encore dans toute sa force et sa prospérité. Le tronc, à la base, mesure 2 m. 40 de diamètre, et dans sa partie moyenne, 1 m. 80; ses branches s'étendent de tous côtés sur un espace de 15 à 18 mètres. Il doit compter environ 300 ans d'existence et, dans l'état de santé où il se trouve, on peut lui présager encore 300 autres années de vie.

A 200 mètres plus haut, sur un talus bordant un sentier, on voit un hêtre d'aussi magnifique aspect : tronc vigoureux d'où s'échappe un inextricable fouillis de branches robustes, tellement serrées qu'elles se soudent entre elles et se compénètrent. Ce sont là des spécimens de force et de vigueur végétale, qu'on se surprend à les contempler et à les admirer.

D'autres phénomènes, qui sont à peine connus, parce que peu accessibles, ce sont les 60 ou 80 arbres qui bordent la rive de l'Odet au bas du parc du château de Lanhuron, en Gouesnac'h, en face de l'entrée de l'anse de Combrit. Les souches et les troncs écourtés sont désormais suspendus dans le vide et ne tiennent debout que par les profondes et fortes racines qui plongent au loin dans le sol. Mais du côté de la mer, des branches innombrables et très basses s'étendent horizontalement à 20 ou 25 mètres au-dessus du rivage, et à chaque marée baignent littéralement dans l'eau.

Ce sont des effets très curieux et pittoresques qui tenteraient certes le crayon d'un dessinateur ami de la nature; mais personne ne les connaît, personne ne vient les admirer; il n'y a à les apprécier que les poissons de l'Odet qui, avec le flot montant, viennent s'ébattre sous leur ombrage.

Chanoine ABGRALL.

Rapport sur la Session normale des Comités régionaux des arts appliqués à Paris les 6, 7, 10, 11, 12 Avril 1917

Fait à la Société Archéologique du Finistère en sa séance du Jeudi 25 Avril 1917

Mon cher Président,

Vous nous demandez de nouveau de vous entretenir d'un sujet quelque peu étranger aux questions que nous sommes habitués à traiter ensemble. Nous allons nous efforcer cependant, dans ce rapport, de nous rapprocher autant que possible des choses du passé, de ne pas sortir de ce temple des antiques où nous nous réunissons, mais nous tâcherons, au contraire, de renouer la chaîne interrompue entre nos métiers d'art anciens et ceux qui s'exercent aujourd'hui.

Mesdames,
Messieurs,
Chers Collègues,

De retour de Paris où nous venons d'assister à une série de conférences et de visites d'ateliers organisées par le Comité central technique des Arts appliqués, pour les professeurs de dessin dans les écoles d'art et pour les membres des Comités régionaux, nous en avons rapporté des impressions que notre éminent président nous prie de vous communiquer.

Ces conférences placées sur le haut patronage de l'Administration des Beaux-Arts eurent lieu au Conservatoire des Arts et Métiers et furent confiés à des techniciens de mérite, dont la plupart se firent une place d'honneur dans la production artistique française. Elles ont donc été fort intéressantes et amplement documentées, cependant bien des secrets professionnels ne nous ont pas été dévoilés, les orateurs se contentant de nous développer des idées générales sur les sujets qu'ils avaient à traiter. De nombreuses projections illustrèrent ces conférences, nous montrant les plus beaux spécimens de l'industrie parisienne. Néanmoins elles firent connaître certaines techniques nouvelles sur les métiers qui pourraient peut-être s'implanter chez nous tout en les adaptant aux traditions et coutumes bretonnes qu'il est de notre devoir de conserver.

Ces conférences du reste s'adressèrent moins aux professionnels qu'au personnel enseignant dans les écoles d'art de l'Etat ; l'intention des organisateurs étant de diriger l'enseignement du dessin et de la composition décorative dans un sens plus rationnel se rattachant aux métiers d'art et contribuer ainsi à leur rénovation. Les professeurs vinrent en assez grand nombre des quatre coins de la France et suivirent avec attention toutes les conférences qui nous furent données ; il faut donc espérer qu'ils auront emporté chez eux des idées nouvelles et des principes leur permettant de participer au travail de résurrection des métiers d'autrefois, étouffés par la concurrence étrangère et par l'indolence de nos populations.

Le maître Bonnier, architecte en chef des services d'architecture de la ville de Paris ouvrit cette première session par un remarquable exposé des idées générales qui doivent présider à toute conception. Appuyant sa théorie sur les œuvres anciennes, conçues avec tant de charme et de vérité, il a su nous montrer la voie que nous devions reprendre, non pas pour revenir en arrière, mais pour la continuer vers le progrès et le bon sens ; que la logique devait intervenir dans nos compositions, que si nous étions sincères avec nous-mêmes nous pourrions créer des œuvres belles dans toutes les branches de la création humaine. L'art est partout : dans l'humble objet d'usage journalier comme dans une toile ou une statue, à condition bien en-

tendu que cet objet répond bien à sa destination et soit agréable à regarder. Si les bibelots anciens qui meublent nos vitrines ont pour nous tant de charmes n'est-ce pas parce que nous nous rendons compte qu'ils ont servi à quelque chose et qu'ils répondaient bien à l'usage auquel ils furent destinés.

Un vase qui ne peut rien contenir, un meuble incommode, un objet ne répondant à aucune distinction, un bijou qu'on ne peut pas porter, perdent beaucoup de leur intérêt fussent-ils composés de matières précieuses. En ce qui touche l'art appliqué il faut envisager bien des choses : la connaissance de ou des matières premières qui devront être employées, les moyens dont on dispose pour les travailler, les ressources qu'on en peut tirer raisonnablement, l'économie de cette matière par rapport à l'usage qu'on en veut faire, sa forme, son poids, sa destination ; si l'objet doit être d'un usage journalier ou s'il doit être placé à demeure fixe et alors quelle sera la place qu'il devra occuper. Enfin chercher le caractère de l'ornement qui lui convindra le mieux, c'est-à-dire qui fera ressortir sa forme pour l'usage auquel il est destiné. Ainsi furent exécutés nos gardes d'épée qui tenaient bien dans la main, nos vieux pots qui nous invitaient à boire, nos grands fauteuils où l'on se sentait bien assis.

L'éminent orateur nous a dit combien il était important d'unir à la théorie de l'ornementation, et à la composition d'un sujet la technique des réalisations lorsqu'il s'agit de créer un modèle ; il n'set pas possible d'imaginer une œuvre vraiment bonne si on ne connaît pas comment et avec quoi elle sera exécutée. Si les architectes par exemple, ne se contentaient que de faire des images, croyez-vous que leurs constructions tiendraient réellement debout ? S'ils sont rationnels et logiques dans la conception de leur projet, c'est qu'en les étudiant ils pensent continuellement à leur réalisation, c'est qu'ils ont appris, du moins suffisamment, les techniques des métiers qu'ils emploient, c'est qu'ils passent la moitié de leur temps sur le chantiers au milieu de leurs ouvriers. Ce qu'il est nécessaire de connaître pour l'architecte, l'est tout autant pour tous les créateurs de modèles dans les métiers d'art industriels, l'artiste en ce cas devient un artisan, capable au besoin

de donner un conseil à celui qui traduit sa pensée par la nature, ou du moins susceptible d'en comprendre la fabrication.

Nous avons en Bretagne tous les éléments nécessaires pour faire de belles choses : les matières premières, la Nature avec sa fleur et sa faune presque sauvages. Ne demandons à la matière que ce qu'elle peut donner, ne traitons pas le fer comme du bois et le bois comme la pierre. Inspirons-nous de ceux qui nous ont précédés et qui ont si bien compris leur métier ; analysons cette Nature si riche, si variée, au milieu de laquelle nous vivons, sachons tirer parti de ce qu'elle offre à nos yeux et à nos mains ; souvenons-nous enfin que nos vieux maîtres ont su la comprendre et l'adapter à tous les styles français formant des écoles distinctes, c'est vrai, mais sœurs, de la même époque et de la même Patrie. C'est en reprenant ces saines traditions que nous reprendrons notre place dans le monde et que nous ferons plus grande et plus forte la famille française de demain.

La deuxième conférence eut lieu l'après-midi au Musée de sculpture composée du Trocadéro. M. Lenoir, inspecteur général de l'enseignement du dessin, après nous avoir exposé les lois d'esthétique d'où naquirent tous les chefs-d'œuvre de la sculpture nous a promenés dans les galeries où sont alignées de belles reproductions d'œuvres des âges reculés jusqu'à celles de nos contemporains et où on les voit généralement mieux qu'aux lieux où elles sont placées.

L'éminent professeur nous a montré combien étaient belles les statues anciennes qui se mariaient si justement à l'architecture. Ici, nulle recherche dans le détail, mais une grandiose simplicité, une adaptation savante de la forme pour l'emplacement à occuper, tels les colosses d'Egypte aux Pylones des temples, les cariatides de l'Erechthéion à Athènes, les statues des portails de Chartres ou d'Amiens. Puis vint la séparation des arts, amenant la disproportion, le manque d'harmonie ; peut-être trouve-t-on dans le statuaire d'alors, plus de vie, plus de personnalité, mais cela aux dépens de l'ensemble et de la sage beauté.

Point n'est besoin de franchir les monts et les mers pour nous rendre compte de cette supériorité des anciens arti-

sans sur nous; visitons attentivement nos vieux monuments bretons, nous y trouvrons cette heureuse harmonie qui nous captive même dans les plus modestes constructions ; là c'est un amortissement de pignon, qui termine une chevronnière, ici c'est une gargouille grimaçante, rejetant l'eau au-delà des murs, plus loin un curieux marmouset recevant une retombée de voûte ; toutes ces choses sont à leur place, bien conçues dans la forme qui leur convenait le mieux ; puis ce sont ces mille petites figurines sortant d'un médaillon, ou d'un rinceau feuillagé et qui semblent être tous des portraits du temps.

Ces artistes, comme ceux de l'antiquité, possédaient bien le sentiment des valeurs, de la répartition des lumières et des ombres, des vides et des pleins, comme ils savaient en même temps donner à leurs personnages de pierre, une nouvelle vie qui devait venir jusqu'à nous.

M. Lenoir s'est élevé avec raison contre les mauvaises et inutiles reproductions en plâtre qu'on donne dans les écoles pour les cours de dessin, contre ces réductions qui dénaturent l'original et ne montrent à l'élève qu'une image inexacte du sujet que l'on met sous nos yeux. Il demande qu'à côté du modèle antique on place des copies d'œuvres françaises, celles qui ont le mieux caractérisé les plus belles époques de notre histoire artistique nationale. Ne serait-il pas possible à nous de mettre dans nos écoles quelques moulages des meilleurs morceaux sculptés par nos imagiers ; on inviterait ainsi l'enfant à s'intéresser à nos richesses provinciales et plus tard il s'en souviendrait dans ses études et ses travaux.

Le lendeman fut consacré au travail du Bois. Que n'a-t-on pas produit avec cette matière en tous temps, en tous lieux ! Depuis le plus petit objet jusqu'au plus grand, de l'écuelle où le petit paysan mange sa soupe jusqu'aux charpentes lardées qui s'élancent dans le ciel, n'y a-t-il pas tout un monde d'ouvrages dignes d'intérêt et qui forment tout un enseignement !

Un jeune artiste de beaucoup de talent qui fait présager un brillant avenir, M. Le Bourgeois, a ouvert les conférences sur ce sujet. Nous le connaissions comme sculpteur, il nous a parlé en poète, non pas en poète rêveur, mais positif et bien de son temps.

Délaissant l'outil à main pour la machine il a su la plier à son génie, la faire marcher sous son inspiration ; sa fraise roulante, coupe, taille, dans tous les sens, c'est prodigieux, mais il est probable qu'il retouche et finit à la main l'œuvre que la machine a ébauché. Il n'a pu nous montrer seulement quelques exemples de ses travaux exécutés, mais nous aurions été contents de le voir diriger sa machine et reproduire l'œuvre terminée. C'est un audacieux, mais aussi un sincère, ses sculptures sont bien comprises pour du bois et très décoratives dans leur simplicité. Aux derniers salons, en voyant les ouvrages de ce jeune maître nous pensions involontairement à nos huchiers d'autrefois sculptant dans nos entraits de charpentes ces monstres marins, et pour nos autels, ces statues de nos saints vénérés d'une facture si naïve mais d'une interprétation si fidèle et si vraie ! Ne pourrait-on pas, à l'exemple de Le Bourgeois former chez nous une nouvelle phalange de sculpteurs, qui, amoureux comme lui de leur art et du progrès moderne, feraient revivre ce métier si florissant jadis dans le pays breton. Le génie français nous a-t-il dit est une source et on n'empêche pas une source de couler. Faisons donc couler cette source nouvelle comme celles qui coulent au pied de nos fontaines sanctifiées.

A côté de ses œuvres de haute sculpture Le Bourgeois s'est mis à la tête d'une industrie de jouets nouveaux où il emploie généreusement des mutilés de la guerre. Il crée avec des formes simples des modèles de perroquets, de poules, de coqs, de canards, de lapins qu'il fait reproduire en grande quantité par le découpage à la scie mécanique, tous ces animaux aux silhouettes heureuses sont pris dans des planchettes d'environ un centimètre d'épaisseur, après le passage de la scie on abat les arrêtes, par un chanfrein on les dresse et ils passent aux ateliers de peinture, là une équipe de peintres sous l'habile direction du décorateur Rapin, enjolive de mille couleurs tous ces animaux.

C'est si décoratif que quelques parents échangèrent ces jouets à leurs enfants pour les mettre sur leur étagère. A côté de cela, on fabrique aussi le meuble de poupée : lits, buffets, petits bancs d'une confection simple et facile, décorés sobrement de points ou de fleurettes de couleurs au pochoir, c'est gai, c'est gracieux, on y a joint les tasses et

les assiettes ornées dans le même esprit. Ces jouets mis entre les mains de nos enfants peuvent leur donner la sensation du beau, former peu à peu leur jugement et leur goût et les encourager à fabriquer eux-mêmes quelques jouets nouveaux. N'y aurait-il pas quelque chose à faire en ce sens dans notre région, nos tourneurs, nos sabotiers sont gens très adroits, le bois ne leur manquerait pas, pourquoi ne se mettraient-ils pas comme les paysans d'Auvergne ou de la Lozère à façonner quelques jouets qui augmenteraient leurs ressources et donnerait de la joïe aux enfants.

M. Maurice Dufrêne nous atenus longtemps sous le charme de sa parole claire et éloquente. Il avait à traiter un sujet quelque peu abstrait, il s'en est acquitté d'une façon magistrale. Pour lui, comme pour tous ses collègues du Comité central, l'art doit évoluer dans un sens franchement moderne, dégagé de toute imitation, mais en s'appuyant sur les principes rationnels qui forment la base de toute composition. Le meuble comme tout objet usuel doit répondre entièrement à sa destination. Il peut, dans une large mesure contribuer au bien être de son possesseur, devenir en quelque sorte comme le reflet de son existence, triste ou gai, somptueux ou simple, mais toujours à l'échelle humaine et d'une utilisation facile et pratique; il doit participer aussi à la décoration de l'intérieur et cela dans une harmonie complète avec tout ce qui voisine avec lui. Le meuble, c'est l'ami de la maison, c'est le compagnon de tous les jours, c'est le confident de bien des secrets.

On devra donc le confectionner avec soin et solidité et en accuser franchement sa fonction.

Celui qui sait composer un meuble doit connaître nécessairement l'essence des bois qui seront employés à sa fabrication, le parti décoratif adapté, sculpture, application de bronzes, marquetterie, etc. Tous les détails, tous les assemblages sont étudiés par lui consciencieusement avant la mise en exécution. Dans cet art la France possède un glorieux passé qu'elle ne peut et ne doit pas oublier ; le monde entier est venu emprunter nos modèles, mais nous nous sommes grisés par le succès et nous sommes tombés dans la répétition. Ce fut une grande faute, car ce qui a été ne

peut plus être ; un monsieur en habit sur un fauteuil Louis XV paraîtra toujours déplacé. Nos grandes dames ne s'habillent plus et depuis longtemps comme La Ponpadour, et nos gentlemen ne portent plus des culottes courtes et des bas de soie. Pourquoi donc vouloir être de son temps dans un milieu qui n'est plus le nôtre. Soyons logique comme l'étaient nos pères, les marquis du règne de Louis XIV n'auraient point souffert coucher dans des lits du moyen âge et plus près de nous les meubles du grand roi paraissaient bien ridicules aux Français du 1er Empire.

En Bretagne l'erreur a été plus choquante, car au lieu de recopier tout bonnement les types d'autrefois on s'est mis à en adapter plus ou moins adroitement les motifs sur des formes modernes qui ne les demandaient point ; on est tombé dans l'abâtardise, d'où la négation mêm edu mobilier breton. Devons-nous continuer à fabriquer ces postiches, nous ne le pensons pas. Nous étudierons nos vieux coffres, nos grand bahuts, nos vaisselliers et nos lits-clos, non plus pour les reproduire ou les interpréter faussement, mais pour en comprendre le caractère, la sincérité. Alors comme ce pauvre Ely Monbet, de Caurel (Côtes-du-Nord), tombé sous les balles allemandes, nous chercherons dans notre art breton une heureuse rénovation. Nous nous inspirerons comme les autres de la fleur et de la faune qui nous sont familières et nous redonnerons une vie nouvelle à ce métier.

Dans l'après-midi nous sommes allés visiter, non pas les ateliers de la maison Dufrêne, mais ses salons d'exposition 22, rue Bayard, aux Champs-Elysées. Entassés les uns près des autres nous pouvions voir qu'avez beaucoup de peine toutes les merveilles réunies en ce lieu ; non seulement il y avait des meubles mais des objets d'intérieur de toutes sortes, formant des ensembles ravissants : porte-lampes, plafonniers, encriers, vases, etc., tout concourait à une décoration originale et recherchée. Il nous serait difficile d'énumérer tout ce que nous avons vu ou plutôt mal vu. Les meubles de cette maison sont en général faits de bois sombres, sobres de sculpture, d'une mouluration fine et bien comprise, ornés soit de marquetterie de bois de couleurs et de nacre, soit de cuivre ciselé. Nous avons remarqué quelques plafonds lumineux d'un très heureux

effet. Certes il eut été préférable qu'on nous fît visiter plusieurs fabrications, mais il nous aurait fallu beaucoup plus de temps que celui dont nous disposions.

M. Deneux architecte des Monuments historiques, terminait cette matinée en nous faisant une conférence sur la charpente en bois. Avec son talent d'érudit et de constructeur, il nous présenta our à tour les types de charpente des époques romanes, gothiques et de la Renaissance, depuis la lourde ferme à entrait du XI^e^ siècle, jusqu'aux mauvaises combinaisons de la fin du XVII^e^ siècle en s'arrêtant plus longuement sur les chevrons portant fermes des grandes toitures du moyen âge. Il est regrettable que notre confrère n'ait pas montré les combles à dôme des Mansard, et plus regrettable encore qu'il n'ait pas tiré de déduction pratique sur ce que devrait être l'art de la charpenterie à notre époque. En terminant il a passé rapidement en revue quelques exemples de pans de bois et de planchers. Il est vrai que sa conférence ne pouvait s'adresser qu'à des spécialistes, à des connaisseurs, et que pour beaucoup, elle était lettre morte et peu utile. Mais pour nous qui aimons cet art, nous sommes heureux d'en avoir entendu parler et d'en causer à notre tour.

Le métier de charpentier fut très prospère en Bretagne, les œuvres qu'il a laissées dans toutes nos chapelles et manoirs le prouvent surabondamment, nos ouvriers possédaient une science et une adresse remarquables, témoins ces fermes œuvrés qui traversent nos nefs d'églises, ces lambris sculptés qui les recouvrent en berceau où les pendentifs et les sablières sont parfois si richement décorés. Ne verrons-nous plus refleurir ce métier parmi nous !... Aux beaux plafonds à poutres et poutrelles travaillées, aux façades à pans de bois en encorblement ont succédé le plafond de plâtre avec sa corniche et sa rosace stupides, les façades enduites et recouvertes d'un faux appareil de pierre. On ne veut plus montrer le bois, on le cache dans les murs, dans les planchers, l'exposant ainsi par l'humidité à la pourriture. Pourquoi ne reviendrions-nous pas aux bonnes traditions d'autrefois, pourquoi ne chercherions-nous pas à faire revivre cet art de bâtir qui a été si florissant chez nous. Si nous n'avons plus de grandes pièces de bois ; des forêts nous restent encore que le fléau de

la guerre n'a pas détruites : Reformons donc de jeunes ouvriers charpentiers, il y aura beaucoup à faire dans ce métier comme dans d'autres si nous voulons relever les ruines accumulées par les ravages d'une longue guerre.

Après le bois, le fer, les métaux, M. de Ribes-Christofle, le grand orfèvre parisien bien connu qui présidait aux conférences de cette journée, dans un rapide exposé des métiers travaillant les métaux, a rendu hommage à l'architecture, il l'appelle à la direction de toutes les grandes œuvres : n'est-elle pas, en effet, le chef d'orchestre qui doit diriger le concert des métiers concourant à une même édification ? C'est d'elle a-t-il dit que nous attendons la note moderne qui nous guidera dans nos conceptions. C'est donc aux architectes de rechercher le beau dans le vrai, d'être logiques et rationnels puisqu'ils seront appelés à diriger le mouvement que nous envisageons. Nous aussi nous devons étudier le passé et nous inspirer des œuvres grandioses et belles qui nous ont été laissées, mais comme des objets d'étude et de musée, qui ne sont plus de notre temps puisque nous ne pouvons plus les adapter à nos ressources et à nos besoins.

Nous sommes amenés chaque jour à nous servir des procédés nouveaux que l'industrie française met à notre disposition, nous sommes tenus par des considérations d'économie, d'emplacement, d'hygiène que l'on ignorait autrefois. Travaillons donc, non plus à rebâtir le temple de Minerve ou la Sainte Chapelle de Paris, mais à des constructions de notre temps. Suivons plutôt la trace de nos maîtres qui firent école dans l'histoire moderne de l'architecture, les Vaudremer, les Magne, les de Baudot et tant d'autres qu'il me faudrait citer. Marchons résolument dans la voie du progrès comme nous l'indique notre éminent confrère Bonnier, avec nos soldats d'avant-garde qui sont les Guimard, les Plumet, les Dervaux, tous ceux qui recherchent la vérité, il y a déjà tout un groupe de jeunes confrères qui, débarrassés des préjugés erronés étudient sérieusement ce que devrait être l'architecture de demain. En Bretagne, le programme est bien défini, nous avons le granit dont nous devons continuer à nous servir, nous voulons conserver dans nos constructions le caractère local et ne plus dénaturer, comme on l'a malheureusement fait nos

sobres paysages par des habitations empruntées des styles noémands ou méridionaux. Nous ferons de l'architecture régionaliste et très moderne en même temps. Comme cela s'est fait en Belgique et en Suisse, nous reprendrons les bonnes traditions d'autrefois, nous les adapterons à des formes nouvelles répondant aux nécessités actuelles, nous ferons de nos villes et de nos villages ce que nos voisins du Nord et de l'Est ont fait de Gand et de Berne, des cités qui se sont agrandies sans choc, dans une harmonie parfaite entre le passé et le présent ; où la chaîne s'est continuée sans interruption. Ainsi nous montrerons l'exemple à ceux qui travaillent avec nous, à ceux qui viendront après.

Nous nous excusons de cette digression que nous avons cru nécessaire pour exprimer notre pensée, pour marquer la voie où nous devons entrer résolument. Ne faisons plus d'individualisme, marchons la main dans la main, comme les maîtres d'œuvres qui nous ont précédés. Nos œuvres laisseront comme les leurs, le souvenir de notre union.

Les conférences sur les métaux commencèrent par le fer. Présenté d'abord par le maître ferronnier Emile Robert, ancien ouvrier, travailleur infatigable et habile technicien, pouvait seul nous entretenir d'un tel sujet ; il l'a fait avec une maîtrise consommée, nous présentant son atelier école où il forme ses ouvriers. Après deux ou trois ans d'apprentissage ces jeunes gens deviennent de véritables artisans; il faut voir ces panneaux tournés et assemblés, ces boîtes de serrures, ces poignées de portes pour se rendre compte des résultats obtenus. Sa méthode est simple mais pratique, l'enfant dessine, fait des épures de tracés et d'assemblage, étudie la plante, l'animal, compose une décoration, la fait en modelage puis passe ensuite à l'exécution. Aussi s'intéresse-t-il dès le début à son ouvrage ; c'est bien son œuvre, sa chose puisqu'il l'a conçue et fabriquée; il aime son métier, il y met toute son intelilgence, toute son âme, aussi plus tard cet enfant se souviendra-t-il toujours de son éducation. C'est une œuvre de haute portée morale que créa ainsi Emile Robert et nous voudrions voir chez nous de ces apôtres dévoués parmi nos vieux forgerons. Tour à tour il fait passer sous nos yeux, les travaux de ses élèves, les phases par lesquelles passe un ouvrage

de ferronnerie avant d'être terminé ; des exemples d'ajustage, d'assemblage, de repoussage nous ont été montrés, nous assistions à u nvéritable cours de construction. Le maître ferronnier est l'ennemi de la machine, du moins entre les mains du débutant, la machine produit et ne crée pas. Il est bien certain qu'un travail fait entièrement à la main aura toujours plus de valeur que celui exécuté à la machine et sera par ce fait, bien plus recherché des amateurs et connaisseurs, mais dans la pratique, ce système est forcément abandonné : Notre temps exige que l'on marche vite, que l'on produise à bon marché et alors, la main de l'ouvrier ne peut plus suffire il lui faut l'aide mécanique qu'il a lui-même inventée.

L'après-midi nous sommes allés visiter ses ateliers o sont adjointes des salles d'exposition. Que de belles cho ses nous avons vues et comme tout cela donne envie de travailler : Balcons, rampes d'escalier, grilles, portes, plafonniers, supports de lampes, tous ces objets sont autant de merveilles que nous ne nous lassions pas d'admirer. Mais où nous trouvons que Robert a peut-être un peu dépassé son art c'est dans ces interprétations d'animaux, c'est encore du fer sous sa main habile, mais nous ne pensons pas que ce soit un exemple à suivre pour tout le monde, car, qui réussirait mieux que lui ? En ferronnerie, n'empiétons pas sur le domaine de la sculpture. Ne soyons pas trop ambitieux. Voilà ce que devrait être le ferronnier de nos jours ; le reverrons-nous revivre chez nous ? Quand nous entrons dans un village et que nous entendons le son de l'enclume où s'abat le lourd marteau, nous nous sentons saisis d'une impression profonde, nous regardons au fond de l'antre noir qu'illumine par instants le brasier rougissant. Nous distinguons des bras robustes qui battent le fer, les étincelles qui s'échappent, mais d'où sortira bientôt la potence ou le cercle d'une roue, le vent du souflet de forge arrive jusqu'à nous et nous passons, heureux d'entendre l'enclume du forgeron :

Elle tinte à l'aurore avec la cloche altière,
Mêlant au chant du coq son matinal refrain.
Le marteau qui la frappe est comme une prière
Qui s'achève le soir dans un écho lointain.

Au maître ferronnier succède notre confrère Dervaux, avec sa compétence et ses connaissances acquises par un labeur constant il lui est facile de nous parler des métaux employés dans la construction. C'est par la charpente en fer qu'il commence, s'aidant d'intéressantes projections. Ce fut l'époque glorieuse du fer qui commença vers le milieu du siècle dernier jusqu'à son grand effort à l'exposition de 1889. Ce fût pendant cette période que l'on vit s'élever les Halles Centrales de Paris et l'église Saint-Augustin, par Baltard, la grande salle de travail de la Bibliothèque Nationale de Labrouste, le viaduc de Garabit, en Auvergne, l'immense galerie des Machines et la Tour Eifel à l'Exposition. En 1900, le fer produisit encore des œuvres remarquables, l'ossature des palais des Industries diverses de l'esplanade des Invalides, nous nous souvenons de l'heureux parti décoratif qu'en surent tirer les architectes du grand Palais et Lucien Magne au Pavillon de la Grèce.

Puis il vint à parler des autres métaux employés dans la construction, cuivre, plomb, zinc, nous faisant remarquer combien était décorative cette couverture en cuivre de la coupole de l'Opéra, avec sa patine verdoyante qui prend mille tons colorés et chauds sous les rayons du soleil couchant. Les anciens employèrent aussi cette matière dont ils couvrirent parfois les toitures de leurs cathédrales, mais alors ce n'était pas si cher qu'à présent. Comme ils surent aussi employer le plomb ; nous possédons encore ici quelques vieux épis travaillés avec art, bien supérieurs aux poinçons en zinc qui les ont remplacés. Le plomb est plus souple, plus malléable, se prête facilement à toutes les combinaisons, il ne miroite pas comme le zinc et s'harmonise bien mieux avec la couverture d'ardoise que nous employons.

L'habile et consciencieux artiste Rivaud termine la matinée par une trop courte conférence sur la joaillerie, la bijouterie et l'orfèvrerie, sujets divers qui auraient dû faire l'objet d'une longue causerie. Peut-être le temps lui a-t-il manqué et nous le regrettons sincèrement cet art si fin, si subtil auquel il s'est consacré, méritait certainement d'être mieux connu.

Après nous avoir montré en projection quelques intérieurs d'ateliers où l'on prépare les matières premières

propres à la fabrication des bijoux, le maître est entré dans des considérations d'esthétique et de théorique qui nous firent comprendre qu'en cet art aussi, la logique et la sincérité s'imposaient. Une bague, un collier qui blessent, un métal qui par frottement se ternit ou noircit la peau, une monture trop légère qui se brise, autant de fautes qu'il faut éviter. Puis il y a les alliages, l'harmonie des ors et des pierres précieuses, le sujet, sa composition, sa destination. Tantôt il doit être discret ce bijou, tantôt briller au front d'une souveraine ; ce qui va sur une blonde ne peut convenir à une brune, toutes raisons qu'il faut prévoir pour créer quelque chose de beau et qui soit bien porté !

Vers la soirée, M. Rivaud nous avait conviés à visiter ses appartements.

Un petit hôtel, au bas des Batignoles où nous nous sommes entassés sans voir grand chose malheureusement. Cependant par les quelques œuvres qui tombèrent par hasard sous nos yeux nous pûmes nous rendre compte du talent de cet artiste amoureux de son art, de ses recherches, de ses variétés de conception. A côté de ces bijoux de prix, ne pourrait-on pas créer l'objet populaire, le bijou provincial à bon marché. M. Rivaud comme nous y a déjà pensé, il nous semble qu'il y aurait quelque chose à faire en ce genre dans notre région: une bague, une broche, un bracelet confectionnés autant que possible avec ce qu'on trouverait dans le pays, rappelant une légende sainte, un insigne vénéré, la fleur de nos landes ou de nos côtes rocheuses auraient quelque chance de succès. On créerait ainsi une industrie nouvelle qui serait une source de richesse pour la contrée, nos coquettes paysannes porteraient certainement ces parures et peut-être serait-ce du pain pour bien des malheureux, une carrière d'avenir pour certains mutilés.

Comme M. de Ribes-Christofle, M. Kœchlin, vice-président de l'Union centrale des Arts décoratifs, qui présidait les conférences du 11, nous a indiqué l'architecture comme l'ordonnatrice du décor dans l'ensemble d'une habitation. C'est donc à l'architecte de s'entendre avec le décorateur, de l'être quelque peu lui-même cela n'en vaudra que mieux. Dans une décoration, qu'il s'agisse d'un palais ou d'une simple habitation, il faut que les masses soient bien écrites,

que les effets de lumière et de clair-obscur jouent harmonieusement, que tout soit vrai, sincère et répondent à un but. Il ne s'agit pas, a-t-il dit, de copier textuellement la nature car on n'en égalera jamais la beauté, mais de chercher à l'interpréter, à en tirer la quintessence, les caractères principaux qui peuvent servir à la décoration. Il s'est élevé contre certains préjugés sur notre art moderne qui veulent que nous l'ayons emprunté aux Allemands. Non, tous les efforts qui ont été tentés n'ont rien de commun avec nos ennemis, nos artistes décorateurs sont restés bien français ,si parfois sous une influence plus ou moins prouvée quelques œuvres se sont écartées de notre caractère national ce sont des égarés qui sont demeurés l'exception. C'est bien, au contraire, comme aux siècles passés, la France qui donna la note d'art moderne au monde et quand l'étranger revenait avec ses compositions, elles se ressentaient toutes du génie français plus ou moins bien interprété.

Notre ami Coudyser nous fit une intéressante conférence, accompagnée de projections sur la broderie ; artiste de grand talent, chercheur infatigable, il nous a montré quelques-unes de ses œuvres qui sont de magnifiques morceaux. Nous n'avons guère vu que ses ouvrages en broderie blanche, alors que chez lui il y a tant de travaux divers que nous eûmes le plaisir d'admirer particulièrement : broderies en couleur, décoration d'étoffes au pochoir, tapis, rideaux, etc. Toutes ses compositions sont heureuses, elles se lisent bien, le dessin est précis, les couleurs se mélangent harmonieusement. Ces travaux de broderie se font à la main et à la machine Cornély. Nous n'avons pas très bien compris ce qu'était et ce que donnait cette machine Cornély et cela est fâcheux car peut-être pourrait-on l'utiliser dans nos travaux provinciaux. Il y a en Bretagne, dans la région de Pont-l'Abbé surtout, d'habiles brodeurs et brodeuses qui pourraient l'employer. Nos ouvrières sont restées dans le décor ancien, qui du reste est fort riche et fort joli, mais nous voudrions qu'elles évoluent un peu aussi, qu'elles cherchent de nouvelles combinaisons empreintes néanmoins du style conservé ; l'ornement géométrique, losanges, carrés, rosaces, se mêlent avec la branche de fougère, le jaune, le rouge et le vret dominent dans les

couleurs employées. Avec ces éléments développés on pourrait trouver d'innombrables compositions qui donneraient là aussi un nouvel essort à ce métier.

M. Cornille, vint après nous instruire sur les Tissus. Technicien consommé il a su nous intéresseé pendant toute sa conférence, nous expliquant ce qu'était la chaîne et la trame dans une tapisserie. Nous donnant un léger aperçu sur cet art depuis les premières tapisseries des Flandres jusqu'à celles de nos jours qui se font aux Gobelins. Puis il nous décrivit avec une technique serrée et précise, les différents tissus ornés ; les lampas, les damas, les velours frappés, etc., leurs procédés de fabrication qu'il serait difficile de donner dans notre court exposé. Les services rendus par les métiers Jaquart. Enfin les compositions qui doivent être faites en vue d'étoffes imprimées. Répétition d'un dessin, alternance des sujets, limitation des couleurs employées, jeu des nuances entre elles, etc., accompagnant ses descriptions de très beaux échantillons qu'il déployait devant nous.

Ce fut surtout l'après-midi au Pavillon de Marsan que nous pûmes juger de ce que pouvait fournir l'industrie française des tissus, dans cette exposition organisée probablement pour nous, il y avait de tous les genres, dans tous les tissus : toiles, velours, satin, parsemés de fleurs ou strillés de bandes ornées, tous ravissants et d'un bon goût français. A côté du nom du fabricant peu de noms d'artistes créateurs de modèles ! Cependant à noter les compositions des Quénioux, de Feure, Drésa, de Stévens et autres. On avait installé au premier étage une petite section austro-allemande pour établir entre nos ennemis et nous des points de comparaison.

Les compositions allemandes sont généralement lourdes, de tons sombres, d'un dessin brutal et d'oppositions heurtées, il est évident qu'il y a un esprit de recherche, un effort réel, mais qui ne peut rivaliser avec l'art français. Les Autrichiens, gens plus délicats, se rapprocheraient de nous davantage, ils ont de jolies étoffes, qui, soit par transparence, soit en pleine lumière produisent des effets variés et intéressants. Mais nos maîtres incontestés ce sont les Japonais, dans cet art ils sont arrivés, et depuis longtemps, à une perfection extraordinaire. Deux petites sallse du bas

leur avaient été réservées, nous avions là des compositions superbes de tons, de dessin, de décors et d'harmonie, il y avait des échantillons datant même des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, tout aussi beaux, tout aussi frais qu'au jour de leur fabrication.

Ce peuple ne semble pas vieillir, son imagination est toujours en éveil il se reproduit sans se recopier.

En voyant toutes ces étoffes chamarées nous pensions aux riches tabliers de nos paysannes bretonnes, à ceux qu'elles portent, pimpantes, les jours de fêtes et de Pardons, et nous nous demandions s'il ne pourrait pas se monter en Bretagne une industrie de ce genre, qui chercherait elle aussi à se renouveler dans l'interprétation de la flore du pays. Nous revoyions par la pensée les femmes de Plougastel avec leur fichu de couleur, les filles de Douarnenez couvertes du long châle brodé. Tout cela ne pourrait-il pas se faire un jour chez nous !

Les mêmes réflexions nous venaient pendant la conférence de M. Bauer sur la Passementerie, les rubans de nos petites bigoudènes, les petits bonnets garnis d'étoiles ou de glants pailleté d'argent, les franges des grands châles dont nous parlions tout à l'heure ; pourquoi toutes ces choses ne se feraient-elles pas en Bretagne ?

L'art de la Passementerie remonte, paraît-il, à la fin du XIII^e^ siècle, mais ne fut bien connue en France que vers 1640, époque où s'introduisirent les premiers métiers dits : à la barre. La passementerie embrasse une foule de confections diverses, bandes, galons, franges, soutaches, perlés, etc. Elle se fait naturellement en noir, en blanc, en couleur, parfois à la main, mais ordinairement à la machine, on arrive par le procédé mécanique à fabriquer de 100 à 120 mètres de galon ou de frange par jour. La passementerie convient à la parure des vêtements comme à l'ensemble des étoffes d'appartement, elle a joué jadis un grand rôle dans ce dernier genre, par ses ambrases de rideaux d'où pendaient de gros glands, par ces franges autour des ciels de lits, des fauteuils ou des tapis de table que l'on voyait dans tous les salons. Serait-ce une industrie destinée à disparaître, nous ne le pensons pas, car il y aura encore de belles créations et d'intéressantes adaptations à faire

avec ses multiples procédés, dans la toilette et dans l'ameublement.

La matinée très chargée se terminait par la conférence de M. Dumas sur le Papier peint. M. Dumas est un des principaux industriels dans ce genre sur la place de Paris; il connaît donc bien son métier et nous en parle en technicien de vieille date. Après nous avoir montré les premiers papiers de tenture faits à la main qui étaient souvent de véritables tableaux représentant des paysages ou des scènes animées, il passe aux décorations pompéïennes du premier Empire, puis aux lourds bouquets de la Restauration, aux mignardises du règne de Napoléon III. Enfin aux fidèles reproductions d'étoffes de ces derniers temps. Il est bien certain que la fabrication du papier peint est arrivée à des résultats surprenants tant au point de vue de la fabrication que de l'immense production. Mais est-il bien logique de s'ingénier à donner au papier l'aspect d'une crétone, d'une étoffe de soie, d'une moire changeante, à notre avis, c'est plutôt un non sens et cela manque d'intérêt. Il n'est pas nécessaire pour qu'une chambre soit jolie que les rideaux soient du même dessin que la tenture, les uns sont tendus à plat, les autres forcément froncés, ils ne jouent donc pas le même rôle, sont diversement éclairés et n'ont aucune raison pour se ressembler. Qu'on cherche dans cet intérieur une harmonie de tons, c'est parfait, mais qu'on ne perde pas son temps à vouloir donner au papier l'aspect de l'étoffe et à l'étoffe celui du papier. Avec les procédés perfectionnés de l'industrie du papier peint il y a autre chose à faire comme l'a fort bien dit le maître Bonnier.

A la suite de cette conférence, il eut été utile qu'on nous parla de la peinture décorative, des pochoirs, etc., mais c'eût été encore charger davantage notre programme. Espérons que l'année prochaine cette question sera étudiée car il y a beaucoup à faire de ce côté.

Nous arrivons à une industrie qui comme celle du meuble intéresse particulièrement notre contrée : la Dentelle.

M. Lefébure qui s'est fait une place marquée en ce genre dans le commerce parisien, est venu nous en parler en fin connaisseur; par quelques projections il nous a montré les différents points de France et des pays étrangers. La dentelle s'exécute le plus souvent à la main, c'est un métier

social par excellence, car il peut se répandre partout, apporter son assistance dans la maison de l'ouvrière qui peut travailler tout en vaquant aux soins du ménage et surveiller ses enfants. Chez nous, sur nos côtes, petits et grands, toute la famille travaille quand la pêche ne donne pas. Les dentelles se vendent très bien dans le pays, surtout aux touristes pendant la saison d'été, elles s'exportent à Paris et même à l'étranger.

La dentelle doit se suffire à elle-même, elle ne peut avoir recours à un fond qui lui est indépendant et qu'elle doit orner en se posant dessus. Elle ne peut être que légère, transparente, avoir une heureuse disposition dans les pleins et les vides, dans la composition de son dessin, très franc, très lisible et bien ordonnancé; elle doit, de plus être solide et susceptible d'être nettoyée sans déformation.

Il existe bien des sortes de dentelles, les plus connues sont : la dentelle aux fuseaux, la dentelle à l'aiguille, la dentelle au crochet, la dentelle au filet, le macramé, etc. Il y a l'Irlande, le Richelieu, le point de Venise, les dentelles des Flandres, de Chantilly, de Luxeuil, le point d'Alençon, le point d'Argentan, toutes ayant leurs qualités propres qui les distinguent et les font rechercher.

Nos ouvrières bretonnes travaillent dans la perfection, malheureusement sur des modèles qui n'ont souvent aucun intérêt, combien serait-il désirable de leur fournir quelques beaux modèles nouveaux, ayant un caractère breton dans la composition d'ensemble comme dans la flore qui servirait de thème à cette composition. Quelques essais viennent d'être faits et ont donnés d'heureux résultats quoique laissant à désirer au point de vue de la note bretonne à montrer.

S'il y eut une conférence vraiment technique et instructive ce fut celle du maître Grasset. Cet art du vitrail qu'il développa devant nous lui est familier comme tant d'autres métiers qu'il n'exerce pas cependant, mais où ses recherches et sa science lui donnèrent des connaissances étendues sur toutes ces matières parce qu'il a vu et fait travailler. Dans l'art du vitrail nul secret qu'il ne connaisse et qu'il ne nous ait dévoilé : n'étant pas fabriquant il pouvait nous en parler à l'aise. Ce sont des professeurs comme

lui que nous voudrions avoir, dont nous avons si grand besoin pour instruire sérieusement notre jeunesse.

Après nous avoir fait un exposé rapide d'histoire du vitrail l'éminent artiste est entré à fond dans les techniques du métier. Il nous a montré avec des projections faciles à comprendre, comment il fallait combiner une armature de baie à vitrer pour ne pas nuire au sujet qui y serait placé ; comment devaient se disposer les plombs suivant la composition du vitrail en cernant les contours principaux et ne pas couper mal à propos la tête ou une main d'un personnage représenté — de la taille et de la dimension des verres, en évitant les angles trop aigus difficiles à enchasser — de la grandeur des panneaux n'excédant pas 0,65 × 0,80, etc. Puis il nous a entretenu de la composition des sujets, des dimensions qu'ils devaient avoir par rapport avec l'éloignement du spectateur, des colorations chaudes et froides, de tons lourds qu'il faut éviter, des modelés qui ne doivent être que légèrement indiqués, soit par des variations de tons, soit par des traits marquant les plis des étoffes, les accents d'un geste ou d'une physionomie. Enfin du jeu des couleurs, de leur rayonnement, des influences qu'elles exercent les unes sur les autres, mille considérations qu'il est bon de connaître quand on veut étudier un carton de verrière. Il est regrettable que le maître ne nous ai pas conduit devant de vieux vitraux ou dans un atelier moderne, pour compléter son enseignement.

L'art du vitrail qui n'occupe plus aujourd'hui que quelques artisans en Bretagne, fut jadis très florissant. Les magnifiques vitraux que nous possédons encore et qui furent exécutés dans le pays, en sont la preuve certaine ; il n'est pas de petites chapelles qui n'aient enchassés dans ses fenêtres quelques joyaux de ce genre. Malheureusement beaucoup ont été brisés et disséminés ou rongés par le temps. Que ceux qui nous restent nous inspirent dans nos compositions ; les légendes bretonnes, sacrées ou profanes nous offriront assez de sujets de composition. Que ceux qui les étudieront situent leurs scènes dans les paysages que nous connaissons, qu'ils habillent leurs personnages avec les costumes de nos pères que leur verrières soient de ce fait de nouvelles pages de notre histoire provinciale.

Le maître céramiste Bigot devait nous faire une confé-

rence sur son art ; retenu en Province il n'a pu nous la donner.

M. Gentil, l'associé de M. Bourdet, a traité de la céramique du bâtiment. Sa causerie fut très intéressante, très instructive aussi. Il nous a démontré d'abord l'avantage du grès sur la porcelaine pour la fabrication des grandes pièces, l'analyse des produits qui le composent. Il nous a parlé des difficultés d'exécution des pièces en relief et de grand calibre, du prix élevé qui en résultait, tout ceci accompagné de nombreuses projections. La céramique a contribué et contribuera encore longtemps à la décoration du bâtiment parce qu'elle se prête admirablement à tous les modes de construction, mais à notre avis c'est surtout un art de décoration plane, une sorte de revêtement et nous nous demandons pourquoi on est sorti de ces limites pour aborder des ouvrages en relief fort difficiles d'exécution et par suite très coûteux. D'autant que ces tours de force ne donnent pas souvent le résultat souhaité ; ces cheminées monumenales et tourmentées où la ligne s'émousse, où la couleur lutte avec le relief sont plus curieuses que jolies. On y sent un effort excessif qui n'aboutit à rien, les formes sont lourdes, indécises et naturellement, dans un intérieur, assez mal éclairées. Pourquoi ne pas s'en tenir au carreau pour frisees, grands poèles alsaciens, revêtement de salle de bain, vestibule, etc.

L'art de la céramique pourrait fort bien s'implanter chez nous, nos fabriques de faïence de Quimper, se révèleraient en ajoutant cette branche à leur industrie, elles ont tout ce qu'il faut pour réussir. A leurs services de table, à leur poterie courante elles ajouteraient les carreaux de revêtement, les poinçons de faîtage, les balustrades pour habitations, etc. Nous n'aurions plus besoin alors de faire venir ces produits de fort loin comme nous le faisions avant la guerre et ce serait tout profit pour le pays. Et puis, aussi bien dans la confection de la faïence que dans celle des grès d'ornementation, on pourrait créer des modèles nouveaux, toujours dans un caractère breton, en s'inspirant des œuvres passées et de la nature de notre pays ; que de sujets multiples il y aurait à chercher !

La conférence de clôture était réservée à notre distingué confrère Frantz-Jourdain. Dans une causerie pleine d'es-

prit et de charme il nous a montré les rôles de l'industrie et de l'artiste créateur de modèles. Le fabricant traite le plus souvent celui-ci comme un employé et ne paie pas ses œuvres à leur juste valeur ; cela provient que la plupart du temps ces artistes leur apportent des études, des compositions inexécutables. Si l'industrie les leur achète il est obligé de les faire mettre au point par ses dessinateurs, qui sont bien souvent obligés de les dénaturer. C'est beaucoup pour cela que l'on désire reformer l'enseignement se rapportant à la composition décorative, que l'on veut faire de nos futurs artistes en art appliqué des compositeurs sérieux, connaissant la technique des métiers pour lesquels ils seront appelés à donner des modèles. Alors, et alors seulement, quand ils présenteront une étude réellement réalisable ils seront appréciés, l'industrie les associera à son entreprise et son nom figurera à côté du sien au bas de chaque objet. Travaillons donc à former cette jeunesse d'artistes et d'artisans, ce sera le plus sûr moyen de soutenir la concurrence étrangère qui demain, comme hier, viendra nous assaillir.

Ne nous arrêtons pas à ne faire que l'art sonmtueux, l'objet spécial ou inutile ; mettons un peu d'art, un peu de goût dans le bibelot à bon marché, dans la chose de tous les jours, dans le jouet, dans les ustensiles de ménage des plus modestes familles. Ainsi nous amènerons le peuple vers le beau, le goût, ainsi nous donnerons un peu de gaîté et de joie à tout le monde. Et puis nous intéresserons l'ouvrière et l'ouvrier à leur métier, en créant de nouvelles choses, nous leur ferons connaître toutes les ressources des industries modernes, ils acquéreront de l'initiative, ils auront plus d'entrain à travailler, ils y mettront tout leur cœur.

La veille de cette dernière conférence, à la demande de plusieurs membres des Comités régionaux nous avions eu une réunion générale à l'Ecole des Beaux-Arts. Il était nécessaire qu'avant de nous séparer nous échangions nos idées, nous exposions nos vues. Chacun de délégués pouvait avoir quelque chose à dire et l'on sentait dans les couloirs, avant l'ouverture de la séance, qu'un vent de discussion allait souffler. Elle s'ouvrit d'abord sur le mode d'enseignement dans les écoles d'art de l'Etat. Avec courtoisie

et tact, notre Président Bonnier sut diriger, mais non sans peine, les débats au milieu de nombreuses interruptions. Ce que nous voulons, nous praticiens, industriels, constructeurs, c'est que l'enseignement soit donné dans un sens pratique et raisonné, que la technique des métiers soit à la base de toute composition décorative, que les professeurs ne soient pas seulement des artistes mais des techniciens, nous voulons qu'à ceux qui ne connaissent pas suffisamment les métiers, leur soit adjoint des contre-maîtres capables de compléter l'éducation rationnelle que nous souhaitons voir appliquer. Que ce soit à l'atelier parmi les compagnons, que ce soit dans les ateliers-écoles il est indispensable que l'enfant apprenne en même temps le métier et le dessin pour lequel il travaillera. Nous insistons de plus pour que les professeurs soient choisis dan la région où ils se sont formés et où ils auront appris les métiers afin de contribuer, par leur enseignement, à la nénovation des arts régimaux que nous souhaitons tous. Nous le répétons il n'y a pas de composition décorative, pas de projet réalisable sans cela. Former de véritables artisans c'est ce dont nous avons le plus besoin en Fracne. Nous aurons toujours assez d'artistes pour garder notre prestige dans le monde et maintenir la pensée dans les régions élevées.

Une autre question est venue se présenter à cette réunion : la prédominence du Comité central technique sur les Comités régionaux. Il est bien certain que Paris tiendra toujours la tête de tout mouvement artistique, que ce sera le point d'où partira la lumière qui rayonnera sur nos contrées ; mais il ne s'ensuit pas que la Province, qui possède aussi des artistes et des savants se laissa complètement absorber par la Capitale et ne marche qu'avec le mot d'ordre de Paris. Nous réclamons notre indépendance parce que nous mourons de cette centralisation ; nous voulons faire du régionalisme, c'est-à-dire conserver dans nos arts comme dans nos industries françaises le style régional qui les caractérise et les fera prospérer. N'était-ce pas du reste revivre nos vieux métiers provinciaux ; nous voulons dans la pensée du gouvernement lorsqu'il instituait ces comités régionaux ? Nous devons travailler ensemble, mais garder chacun, non pas notre personnalité (car l'individualisme est une faute), mais nos spécialités. Nous travaillerons à faire

un nouvel effort, leur redonner un nouvel éclat, de nouveaux débouchés ; le meilleur moyen n'est-il pas de travailler ensemble, de s'entendre tout en gardant ses libertés?

L'école de Nancy, par exemple, qui a été une des premières à entrer dans les voies nouvelles, qui a eu et possède encore des maîtres décorateurs, de premier ordre, devrait-elle abdiquer, s'effacer devant Paris ? Nous ne le pensons pas et notre sympathique collègue Victor Prouvé, nous a démontré que nous pensions juste. Trouvons des hommes tels que lui dans nos Provinces et nous saurons garder notre rang et notre dignité. L'éminent Président a clos la discution par une belle parole que nous nous plaisons à redire et qui devra être notre Credo : « Il n'y a pas Paris, il n'y a pas la Province, il y a la France ». C'est pour Elle toute entière que nous devons nous dévouer.

Enfin nous avons fait observer combien il était regrettable qu'entre les conférences sur le bois et sur le fer il n'y en eut pas une sur la pierre. Il nous semble que le travail de la pierre occupe assez d'articles et d'ouvriers en France pour ne pas être oublié, qu'il a produit les œuvres les plus grandioses qui font l'ornement et la beauté de nos cités ; qu'avant de songer au décor de nos habitations on travaille à les construire et que c'est par la pierre ordinairement que l'on commence. Quel beau thème ce chapitre pouvait fournir :

Elle sort en menhir de la lande sauvage,
Elle sculpte un fleuron sur la maison de Dieu.
Sous l'humble toit moussu; au roc brut du rivage
Voit s'évanouir les temps et mourir le flot bleu.

Admirant notre granit nous voulons nous en servir, car sans lui le caractère breton sera perdu. Devant toutes les œuvres qu'on a tiré de lui, resterons-nous indifférents ? Ne chercherons-nous plus à notre tour à lui faire rendre encore sous l'outil et le marteau ce qu'il nous a toujours donné. La Nature a favorisé notre sol, soyons-lui reconnaissants et ne la dénaturons pas par des matériaux étrangers.

Quimper, le 26 avril 1917.

Charles CHAUSSEPIED,
Architecte du Gouvernement,
Vice-Président du Comité Régional
des Arts appliqués, centre de Nantes.

Quimper au XVIII^e Siècle

Notes et Documents

I. — La Comédie et les Jeux à Quimper, en 1785.

A l'angle nord-ouest de la place Saint-Corentin, il existait, avant 1784, un espace non bâti séparé de la rue du Guéodet par deux maisons dont l'une, appartenant à M. Démizit, avocat, était habitée par M. de la Villelouys du Nessé, ancien conseiller de grand'Chambre au Parlement de Bretagne. Ce terrain, clos sur la place par un mur de 8 pieds de haut, servait de chantier à un marchand de bois nommé Philippe qui était en même temps chapelier.

En 1783-1784, Philippe se décida, sur les sollicitations de quelques Quimpérois amateurs de théâtre, à bâtir en cet endroit une salle de spectacle et un café. L'année suivante, tout était terminé et la « Comédie », de même que le café ne manquèrent pas de clients, car, nous dit Cambry (1) : « La passion principale des habitans de Quimper était le jeu; les femmes s'assemblaient, pour jouer, dès le matin ; on ne quittait les cartes qu'à la fin du jour. Les hommes cédaient à toutes les fureurs, à tous les désordres de cette passion funeste; les étrangers s'y rassemblaient. On y vivait

---

(1) Voyage dans le Finistère, Edition Fréminville, p. 323-324.

toute l'année, comme pendant une saison, aux eaux de Spa, de Batz et de Barèges... On sent qu'à Quimper-Corentin, on jouait quelquefois des comédies bourgeoises qui ne valaient pas mieux que celles de Chantilly, de Versailles, de la Duchesse de Villeroy, du Duc de Grammont, de Mlle Guimard et de Mme de Montesson, etc... Elles avaient un mérite de plus, Préville, Molé, Sainval, n'en faisaient pas ressortir les grimaces : on les jouait sans prétention, avec gaîté ; les scènes des coulisses et des répétitions dédommageaient amplement les acteurs de l'embarras et de la gaucherie, des fautes de mémoire qui ne les tourmentaient qu'un moment sur la scène » (1).

Mais l'Evêque de Quimper, Mgr de Saint-Luc, qui n'ignorait point les habitudes de ses administrés, s'émut fortement de cette nouveauté et crut devoir se plaindre au Duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne (2).

Celui-ci transmit la plainte à l'Intendant qui demanda des informations à son subdélégué de Quimper,

---

(1) La salle de théâtre bâtie par Philippe en 1784 a gardé son affectation jusqu'à 1877. Plusieurs anciens Quimpérois se souviennent d'y avoir vu jouer la comédie et tenir des réunions pour discours et conférences, puis d'y avoir joué et bu dans le calme et la tranquillité.

En 1877 Madame Autrou y installa son magasin de meubles et tapisserie et y resta 10 ans ; elle la quitta en 1887 pour s'établir dans l'ancien *Hôtel de Provence*, place *Toul-al-Laer*. Peu de temps après la salle fut démolie pour être remplacée par les magasins Gellion qui donnent en partie sur la place Saint-Corentin et en plus grand développement sur la rue du Guéodet.

Cette salle était vaste et comprenait une scène ou estrade, un parterre et des galeries prenant tout le pourtour avec décors et peintures allégoriques dans le plafond.

J. M. A.

(2) La plainte de l'Evêque n'est malheureusement pas jointe au dossier.

Le Goazre, frère du sénéchal de Cornouaille. Voici les réponses adressées à l'Intendant ; nous croyons devoir les reproduire intégralement à cause des détails très curieux qu'elles fournissent.

« Quimper, le 13 septembre 1785.

« Monseigneur,

« Il est vrai que nous avons à Quimper une sale de spectacle et un caffé de comédie; il est également vrai que l'on joue chaque jour au caffé; mais il n'est point vrai qu'on y tienne des jeux défendus. Il n'est pas non plus vrai qu'il s'y fasse des parties ruineuses; il n'est pas vrai enfin qu'on ait joué à Quimper des pièces de théâtre obscènes et irréligieuses.

« Nous avons été assez heureux pour rencontrer d'aussi bons acteurs qu'on en peut avoir en province et qui ne nous ont donné que les meilleures pièces, telles qu'elles se donnent aux français, soit dans le genre comique, soit dans le tragique. Il faut vous dire cependant qu'on joua l'hyver dernier le *Mariage de Figaro*. Ce cadeau ne plût pas et le public n'en voulut plus.

« On a beaucoup joué à Quimper et tandis que cette ville subsistera, le goût pour le jeu sera le même. Il y a dix ans que nos assemblées les plus décentes et les plus brillantes n'offraient que des tripots, cette expression n'est pas trop forte. Là, le père et ses fils, la mère et ses filles se hatoient de quitter une partie de société pour s'attabler au trente et quarante. Les suittes en étoient funestes; cependant les magistrats travailloient depuis longtemps pour empêcher la ruine de toutes les familles et chasser le mauvais exemple que les jeunes gens retrouvoient partout. Enfin, un dernier coup d'autorité fit cesser les jeux de hazard dans la bonne compagnie; les femmes et les jeunes gens ne jouèrent plus,

mais les hommes prirent alors le parti de s'assembler à petit bruit. Ces parties sourdes se faisoient tous les jours chez de nouveaux hôtes. Et pour cette fois, le mal devint sans remède. Toutes les précautions sages des magistrats n'aboutirent à rien. Les pères de famille jouoient et se ruinoient impunément.

« La bonne compagnie désiroit depuis longtemps une salle; on avoit des décorations sans local fixe pour donner des spectacles. On jouoit cependant, mais les personnes qui s'étoient donné la peine d'apprendre des rolles ne pouvoient pas les bien remplir faute d'un lieu propre à recevoir un théâtre. Un particulier ouvrit une souscription pour bâtir une salle et les familles souscrivirent. L'entrepreneur ne vouloit qu'essayer son projet; dès qu'il vit pouvoir réussir, il y employa lui-même ses fonds. Il crut bon d'y établir un caffé pour mieux assurer l'intérêt de son argent et le caffé fut établi. La nouveauté y attira les hommes et les magistrats y trouvèrent un moyen sûr d'empêcher les parties sourdes. On accorda des cartes sans trop régler d'abord les jeux. Cette liberté ne dura pas deux moois. Le maître du caffé soumis à la police, ne put laisser jouer que le piquet, le with et la triomphe.

« Je suis allé hier à ce caffé; j'y ai trouvé beaucoup de monde et deux tables occupées, l'une par un piquet au cent, aux douze francs la partie; l'autre par une triomphe qui n'étoit pas plus chère. Il est établi qu'un joueur ne perde pas deux parties; il se lève pour être remplacé par un autre joueur qui se lève aussi s'il perd la partie. De cette manière il n'y a point de tête à tête. Dans l'hyver, lorsque le mauvais temps ramène à la ville les habitans des campagnes, on voit plus d'argent aux parties, mais chaque individu n'en joue pas plus fort. Pour encourager les troupes qui nous viennent, il

est établi que l'on ne joue pas pendant le spectacle. Avec des précautions il ne sauroit y avoir des parties ruineuses. Pour éviter la consommation des cartes, il est de règle que les mêmes durent trois parties. Le prix des cartes est fixé à 36 sous pour deux jeux qui durent trois parties. Le caffé se ferme à dix heures; le sergent de garde est chargé d'y veiller et d'en rendre compte. Si l'on supprimoit aujourd'hui les cartes au caffé, les parties sourdes reprendroient demain. Mieux vaut un mal que l'on peut calculer, qu'un autre qu'on ne peut soupçonner et pour lequel il n'y auroit pas de remèdes.

« M. l'Evêque a prèché dans sa cathédrale ce qui est dans son mémoire, que personne n'avoit plus de sentiment d'honneur, de relligion ni de pudeur. Ce reproche déplut infiniment et les femmes furent très piquées de se voir mises au rang des filles de Saint-Honoré. On s'entendit néanmoins ; le spectacle fut suivi, et nos redoutes comptoient 200 danseuses.

« Les plaintes des professeurs relativement à leurs élèves ne me semblent pas fondées. Ces enfans ne se présentent jamais au caffé; s'il y venoient, ils seroient éconduits ; c'est une obligation imposée au maître du caffé qui n'oseroit y manquer. Quelques enfans sont venus aux redoutes; ils étoient accompagnés de leurs mères et de leurs sœurs. Ce n'est pas dans cette société qu'ils perdront leurs mœurs. Quant au spectacle, j'ignore qu'ils s'y soient glissés, mais ils ne le peuvent que très difficilement; on met chaque fois à la porte un valet de ville qui sait son Quimper par cœur et sa principale consigne est d'écarter les écoliers que d'autres raisons retiennent encore : le défaut d'argent, la crainte d'être reconnus et le souper qui les rapelle à leurs pensions à sept heures et souvent plus tôt. L'enfant qui s'absenteroit sans raison ne sauroit couvrir sa faute;

au reste, il ne seroit pas raisonnable de priver une ville entière du plaisir du spectacle parce que trois ou quatre enfans auroient trompé la vigilance du garde pour se glisser furtivement au parterre.

« Si les enfans du collège perdent leurs mœurs, on ne sauroit l'attribuer au caffé ni au spectacle puisqu'ils y sont consignés; il faudroit plutôt les chasser des billards où ils vont fréquemment. M. l'Evêque auroit mieux agi s'il s'étoit entendu avec les juges de police, quelques défenses aux maîtres de ces jeux pourroient suffire, et si ce n'étoit pas assez, l'on prendroit d'autres moyens.

« Notre ville n'est pas très considérable; je trouve cependant que M. l'Evêque la ravale beaucoup trop. Elle n'est pas riche, mais les villes de commerce exceptées, en est-il quelqu'une qui soit riche ? Il a été reconnu qu'avant l'établissement du caffé et du spectacle, le prix seul des cartes étoit pour Quimper une imposition de plus de dix mille écus; cette dépense est diminuée de plus de moitié. Le spectacle ne dure ici que les trois mois de l'hyver; il n'a jamais coûté, calcul fait, plus de douze mille livres, où est donc encore la ruine des fortunes ?

« Me voilà au dernier moyen de M. l'Evêque. Le peuple... Ouy, Monseigneur, nos artisans aisés prennent quelque fois le dimanche, le plaisir du spectacle; ils aiment les rolles à tabliers et on leur en donne de tems à autre; ils viennent avec leurs femmes et s'en retournent contens d'avoir vu représenter sur la scène ce qu'ils font chaque jour chez eux. Les secondes loges coutent quarante-huit sous pour le mary et la femme, est-ce trop qu'à ce prix ils prennent une fois par an un delassement honette ? Nos artisans, au surplus, consacrent pour leurs plaisirs les après-midy des fêtes et

dimanches. Ils boivent en été de la bière ,en hyver du vin. Je donne ce calcul à M. l'Evêque, il ne sauroit trouver qu'un résultat : l'écot du dimanche coûte au moins trois livres, le mary en profite seul, et très souvent la famille s'en trouve pire, parce que le chef yvre, tourmente à son retour la mère et les enfans. Quarante-huit sous donnés au spectacle seroient mieux employés, et je n'y verrois pas de fortune ruinée. Quant à la dépense des ajustés, il est très inutile d'en parler, chaque artisan a ce qu'il appelle ses habits des beaux jours et il les met une fois de plus dans l'année. Voilà tout le luxe que j'y remarque.

« J'oubliois la plainte de M. l'Evêque relativement au local que le caffé occupe. Ce batiment n'offre qu'une jolie facade qui rend la place plus régulière. Sur cette même place et plus près de la cathédrale, sont différens cabarets où le peuple va s'enyvrer; sur cette même place représentent les bateleurs et les marchands d'orvietan. Le caffé où l'on ne joue jamais durant les offices, la salle de spectacle où l'on ne se rend pas avant cinq heures du soir, ne me semblent pas plus indécents.

« Reste enfin la facilité des magistrats dont M. l'Evêque dit aussi un mot. Cette facilité avoit des motifs pressans. La nécessité de faire renoncer à ces parties sourdes où l'on jouoit un jeu considérable, l'utilité de rassembler les joueurs chez un homme soumis aux règlemens de la police, l'avantage d'exposer ainsi à la vue du public la conduite de chaque joueur, ne laissoit aucun doute sur le parti à suivre. Si toutes ces raisons n'avoient pas déterminé, le caffé n'auroit pas obtenu de cartes.

« Le maître du caffé est un homme de bonnes mœurs qui avoit beaucoup d'aisance quand il est venu

à Quimper ; il étoit aussi maître de caffé à Lorient qu'il n'a quitté que parce que la vie de Quimper lui a semblé plus douce. On trouve chez lui les sirops et les rafraîchissemens que doivent fournir les établissemens de cette espèce et dont on manquoit avant cette epoque ou que l'on faisoit venir d'ailleurs et à plus de frais. Cet homme ne fera point de fortune à Quimper, mais il y conservera sa première aisance.

« Si j'étois consulté sur le mal que peuvent faire aux mœurs le caffé et la salle de spectacle, je dirois que le spectacle ne dure pas longtems; qu'on ne peut pas compter chaque année sur une troupe de comédiens; qu'on doit même en manquer, à moins que celles de Brest ou de Lorient ne se partagent pour nous venir et que le mal que feroit le spectacle ne peut être que très léger ; j'ajoute même que les mœurs et la relligion n'en souffrent pas, un spectacle honette ne gâte point les mœurs, il faut qu'elles le soient auparavant. On n'a point joué et l'on ne jouera jamais ici des pièces équivoques. Dès que l'on a annoncé quelque chose de nouveau ou qui n'étoit pas connu, le poëme a été déposé et lu par les magistrats; il n'en est aucun qui n'aime à conserver les mœurs de ses enfans ; ils en sont les gardiens et y ont plus d'intérêt que personne. L'on ne compte cette année sur aucune troupe de comédiens; on se propose de reprendre l'usage de jour en société et l'on s'occupe en ce moment de la distribution des rolles.

« Un caffé par lui-même est une sorte d'entreprise que l'on peut ranger dans la classe des auberges utiles aux étrangers comme aux habitans. C'est là une branche d'industrie qu'on ne doit pas détruire. Un marchand caffetier à l'aise est un homme de plus qui aide à payer les impôts et les autres charges publiques.

« Un second caffetier voulut, il y a quelque tems, s'établir à Quimper. La police s'y est opposée parce qu'un seul café suffit, parce qu'un seul homme est plus facile à surveiller, parce que la concurrance diminuant le débit de chacun, il falloit qu'ils vendissent plus cher et parce qu'enfin si l'un des deux obtenoit la vogue, l'autre n'avait plus qu'un caffé borné qui devenoit la retraite de tous les crapuleux du païs.

« Quant à la corruption des mœurs des jeunes gens qui vont au collège, je crois pouvoir assurer qu'elle s'étoit fait sentir avant que nous eussions ni caffé ni salle de spectacle et M. l'Evêque doit s'attribuer ce changement. Les professeurs destinés à vieillir dans les occupations dégoutantes de l'instruction, y sont sans ambition comme sans espoir de récompense. Les hommes capables refusent ces places; il faut les remplir par les premiers venus; on n'y voit plus que des professeurs médiocres. Les enfans s'en aperçoivent et les leçons sont perdues; pour former des hommes de mérite, il faut aussi des hommes de mérite. Les prédécesseurs de M. de Saint-Luc avoient su rassembler avec choix et récompenser ensuite les professeurs qui présidoient à l'éducation de la jeunesse. M. de Saint-Luc s'est plu à humilier les professeurs et tous ceux qui avoient du talent, se sont hâtés de quitter des places qui n'étoient plus faites pour eux.

« Voilà une bien longue lettre, mais j'ai voulu vous donner tous les détails pour que vous puissiez juger par vous-même.

« Je suis avec respect..., etc... »

Signé : LEGOAZRE.

P. S. — « Sur cette même place ou le caffé figure, se dressent les échaffauts et les potences, chose indécente en face d'une cathédrale; cependant M. l'Evêque n'a jamais songé à se plaindre de cette indécence. »

Cette lettre fut communiquée au Duc de Penthièvre par l'Intendant qui eut soin cependant de supprimer le dernier paragraphe relatif au collège « comme inutile, quoique bien vray ». L'Evêque de Quimper dût lui-même avoir connaissance de la réponse du subdélégué, car, dans une lettre assez dure, quoique fort polie, il se plaint à l'intendant d'avoir eu si peu de confiance dans ses rapports et de s'être crû obligé de demander des renseignements à son subdélégué plutôt qu'à lui-même. L'Evêque soulevait là un conflit délicat entre les prérogatives de l'autorité civile et celles de l'autorité ecclésiastique et l'Intendant dans sa réponse le lui fait sentir finement.

D'autre part, le Duc de Penthièvre suggéra à l'Intendant de soumettre l'établissement aux règlements des Académies de jeux, ce qui amena des explications supplémentaires de la part du subdélégué Legoazre, que nous reproduisons ci-dessous :

Quimper, le 27 janvier 1786.

« Il m'étonne que l'on surprenne aussi souvent la religion de M. l'Evêque de Quimper. Ce prélat doit savoir cependant que le caffé de cette ville n'est point un établissement clandestin. Il fut annoncé et connu de tous les habitans qui s'empressèrent de remplir un grand nombre d'abonnement pour la salle du spectacle à laquelle on arrêta aussi, dès le premier moment, de joindre un café. Les juges de police en furent particulièrement instruits et c'est de leur aveu que l'entreprise s'exécuta.

« Les jeux qui se jouent au caffé fixèrent à leur naissance l'attention de la police qui ne permit que le piquet et la triomphe et ce sont absolument les seuls qui s'y jouent. Il n'est pas un homme à Quimper qui puisse ignorer ce fait, comme il n'en est pas encore qui ne sa-

che que le maître du caffé est tout à fait soumis aux volontés des juges et qu'il se conforme si bien aux règles qui lui ont été prescrites, qu'il est presque inutile de le surveiller. On a cependant toujours l'œil sur ce qui se passe dans cette maison et je doute qu'il y en ait aucune de cette espèce qui soit mieux éclairée.

« Un privilège au profit du maître des jeux feroit cesser tous les petites tracesseries des personnes qui se plaisent à troubler la conscience de notre bon prélat. Mais je doute qu'il en puisse rien résulter de mieux pour l'ordre public. Il arrive au contraire quelquefois que les privilèges pour des académies de jeux qui rendent moins soumis ceux qui les ont obtenus. Il peut arriver aussi que des juges de police usent avec faiblesse ou trop de circonspection de leur autorité. On aimeroit à prévenir M. le duc de Penthièvre avant de sévir contr eun maître de caffé qui pourroit se couvrir du nom de ce prince; une pareille position seroit embarassante et les contraventions aux bonnes règles ne seroient punies que tardivement. Je penserois donc que la proposition de M. Benoist (1) ne seroit pas pour notre ville d'une grande utilité et qu'elle apporteroit peut-être même des inconvéniens qui forceroit à revenir au point d'où l'on seroit parti.

« Vous vous rapellez surement le fait que je vous citois dans ma première lettre, où je parlois de ce jeune homme qui vouloit établir un second caffé. La police s'opposa à ce projet parce que la concurrance nuizant à tous deux, il étoit nécessaire que l'un ou l'autre de ces deux établissemens, devint la retraite des crapuleux. Voilà bien une preuve qu'il n'y a point de tripot ni d'académie clandestine à Quimper et qu'on est très

---

(1) Secrétaire du Duc de Penthièvre.

décidé à n'en pas souffrir, en veillant d'une manière toute particulière sur le caffé qu'on a regardé comme indispensable et le seul moyen de bannir de la bonne société les jeux d'hazard qui y avoient pris faveur et de faire abandonner ces parties sourdes où les hommes se ruinoient sans qu'il fut possible d'y apporter de remède.

« Le produit des cartes n'est pas considérable et si le maître du caffé n'avoit d'autres ressources, il seroit hors d'état de payer son loyer qui porte à 1350 livres. Heureusement pour cet homme, le débit de ses sirops le dédommage, et comme il dispose à volonté de la salle de spectacle, il y donne chaque semaine des redoutes qui lui aportent un bénéfice honnête; s'il étoit privé de ce dernier objet surtout, il ne se soutiendroit pas.

« M. l'Evêque n'a pas raison de dire qu'il a chasse la Comédie; il est vrai que cet hiver n'a point vu et ne verra point de spectacle à Quimper, mais nous sommes trop justes pour attribuer ce désagrément à notre pasteur. La troupe de Lorient devoit se partager pour nous venir donner alternativement l'opéra et la comédie, la retraite de deux principaux acteurs s'y est opposé et nous n'avons que l'espoir d'être plus heureux l'année prochaine ».

L'affaire semble n'avoir pas eu de suites fâcheuses, car l'Intendant répondit au duc de Penthièvre que l'Evêque avait dû être mal renseigné et que « la comédie est un divertissement honnête et qu'il est bon de tolérer, même à Quimper, où d'ailleurs elle n'a lieu que pendant trois mois de l'année ». (1)

Rennes, le 7 mai 1917. Daniel BERNARD.

---

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 562.

Comment étaient traités

les Prisonniers de guerre en Bretagne

à l'époque de la Guerre de Trente Ans

De nos jours, c'est l'Etat, représenté par l'autorité militaire, qui garde à sa charge les prisonniers. Il n'en a pas été toujours ainsi. Au XVII[e] siècle notamment, à l'époque de la guerre de Trente Ans, le roi les confiait à des villes qui devaient les loger, les nourrir et les surveiller. Il ne faut pas que ces procédés nous étonnent; on sait, en effet, que les attributions des municipalités étaient, sous l'Ancien Régime, sensiblement plus nombreuses et variées qu'à présent. Les magistrats et fonctionnaires municipaux concouraient régulièrement avec les agents du pouvoir central à la marche de divers services auxquels ils sont devenus depuis tout à faït étrangers. C'est ainsi qu'ils se trouvaient employés comme auxiliaires pour la répartition et le recouvrement des impôts directs, l'exécution de la corvée sur les grands chemins, le recrutement de la milice, la fourniture des lits aux casernes, des chevaux et voitures aux troupes de passage (1).

Qu'il passât et séjournât des troupes dans une ville, la chose certes n'était pas rare : il suffit pour s'en rendre compte d'ouvrir le premier venu des registres de

---

(1) Ant. Dupuy, *Etudes sur l'Administration municipale en Bretagne au XVIII[e] siècle*, p. 143.

délibérations d'une communauté. Mais qu'il survînt des prisonniers de guerre, cet embarras ne se présentait évidemment pas tous les jours. Il se présenta cependant à plusieurs reprises pour la Bretagne de 1636 à 1650 et les bourgeois durent accepter sans murmure ces nouveaux hôtes peu désirables. Nous avons conservé les traces de ceux qui furent envoyés à Quimper, Landerneau, Saint-Pol de Léon, Auray (1) et Hennebont (2). D'après les documents relatifs à Quimper (3) et Landerneau (4), à partir de 1646, on pourra juger de la vie qui leur fut faite. L'attitude des populations a pu varier suivant les villes; partout les prescriptions royales demeuraient à très peu près les mêmes.

La France se trouvait alors au plus fort de la lutte contre l'Empire et l'Espagne. Trois ans auparavant, à Rocroi, Condé avait arrêté net l'invasion mais non la guerre et, tandis qu'uni à Turenne, il se couvrait de gloire sur les bords du Rhin, l'armée de Flandre, passée sous le commandement de Gaston, duc d'Orléans (5),

---

(1) Rosenzweig, *Inventaire sommaire des Archives départementales du Morbihan*, série E supplément, p. 2. Dans sa lettre au gouverneur de Quimper. (Voir *infra* la pièce justificative), le roi fait allusion aux « autres prisonniers de guerre qui ont esté en la dite province ». La ville de Nantes en avait reçu, le 25 juin 1643, 129 pris à Rocroi. (Arch. comm. de Nantes, BB 40). En 1637, au mois de septembre, il y avait déjà des espagnols détenus au château de Brest et nous voyons la communauté de Saint-Pol de Léon charger son syndic d'aller porter à Brest 252 livres pour leur entretien de deux mois. (Arch. communales de Saint-Pol, 1er registre des délibérations, fol. 132 et 134).

(2), Rosenzweig, *op. cit.*, p. 30.

(3) Bibl. Nat. ms. français 22344, fol. 236, pièce publiée *infra*.

(4) Arch. communales de Landerneau, registres de délibérations de 1648 à 1663.

(5) Monsieur, frère du feu roi Louis XIII, né le 25 avril 1608, mort le 2 février 1660. Richelieu a porté sur lui ce jugement peu flatteur : « Il entra dans toutes les affaires parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'y entraînaient et il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir ».

contenait les Espagnols. Monsieur avait plus de prétention que de génie militaire. En 1645, les places de Mardick et Cassel furent successivement prises et perdues. Enfin, l'année suivante, Condé, revenu d'Allemagne, fixa la victoire dans notre camp. Gaston d'Orléans, conservant le commandement en chef, prit Courtrai au mois de juin, reprit Mardick au mois d'août (1).

La garnison de Mardick comprenait 3.000 hommes. C'était pour l'époque un beau coup de filet. Le gouvernement de la Régente Anne d'Autriche décida que les prisonniers seraient répartis entre plusieurs villes du royaume, principalement en Normandie et en Bretagne (2). Le 1er septembre 1646, le roi écrivait au gouverneur de Quimper pour lui annoncer qu'il en dirigeait 43 sur sa ville, sous la surveillance des sieurs de Richemont, La Mure et La Brévalaye. La lettre fournissait en même temps toutes les indications nécessaires sur la conduite à tenir dans cette circonstance. Les prisonniers devaient être installés en lieu clos d'où ils ne pussent s'évader. Les officiers promettraient par écrit de ne pas chercher à s'enfuir. Pour plus de sûreté, le corps de ville recevait l'ordre de désigner un certain nombre d'habitants qui, armés de mousquets, s'acquitteraient de la garde à tour de rôle. Quant au couchage et à la nourriture, le roi faisait connaître dans les détails sa volonté. Les officiers recevraient des lits avec

---

(1) E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, 1er vol., p. 11. Gaston d'Orléans regagna ensuite la Cour.

(2) Les prisonniers faits en Catalogne étaient envoyés dans les villes du midi, Montpellier, Nîmes, Sommières, Beaucaire, Le Vigan. Voir à ce sujet le curieux article de M. le chanoine Albert Durand, *Les prisonniers de guerre d'autrefois* dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VIIe série, tome XXXVII, pp. 61-68. Les documents utilisés par M. Durand sont plus précis que les nôtres sur les mesures prises envers les prisonniers. Ils conduisent d'ailleurs tous à la même conclusion.

des draps, les soldats de la paille. La valeur de la quantité de nourriture à leur donner était fixée, avec le plus grand respect de la hiérarchie, à quatre sous par jour et par homme pour les soldats, c'est-à-dire environ 0 fr. 85 de notre monnaie, cinq sous pour les caporaux, six pour les sergents, dix pour les alfiers, quinze pour les lieutenants ,vingt pour les capitaines (1). A un pareil régime, personne ne pouvait mourir de faim. Les officiers se trouvaient même en mesure de faire presque bombance. Ce qu'il y a de plus remarquable peut-être, ce sont les recommandations faites pour le cas où l'un de ces étrangers tomberait malade. Il devra être traité le mieux possible « selon que la charité y oblige » et, s'il vient à mourir, la municipalité se procurera un certificat de décharge signé de deux magistrats et du curé de la paroisse où le défunt aura été enterré.

Il y avait un point délicat. Comment pourvoir à tant de frais ? Le trésor royal n'y pouvant suffire, douze habitants seront choisis parmi « les principaux » pour faire l'avance. Chaque prisonnier recevra directement l'argent de son entretien tous les huit jours pour la semaine à venir, à moins que les douze habitants ne préfèrent passer un marché pour les fournitures avec un entrepreneur qui se chargera de tout. L'avance sera remboursée avec intérêt aux prêteurs par la communauté de Quimper, sur le produit d'une imposition à établir suivant les traditions de la province, puis la communauté elle-même se verra dédommagée intégrale-

---

(1) En 1646, la livre tournois valait 1 fr. 86. (A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de Numismatique française*, t. II, p. 350), ce qui donne au sou la valeur de 0 fr. 093. L'argent ayant alors un pouvoir d'achat supérieur d'un peu plus du double à son pouvoir actuel. (*Ibidem*, p. 98, écrit avant la guerre de 1914), 1 sou de 1646 correspond pratiquement à 0 fr. 21 ou 0 fr. 22 d'à présent. On trouve les mêmes sommes fixées dans la lettre relative aux prisonniers de Rocroi envoyés à Nantes. (Cf. *supra*).

ment, après le départ des prisonniers, par les soins de l'intendant de la justice et finances (1).

Les Quimpérois trouvèrent la charge très pesante. En six mois ils dépensèrent 7000 livres (2). Aussi, sans attendre le départ des prisonniers, résolurent-ils de se rembourser au détriment des pères jésuites, qu'ils avaient appelés pour établir un collège et devaient aider pécuniairement à cet effet. Les deniers d'octroi accordés par Louis XIII pour la construction des bâtiments furent détournés de leur emploi légal et affectés à l'entretien des prisonniers. Les bons religieux, frustrés et mécontents, se plaignirent au roi qui, au mois d'avril 1651, faisant droit à leurs supplications, ordonna finalement le transfèrement des espagnols à Locronan (3). Les Etats de Bretagne devaient verser au procureur-syndic de la ville, qui à son tour la remettrait aux jésuites, une somme égale à celle qui avait été employée à l'entretien des espagnols. Enfin, pour éviter le retour de pareils incidents, le roi cessa d'envoyer des prisonniers à Quimper (4).

Il n'existait à Landerneau ni jésuites ni collège. C'est la raison sans doute pourquoi les landernéens furent moins favorisés de la fortune que leurs voisins. Il leur fallut porter leur fardeau jusqu'au bout. Le 1er août 1648 ils virent arriver dans leurs murs, sous la conduite de MM. Chambly, Montalan et Mouchet, 21 soldats dont 1 caporal « du régiment de Boniface ». Une lettre du roi, le 18 juin précédent, les avait avertis de cet envoi. Ces prisonniers se trouvaient depuis assez longtemps déjà en France et leur échange avait été pro-

---

(1) Voir *infra*, la pièce justificative.
(2) Ch. Fierville, *Histoire du Collège de Quimper*, p. 28.
(3) *Ibidem*, pièce justificative n° 10, p. 142. Nous ne savons ce qu'ils devinrent ensuite.
(4) *Ibidem*, n° 11, p. 143.

posé à l'Espagne. Mais « après » disait le roi « que les principales conditions du traité d'échange ont été ajustées avec beaucoup de peine et de contestation, les espagnols y ont formé de nouvelles difficultés et ont rompu la négociation comme s'ils tenaient quelque avantage de faire souffrir ceux de notre part qui sont en leurs mains, n'y ayant point de mauvais traitement qu'ils n'exercent contre eux, si bien que nous sommes obligés, pour garder les leurs en sûreté et en la même manière qu'ils font les nôtres, de renvoyer ceux que nous avions tirés de Normandie et de Bretagne en plusieurs villes des dites provinces pour y tenir prison jusqu'à nouvel ordre » (1).

En raison de l'attitude de leur gouvernement, ces prisonniers devaient donc être traités avec une rigueur exceptionnelle, mais, par un scrupule très chevaleresque, le roi désirait qu'on leur donnât à cet égard des explications, leur « faisant entendre que ce qui nous oblige à donner ordre de les traiter de cette sorte est la manière du tout extraordinaire avec laquelle on a usé envers ceux de notre parti qui sont détenus en Flandre ». En l'occurrence, la rigueur n'avait rien de bien terrible, comme on peut le voir à la lecture des lignes où les intentions royales s'expriment avec précision. « Nous vous mandons que vous vous chargiez de la garde d'iceux et que, pour leur subsistance, vous ne leur fournissiez que ce qui sera absolument nécessaire pour vivre, soit en argent ou en espèce, savoir un pain de munition de vingt et quatre onces, cuit et rassis, entre bis et blanc, quelque quantité de bière ou cidre et du fromage, que vous les reteniez le plus étroitement qu'il se pourra, soit dans les prisons de la ville ou dans

---

(1) Arch. communales de Landerneau, registre des délibérations de 1648 à 1650, fol. 2 à 6. Au folio 4 se trouve une liste nominative de ces prisonniers.

des tours s'il y en a et en d'autres lieux bien fermés d'où ils ne se puissent évader, voulant que vous ne donniez liberté à aucun d'eux, soit officier ou soldat, de sortir ni d'avoir communication avec qui que ce soit de vive voix ou par écrit, mais seulement d'écrire en Flandre à leurs amis ou proches des lettres ouvertes que vous verrez avant que de les envoyer, afin qu'ils ne puissent rien entreprendre, soit pour leur évasion ou autrement, que vous leur fassiez fournir la paille nécessaire pour se coucher et avancer la dépense qu'il conviendra pour leur nourriture et pour tout ce qui les concerne par des entrepreneurs ou par un certain nombre d'habitants de la dite ville que vous nommerez, et il sera pourvu à leur remboursement par le moyen de l'imposition que nous entendons être faite à cette fin, et que vous envoyez aux lieux où ils seront mis un nombre d'habitants de la dite ville, armés comme pour faire la garde aux portes d'icelle en cas de besoin ». Les cas de maladie et de décès étaient prévus comme dans la lettre adressée au gouverneur de Quimper. Une lettre du président de Chalain, datée de Rennes, le 16 juillet 1648, et répétant presque textuellement la précédente, commandait avec insistance de ne rien négliger pour les malades (1).

Sur la décision du corps de ville, les prisonniers furent logés d'abord dans un cellier appartenant au sieur de Kerellec, situé sur le quai de Léon, « joignant la rive de la mer », sous une maison où demeurait un certain Pierre Boruel. Ce dernier, trouvant un tel voisinage fort peu de son goût, ne tarda pas à se plaindre « des incommodités qu'il dut recevoir des dits prisonniers ». D'ailleurs le cellier paraissait réellement mal adapté à l'usage qu'on lui imposait. Il touchait de

---

(1) Ibidem, fol. 7.

trop près à la rivière, manquait de cheminée et surtout de certaines annexes tout à fait indispensables (1). Dans ces conditions, dès le 5 août, on pensa un instant à transférer les espagnols au dernier étage de la prison de la ville, mais, devant l'opposition des geôliers, on finit par choisir une maison inoccupée de la rue de Plougastel où dix soldats et habitants feraient la faction jour et nuit (2).

Cette maison de la rue de Plougastel passait pour être « plus commode qu'aucune autre ». Ce ne fut pourtant pas l'avis de tout le monde. Il ne fallut pas longtemps aux occupants pour reconnaître l'état déplorable de la toiture; de plus, l'eau entraît par les murailles. De leur côté, les bourgeois désignés pour la garde ne remplissaient leurs obligations qu'à contre-cœur. Au bout de six semaines, ils en eurent assez; la municipalité dut se résigner à préposer un seul homme à la surveillance de la porte, afin de l'ouvrir le matin et la fermer le soir, car les détenus, recevant leur subsistance non en espèce, mais en argent, trouvaient là un excellent prétexte pour sortir et personne ne pouvait les en empêcher (3). Le 27 juin 1650 le syndic constatait qu'au mépris des commandements du roi, certains particuliers leur donnaient toute sorte de liberté, les retiraient de leur prison, s'en servaient comme domestiques. Le sieur Launay Coran retenait ainsi le nommé Alberto Gartia depuis quatorze mois à son service, de jour et de nuit, tant en ville qu'à la campagne; pour comble d'audace, il réclamait un dédommagement pour son entretien (4). Cet état de choses ne devait pas, il est vrai, déplaire trop aux prisonniers car, dans leur

---

(1) Ibidem, fol. 7 V°.
(2) Ibidem, fol. 9.
(3) Ibidem, fol. 11 v°.
(4) Ibidem, fol. 41 v°.

maison, ils se regardaient comme destinés à mourir « de pauvreté et d'indigence », victimes d'un désaccord survenu entre les syndics de la ville. Le 20 juillet 1650, leur caporal se plaignait au sénéchal de la principauté de Léon de ce que, depuis le 1er jour du mois, il n'eût pas reçu un seul denier pour lui et ses compagnons ni de l'un ni de l'autre des syndics; ils se voyaient dorénavant obligés de s'évader pour mendier. En attendant la solution du procès pendant entre les syndics Tanguy et de Lestaridec, le sieur de Kerravel fut nommé pour veiller aux intérêts de la ville et à la subsistance des prisonniers. Les taverniers et cabaretiers furent sommés de payer ce qu'ils devaient du dernier quartier des deniers d'octroi, et, comme les ressources de la ville demeuraient faibles, le roi lui accorda un sou de plus par pot (1).

Une tentative pour évacuer sur Morlaix les encombrants espagnols avait eu lieu au mois de juin 1649, mais, en dépit du consentement du roi, avait échoué à cause de l'opposition du maréchal de La Meilleraye, gouverneur de Bretagne. Landerneau n'était pas près de se voir soulagée. Les habitants apprirent au mois de janvier 1651 la venue imminente de 43 allemands, dont 2 lieutenant et 1 enseigne, pris à la bataille de Rethel (2). Il fallait les faire garder avec soin par un nombre suffisant de gens en armes, procurer des lits aux officiers et de la paille aux soldats. Il en arriva 20 le 8 février. « Pour obéir aux ordres de Sa Majesté », la municipalité s'inclina et chargea le syndic de les installer dans la prison des espagnols. Le lendemain, le sénéchal de Léon, Hervé de Kersulguen, présidant à l'internement des allemands dans la maison de la rue de Plou-

---

(1) Ibidem, fol. 43 v° et 44.

(2) Remportée le 15 décembre 1650 par les troupes françaises sur l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas qu'assistait Turenne.

gastel où il ne trouva plus que 18 espagnols, ordonna de faire fournir aux nouveaux venus de la nourriture pour un mois, en attendant l'arrêt du Parlement et la conférence des autres communautés « surchargées de pareils gens de guerre » (1). Le syndic s'était en effet adressé au Parlement, criant bien haut la détresse de la ville et réclamant que les paroisses qui relevaient de la juridiction de Landerneau prissent leur part des frais. Le Parlement refusa d'intervenir. Le syndic dut se sacrifier, faire personnellement des avances. Enfin la communauté prit le parti de se pourvoir devant le Conseil du roi (12 mars 1651). Le 30 avril 1651, elle obtint l'autorisation de continuer pour l'entretien de ses prisonniers la levée d'un sou par pot de vin vendu et débité au détail; remède encore très insuffisant. Les difficultés, du reste, se résolurent d'elles-mêmes, peu à peu, par la disparition des prisonniers. Espagnols et Allemands occupaient de vieilles maisons, ruinées, mal gardées. Se trouvant presque toujours libres, ils prirent la clef des champs. C'est ce que le syndic dut constater le 25 septembre 1651. Nous pouvons penser que cette constatation ne lui inspira pas de regret trop amer (2).

Quelques prisonniers de guerre, au nombre de 19, pris à Rocroi, avaient été envoyés de Tréguier à Saint-Pol de Léon au mois de mars 1645. Il serait fastidieux d'insister sur leur sort. Les délibérations de la communauté de Saint-Pol ne nous apprennent rien d'intéressant après ce que nous avons vu à Quimper et Landerneau. Une seule différence apparaît : ils n'avaient pas

---

(1) Registre de 1650 à 1663, fol. 11 v° et 12. Dès le mois de juillet 1645, les habitants de Saint-Pol de Léon, qui avaient reçu quatre mois auparavant 19 prisonniers, suppliaient l'évêque d'écrire au gouverneur de la province pour obtenir, en raison de leur pauvreté, d'être débarrassés de cette charge. (Arch.. communales de Saint-Pol, 1er registre des délibérations, fol. 222).

(2) Ibidem, fol. 29 v°.

reçu la liberté d'écrire. Elle leur fut vraisemblablement concédée quand on la donna à ceux de Landerneau. Au mois de janvier 1646, des vaisseaux dunkerquois jetèrent l'ancre dans le chenal de Penpoul et les gens de Saint-Pol craignirent que les équipages n'eussent quelque intelligence avec les espagnols, mais il ne se passa rien de fâcheux (1).

Les généreux sentiments qui se manifestent dans tous ces documents du XVII[e] siècle se conservèrent au XVIII[e] (2). Ils sont dans les traditions de notre pays et nous ne les avons heureusement pas abandonnés. Certes la surveillance exercée par les bourgeois des villes sur les prisonniers qu'on leur confiait laissait beaucoup à désirer. De telles pratiques étaient fort dangereuses et nous n'en voudrions plus. Mais la vigilance n'exclut pas l'humanité. Fidèles aux leçons de la vieille France, laquelle fit assez belle figure dans le monde, ne craignons jamais de paraître dupes en demeurant convaincus que « la guerre ne saurait être faite trop honnêtement ». Celui qui parlait ainsi était Louis XIV, un grand roi qui, si l'on en croit Sainte-Beuve, « n'avait que du bon sens », mais qui, c'est Sainte-Beuve lui-même qui l'ajoute, « en avait beaucoup ».

Henri WAQUET.

---

(1) G. Pondaven, *Quelques extraits des délibérations de la maison de ville de S. Paul de Léon*, dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1915, pp. 195 et 197. Ces prisonniers furent, au mois d'octobre suivant, transférés à Morlaix, puis à Péronne. Mais, le 11 décembre, un convoi de 40 soldats espagnols conduits à Roscoff traversait la ville de Saint-Pol qui, le 30 juillet 1648, reçut elle-même encore un sergent, un caporal et 14 soldats. (D'après des notes obligeamment communiquées par M. Pondaven).

(2) Et. Dupont. *Les prisonniers de guerre anglais en France au XVIII[e] siècle*, Paris, 1915, in-8°. 7 pages. Etude sur les Anglais détenus à Saint-Malo de 1702 à 1708. Il y eut également des Anglais (1200 hommes) au château de Josselin après la bataille de Saint-Cast en 1758. (Rosenzweig, *op. cit.* p. 140).

Pièce justificative

Lettre missive de Louis XIV au gouverneur de Quimper concernant l'envoi dans sa ville de 43 prisonniers de guerre espagnols — 1646, 1er septembre, Fontainebleau.

Copie, Bibliothèque Nationale, manuscrit français 22.344, *fol.* 236.

A Monsieur (1), gouverneur de ma ville de Kimper-Corantin et, en son absence, à celuy qui commande en la dite place.

Monsieur. Désirant pourvoir à la garde et seüreté des prisonniers de guerre espagnols et d'autre nation faictz en la prise de Mardik en Flandres jusques au nombre de trois mil par mon oncle le duc d'Orléans commandant mes armées de Flandres en personne, j'ay résolu par l'advis de la Royne régente, Madame ma mère, de les faire distribuer en plusieurs villes de mon royaume et en envoyant le nombre de deux alfiers, trois sergents, officiers, et de trente et huit soldatz en ma ville de Kimper-Corentin soubz la conduicte des sieurs de Richemont, La Mure et La Brévelaye. Je vous faictz cette lettre pour vous dire que vous ayez à les y faire recevoir à logis et à les faire garder le plus soigneusement qu'il se pourra, les faisant mettre en des lieux cloz et fermez d'où ilz ne puissent esvader et obligeant les maire, eschevins et habitants d'icelle, conformément à ce que je leur en escriz, à envoyer tour à tour le nombre d'habitans armez de mousquetz qui sera nécessaire pour la dite garde, ainsi qu'ilz feroyent pour celle des portes de la dite ville en cas de besoin et à fournir des lits garni de linceulz quant aux officiers et de la paille

---

(1) Le nom du gouverneur n'est pas donné. C'était alors Charles de la Porte, duc de La Meilleraye, depuis 1643.

pour les soldatz pour se coucher, et, parce que je ne puis subvenir des deniers de mon espargne à la despense que feront les dits prisonniers, j'ordonne, du mesme advis de la Royne ma dite dame et mère, aus dits habitants de la faire advancer par douze des principaux d'entre eux qui seront nommez par le corps de la dite ville ,tant pour ce qu'il faudra pour la fourniture des litz, renouvellement de linceul en iceux et pour la paille pour coucher les soldatz, que pour leur nourriture à raison de quatre solz pour chacque soldat, cinq solz pour caporal, six solz pour sergent, dix solz pour alfier, cornette ou maréchal des logis, quinze sols pour lieutenant et vingt solz pour capitaine, tant de cavalerie que d'infanterie, et ce, en tout et par chacun jour pour la dite nouriture, et j'entendz que cet argent soit deslivré manuellement à chacque prisonnier, de huict jours en huict jours par advance, ausquelz, en ce faisant, les habitans feront aussy fournir les vivres nécessaires jusques à la concurrence du dit argent, si mieux les dits habitants n'ayment faire marché et de la dite fourniture de litz et de vivres avec un entrepreneur qui se contente d'en estre payé à la raison susdite par les dits douze principaux habitants qui en seront remboursez ensemble de l'intérest de ce qu'ils advanceront par tous les habitans de la dite ville et fauxbourgs d'icelle, par le moyen de l'imposition qui sera faitte à cette fin sur eux en la mesme forme et manière que se font les cottisations accoustumées pour les charges publicques et les impositions ordinaires en la province, en suitte de quoy, sur l'estat qui sera arresté de toute la dite despense, après le départ des dits prisonniers, par l'intendant de la justice et finances de ma province de Bretagne, je feray pourvoir à leur remboursement, ainsy qu'il a esté faict pour les autres prisonniers de guerre qui ont esté en la dite province. Je vous recommande aussy, comme je faictz aux habitants de la dite ville, qu'en cas qu'aucun des prisonniers vinst à tomber malade, vous ayez à le faire traitter le mieux qu'il se pourra, selon que la charité y oblige, et, s'il en arrivait faute par mort, que les dits habitans ayent à en retirer le certifficat en bonne forme, signé de deux des premiers officiers de la justice de la dite ville et du curé de la paroisse où il aura esté enterré, sans quoy ilz n'en seront point deschargez, et vous aurez à tenir la

main à l'exécution des choses susdites, surtout à ce qu'il ne manque rien à ce qu'il faudra faire pour la seüreté des dits prisonniers, en sorte qu'il n'en puisse arriver faute, et, pour plus grande précaution, j'entendz que vous fassiez que les dits eschevins tirent promesse par escript de chacun des officiers qui seront dans la ville de ne se point esvader pour quelque cause et soubz quelque prétexte que ce puisse estre, que mesme vous les engagiez, s'il se peut, à respondre les uns pour les autres, et, en outre, à respondre tous pour les soldats qui seront avec eux. En me remettant à ce que les dits commissaires vous pourront dire encore plus particulièrement de ma part de la qualité des dits prisonniers et de l'importance de cette affaire, je ne vous feray la présente lettre plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, le premier septembre 1646.

Signé : Louis.

Respect et Conservation des Œuvres du Passé.

LETTRE OUVERTE

à Monsieur le chanoine Agrall
Président de la Société Archéologique *du Finistère*

Mon cher Président,

Nous avons tous, artistes ou archéologues, le culte des vieilles choses, c'est notre raison d'être, comme membres de notre Société, mais ici, comme ailleurs, l'on fait abandon de ses amours dès que son intérêt est en jeu, et c'est pourquoi je me permets de revenir aujourd'hui sur une question que j'ai eu l'honneur de poser plus d'une fois devant nos collègues.

A notre dernière réunion j'attirai votre attention sur la disparition probable d'un des jolis petits manoir de Kérity, en Penmarc'h, ses pierres devant être employées à la construction d'une usine non loin de là. Ceci constitue deux faits bien distincts mais qui concourent à un même résultat pour nous : la transformation malheureuse d'un des endroits les plus curieux de notre région.

Notre collègue, mon excellent confrère Bertot a pris dans son journal *Le Finistère*, la défense de ce vieux souvenir du passé ce qui m'a valu une belle lettre d'un

soldat breton du front, justement indigné de cette démolition.

Si je reviens sur ce sujet, c'est pour essayer de l'étendre d'une façon plus générale car il n'y a pas qu'à Penmarc'h que le fait se produit et c'est notre devoir, à nous, de conserver ce que les siècles nous ont laissé.

En France on a le don des beaux discours et l'on en abuse parfois, mais par contre on agit peu ; il a fallu ce spectacle de destruction et de mort donné par les Teutons dans nos malheureuses provinces envahies pour nous faire comprendre l'intérêt qu'il y avait à garder intacts nos vieux arts régionaux et nos anciennes traditions, puisque l'on songe à faire renaître sur ces ruines fumantes ce qui était autrefois.

Ce n'est pas seulement dans nos Régions de l'Est et du Nord que nous avons à déplorer la disparition d'œuvres anciennes ; si elle a été moins violente et moins rapide, elle s'est faite graduellement, en toute liberté et connaissance de cause et sans possibilité de réparation.

Dans nos villes, à la place de nos vieilles maisons on en édifie d'autres qui ne les valent point, ou bien on les dénature en les transformant ; dans nos landes et sur nos grèves on élève des chalets ou des villas qui n'ont rien de commun avec nos anciennes habitations et qui font de bien vilaines taches dans nos paysages. Depuis bientôt vingt ans combien en ai-je vu descendre de ces vieilles bâtisses frappées d'alignement par des règlements de voirie stupides qui ne respectent rien ou qui, travesties pour se mettre à la mode du jour ne sont plus reconnaissables sous leur manteau d'emprunt. On couvrira d'un enduit une façade en pan de bois sur laquelle un peintre viendra exécuter un faux appareil de pierre, on défoncera les rez-de-chaussées

pour y plaquer une devanture *modern- style* au-dessous d'une ordonnance Renaissance et l'on croira être dans le progrès. Certes il n'est pas donné à tout le monde d'avoir des connaissances étendues en architecture ou en archéologie, mais il me semble qu'il serait possible de faire comprendre aux personnes qui possèdent de vieilles maisons et qui ont des projets de remaniement ou de démolition, l'intérêt qu'elles auraient à les conserver dans leur état primitif tout en les consolidant ou en les transformant pour les besoins du moment ; ces malheureuses maisons ont déjà tant subi de remaniements, que si l'on continue il ne leur restera plus aucun membre de leur jeunesse.

Il y a quelques années j'avais l'honneur de m'entretenir sur ce sujet avec l'amiral Motté, représentant, dans le Finistère, la commission des sites et monuments pittoresques instituée par le Touring-Club, et nous étions tombés d'accord pour étudier les moyens qu'il y aurait à prendre pour éviter ce vandalisme d'un autre genre, quand la guerre est venue arrêter tous nos projets.

Ne devons-nous pas les reprendre et travailler à la conservation de nos richesses bretonnes. Il me semble que si on instituait dans chaque centre important un comité consultatif à qui l'on devrait soumettre tout projet de démolition ou de transformation on éviterait ainsi bien des destructions ; ces comités composés d'artistes, d'archéologues, de notabilités compétentes offrant toute garantie d'indépendance et de capacité, obtiendraient peu à peu la confiance de leurs concitoyens qui viendraient les consulter.

Ceux qui ont voyagé en Suisse, en Belgique, ont pu remarquer quel charme possèdent encore les villes de Gand, de Bruges, de Berne qui se sont pourtant consi-

dérablement agrandies. C'est que les constructeurs de ces pays ont su allier le passé au présent, adaptant aux nécessités modernes les principes sinon les formes des œuvres de leurs devanciers, c'est qu'ils ont continué les anneaux de la chaîne des vieilles traditions.

On ne crée pas un style de toute pièce et du jour au lendemain. Les styles anciens n'ont été qu'une suite de transformations successives basées sur l'étude de ce qui s'était fait et sur ce qui se devait faire au moment. De là sont nés surtout ces caractères régionaux qui nous font distinguer l'art d'une époque dans chaque Province.

Notre Bretagne a eu son style propre à tous les âges, et ce n'est pas seulement dans ses vieux monuments que nous le retrouvons, mais dans ses demeures les plus humbles, au seuil de la maison de ville comme sous le chaume du paysan, aux vieux manoirs comme aux châteaux féodaux ceints de tours et de murailles, dans l'objet d'orfèvrerie ou dans l'objet populaire, l'art autrefois se répandait partout. N'est-ce pas à nous de défendre tous ces trésors, d'empêcher qu'ils ne soient détruits ou qu'ils ne quittent le pays. La jeune Société des Amis de Kerjean pourra faire beaucoup pour nos vieux arts du Léon, notre Musée archéologique de Quimper ne demande qu'à s'enrichir de ce qui ne pourra plus servir dans nos habitations modernes ; à nous de recueillir tous ces débris du passé.

Que de vieux saints de bois ou de pierres ont été déjà sauvés par notre vénéré vice-président le chanoine Peyron dans son *Paradis* de l'évêché. Que chacun de nous y mette un peu du sien et nous aurons bien mérité de ceux qui viendront après nous et qui voudront étudier nos anciens métiers d'art régionaux.

Au lendemain de la guerre notre Bretagne sera da-

vantage visitée par l'étranger, nos alliés y viendront en foule jouir du repos bien mérité et de la douceur de la paix glorieuse ; tâchons qu'ils emportent de leur séjour parmi nous un bon souvenir, non seulement de ce qu'ils auront vu mais aussi de notre mentalité, ne leur laissons pas le regret de n'avoir vu chez nous que des horreurs ou des banalités.

Je m'excuse mon cher Président de la longueur de cette lettre, je connais vos sentiments sur tout ce qui regarde notre art breton et c'est pourquoi j'ai voulu en parler un peu avec vous.

Votre bien dévoué,

Charles CHAUSSEPIED,

Architecte des Monuments historiques.

—*—

Monsieur,

La lecture du *Finistère,* que nous recevons régulièrement depuis le début de la campagne presque, nous a aujourd'hui fortement et tristement émus. En communauté de sentiments avec une pléïade de bretons et Finistériens aimant et comprenant à fond les beautés de leur sol natal, je me permets de vous écrire très franchement. Vous même avez signalé la démolition d'une gentilhommière des environs de Penmarch en faisant remarquer le danger qu'il en résultait pour les caractères de beauté spéciale de cette région. Et ces vieilles pierres serviraient à la construction d'une usine ! Plusieurs autres plans d'usines devant s'établir là, seraient même en projet. Nous vous sommes reconnaissants de vous être inquité de ce sacrilège possible. Nous, c'est un droit pour ainsi dire que nous voudrions réclamer : depuis trois ans, nous tenons en ligne avec obstination et courage, pour défendre non seulement le nom français, la vie générale de la nation, mais surtout pour préserver de l'atteinte ennemie nos familles, notre

coin de patrie spécial, celui avec lequel on se sent des affinités plus que fortes, si profondément naturelles qu'elles sont souvent inconscientes. On aime les caractères de sa campagne natale autant qu'on aime la physionomie de sa mère ; on sent bien cela quand on y réfléchit. Et alors, après la guerre, quand on reviendrait voir notre terre avec bonheur, est-ce possible qu'on y trouve, bêtement étalées, tachant de leur gris noir les couleurs vigoureuses de ces terrains, des bâtiments d'usines et des cheminées ! Est-ce que le fameux et stupide progrès mécanique (dont on voit les résultats possibles) vont venir mordre et écraser ce qui est resté beau et pur chez nous ? Est-ce que la côte de Penmarch donnera désormais l'impression d'une succursale de quelque région métallurgiste boche ? Il n'est pourtant pas nécessaire que des usines s'installent là juste où notre nature est la plus belle dans sa force !

« On ferait des constructions discrètes » diront les entrepreneurs, des cheminées peu hautes. Mais leur fumée noire montera quand même et le grand vent de mer aura beau la chasser, elle salira les ciels superbes de là-bas. Le Touring-Club organise en ce moment une belle œuvre : attirer, amener chez nous de nombreux touristes américains ; la première nécessité serait au moins de sauvegarder les régions qui pourraient être ainsi pour la France entière une source de richesse, dont on aura rudement besoin. Le temps nous manque pour vous dire tout au long les pensées que nous tenions à vous exprimer au sujet de cette violation déjà préparée peut-être, de la terre bigoudenne. Tous les artistes bretons ont certainement les mêmes ardents désirs, tous les vrais finistériens devraient énoncer leurs vœux et surtout agir, exiger de l'action.

Nous vous prions, Monsieur, de faire tout votre possible, de communiquer, si vous le jugez bon, notre mot à M. Bertot ,par exemple, dont la plume est convaincante. MM. Le Bail, Bouilloux-Lafont, s'intéressent sûrement à cette question. Ici, on serait très heureux qu'ils en parlent.

Nous avons bon espoir et toute confiance en l'action de la Société Archéologique.

Veuillez agréer, Monsieur, notre reconnaissance très respectueuse.

***

SOCIÉTE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTÈRE

AVIS, LETTRE CIRCULAIRE

—o—

Excursion d'Etude à Pont-l'Abbé

LE JEUDI 2 AOUT 1917

—*—

Conformément au désir exprimé par plusieurs membres de la Société, la séance de fin de juillet sera remplacée par une excursion archéologique à Pont-l'Abbé.

Il est impossible en ce moment de penser à un voyage en autobus ; ici le déplacement est facile en chemin de fer, et Pont-l'Abbé est assez riche en monuments anciens pour offrir un programme attrayant et suffisant pour une journée.

Sont invités à prendre part à cette excursion, tous les membres de la Société Archéologique, avec faculté d'y amener leurs parents et leurs amis.

PROGRAMME

1° — Départ de la gare de Quimper à 8 h. 20; Arrivée à la gare de Pont-l'Abbé à 8 h. 58 (chacun devra se munir de son billet, aller et retour). (*Ceux qui ne résident pas dans le rayon de Quimper, et qui ont d'autres moyens de locomotion, vélos, autos, voitures, pourront et devront louablement en user*).

A l'arrivée du train, rassemblement dans la cour de la gare, autour de M. le Président, qui donnera ses premières instructions. — Départ pour l'église de Lambour.

2° — Visite à l'église de Lambour, XIII^e^ et XVI^e^ siècle. A chaque monument, M. le Président donnera des explications, après quoi les excursionnistes pourront faire leurs remarques personnelles ou poser des questions.

3° — Château de Pont-l'Abbé.

4° — Eglise de Notre-Dame des Carmes.

5° — Promenade publique, ancien jardin des Carmes.

6° — Vieilles Halles, — vieilles maisons.

7° — 11 h. 30, déjeuner à l'hôtel Le Berre, à volonté, ou avec des provisions apportées.

8° — 12 h. 30, départ à pied pour le château de Kernuz, — distance, 3 kilomètres. Ceux qui disposent de vélos et voitures devront en faire usage pour cette course.

Monsieur et Madame du Chatellier nous autorisent très gracieusement à visiter la très belle collection préhistorique formée par M. Paul du Chatellier, notre ancien Président.

Rassemblement devant la façade du château à 13 h. 30 exactement. Cette visite demande une heure au moins ou 1 h. 30, pour les antiquités de l'intérieur et de l'extérieur.

9° — Retour à Pont-l'Abbé vers 15 heures, arrivée en ville à 15 h. 40. — Visite si possible à la vieille chapelle de la Madeleine.

10° — Retour à la gare, départ du train à 16 h. 10. — Arrivée à Quimper à 17 h. 8.

Quimper, le 19 juillet 1917.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

*
* *

Ce programme a été réalisé dans les meilleures conditions de beau temps et de cordiale confraternité. A l'heure dite, le train nous déposait à la gare de Pont-l'Abbé, où nous attendait un groupe assez considérable d'autres compagnons accourus du voisinage, ce qui portait notre effectif au chiffre d'environ 50 excursionnistes. Après le rassemblement annoncé et les explica-

tions utiles pour le bon fonctionnement de la journée, on se met en route pour l'église de Lambour. Lambour, qui a fait autrefois partie de la paroisse de Combrit, est rattaché maintenant à la commune de Pont-l'Abbé, et forme un assez important faubourg situé sur la rive gauche de la rivière.

Au bout de 200 ou 300 mètres on arrive devant la façade Ouest de l'église. Elle est d'aspect noble et imposant cette façade qui, par le style de sa porte moulurée et surmontée d'une accolade et d'un tympan aigu garni de crossettes, ainsi que par le tracé de ses contreforts, accuse la fin du XV^e^ siècle ou les premières années du XVI^e^ ; mais elle devait autrefois être en plus fort élégante, lorsqu'elle était intacte et complète. Telle que nous la voyons maintenant, elle est privée de la flèche qui couronnait son clocher, et aussi des poivrières qui surmontaient les deux tourelles latérales, également de la balustrade qui reliait ces deux tourelles, et des multiples pinacles aigus qui garnissaient les quatre contreforts.

Cet acte de mutilation et de vandalisme a été commandé par le duc de Chaulnes, gouverneur général de Bretagne, pour punir la *paysantaille* de sa rébellion, lors de la révolte du *papier timbré*, en 1675. — Pareil sort fut infligé aux clochers de Combrit et de Languivoa en Plonéour-Lanvern ; et maintenant les gamins du quartier ont continué la besogne du noble duc en démolissant pierre par pierre les deux piles en granit qui accotaient l'entrée principale de l'enclos et en s'acharnant sur les assises et corniches des contreforts.

On dit que c'est à partir de ce moment, et pour protester contre le découronnement de leurs clochers, que les femmes de la contrée surmontèrent le frontal de leurs coiffes d'une petite pointe que l'on appela *Bigou-*

den, dénomination que l'on appliqua bientôt à la coiffe elle-même et ensuite à toutes celles qui la portaient, par conséquent toute la population féminine des deux cantons de Pont-l'Abbé et de Plogastel-Saint-Germain.

***

En contournant l'édifice par le côté Sud, on peut remarquer dans le mur du bas-côté des restes de maçonnerie romane ou XIII^e^ siècle, avec une petite meurtrière de 0 m. 06 de largeur sur 0 m. 65 de hauteur, puis recommence la maçonnerie en belles pierres de taille du XVI^e^ siècle, avec les débris d'un joli petit porche écroulé, lequel était autrefois couvert d'une voûte élégante dont la clef était formée d'un écu portant la rose des *Trémic*, famille qui avait son château sur le territoire de cette trève. Les murs du transept et de l'abside sont percés de larges fenêtres à meneaux flamboyants; mais nous remarquons que plusieurs des pignons ou gâbles surmontant ces fenêtres sont écroulés, que l'édifice n'a plus de toit ni de charpente et qu'il offre l'aspect d'une vaste ruine. Tout à l'heure, en pénétrant à l'intérieur, nous constaterons bien d'autres dévastations.

Après avoir examiné le côté Nord, revenons à la façade Ouest et entrons par la grande porte que nous avons déjà mentionnée.

Nous sommes dans une nef aux piles élégantes et aux arcades ogivales d'un tracé intéressant; mais point de toiture. Au fond de cette nef, une grande arcade transversale ou arc triomphal donne accès dans le chœur ou partie absidale dans laquelle nous trouvons encore une ligne de colonnes, du côté Sud; mais celles qui formaient le côté Nord et la branche de transept sont tou-

tes renversées, et leurs débris jonchant le sol donnent à cette extrémité un vrai aspect de désolation.

L'auteur responsable de cet état de choses est le maire qui administrait la commune de Pont-l'Abbé en 1899, M. de Najac, homme de lettres, dit-on, esprit cultivé, faisant partie du clan intellectuel de l'époque. Jaloux probablement des lauriers du duc de Chaulnes, sous prétexte que la toiture était délabrée et que quelques pièces de la charpente étaient en mauvais état, au lieu de procéder à des travaux de réparation, de sa propre autorité, sans avoir au préalable consulté son conseil municipal, contre le gré de la population et contre tout droit légal et administratif, puisque cet édifice était classé comme monument historique, il fit démolir et toiture et charpente, ce qui occasionna la mort accidentelle d'un des ouvriers; puis il rentra dans son repos, heureux et fier d'avoir créé une ruine pittoresque et livré un temple chrétien à toutes les profanations et à toutes les immondices du quartier.

Je dis : profanations — Voyez-vous près du mur absidal, de chaque côté de la place de l'ancien maître-autel, deux tombes hautes qui toutes deux ont été ouvertes et fouillées par des rôdeurs et des rôdeuses de nuit ? Dans celle du côté Midi on a trouvé des ossements et deux têtes bien conservées, avec lesquelles on s'est amusé à jouer aux boules. Voulez-vous savoir à qui appartenaient ces restes mortels, que des païens auraient respectés, et que nos civilisés ont fait servir à ce divertissement macabre ? lisez l'épitaphe qui court autour de la table funéraire : CE : TOMBA. ET. ARMOERIAS. SON. A. NOBLES. IANS. IAN. PERIS. DE. MEABE. IANNA. LE. MESCOES. 1666.

Ce Péris de Méabé, époux de Jeanne Le Mescoez, habitait le manoir de Porz-Moro, tout voisin de l'église ;

il était d'origine espagnole, ce qui explique la teneur un peu étrange de son épitaphe qu'il a dû rédiger lui-même de son vivant.

J'ai vu autrefois cette église dans son état d'intégrité, ayant ses autels et ses statues; celles-ci étaient nombreuses, donnons-en la nomenclature :

Aux côtés du maître-autel, NOTRE-DAME DE LAMBOUR et SAINT JACQUES, second patron ; — à l'autel du transept Sud, NOTRE-DAME DE BON-SECOURS, saints COME et DAMIEN, patrons des médecins, tenant des fioles de médicaments, et portant robe, rabat et toque, comme les anciens docteurs et les conseillers au Parlement ; — saints CRÉPIN et CRÉPINIEN, patrons de la confrérie des cordonniers, dignement drapés, debout sur des culs-de-lampe qui sont ornés d'attributs représentant les instruments de leur profession ; — dans le transept Nord, une belle statue du *Sauveur*, de grand style, comme figure, pose et draperies ; — saint *Corentin* ; — NOTRE-DAME DE BON VOYAGE ; statue d'évêque ; — *saint Pierre*, — *saint Laurent*, — *saint Jean l'Evangéliste* tenant la coupe traditionnelle, d'où sort un dragon, — sainte *Marie-Madeleine*, avec vase de parfums, — buste de *saint Sébastien*; — sur le tref ou poutre transversale, à l'arc triomphal, NOTRE-SEIGNEUR EN CROIX, accompagné de la SAINTE-VIERGE et de SAINT JEAN.

Mais avant de sortir étudions plus attentivement la nef, qui est la partie la mieux conservée et la plus intéressante. Elle est partagée en quatre travées par trois colonnes de chaque côté. Ces colonnes sont formées par des faisceaux de huit ou douze colonnettes reposant sur des bancs et des bases à moulures aplaties. Les chapiteaux sont variés ; l'un est formé de godrons, d'autres sont moulurés ou feuillagés, le dernier repré-

sente une chasse : un homme armé d'un arc, tirant sur un cerf, des chiens menant un sanglier qu'un autre chasseur arrête d'un coup de pique.

Toutes ces piles semblent être de la fin de la période romane et offrent la plus grande analogie avec celles de la nef et du chœur de Pont-Croix, celles du chœur de la chapelle de Kérinec, en Poullan, du chœur de l'église paroissiale de Pluguffan et de la chapelle en ruine de Languidou, en Plovan ; mais au lieu d'être, comme celles-ci, couronnées par des archivoltes à plein-cintre, elles soutiennent des arcades en ogive ou tiers-point, et doivent dater du commencement du XIII^{e} siècle.

Faisons observer que, sur les murs qui surmontent ces arcades, on peut remarquer des traces d'anciennes peintures décoratives, et signalons le petit foyer qui existe au bas du collatéral Midi, qui doit dater du XVI^{e} siècle, comme ceux que l'on trouve dans nombre d'autres églises, dans le voisinage des fonts baptismaux. Il n'est guère facile de préciser leur destination. Etait-ce pour chauffer l'eau baptismale en hiver, ou réchauffer l'enfant après le baptême ; était-ce pour allumer le feu nouveau aux cérémonies du samedi saint; ou bien était-ce pour l'usage de veilleurs qui, en certaines circonstances, passaient la nuit dans les églises ?

Avant de quitter Lambour, rappelons que parfois, aux heures chaudes des jours d'été, on peut y avoir la vision de tableaux pittoresques et très gracieux : des groupes charmants de brodeuses et de brodeurs travaillant et devisant sous les ombrages des grands arbres de l'enclos sacré. Un jour même il m'est arrivé de voir deux jolies bigoudennes, aux chamarrures voyan-

tes, juchées pour travailler dans la galerie courant sur le portail de l'Ouest.

Donnons seulement un coup d'œil au bâtiment moderne de Porsmoro qui a remplacé l'ancien manoir dans lequel ont habité successivement depuis le XVI^e^ siècle, les familles suivantes : Aultret de Kerouant, Péris de Meabé, du Mené du Perennou, Troplong du Rumain, Tréveret.

***

Le Pont, — le Château

Passons maintenant sur le pont, ou plutôt sur la chaussée qui donne accès en ville. Le premier pont a dû être construit par un supérieur ou abbé du monastère de Loctudy, et le pont de l'Abbé, ou Pont-l'Abbé, aura donné son nom à la petite bourgade qui a pris naissance dans son voisinage. C'est maintenant une chaussée qui sert de barrage à l'eau de l'étang, tandis qu'autrefois la mer montait librement dans cet estuaire à chaque marée.

En face de nous se dresse ce qui reste de l'ancien château. Primitivement ce devait être une sorte de motte féodale ou de donjon assez simple, construit par un chef qui prit le titre de seigneur du Pont et transmit ce titre à ses descendants. Le premier de la famille dont il soit fait mention dans l'histoire s'appelait JUHEL, et fut fait prisonnier par les Anglais au siège de Dol, en 1173. Plus tard nous trouvons le nom d'HERVÉ, probablement son fils, assistant aux Etats de 1203 ; puis Eudon, combattant à la bataille de Bouvines, 1214.

C'est vers 1360 que le château actuel a dû être construit par Hervé, III^e^ de nom ; il y fonda en 1372 une chapelle en l'honneur de Monsieur saint Tudy, avec

six chapelains pour la desservir. Ce château comprenait alors le grand corps de logis que nous voyons devant nous ,avec deux grandes tours d'angle, dont l'une est maintenant découronnée de son toit, de ses créneaux et machicoulis, et l'autre démantelée et rasée jusqu'à 4 ou 5 mètres du sol. Derrière le logis principal, c'est-à-dire sur la façade Midi, était une cour rectangulaire, entourée de murs et de fossés, avec tours d'angle; puis plus loin, au Sud et à l'Est s'étendait une vaste enceinte de forme presque elliptique, close de murailles, tours et fossés et grande porte d'entrée, et comprenant la chapelle de Saint-Tudy et le logement des chapelains, logement de la garnison, magasins, écuries et bâtiments de service. De cette grande enceinte rien n'existe désormais : la rue et les maisons qui la bordent, avec leurs dépendances, en ont pris tout l'emplacement ; mais la cour actuelle, fermée par une grille du côté de la rue, nous donne assez exactement le tracé de l'ancienne cour d'honneur.

Des anciennes constructions il ne subsiste en somme que la grande tour du Pont, ayant conservé partiellement sa vieille physionomie, car le bâtiment principal n'a plus ses fenêtres gothiques à meneaux et croisillons, ses lucarnes à frontons aigus; il a été incendié en 1675 par les paysans révoltés, et Messire François-Joseph d'Ernothon, qui acheta la baronnie en 1685, l'a remanié et restauré dans le style de l'époque, en perçant dans la courtine Nord et la façade Sud de larges fenêtres rectangulaires et en aménageant les pièces intérieures dans le genre du XVII^{e} siècle.

Le château sert maintenant d'Hôtel de Ville. A notre arrivée, le Maire, M. Mauduit, nous fait une aimable et gracieuse réception. M. le Président, au nom de tous, le remercie de son accueil et, en quelques mots, qu'il

est obligé d'abréger, il fait l'historique de cette belle résidence des barons du Pont. Il rappelle tout spécialement qu'au temps de la Ligue (1590), le château du Pont tenait pour le roi, et que Lézonnet, gouverneur de Concarneau, vint y mettre le siège. Après quelques jours de résistance, le jeune aventurier de Trogoff, qui y commandait, fut tué d'un coup d'arquebuse et la garnison se rendit à composition. Tout fut pillé, et Lézonnet, inaugurant déjà les procédés boches, emporta à Concarneau l'horloge du château, qui passait pour merveilleuse, ce qui donna lieu à ce mot : « *L'on ouit de Concarneau sonner l'horloge du Pont* ».

Pendant la révolution, le château servit de prison, et nous devons à une communication de notre confrère, M. le vicomte de Pompery, de savoir, que son aïeule, Madame de Pompery, Anne-Marie Audouyn, née à Quimper en 1762, y fut enfermée. Madame de Pompery est connue par sa correspondance avec Bernardin de Saint-Pierre et avec son cousin, M. de Kergus, qui habitait Hennebont. Ses lettres ont été publiées et éditées chez Lemerre, et elles ont inspiré au littérateur bien connu, Charles Géniaux, un charmant roman : « Les deux châtelaines ». Cet écrivain qui a voué un vrai culte à la Bretagne, qualifie Madame de Pompery de *Sévigné bretonne*. Elle n'eut pas trop à souffrir de son emprisonnement; ne pouvant s'adonner à son goût pour la musique, elle se distrayait en faisant des vers; en voici qu'elle adresse à Mademoiselle de Lestriaga, sa compagne de captivité :

« Il est donc vrai, charmante Hortense,
« Dans l'enceinte d'une prison,
« De ta brillante adolescence
« Tu vois s'écouler la saison.
« Nul ici n'aperçoit tes charmes
« Sans être ému de pitié ;

« Et tu fais répandre des larmes
« A l'Amour, comme à l'Amitié. »

Mademoiselle de Lestriaga devint plus tard Madame de Chabrol, femme du ministre de la Restauration.

Combien de temps Madame de Pompery demeura-t-elle enfermée comme suspecte ? Nous savons qu'elle était rendue à la liberté en 1795, car à cette date elle raconte dans de charmantes lettres à son cousin M. de Kergus, d'Hennebont, qu'elle touche l'orgue à l'église de Notre-Dame des Carmes aux offices de la Pentecôte et autres grandes fêtes.

***

Nous pénétrons à l'intérieur du château pour visiter quelques-unes des salles municipales ; mais ce qui frappe surtout notre attention, c'est la disposition intérieure du donjon, l'épaisseur des murailles, les embrasures des fenêtres et des meurtrières, puis la structure des vastes caves qui régnent sous tout le bâtiment et qui sont couvertes de larges voûtes en berceau bandées sur de puissants arcs-doubleaux, et nous donnent très fidèlement l'impression de la solidité des places fortes du Moyen-âge.

Au sortir de la cour d'honneur, M. Le Carguet, vice-président de la Société, enfant de Pont-l'Abbé, nous indique certains points de la rue voisine où, à l'occasion de fouilles pour fondations de maisons datant de 40 et 50 ans, ont été faites des trouvailles de briques, tuiles, poteries et monnaies romaines, qui ont démontré l'occupation très ancienne de ce coin de terre, et reculent jusqu'aux premiers siècles de notre ère l'histoire de ce terrain sur lequel s'est bâti Pont-l'Abbé.

Passons maintenant sur le quai, prenons à droite la rue LOUIS-PASTEUR, et entrons dans la cour de *l'hôtel*

des Voyageurs. Au fond nous trouvons, formant les montants d'une cloison latérale d'une écurie, une série de trois piles en pierres composées de faisceaux de colonnettes, reposant sur des bases moulurées et feuillagées et mesurant, comme fûts, 2 mètres 20 de hauteur. Ce sont les colonnes de l'ancienne chapelle du château, de la chapelle de *Monsieur Saint Tudy*, fondée par Hervé III du Pont en 1373. Ont-elles été rapportées en cet endroit, ou plutôt ne sont-elles pas à leur place primitive ? C'est ce qui paraît le plus probable, vu leur espacement à peu près régulier : 3 m. 60 et 3 m. 80 d'axe en axe, ce qui nous fixerait sur l'emplacement exact de cet édifice, qui correspond en effet avec le tracé de l'ancien plan cavalier donné par M. du Crest de Villeneuve, dans « *Paysages et Monuments de Bretagne* » de Robuchon.

Retournons sur le quai pour nous diriger vers l'église, maintenant paroissiale, de Notre-Dame des Carmes. Nous passerons près de l'endroit occupé autrefois par « *l'aumônerie* » de Saint-Jean, qui fut établie «*avec hospital sur voûtes et piliers au-dessus de la mer* », et qui doit sa fondation au même Hervé III. Elle devait être située sur un point de la rive droite faisant presque face à l'église de Lambour.

Et maintenant poussons jusqu'à l'église des Carmes.

On peut dire que les religieux de l'ordre du *Mont-Carmel* peuvent faire remonter leur origine jusqu'aux prophètes Elie et Elisée. Les disciples de ces deux illustres personnages de l'Ancien Testament continuèrent à vivre sur la montagne sanctifiée par leurs maîtres. Lors de la prédication de l'Evangile, ils embrassèrent la foi prêchée par les apôtres et, leur nombre se multipliant, ils se fixèrent, au cours des siècles, en différents points de la Palestine. Après les croisades, leur famille reli-

gieuse se répandit en Occident, sous l'appellation de « *Frères de N.-D. du Mont-Carmel* ». Leur première fondation en Bretagne eut lieu à Nantes en 1326; en 1383 ils viennent s'établir à Pont-l'Abbé, et le baron Hervé III du Pont fonde le monastère des Carmes et donne pour son emplacement son manoir de Keraguen, sorte de maison de plaisance située non loin du château, avec ses jardins, vergers et toutes ses dépendances. L'église est terminée en 1411, mais le couvent ne fut achevé que sous l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec, 1417-1444.

Pour économiser le temps, abordons cette église par son abside qui est constituée par un mur droit, et admirons l'immense fenêtre percée dans ce mur, fenêtre mesurant 7 m. 70 de largeur, ayant sa partie inférieure formée de huit baies, et son deuxième étage occupé par une rose qui est une prodigieuse dentelle de pierre, découpée de 85 ajours différents, et qui est tout semblable à la rose du transpt Midi de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. J'ai des raisons de croire que celle-ci était la première en date et que les Carmes qui étaient établis à Saint-Pol avant la fondation de Pont-l'Abbé ont dû l'indiquer à leurs frères comme une belle œuvre à reproduire dans la nouvelle église qu'ils allaient y construire.

Contournons l'édifice par le côté Nord, nous verrons une fenêtre à remplage fleurdelisé, semblable à la fenêtre du pignon Ouest de Penmarc'h, puis nous nous trouvons devant la façade occidentale, donnant sur la place des Carmes. Cette façade présente un grand portail encadré de six colonnettes de chaque côté, continuées par des cordons arrondis formant voussures. Au milieu sont percées deux portes ogivales séparées par un trumeau auquel s'adossent des colon-

nettes servant de base à une niche qui a son dais à la naissance des arcades.

La flore des chapiteaux a une physionomie à part et nous reporte à la sculpture du porche de Pont-Croix. Ce portail est surmonté d'une fenêtre à six baies, avec rose rayonnante, composant un réseau très délié de trèfles et de quatrefeuilles.

A l'intérieur, l'église se dessine sous la forme d'une immense nef de 10 mètres de largeur, sur 45 mètres de longueur, partagée en huit travées par un rang de hauts piliers à faisceaux de colonnettes, soutenant des arcades très élevées. Il n'y a qu'un seul collatéral, du côté Nord. Le mur Sud de la nef est plein à sa base, évidé par quelques enfeux, et percé dans sa partie haute d'une série de fenêtres. Cette disposition a été adoptée parce que à ce mur méridional s'adossait autrefois le cloître du monastère.

Admirons l'effet décoratif et imposant de la grande verrière, vénérons la statue XV^{e} siècle de Notre-Dame des Carmes, d'un style noble et d'une dignité royale; et au fond de la chapelle Sainte-Anne, s'ouvrant sur le bas-côté Nord, donnons un coup d'œil au retable en pierre blanche et marbre noir contenant les trois belles statues de sainte Anne, sainte Barbe et sainte Apolline. Cet autel fut édifié dans cette chapelle, autrefois dédiée à sainte Barbe, à la suite de la cessation de la peste dans la ville de Pont-l'Abbé, en 1633, et du grand pèlerinage votif des Pères Carmes et des habitants de la ville au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray.

En sortant sur la place des Carmes on voit des édifices scolaires tout flambants neufs, édifiés sur l'emplacement du vieux couvent. Le cloître, œuvre magnifique du XV^{e} siècle, n'ayant pas été acquis par la ville, fut démonté pièce à pièce et, après différentes vicissi-

tudes, fut racheté par l'évêque de Quimper, Monseigneur Dubillard, pour être reconstitué dans la cour intérieure du séminaire diocésain, lequel, peu d'années après, fut confisqué, désaffecté et sert présentement de caserne.

Nous aurions pu jeter un coup d'œil sur l'ancien jardin du monastère, transformé maintenant en promenade publique, mais le temps nous presse; hâtons-nous de nous diriger vers le centre de la ville et allons voir les vieilles halles, sorte de *Passage Pommeraye* bas-breton, longue galerie transversale reliant la grand' rue et la rue Kéréon, garnie des deux côtés de petites boutiques, magasins, ateliers et réduits variés. Il y a 30 ans on a construit de nouvelles halles spacieuses, mais les ménagères de Pont-l'Abbé restent fidèles à leur vieux marché couvert, qui est loin de manquer de pittoresque.

Dans la grand'rue donnons un regard à un logis du XVII[e] siècle, qui fut l'hôtel de Kerazan, et dans la rue Kéréon, à l'hôtel de Kernaflen; puis à deux ou trois maisons à pans de bois et à encorbellements étagés, et pressons-nous d'aller déjeuner, car le temps passe et l'archéologie creuse les estomacs.

Le déjeuner ! Ce devrait être un repos, une quiétude, une halte calme et paisible pour causer agréablement entre commensaux d'un jour. Ce fut bien un peu cela ; mais le service, qui est excellent, copieux et presque trop luxueux pour un temps de guerre, le service languit, et nos heures sont comptées.

Le Président (qui, tout le monde le sait, est la douceur même), s'inquiète, s'impatiente, devient nerveux, donne des ordres pour que tout s'accélère. Soins inutiles : les servantes bigoudennes, coiffées de leurs hautes mitres brodées, continuent à se mouvoir avec la même

grave lenteur et la même dignité, par déférence sans doute pour de si doctes convives. C'eut été cependant le moment de porter un toast bien senti aux aimables dames, aux gracieuses jeunes filles, aux gentils élèves et étudiants qui font partie de la caravane, sans exclure les graves messieurs, hommes de lettres, publicistes, professeurs et vulgaires archéologues fraternisant dans ces agapes scientifiques. Mais le moyen de se livrer à son éloquence et de laisser libre cours à ses sentiments quand on voit l'inexorable pendule marcher toujours implacablement, et qu'il reste à fournir la longue étape de Kernuz.

Donc en route pour Kernuz, les uns à pied, les autres en voiture : deux longs kilomètres sur la route de Penmarc'h, avec la perspective de champs cultivés, de landes incultes, de petits bois de pin et des hauteurs bleutées de Plonéour; puis un autre kilomètre par un chemin privé et un riant trajet sous bois; et voilà que, comme dans une vaste clairière apparaissant à l'improviste, nous avons devant nous la façade du château.

Monsieur et Madame du Chatellier nous attendent, Monsieur le Président offre ses hommages et ceux des visiteurs; il rappelle les lointains souvenirs qui le rattachent à cette maison hospitalière, où ses premières visites datent de 1881. A cette époque ont commencé ses relations avec M. Paul du Chatellier, père du châtelain actuel, le capitaine Armand du Chatellier, et aussi avec le grand'père, l'historien de la « *Révolution en Bretagne* », dont les travaux et les recherches ont été comme l'initiation de la vocation archéologique de son fils, qui a été le grand explorateur de nos antiquités préhistoriques, le grand savant faisant autorité auprès

des membres de l'Institut et des plus marquants professionnels des nations étrangères.

Trente-cinq années d'études et de fouilles ont fourni à M. Paul du Chatellier une abondante moisson d'antiquités. Kernuz est devenu comme le vaste reliquaire où il a réuni tous les restes qu'il a pu recueillir des habitants primitifs de notre péninsule armoricaine. Les monuments qu'il a explorés étaient comme les *Mémoires d'outre-tombe* écrits par ces peuplades antiques, enfermant des renseignements inédits et ignorés, pouvant fournir une documentation précieuse pour reconstituer, autant qu'il est possible, leur histoire, les secrets de leur existence, de leurs mœurs, usages, doctrines, rites, industries, traditions, relations, etc.

Profitons donc de la bonne fortune qui nous est offerte aujourd'hui de nous mettre en contact avec les témoins de ces civilisations vieilles de trois ou quatre mille ans, et suivons M. le capitaine du Chatellier qui sera notre guide et le meilleur interprète des découvertes de son père.

Et d'abord un mot sur le vieux château, qui date de la fin du XV^{e} siècle et a été occupé successivement par les familles de Kerouant, de Plœuc, Riou, Lohéac et d'Esclabissac, qui l'habitait encore au moment de la Révolution. La façade ancienne, avec sa porte et ses fenêtres aux accolades feuillagées, forme la partie centrale de la façade actuelle. Les deux extrémités couvertes en terrasse sont des ajoutés modernes; la tour que nous voyons à notre droite était une des quatre tours d'angle délimitant la cour carrée assez étroite qui formait l'enceinte immédiate du logis, cour qu'on a fait disparaître pour prendre de l'espace et de l'air. Une autre enceinte très vaste formait un enclos de 6 hectares environ. Deux des murs subsistent toujours,

au Nord et à l'Est, avec pavillon de corps de garde et porte de défense à l'angle Sud-Est.

Et maintenant rendons-nous auprès de cette étrange pierre longue, haute de 3 mètres, qui se dresse sous un abri couvert de chaume, et sur laquelle nous croyons distinguer des ébauches de sculpture. En effet c'est un menhir sculpté, l'exemplaire unique de ce genre qui soit connu dans tout l'univers, et les sculptures, que vous reconnaissez bien quand vous les voyez de près, vous indiquent que c'est un monument érigé par les Gaulois et reproduisant leurs divinités qui ont beaucoup d'analogie avec celles des Romains : Hercule brandissant une massue, Mars avec lance et bouclier, Mercure coiffé du pétase, tenant le caducée et conduisant par la main un enfant, symbole de l'âme humaine, ce qui donne une indication de leur croyance à la vie future ou à la *métempsychose*. Le quatrième tableau représente un homme nu et une femme drapée; ne serait-ce pas Apollon et Minerve ? Ce menhir était enfoui dans un champ près du village de Kervadel, en Plobannalec.

Faisons quelques pas et nous nous trouvons à l'entrée d'un hangar en bois abritant quantité d'objets qui ne peuvent pas trouver asile dans l'intérieur du musée. La première chose qui nous frappe c'est une pierre, haute de 0 m. 83, en forme de pyramide tronquée, et dont toute la partie supérieure est couverte de gravures très curieuses, offrant un aspect presque classique ; elle provient du village de Kermaria, au Nord-Est de la gare de Pont-l'Abbé. C'est ce qu'on appelle un *Bétyle*, pierre sacrée et symbolique que l'on trouve dans l'Inde, et les lignes singulières qui sont gravées sur les quatre faces ont trait à différentes points de la mythologie Hindoue.

Sous le même hangar c'est un amoncellement de meules gauloises et romaines, instruments de pierre de toutes sortes : percuteurs, haches, casse-tête, pierres de fronde, polissoirs, débris divers de poteries grossières, tuiles et briques, pierres gravées et percées.

Mais il faut voir le véritable musée.

Dans le salon, dans la salle qui lui succède et dans la galerie terminale, c'est une collection prodigieuse qui éblouit d'abord et déconcerte, par la quantité et la variété des objets enfermés dans les vitrines. Chaque fouille est représentée par le groupement du mobilier qui y a été recueilli, de sorte que nous nous rendons compte de ce qu'a fourni chacun des monuments, tumulus, dolmens, allées couvertes, menhirs, camps, oppidums, cachettes de fondeur, galeries souterraines, et cela dans toutes les régions du Finistère, et même de quelques points des Côtes-du-Nord et du Morbihan, où les explorations des commandants Martin et Le Pontois sont venues enrichir le musée de Kernuz. Il faudrait des heures et des jours pour examiner en détail chacune de ces vitrines. Les étiquettes sont déjà utiles pour en avoir un aperçu général; les volumes écrits par M. du Chatellier, renseignent plus complètement, mais il y a mieux, les notices particulières et brochures qu'il a publiées sur chaque fouille, nous mettent au courant de toutes ces questions, autant du moins qu'il est possible d'y voir clair, car, il reste toujours de l'inconnu et du mystérieux quand il s'agit de productions d'époques si reculées.

Impossible de tout citer; donnons une nomenclature générale des différents objets composant cette admirable collection ; silex éclatés, percuteurs, marteaux en pierre, polissoirs, haches de toutes roches, de toutes dimensions, de toutes formes, de tous degrés de fi-

nesse et d'élégance; des centaines de pointes de flèche en silex, les unes grossières, les autres d'une délicatesse et d'une finesse extrême, une seule en cristal de roche, et qui a tout l'éclat d'un diamant ; disques et fusaïoles en pierre fine, grains de collier, bâton de commandement ; poteries dolméniques, poteries de tumulus, de l'âge de la pierre, de l'âge du bronze et du fer, ornées, lisses, élégantes, informes; urnes romaines, amphores, vases sigillés, statuettes de Vénus anadyomène et de Lucine, petits cavaliers en terre blanche ; — trésors de monnaies gauloises et romaines, vaisselle d'argent, pièces d'armures, haches, pointes de lance, épées de bronze, de fer et d'acier, instruments de chirurgie et de toilette ; squelettes provenant des dolmens et tumulus, crânes trépanés; os d'animaux et débris de cuisine ; — meubles gothiques et de la Renaissance, bas-reliefs, peintures, orfèvrerie, etc.

Cette visite ménage parfois des surprises : le visiteur voit des objets provenant de son pays, et qu'il ignorait absolument. L'un de nos jeunes compagnons, Noël Pouliquen, de Landivisiau, a la joie de trouver dans une des vitrines les beaux poignards en bronze provenant d'un tumulus fouillé par son grand'père il y a 25 ans. Un autre tumulus reste dans le champ voisin, et celui-là il se réserve de le fouiller lui-même plus tard, quand il se trouvera assez expérimenté pour le faire avec méthode. Nul doute que sa promenade d'aujourd'hui ne contribue à orienter son goût vers ces recherches.

On voudrait s'attarder auprès de chaque vitrine, regarder, scruter, interroger, mais le temps de tout passer en revue !

Une visite rapide dans le parc pour voir la chapelle dont la façade est constituée par l'ancien porche de

Saint-Guénolé de Penmarc'h, puis le menhir à cupules de Saint-Urnel, le monument circulaire de Kerbascat, apparenté à d'anciennes constructions carthaginoises; tout est étrange, tout est mystérieux !

Avant de prendre congé, Madame du Chatellier et sa charmante fille nous mettent en contact avec quelque chose de plus moderne et de plus positif en nous servant un *lunch* en plein air, comportant abondance de rafraîchissements et de friandises ; qu'elles en soient remerciées et que nos aimables hôtes, qui nous ont fait si bonne et si cordiale réception, soient assurés de notre gratitude et de nos bons souvenirs.

On rentre à Pont-l'Abbé par petits groupes, devisant de préhistorique et de romain, toutes choses plus douces à l'intelligence et à l'imagination que les tristesses actuelles qui nous hantent journellement.

Chanoine ABGRALL.

Une crise à l'abbaye du Relec

1458-1462

Les abbés qui, jusqu'au XVI[e] siècle, gouvernèrent l'abbaye cistercienne du Relec, sont mal connus (1). Celui dont il va surtout s'agir ici, Henri Kerhoent, ne figure même pas dans le catalogue de la *Gallia christiana*. Du reste, il semble n'avoir jamais rien fait de bien remarquable et serait sans doute demeuré toujours ignoré de nous s'il ne s'était trouvé frappé durant son abbatiat d'une infirmité terrible : il devint fou, et sa folie, bien qu'elle admît des répits, plongea les moines dans un embarras des plus cruels. Le monastère, sous une telle direction, souffrait les pires dommages. On pouvait craindre qu'il ne se relevât jamais d'une aussi violente atteinte. C'était une vraie désolation.

En cette pénible occurrence, les moines firent ce que tout le monde dans l'église avait pris l'habitude de faire depuis le XIII[e] siècle. Ils s'adressèrent à Rome. Le pape Calixte III chargea Vincent de Kerleau, abbé de N.-D. de Bégar (2), d'entreprendre une enquête avec

---

(1) M. de la Rogerie a donné d'intéressants détails sur la vie de cette abbaye au XVI[e] siècle. Voir *Analyse d'un compte de l'abbaye du Relec* (1542-1546) dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXI, 1904.

(2) Abbé de N.-D. de Prières au diocèse de Vannes, puis de Bégar, il fut nommé évêque de Léon le 4 mai 1472 (Fr. Albert Le Grand, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, éd. Thomas, Abgrall et Peyron, p. 243*). Il jouissait de la confiance du duc François II qui l'employa à plusieurs reprises dans des ambassades et le fit président de sa Chambre des Comptes (A. de la Borderie et B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. IV, pp. 459, 472, 480),

l'assistance de deux autres abbés cisterciens de la région. N.-D. de Bégar était le plus ancien établissement de l'ordre de Citeaux en Basse-Bretagne, et, de ce fait, son abbé possédait une sorte de supériorité ou, tout au moins, d'autorité morale sur ses voisins (1). Si, en leur âme et conscience, les enquêteurs trouvaient exacts les faits rapportés, s'ils jugeaient Henri Kerhoent vraiment impropre à l'exercice de sa charge, ils pourraient, au nom du pape, l'en relever pour toujours et lui donner pour successeur Parcevaux Le Galais, moine à Bégar. D'autre part, l'abbé déchu ne serait pas abandonné : c'eût été un opprobre pour l'ordre que de le laisser sans ressources. Il conviendrait de lui attribuer une pension viagère proportionnée à son rang et aux revenus de l'abbaye; l'abbé Parcevaux s'engagerait pour lui-même et ses successeurs à la lui faire verser régulièrement (2).

Vincent de Kerleau poursuivit donc son enquête, laquelle confirma les dires des moines. Les prescriptions pontificales furent observées. Les trois abbés enquêteurs fixèrent la pension annuelle à 200 livres de monnaie courante de Bretagne, équivalentes à 160 écus d'or vieux de France (3), le tout à verser en deux

---

(1) Elle fut fondée en 1130, le Relec en 1132 (A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III. pp. 189, 190). Pie II, dans des lettres de 1458, appelle Vincent de Kerleau « pater abbas ipsius monasterii du Relec » (Archives du Vatican, reg. Vat. 470, fol. 79).

(2) « Ne in obprobrium dicte religionis mendicare cogatur, secundum qualitatem ejusdem Henrici ac facultatem dicti monasterii du Relec, pensionem annuam... assignare procures ». (Lettres de Calixte II à Vincent de Kerleau, 1458, 21 avril, reg. Vat 452, fol. 22).

(3) « Pensionem annuam ducentarum librarum monete usualis partium Britannie que ad summam centum et sexaginta scutorum antiquorum auri de Francia ascendunt ». (Reg. Vat. 479, fol. 79 v°).

Ce qui fait, en valeur intrinsèque, environ 1760 francs de notre monnaie et, en valeur relative, environ 8000 fr.

termes, au 25 décembre et au 24 juin.

Cependant Henri Kerhoent avait des instants de lucidité. A son tour, il voulut recourir au pape. Pour éviter de grosses querelles, Parcevaux Le Galais, nouvel abbé, consentit à un accord. Henri renoncerait à son titre et à ses fonctions à condition que les mesures prises pour sa pension fussent confirmées à Rome ou qu'on lui accordât en usufruit le manoir de Languen sis dans la paroisse de Saint-Vougay, avec ses dépendances, jusqu'à la valeur de la pension. Le pape Pie II, qui venait de succéder à Calixte III, ordonna à l'évêque de Tréguier et au trésorier du chapitre de la même ville, après étude de l'affaire, de confirmer l'accord en stipulant formellement que la pension devait être payée aux dates fixées ou, au plus tard, dans un délai de trente jours, sous peine d'excommunication.

L'usufruit du manoir fut préféré à la pension. Languen constituait un beau domaine, une des trois principales « pièces » de l'abbaye (1). Une juridiction y

---

(1) Le terme de pièce désignait dans cette partie de la Bretagne les petits établissements monastiques qu'on appelait ailleurs « grange ». Languen (ou Lanven) fut vendu en 1563 pour 8640 livres à Louis Barbier et uni à la juridiction de Kerjean (H. Bourde de la Rogerie, *Juridictions exercées au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles dans le ressort du présidial de Quimper*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLI, 1914, pp. 21 et 313). Le manoir a été rebâti et on n'en voit que des pierres de taille moulurées, encastrées çà et là dans les nouvelles constructions. La chapelle était en ruines quand les matériaux en furent vendus à un entrepreneur vers 1810. Il ne subsiste plus rien d'ancien que la fontaine qui, en dépit de Fréminille (*Antiquités du Finistère*, t. I), n'a jamais pu faire partie d'une chapelle (Renseignements aimablement communiqués par M. L. Le Guennec).

Le dossier de Lanven conservé aux Archives départementales du Finistère (H., abbaye du Relec) ne fournit aucune information sur le sort de cette terre au XV^e^ siècle.

était même exercée. L'abbé déchu ne pouvant decemment se considérer comme maltraité, l'affaire paraissait terminée à la satisfaction générale. Malheureusement Henri Kerhoent appartenait au pays; sa famille y habitait, et, dans cette famille, il comptait des parents très indiscrets, un frère, Pierre Kerhoent, un beau-frère, Alain Lampezre (1) ; il avait aussi quelques bons amis trop zélés pour la sauvegarde de ses intérêts. C'étaient de fortes têtes; ils voulurent se mêler de diriger cette tête faible, surtout d'employer à leur goût ses revenus dont ils ne se faisaient pas scrupule de s'adjuger une large part. Bientôt on s'aperçut que les bâtiments du manoir, faute de réparations, se détérioraient. Pie II, saisi encore de l'affaire, décida de faire placer auprès d'Henri Kerhoent un moine spécialement chargé de le garder, de le diriger, d'administrer ses biens sous le contrôle de Vincent de Kerleau.

Cette décision est du 25 janvier 1462. Parcevaux Le Galais, le nouvel abbé, mourut peu après. Le 25 septembre, Pie II, qui s'était réservé la provision du monastère, lui choisissait pour successeur, sur le conseil des moines, un certain Guillaume Le Goelloes, né de père et de mère nobles, et dont les mérites lui avaient été indiqués comme exceptionnels. En lui faisant part officiellement de la nouvelle, le souverain pontife lui exprimait l'espoir que, sous sa direction, grâce à sa circonspection et à son activité, le monas-

---

(1) La famille Kerhoent possédait de nombreuses terres au Minihy-Léon, en Sibiril, Saint-Thégonnec, Cléder, Plougoulm, etc. Pol de Courcy (*Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. II, p. 98) mentionne deux Pierre Kerhoent, un qui, vers 1426, épouse Havoise de Kérouzéré, l'autre, son fils, qui, en 1462, épouse Louise Huon, dame de Herlan et du Squiriou. Les Lampezre ou Lambezre étaient également une famille léonaise,, possessionnée en Plougar et en Sibiril.

tère recouvrerait sa prospérité et ferait des satisfaisants progrès, tant au spirituel qu'au temporel (1). Il y a grande apparence que le besoin s'en faisait vivement sentir.

Henri WAQUET.

Pièce justificative [1]

Lettres du pape Pie II à Vincent, abbé du monastère de N.-D. de Bégar, lui mandant de confier à un moine choisi par lui, et qui devra lui rendre compte de sa charge, la garde d'Henri Kerhoent, ancien abbé du Relec, et l'administration du domaine de Languen concédé au dit

---

(1) « Demum ad te, qui presbiter et dictum ordinem expresse professus et de nobili genere ex utroque parente procreatus existis, consideratis grandium virtutum donis, quibus illarum largitor Dominus personam tuam insignivit et quod tu monasterium ipsum scies et poteris salubriter regere..., direximus oculos nostre mentis firma spe fiduciaque conceptis quod prefatum monasterium per tue industrie et circumspectionis studium fructuosum regetur utiliter et prospere dirigetur ac grata in eisdem spiritualibus et temporalibus suscipiet incrementa » (Reg. Vat. 488, fol 50). L'année suivante le pape donnait une mission de confiance à Guillaume Le Goelloes en lui ordonnant de lancer l'excommunication contre les auteurs des violences commises envers Guillaume Ferron, évêque de Léon (Peyron, *Actes du Saint-Siège*, n° 877, 1463, 1er mai). — La *Gallia* ne mentionne aucun nom d'abbé entre « Olivier mort le 1er juillet 1437, d'après son épitaphe » et « Conan de Keremborgne en 1479 ».

(1) L'affaire d'Henri Kerhoent est représentée dans les Archives du Vatican par quatre pièces transcrites sur les registres de Calixte III et Pie II (Reg. Vat. 452, fol. 20 et sq. — 470, fol. 79 et sq, — 488, fol. 41 v° et sq. — 508, fol 63 v° et sq.) Beaucoup de faits se trouvent, suivant l'usage, répétés dans toutes les lettres Ici le texte des lettres de Pie II a été allégé des formules.

Kerhoent pour sa subsistance — 1462, 25 janvier, Rome.

Copie du XVe siècle, Archives du Vatican, Reg. Vat. 508 fol. 63 vo et sq.

Pius, etc., Dilecto filio Vincentio, abbati monasterii de Begar, Trecorensis diocesis. Inter cetera, etc., cum itaque, sicut nobis innotuit, postquam dilectus filius *Henricus Kaerhoent,* monachus, tunc abbas monasterii Beate Marie du Relec, Cirterciensis ordinis, Leonensis diocesis, olim pro eo quod, mente captus existens, furia adeo vexabatur quod regimini et administrationi ejusdem monasterii, cui tum preerat, nedum inutilis sed damnosus erat effectus, apostolica auctoritate a regimine et administratione prefatis amotus, ac illi, pro suis indigentiis ac infirmitatum suarum oneribus supportandis, super fructibus, redditibus et proventibus ejusdem monasterii pensio annua ducentarum librarum monete ducatus Britanie constituta reservata et assignata ac, ut ipse Henricus honestius tenereur et pensionem ipsam commodius percipere posset, pro ejusdem Henrici habitatione, locus ad id commodus manerium nuncupatus de Languen dicte diocesis, illiusque et pertinentiarum suarum fructus, redditus et proventus ad valorem dicte pensionis ascendentes annuatim eidem Henrico assignati fuerunt, dilecti filii Petrus Kaerhoent, germanus, et Alanus Lampezre, maritus certe germane ejusdem Henrici, et quidam alii laïci dicte diocesis, de gubernatione et regimine Henrici et perceptione pensionis fructuumque locorum predictorum se intromittentes, ipsum Henricum, non ut egritudini et decentie religionis illius conveniret, sed..., fructus, redditus et proventus pensionis et locorum hujusmodi sive magnam partem illorum, suis propriis usibus applicare non verentes, loca predicta illorumque edificia, causantibus ipsorum laïcorum avaritia et effrenata cupiditate, plurimum deteriorata et miserabili ruine subjecta, reparare negliguntur et ad finalem desolationem devenire permittuntur, aliaque in hujusmodi eorum presumpto regimine peragunt inhonesta, unde in Henrici personam hujusmodi offuscatur decentia, religionis norma deprimitur ac pluribus scandalium in eorum mentibus generatur... Nos igitur... discretioni tue per

apostolica scripta... mandamus quatinus aliquem probum et ydoneum dicti ordinis religiosum, de quo pro tempore tibi videbitur, in custodem ejusdem Henrici, qui, quamvis dilucida habeat, ut accepimus, intervalla, adhuc furia vexatur, deputare ac gubernationem, regimen et directionem Henrici et locorum ac administrationem, perceptionem et receptionem pensionis et pro illa deputatorum fructuum, reddituum et proventuum prefatorum ei committere procures... Volumus autem quod deputatus predictus pensionem ac illius fructus, redditus et proventus hujusmodi percipere, exigere et recipere ac de receptis quittare valeat... ac de eadem pensione que, ut etiam accepimus, ad id sufficiens existit, fructus per te extimandos recipiat et pro se retineat moderatos quodque, antequam de custodia, regimine et administratione prefatis se intromittat, quod fideliter et legaliter illa exerceat ac curiose ipsum Henricum pertractet et pertractari faciat ac rationem et reliqua de gestis et administratis per eum in eis reddat in manibus tuis, ydoneam prestet cautionem... tuque ad hec eum coarctare,... illumque destituere et loco illius alium substituere, quotiens tibi videbitur expedire auctoritate possis supradicta. Contradictores .. etc. Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno, etc. M. CCCCLXII^{e}, octavo Kal. Februarii, pontificatus nostri anno quinto.

archiprêtré

Antiquité de Morlaix *(Suite)*

Doyenné de St THÉGONNEC

Saint-Thégonnec

Eglise paroissiale sous le patronage de ce saint compagnon de Saint-Pol et celui de N.-D. de *Guir Sicour* ou vrai secours, fort honorée dans la région.

Nous n'essaierons pas de donner ici une description et de ses richesses monumentales : calvaire, reliquaire, chaire à prêcher, etc. Ce travail a été traité de main de maître par M. le chanoine Abgrall, et dans la monographie si intéressante que nous a donnée M. l'abbé Quinion sur cette paroisse de Saint-Thégonnec. Il est vraiment rare de trouver réunis en un espace si restreint, tant de monuments artistiques.

Sainte-Brigitte

Ancienne chapelle existant encore en 1809, mais reconstruite dans le courant du XIX^{e} siècle et ne présentant aucun caractère.

A Penar-run

Autre chapelle à 1/4 de lieue du bourg en 1809 servant de lieu de décharge.

A Coaz vont

Chapelle à une lieue $\frac{1}{2}$ du bourg, non rendue au culte en 1804, appartenant au seigneur de Kerlan. N'existe plus probablement.

Cloître Saint-Thégonnec

Ou cloître Plourin, ayant appartenu à l'ancien dio-

cèse de Tréguier, sous le vocable de N.-D. Une grande partie de son territoire appartenait aux religieux du Relecq, d'où sans doute, son nom de cloître ou *cloestre*.

Saint-Barnabé

Petite chapelle sans style, sans clocher qui a dû en remplacer une plus ancienne. Au-dessus de la porte se voit un écusson timbré d'une mître et d'une crosse avec la date de 1614. Statue du saint Patron et de la Sainte Vierge assise, tenant sur les genoux l'enfant Jésus couronné et bénissant.

Loc Eguiner

Ancienne trêve de Plounéour-Menez érigée en paroisse en 1830 sous le vocable de saint Guiner ou Guiner, évêque martyr. Une partie de ses reliques se trouvent à Pluvigner (Dioc. de Van.).

L'Eglise est formée de deux nefs parallèles séparées par une rangée de colonnes cylindriques. Statues : N.-D. de Bon Secours, saint Eguiner, saint Jean-Baptiste, une vierge assise ressemblant à celle de N.-D. du Mur, mais non ouvrante, sur l'autel sont sculptées les scènes de l'Annonciation, la Visitation, la Nativité et la Présentation au Temple.

Pleyber-Christ

L'église est dédiée à saint Pierre et à l'Exaltation de la Croix ; elle date du XVI^{e} siècle, à l'entrée du cimetière sont deux édicules du XVII^{e} siècle ayant servi d'ossuaire ; l'un a été transformé en oratoire, l'autre doit disparaître pour la rectification de la route.

L'église possède une croix de procession en argent, qui est une des plus belles du diocèse.

Saint-Eloi

Les archives départementales (E. 48) possèdent l'acte de fondation de cette chapelle.

« Pour parvenir à l'effet de ce que les habitants de la frérie de Coatilezec, l'une des quatre cordelées de la paroisse, sont de longue main en affection de faire construire une chapelle, à cause de la distance qui est entre leur territoire et le Bourg; demandant congé à ce, de Jean Le Borgne saint de Lesquiffiou qui cède à ce, emplacement au terroire de Talencoët, laquelle sera particulièrement en l'honneur de M. saint Eloy et de N.-D. de Bellevue, à condition que le dit Sgr aura ses armoiries ès vitres de la chapelle ».

Ces armoiries n'existent plus actuellement mais M. Toscer nous signale sur la niche renfermant la statue de saint Eloy, les armes de Lesquiffiou : *d'argent à 3 sousches de sable* avec celles de Kersauzon : *de gueules au fermoit d'argent.*

Chapelle Christ

A une petite distance du bourg est cette chapelle, reconstruite en 1745 à l'occasion de l'apparition d'une lumière au-dessus de la fontaine voisine et dont plusieurs personnes constatèrent la lueur en 1735.

Cette chapelle en 1805 appartenait à un sieur Le Maistre qui en demandait à l'Evêché, l'ouverture au culte : » Je n'entrerai pas, écrivait-il, dans le détail des miracles très authentiques, que Dieu a voulu opérer et opère journellement, en faveur de ceux qui par pure dévotion, y vont en pèlerinage. Cette chapelle pourrait servir de station à la Fête-Dieu et aux Rogations. On en fête la dédicace le 3e dimanche de septembre. »

Quelques années plus tard, ce ne fut pas le sieur

Le Maître, mais un de ses créanciers le sieur Boulard, qui en fit don à la fabrique de Pleyber-Christ, donation approuvée par décret du 12 avril 1811.

Saint-Donat

M. Le Guennec dans un joli dessin à la plume nous a conservé l'aspect des ruines de cette chapelle, dont aujourd'hui il ne reste plus traces. Le Calvaire voisin a été transporté dans un autre lieu de la même paroisse. On y voyait une statue de saint Donat, évêque martyr et le groupe de saint Hervé avec son guide.

Saint-Maudetz

Chapelle en ruine dont les sieurs de Lesquiffiou étaient reconnus comme fondateurs dès le XV^e^ siècle, au XVII^e^ elle était le siège de la confrérie dite de l'esclavage de la Vierge mère de Dieu « *Sub titulo servitutis deiparæ Virginis* » que par bref du 30 août 1659 le pape Alexandre VII enrichit de nombreuses indulgences. (V. M. Guennec).

Outre ces chapelles, M. l'abbé Calvez, vicaire de Pleyber-Christ, qui nous a donné une monographie de cette paroisse, en cite plusieurs autres.

Saint-Soulven

Au manoir du Trenscoat, on y voyait les statues de saint Yves, N.-D. de Pitié et de Marie Magdeleine.

Chapelle

Au manoir de Coat-gonval.

Sainte-Barbe

Au manoir de Roch-lerrou, en ruine.

Saint-Vennec

Chapelle en ruine au manoir de Lonhennec.

Sainte-Apolline

Chapelle en ruine a Kerosait.

Plounéour-Ménez

Eglise paroissiale dédiée primitivement à Saint Enéour, maintenant à saint Yves, reconstruite de 1650 à 1665.

En 1650 il est spécifié que « pour reconstruire l'église, on commencera la démolition par la chapelle St-Yves en laquelle M. de Coetlosquet a ses armes » mais il est reconnu que c'est M. l'abbé du Relecq qui en est le sieur fondateur. C'est probablement lors de cette reconstruction que saint Yves a remplacé saint Eneour, comme titulaire de l'église.

N.-D. du Relecq

Monastère fondé au XII^e^ siècle pour les religieux de Citeaux. Voir la description de ce beau monument dans *le livre d'or* de M. le chanoine Abgrall ; il y relève une inscription latine de 1691 qui note que la toiture menaçant ruine a été restaurée et ornée aux frais du monastère par les soins de *l'archimandrite* Jean-Baptiste. Archimandrite est le sinonyme un peu prétentieux du mot prieur, mais non celui de l'abbé qui à cette époque était François de Pas Feuquière, tandis que le prieur était bien Jean-Baptiste Moreau.

Le pardon de N.-D. du Relecq a lieu le 15 août.

Saint-Divy

Petite chapelle dite aussi de N.-D. de Lorette. En 1804 il était question d'y transférer le service paroissial vu le délabrement de la mère église.

Saint-Nicodème

Chapelle du château de Coetlosquet, dite de Saint-Nicodème en 1703 (G. 196) de Saint-Jean en 1869, de Sainte-Philomène en 1895.

Saint-Clou

Chapelle du saint Clou, signalée en 1895.

Locmaria

Chapelle mentionnée par les Continuateurs d'Ogée — c'est probablement la chapelle de N.-D. du Relecq, qu'ils entendent désigner.

Doyenne de SIZUN

Sizun

Eglise du XVII[e] siècle remplaçant une plus ancienne, par acte de 1493 (C. 298). Prigent de Kerliviry, vicaire général de Léon, ratifie une concession de tombe élevée dans une voûte proche le maître autel, côté de l'Evangile, accordée par voix publique des paroissiens à Jean Le Sénéchal, seigneur de Lestremel.

Dans un procès-verbal de visite épiscopale du 19 juin 1773, il est ordonné de détruire deux petits autels adossés à des piliers, il est également prescrit d'enlever 3 statues qui se trouvent dans l'un des bas côtés près l'autel de la Sainte-Trinité, à savoir : « Une image de la Trinité, une de saint Michel, et un *Ecce homo* lesquelles sont antiques et même indécentes. »

Dans cette église se trouvent aussi les autels de sainte Anne et de saint Yves.

Sizun possède un joli buste en argent, représentant saint Suliau, patron de l'église, et conservant une par-

tie de ses reliques. On lit cette inscription : POVR. SERVIR. A. MONSIEVR. S. CILIAV. PAROISSE. DE. SIZUN. FAICT. LAN. 1625.

Dans le cimetière on voit un très bel ossuaire de la Renaissance (1588), portant sur le fronton les armes des Rohans, et un arc de triomphe de la même époque classé parmi les monuments historiques.

Saint-Iltud

Chapelle à Locildud à une lieue du bourg où dès 1804, une messe matinale se disait dimanches et fêtes ; on y remarque un groupe représentant sainte Geneviève agenouillée tenant en main un cierge qu'un diable s'efforce d'éteindre, tandis qu'un ange est prêt à le rallumer.

Saint-Maudetz

La chapelle était entièrement détruite en 1804 et les matériaux étaient destinés à la restauration de l'église paroissiale.

Commana

L'Eglise est dédiée à S[t] Derien, mais sainte Anne y est aussi honorée, plutôt par suite du développement du culte de cette sainte au commencement du XVII[e] siècle qu'à raison de la similitude du nom d'*Anna* avec celui de la paroisse.

La tour porte cette inscription : ANNO. DNI. 1592. DIE. XXVIII. JVNII. FVNDATA. FVIT. HEC. TVRRIS. Le reste de l'église appartient plutôt au siècle suivant. Elle possède trois beaux retables et autels du XVII[e] siècle dont le plus remarquable est l'autel dédié à sainte Anne, fait en 1662 et peint en 1691 par Pierre, s[r] de Mesmeur, M[e] peintre doreur, résidant à Berrien. Les deux autres autels sont sous le vocable du Rosaire et des cinq plaies.

Le baptistaire, commencé en 1656, fut terminé en 1682, par Douaré Alliot, maître sculpteur de Recouvrance, qui en fit le dôme ajouré.

En 1645, une dame de Poulpry prétendant avoir droit à des prééminences dans la chapelle des seigneurs de Coët-losquet, les paroissiens conviennent qu'elle a bien droit d'enfeu et d'armoireries, mais que la vitre de la chapelle appartient aux dits paroissiens. « Car d'ancienneté, les contremarques des dits paroissiens étaient dans la vitre au-dessus de l'autel de Saint-Sauveur, y ayant des faulx, des coques, charettes et autres instruments de labourage ».

Saint-Roch

Ancienne chapelle du bois de la Roche ; elle est en ruine, mais on continue de fréquenter la fontaine et à y plonger les enfants malades pour obtenir leur guérison.

Saint-Jean-du-Morguer

Appartenait autrefois aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean et dépendait de la commanderie de la Feuillée, non loin est une belle *allée couverte*.

Keroual

Une ancienne chapelle a existé en ce lieu ; il n'en reste plus de vestige.

Fontaine Saint-Derrien

Proche l'église paroissiale.

Locmelard

Ancienne trève de Sizun sous le vocable de Saint Melaire. On y voit un bas-relief grossièrement sculpté représentant les scènes de son martyre.

Le clocher porte la date de 1577, l'église est du milieu du XVII^e^.

Sur le maître autel, belle statue de Notre-Dame portant l'enfant Jésus, dite de N.-D. de Grâce.

L'autel latéral du côté de l'Evangile, est celui du Rosaire sur lequel est un tableau peint représentant l'Assomption N.-D. au coin de l'autel, *Mater dolorosa*. Belle croix dans le cimetière.

Avant la révolution il y avait dans cette trève les confréries du Rosaire, du Saint-Sacrement et de la Rédemption des captifs. (Evech.)

Saint-Gouesnou

Chapelle du cimetière, aménagée dans un ancien ossuaire bien probablement. Le pignon est est surmonté d'une statue en pierre de N.D.

Lestremelar

Chapelle du château de ce nom, où se desservait avant 89 la chapellenie dite de Saint-Mélar. Cette chapelle est aujourd'hui en Saint-Cadou.

Saint-Cadou

Chapelle de Sizun érigée en succursale en 1748 (G. 299) par Yves de Kermenguy, chanoine official de Léon.

L'acte d'érection donne la description de cette chapelle érigée en 1650 : « Il y a trois autels : sur le maître-autel on voit les statues de saint Cadou, saint Joachim, saint Joseph et de la Sainte Vierge, sainte Anne et sainte Marguerite ».

M. de Crésolles, recteur de Sizun, en donnant son consentement à l'érection en succursale, spécifiait que

pour reconnaître sa qualité de Recteur *primitif*, les paroissiens de Saint-Cadou devraient venir faire leurs Pâques à Sizun.

La chapelle commencée en 1650 sur le lieu de Kergudon, ne fut terminée qu'en 1663. Sous la base du clocher, on voit un écusson carré portant les neuf mades des Rohan.

En 1892, le Recteur, outre les statues citées ci-dessus signalait celles de saint Corentin, saint Maudetz, sainte Thérèse et saint Sébastien.

Le pardon se célèbre le 4e dimanche de septembre ; il y vient des pèlerins d'assez loin; ils invoquent le saint pour guérir des clous ou tumeurs, et à cette intention ils donnent en offrande une poignée de gros clous qui servent à attacher les ardoises.

A 300 mètres de l'église est une fontaine où l'on plonge les jambes des enfants qui sont en retard pour marcher.

Saint-Sauveur

Ancienne trève de Sizun, érigée en paroisse depuis le Concordat. L'église est du XVIIIe siècle. On y voit les statues du Sauveur, de N.-D., de sainte Anne, de saint Joseph et Joachim.

Saint-Yves

De Pénanguer, chapelle signalée en 1804 comme non nécessaire au culte, mais serait utile pour la restauration de Saint-Sauveur.

Doyenué de TAULÉ

Taulé

Très vaste paroisse comprenant les trèves de Carantec et de Henvic.

L'église nouvellement construite a remplacé un édifice du XVII^e^ et XVIII^e^ siècle dont la tour a été conservée ainsi que les anciens fonts baptismaux qui portent cette inscription : PRISEVR. ME. FIT FAIRE. LAN. 1657.

L'église de Taulé possède une curieuse bannière en forme d'oriflamme portant les armes de France et de Pologne. Nous faisant l'écho d'une tradition, nous avons écrit dans notre notice sur Carantec que la Reine Marie Leczinska avait donné cette bannière en *ex-voto* à N.-D. de Callot. Or M. de la Rogerie (Bulletin Archéo. 1910, p. 139) nous communique une note inscrite au registre des délibérations de la paroisse de Taulé, de laquelle il résulte que le 13 avril 1749 cet étendart était offert à la paroisse de Taulé « par Haut et puissant messire Thomas Charles de Morant, comte de Penzé, mestre de camp des dragons de la Reine. »

N.-D. de Penzé

Tres ancienne chapelle, « existant depuis les siècles les plus reculés » dit une supplique de 1740, formait un bénéfice considérable connu sous le titre de *Gouvernement*. Sa valeur était de 1.000 l. de revenu lorsqu'il fut annexé à la fabrique de Taulé, par ordonnance du 26 mai 1741. Elle tombait alors en ruine et voici le procès-verbal qui fut dressé en cette occasion.

« Le frontispice a de face sur le chemin 22 pieds, le clocher au-dessus, ayant du pied de l'épaulement 12 p. et de largeur 6 p.

« Le portail a 7 p. de long sur 15 de large avec trois marches en entrant.

« Longueur de la chapelle depuis les deux portes jusqu'au fond du maître-autel 91 p., la largeur dans le sanctuaire est de 13 p., la nef a 16 p. de large sur 48 de longueur, au pignon du maître-autel est une arcade de pierre surmontée d'une rosace de pierre de taille en partie vitrée, de 8 p. de largeur sur 7 p. de hauteur.

« La longère du midi surplombe sur 43 p. dans laquelle il y a deux vitres en taille, dont le vitrage est mauvais. Un reliquaire est adossé à la dite longère et donne sur le cimetière, il est en pierre de taille et a 17 p. de long sur 8 p. de profondeur.

« Avons remarqué qu'il y avait anciennes trois chapelles du côté nord séparant la cour du sieur de la chapelle, mais il n'en reste plus que des vestiges de mur.

« Les réparations monteraient à 3,124 h. 15 s. 2 d. »

En 1520 le 11 octobre le Sr de Keramprovost céda ses droi6ts de tombe et prééminence en cette chapelle au Sr de Kerguz.

« Sachent tous que en nos courts de Lesneven, l'official de Léon, Pensez et en checune d'elles furent en droit présent et personnellement établis, noble écuyer Maistre Even de Launay, prêtre seigneur de Keramprovost, gouverneur de la chapelle de N.-D. de Pensez d'une part, et noble écuyer maistre Jean Kermélec, seigneur de Kerguz d'autre part, les quientz d'estant soubmis et par cette se soubmettent o tous leurs biens présents et advenir...

« Et ove le dit Me Even de Launay affirmant avoir et lui appartenir, *juve domini vet quasi* un avets et route au chœur de la d. chapelle de N.-D. et l'antier estant an de avets construit et édifié en l'honneur de M. Saint Laurent, Armoyé de ses armes, avec quatre tombes et

enfeus couvertes de pierre tombales situées : trois d'icelles vers l'arche aboutissant au marchepied du dit aultier, et quart au neff d'icelle chapelle, et en être en possession *vel quasi* et y avoir droit et prééminences de jouir des dits aultiers et archs armoriés de ses armes, et d'ensevelir les dites tombes et de prohiber toutes autres de non ensevelir, ne inhumer en icelles tombes; comme sont les dits arch, aultier et tombes entre l'arch et voulte de la chapelle, du sieur de Lezireur du bout suzain et l'arch, voulte et aultier de M. Saint Eutrope de l'autre bout.

« Les quels confessent avoir donné et cédé par titre de pur et simple don irrévocable par testament au d. sieur de Kerguz acceptant, à en jouir luy et hoirs, les dits arch, aultier, enfeux et tombes et prééminences prédescribés, en general, tout et tel droit qui appartient au dit sieur de Keramprovost, de sorte qu'il puisse oter les écussons et armes du dit Launay et prédécesseurs et y mettre les siennes propres, et que le dit sieur de Keramprovost ne puisse choisir la sépulture en l'une des d. tombes que du consentement du dit sieur de Kerguz, livrant au sieur de Kerguz et ses hoirs la présentation et droit de patronage en icelle chapellenie.

Fait et gréé au bourg de Pensez, près la maison où à présent demeure Guillaume Le Roux, le 11 octobre 1520.

Saint-Herbault

Donné à la paroisse pour servir de chapelle de cimetière pour les pestiférés, par acte prônal du 16 septembre 1629, par lequel : « H^te^ et P^te^ dame Guillemette de Quélen, dame douairière de Kergroazen, propriétaire de Guernisac, Kerouchan, Keromnes, etc., donne aux paroissiens, l'une des chapelles de sa maison et

seigneurie de Guernisac appelée chapelle Saint-Herbault avec la franchise et partie du parc joignant, pour servir de cimetière à enterrer les corps morts de la peste en la paroisse de Taulé seulement, sans comprendre les trèves de Carantec et Henvic, réservant ses prééminences privatives à tous autres ; à la charge pour les dits paroissiens d'aller processionnellement de l'église paroissiale à la dite chapelle de Saint-Herbault, à chacun premier dimanche du mois, et d'y faire chanter une messe et service de la Trinité qui se disait ordinairement en l'église de la paroisse, et à charge de pourvoir à son entretien. »

Guic-Taulé

Chapelle n'existant plus depuis le XVIII^e^ siècle et qui sans doute avait été primitivement l'église paroissiale.

Sainte-Anne

Chapelle ancienne dernièrement restaurée appartenant à la famille de la Rivière.

Chateaumen

Chapelle du château où se desservait en 1870 une chapellerie d'un revenu de 75 h.

Brenigant

Chapelle du château de ce nom dédiée à sainte Marie-Madeleine et à saint Mandetz — le 14 juin 1689, dame Guillemette de Poulpry, douairière de Kersauzon, y fondait une messe basse tous les dimanches et fêtes ardées.

Carantec

Ancienne trève de Taulé, dédiée à SaintCaradec, disciple de saint Tenenan. L'église a été rebâtie en 1875, et possède une belle croix de procession en argent portant la date de 1652.

N.-D.. de Callot

Construite sur un îlot voisin de la côte, en mémoire d'une victoire contre les pirates danois commandés par Corsolde, au VI^e^ siècle. Le clocher actuel porte la date de 1672.

Saint-Guénolé

Où se desservait au XVII^e^ siècle la chapellerie de Kergadelen.

Sainte-Anne

Ou francik, bâtie en 1789. Le pardon du 26 juillet est très fréquenté.

N.-D. des Sept-Douleurs

Ou de saint Sébastien, au château de Keromnes. Elle est du XVII^e^.

Guiclan

L'église est sous le patronage de saint Pierre. Le portail porte les dates de 1615 et 1668, elle possédait un autel de saint Yves en 1659, autel du Rosaire avec colonnes sculptées, et groupe remarquable du martyre de saint Sébastien.

Saint-Jacques

Dépendante des seigneurs de Lézérazien, puis des Kerouarts, elle possède une belle statue de N.-D. en Kersanton.

Saint-Louis

Chapelle du château de Lézerasien occupé présentement par le séminaire d'Haïti.

Saint-Vizias

Ou Vizien, Bizien diminutif de Bastien, saint Sébastien, c'est sans doute de cette chapelle que provient le groupe que l'on voit à l'église paroissiale. Cependant quelques-uns pensent que le saint Patron pouvait être saint Vizio ou Yviziau.

Saint-Gouesnon

Auprès du manoir de Cosquérou.

Notre-Dame

Au château de Kergoat.

Saint-Gilles

Au château de Kersaingitly.

Saint-Andut au Iltud

Dans laquelle était aussi honoré S[t] Maudez ces quatre dernières chapelles n'existent plus.

Henvic

Ancienne trève de Taulé, sous le patronage de saint Maudetz. L'église a été reconstruite et consacrée le 23 novembre 1902, mais on a conservé le porche et la tour qui datent du commencement du XVII[e] siècle. Dans l'ancienne église on conservait deux vieilles statues de saint Maudez et de la sœur Sainte Juvette avec dix jolis paneaux sculptés, retraçant les principaux faits de la vie de ces deux saints. Statues de Notre-Dame et de Sainte Marguerite.

Saint-Jean-Baptiste

Chapelle du château de Lezireur, en ruine.

Saint-Gildas

Chapelle également en ruine.

Sainte-Marguerite

Au passage de la Corde, elle a été reconstruite en 1878.

Locquénolé

Paroisse dépendante autrefois du diocèse de Dol, sous le vocable de saint Guénolé. M. Abgrall voit dans l'église certains caractères de l'architecture des IX^e^ et X^e^ siècles. Statues anciennes : *Ecce homo*. — Saint Guénolé, sainte Anne — et « une vierge mère portant sur le bras gauche un goëland dévorant un poisson. » Toscer.

L'église possède aussi un buste et un bras en argent contenant des reliques de saint Guenolé.

Archiprêtré de Saint-Pol-de-Léon

Doyenné de SAINT-POL-DE-LÉON

Saint-Pol de Léon

Voir sur la cathédrale les notices de M. de Courcy-Abgrall (livre d'or), Lécuveux et *Le Minihy Léon.*

Nous donnerons simplement ici la nomenclature des saints honorés plus spécialement à la cathédrale :

Crucifix devant le trésor ou de la ville.
Crucifix des champs.
N.-D. de Caël.
(N.-D. du Rosaire).
Tous les saints, Roscoff.
Saint-Jean l'Evangéliste, Trégondern.
Saint-Jean Baptiste, de la ville.
Saint Pierre, Santec.
Saint Sacrement.
Saint Joseph.
Saints Anges.
La Trinité.
Saint-Pol Aurélien.
Saint Maudetz.
L'Annonciation.
Saint Mathieu.
Ste Madeleine Pazzi.
Ste Marie-Madeleine.
Saint Patern.
Sainte Agnès.
Saint Sébastien.
N.-D. du Folgoat.
N.-D. du Bon-Secours.
L'Assomption.
N.-D. de Kerelon.
N.-D. de Pitié, du Crucifix.
Saint Marc.
Saint Jacques.
Saint Claude.

Saint Yves.
Saint Herbot.
Saint Alor.
Saint Fiacre.
Saint Michel.
Saint Coulm.
Ste Ursule et 11 mille V.
Saint Goulven.
Saint Martin.
Saint Julien.
Saint Jérôme.
Ste Aude.
Saint Tanguy.
Saint Laurent.
Saint Ändré.
Ste Marguerite V. M.

Saint nom de Jésus.
Sainte Barbe.
Sainte Anne.

Douze Apôtres.
Saint Barthélemy.
Saint Barnabé.
Saint Simon et Jude.
Sainte Cécile.

N.-D. de bon voyage..

1° Notre-Dame du Creisquer

Voici comment Albert le Grand raconte l'origine de cette chapelle :

« Saint Guévroc allant par la ville d'Occismor, un jour de feste de N.-D., il vit une jeune lingère qui travaillait à sa porte : le Saint la reprit de ce qu'elle ne chomait pas la feste, mais elle ne tint compte de la reprimande, et luy répondit qu'elle ne scavait autre mestier pour gagner sa vie; qu'il fallait aussi bien vivre les jours de festes que les jours ouvriers. A peine eust-elle achevé la parole qu'elle fut subitement saisie d'une paralysie en ses membres, si grande, qu'elle ne pouvait remuer ny pieds ny mains. Alors reconnaissant sa faute, elle jeusna huit jours entiers, employant tout ce temps en ferventes prières, au bout duquel temps

elle se fit porter au même lieu où elle avait commis la faute, manda saint Guevroc, reconnut son offense et en demanda pardon à Dieu et au saint, lequel faisant le signe de la croix sur elle, luy rendit la santé, et en mémoire de ce miracle elle donna sa maison à saint Guevroc, qui la convertit en un chapelle, laquelle fut dédiée à N.-D. de Creisker, c'est-à-dire du milieu de la ville, et fut rebastie plus magnifique par le duc Jean le Conquéreur. »

Cette légende était mentionnée, en ces termes, en la VI^e^ leçon de l'office de S. Guevroc, 17 Février, dans le Propre du diocèse de Léon :

« Puellam quamdam in civitate Leonensi quam ipse (S. Guevroc) quod sanctam Beatissimæ Virginis festivitatem servili occupatione violaret, benigne increpaverat, repentino celitus percussam membrorum tremore, ubi ipsa facti pœnitentiam concepit, signo crucis, pristinæ restituit sanitati. Accepti illa benificii non immemor, suam sancto Viro ædem perpetua donatione concessit, quam ipse in capellam, ubi nunc est magnifica Beatæ Mariæ in medio Urbis nuncupata basilica, convertit. »

Comme on a pu le remarquer, le bréviaire traduit le mot *Creisker*, *in medio urbis*, Notre-Dame du milieu de la ville; cependant, cette chapelle n'est pas et n'a jamais été au milieu de la ville de Saint-Pol. Nous pensons donc que l'origine de cette appellation vient de ce que cette chapelle était située dans le quartier de la ville formant une des sept paroisses du Minihy, et connu sous le nom du *Crucifix de la Ville*, *Croasquer* ou *Cresquer*. — Nous trouvons, dans un acte de 1441, mention « d'un courtil en la rue an Fouennec esmettes de Creisker », c'est-à-dire sur le territoire du Crucifix de la Ville. — Le Creisker est

appelé *Christ Caer* dans l'acte de fondation du Séminaire de Léon en 1676 (1).

Nous ne donnerons pas ici la description de ce beau monument d'architecture, que nous possédons tracée de main de maître par M. le chanoine Abgrall, dans son *Livre d'or*. M. de Courcy nous dit que « la hauteur totale du clocher est de 80 mètres, et si quelques autres clochers en France ont une hauteur supérieure, aucun ne l'égale en beauté ».

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les habitants de Saint-Pol sont fiers de leur clocher à jour; en 1698, l'un d'eux disait (2) : Notre-Dame du Creisquer « est la plus belle église des sept paroisses du Minihy, après la Cathédrale, sur laquelle est la plus belle tour, clocher et pyramide du Royaume, et dans laquelle il y a une aussi belle sonnerie que dans la Cathédrale ».

On peut se demander quelle était la destination de ce superbe édifice. Le Père Cyrille Le Pennec nous dit que de tout temps « il était entre les mains des bourgeois, qui en avaient la conduite ». C'était par conséquent un édifice dépendant de la communauté de ville et servant de lieu de réunion pour les délibérations des trois ordres et le service de certaines confréries de la ville; le Créisquer était donc une chapelle au service de la municipalité, comme étaient Notre-Dame du Guéaudet ou de la Cité, à Quimper, Notre-Dame de l'Assomption, à Quimperlé, et Notre-Dame du Mur, à Morlaix.

A la mairie de Saint-Pol, le plus ancien des registres de délibération qui ait été conservé commence au 1er octobre 1628, par cette formule : « Congrégation

---

(1) G. 14, 2.
(2) Enquête de 1698 touchant l'union des sept paroisses. — Arch. départ.

générale des trois ordres de la ville de saint Paul en l'église de N.-D. de Creisquer en la dite ville, lieu accoustumé à faire les congrégations et assemblées par devant Mr le Sénéchal de la court du dit St Paul... »

Mais peu après, vers 1635, les assemblées ont lieu non plus au Creisquer, mais dans la *maison de ville*; et de fait, le Père Cyrille, qui écrivait vers 1640, nous dit : « L'église du Creisquer ayant esté ostée d'entre les mains des bourgeois pour estre érigée en titre de gouvernement (1), elle est grandement négligée et deschue de son ancien lustre, estant carante de réparation, ce qui a entièrement refroidy la dévotion fervente que tout le peuple de Léon avait pour ce saint lieu. »

Il faut dire que le 23 novembre 1628, la foudre était tombée sur le clocher et avait gravement endommagé le bâtiment. Voici ce que nous lisons à ce propos au registre des délibérations de la communauté de la ville:

« Le 14 Janvier 1629, sur ce qu'il a esté remonstré que par la chute en partie du clocher de l'église de Creisquer, advenu par la foudre au mois de Novembre dernier, la couverture de l'église et par espécial le chœur est tout ruiné, qui empêche que le service divin ne peut y estre celebre comme au temps passé et que le grand tableau qui est sur le principal autel du dit chœur est en danger d'estre brisé et rompu d'autant que partie des pierres esbranlées au dit clocher et les ardoises au dessus du grand autel menacent de tomber et que ainsi la pluie a commencé gaster le dit tableau..., la communauté vote des fonds pour les réparations urgentes. »

---

(1) Il est cependant à noter qu'il y avait toujours eu, au Creisquer, des *gouverneurs* chargés de fonctions analogues à celles des *fabriques* pour les églises paroissiales.

C'est sans doute de cet accident dont parle Ogée en ces termes : « Le tonnerre tomba sur le clocher de N.-D. de Creisquer, abattit la pointe de la flèche, tua une femme qui était dans l'église, fondit la moitié du chanceau qui était en bronze au devant du maître-autel, brisa l'escalier du clocher et dessécha tous les bénitiers. »

Un état des prééminences de l'église du Creisquer en 1726 (1) nous donnera, avec le nom des bienfaiteurs, le vocable des principaux autels. La description commence au bas de l'église, à main droite, côté de l'Epître :

« La première vitre au-dessus de la porte du cimetière, en descendant du jubé, est à M. de Keruzoret.

« La seconde prochaine, à Mme de Coetlosquet, au bas de laquelle il y a un tombeau.

« La troisième, à Mme de Carman, fille de M. de Coetelez, près Guenevez, au bas de laquelle est un tombeau élevé, dans la muraille, où il y a un lion pour armes; il y a aussi un autel Saint-Louis, sans armes.

« La quatrième, à M. de Keraly, dont M. Longpré, marchand à Saint-Paul, a acheté la terre de Keraly. Les armes des Keraly sont en la vitre; il y a trois tombes près l'autel Saint-Yves, qui est sans armes..

« Au-dessous des trois tombes des Keraly, il y en a trois autres ayant appartenu à la maison de Penlu, qui sont à présent à Prigent le Lan et à Mr Kerlobuchet, l'un boulanger, l'autre sergent. .

« A côté de cet autel Saint-Yves est l'autel des SS. Cosme et Damien ou de Saint-Biri, le bénitier voisin porte des armes inconnues.

« La cinquième vitre, aux héritiers de M. de Kersan-

---

(1) G. 307.

ton ; les armes sont à la vitre, au banc et à la tombe.

« La septième, qui est derrière l'autel de la Trinité, appartient aussi à Mr de Keravel ; les armes se voient à l'autel de la Trinité et au milieu du balustre de l'autel de la Trinité ; au dedans du balustre sont trois tombes à M. de Tromelin Kerantraon, au dehors des dits balustres sont cinq tombes à ses armes.

« A côté de l'autel de la Trinité est celui de Saint-Fiacre, sous et auprès du marchepied duquel il y a quelques tombes aux armes des Kermorus, avec banc près la crédence où sont les armes.

« Derrière l'autel de Saint-Biri, en entrant à l'autel de la Sainte-Trinité, est un banc et cinq tombes portant les armes du sr de Brundusval de Saint-Paul.

« Dans le chœur sont deux tombes aux armes de Kerelec et une à Coatalenn. — Au côté de l'Epître, deux tombes à M. Hervé de Kerasmont de Roscerff.

« La huitième vitre, celle du pignon derrière le maître-autel, porte les armes de M. de Kerman et plusieurs autres que l'on ne connaît pas.

« La neuvième, est à M. le marquis de Kerjean.

« La dixième, à M. de Kermavan, au bas de laquelle est un banc et huit tombes au chœur, côté de l'Evangile, près desquelles tombes est celle de messire Baron, prêtre, qui a fait fondation. .

« La onzième, à M. le chantre (du Louet) qui est de la maison de Coetjunval. — Cinq tombes, vis-à-vis le bénitier où sont ses armes. L'autel qui est au-dessus de la vitre est sans armes.

« La douzième, à Mme Lamarre, de Morlaix, avec tombes et armes.

La treizième, sous laquelle est le tombeau relevé dans le mur, et sans armes.

« La quatorzième, celle du pignon du bas de l'église, porte les armes de M. de Kerman.

« Le premier autel que l'on trouve en entrant dans l'église, en venant de la halle, qui est près le second pilier côté de l'Evangile, est dédié à Sainte Marguerite et à saint Sezni ; il est sans armes. — A côté de l'autel, sont deux tombes aux héritiers de Pierre Calvez, bourgeois de Saint-Paul.

« Vis-à-vis cet autel, contre ce pilier du côté de l'Epître, est un autel sous le vocable de Saint-Derbot, Saint-Jean-l'Evangéliste, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Eloy, avec des armes inconnues. Au côté de l'Evangile (de cet autel) est une tombe où se dessert la fondation d'Yvon Caroff.

« Près le pilier, du côté droit du Crucifix, est l'autel de Sainte-Catherine, près duquel sont quatre tombes à Jean Le Duff.

« De l'autre côté du Crucifix, est l'auetl de l'Assomption, appelé l'autel de Notre-Dame de Délivrance, sans armes.

« Tout joignant celui-ci, est l'autel de Sainte-Anne. Du côté de l'Epître est un bénitier aux armes de M. de Penan, et au-dessous du bénitier est un banc à M. du Penanru, et près du banc deux tombes à ses armes ; du côté de l'Epître de l'autel de Sainte-Anne sont deux tombes à Françoise-Gilette de Saint-Paul.

« Sous la voûte de la tour, côté de l'Epitre, banc et quatre tombes à Mme de Coetlosquet, et de l'autre côté, banc aux héritiers de Carman.

« Les tailleurs ont soin de l'autel de la Trinité, les laboureurs s'occupent de l'autel de Saint-Fiacre ».

Outre ces autels, on voyait encore dans la chapelle les autels de Saint-Roch, et celui de Saint-Jacques « ou du Crucifix de la tour, proche la porte qui y monte ».

On conçoit facilement comment ces nombreux autels devaient encombrer l'église et la rendre peu commode pour l'exercice du culte, surtout depuis qu'elle servait d'église au Séminaire; aussi, le 7 août 1728, le sieur Poirel, supérieur, et de Poussignon, procureur du Séminaire, exposent à Monseigneur de Léon que voulant établir en l'église de Creisquer la décence convenable, et constatant « qu'il y a dans l'église des autels si près les uns des autres et dont la plupart sont si négligés des titulaires des chapellenies et des patrons, qu'ils sont pour ainsi dire prêts de tomber en ruine », ils ont fait des démarches et obtenu de plusieurs des patrons l'autorisation de les démolir. .C'est ainsi que, par acte du 24 Décembre 1725, Guillaume Kersimon de Villesinou, propriétaire de Crechgrizien, et en cette qualité présentateur de la chapellenie de Saint-Yves, a consenti à la démolition de l'autel de Saint-Yves; le 28 Mars 1727, Mme Anne de Coetlosquet fait abandon de ses prééminences à l'autel de Saint-Roch; le 27 Mai 1727, le Chapitre de Léon a consenti à la démolition des autels de Saints Cosme et Damien, Saint-Jean et Saint-Derbot; le 14 Janvier 1728, M. le Grand de Tromelin, archidiacre, faisant pour M. de Montigny, propriétaire de Pennanru, a consenti à la démolition de l'autel de Sainte-Anne; le 16 Juillet 1728, Mme de Kersaintgilly de Kerenes a consenti à la démolition de l'autel de Saint-Fiacre, et M. de Poussignon, procureur du Séminaire, titulaire de la chapellenie de Saint-Sezni, consent à la démolition de l'autel de Sante-Marguerite et Saint-Sezni. Les services de ces chapellenies seront desservis au maître-autel ou à l'autel de la Trinité.

La tour du Creisquer ne possède plus de cloches; mais avant la Révolution, elle avait une belle sonnerie composée de quatre cloches, dont nous trouvons la des-

cription suivante dans un procès-verval de 1720 (1).

« La grande cloche a été faite en 1636, on lit autour: *J. M. nommée par N. et V. Messire René du Louet Seigneur de Kerliviau premier dignitaire official et chanoine de Léon et H^te et P^te dame Marguerite Barbier dame de Kerlean, Lannuzouarn et Penmarch N. André de Lanvillieau gouvern^r de Cresker, Claude Bernard prêtre sacriste.* Laquelle cloche est hors de service pour *être entamée et cassée.* »

Les notaires rédacteurs du procès-verbal déclarent ensuite que « la seconde cloche est bonne pour le service, que la troisième est hors de service, sur laquelle il y a un écriteau en lettres grecques. La quatrièms, hors de service également, où il y a un écriteau en lettres gothiques », que sans doute les notaires n'ont pu déchiffrer, car ils ne nous en donnent pas le texte, ce qui nous permet de supposer qu'ils ont pris pour du grec l'inscription de la troisième cloche, écrite en latin avec des caractères gothiques effacés ou d'une forme plus archaïque.

Le titre le plus ancien que nous puissions citer touchant lachapelle du Creisquer, est la fondation, en 1393, de la chapellenie de la Trinité par vénérable Messire Yves de Ploelan (2).

En 1916, Missire Guiscanou, s^r de Kerincuff, gouverneur de Creisquer, fondait « le pseaume *De profundis en* musique ou en plein-chant devant le maître-autel du Creisker, à l'issue de l'hymne et complainte de Notre-Dame appelée le *Stabat Mater*, durant le Carême, que les maîtres, suppots et musiciens (de la Cathédrale) ont par dévotion coutume de venir chanter en la dite église à l'issue des complies, et après ce, fera le gou-

(1) G. 307.
(2) G. 342.

verneur sonner une des cloches de la grande tour de la dite chapelle pour la salutation angélique à la mode accoutumée ».

Le 15 Août, c'était tout le Chapitre avec les « suppots » de la Cathédrale qui venaient processionnellement au Creisquer, à l'heure des vêpres, après lesquelles le gouverneur devait leur fournir en collation « deux pots de vin, deux sols de pain et deux plats de fruits, soit une dépense de 4 livres ».

La chapelle du Creisquer servit de chapelle au Grand-Séminaire de Léon jusqu'à la Révolution. Une passerelle conduisait du Séminaire au Creisquer par-dessus la rue Cadiou ; mais en 1773, cette passerelle fut détruite et remplacée par un chemin voûté qui passait sous le pavé de la rue (1). Le Creisquer sert depuis au collège communal, et a été restauré à diverses reprises. Le 15 Juin 1807, par décret daté du camp de Friedland, les matériaux de l'église des Minimes étaient accordes pour la restauration du clocher « à raison de l'importance de la conservation de cette tour pour la marine, car placée en vue de l'entrée de la Manche, elle est un point remarquable de reconnaissance pour les vaisseaux, et son écroulement serait considéré comme un événement funeste à la navigation dans ces parages»(2).

Dans ces derniers temps, d'heureux travaux de restauration et d'embellissement permettent d'admirer dans toute sa perfection ce chef-d'œuvre d'architecture.

2° Saint-Pierre

Cette chapelle n'était pas le siège de la paroisse du Minihy dite de Saint-Pierre, mais un bénéfice sans

---

(1) Ogée.
(2) Lettre du Directeur des Domaines.

charge d'âmes, appelé Gouvernement de Saint-Pierre, et qui était souvent donné à des étrangers.

On lit dans l'histoire manuscrite de M. le président de Robien, nous dit M. de Kerdanet (1) « que les pierres de taille de la tour de la chapelle de Saint-Pierre, à Saint-Pol, étaient couvertes de caractères armoricains ou celtiques et que le dérangement des lettres prouvait que les pierres provenaient d'un ancien édifice construit par les celtes » ; quoi qu'il en soit de cette assertion, il est certain que la chapelle Saint-Pierre était ancienne, et son ancien clocher, que l'on voit figurer sur le tableau du Rosaire, à la Cathédrale, porte les caractères du XV^e^ siècle.

Voici la description de cette église d'après l'enquête de 1698 (1) ;

« L'église cituée au quartier de Trégondern est grande, ayant deux croisées (bras de croix), un maître-autel et vingt autres autels tant dans les dites croisées que le long de la nef. L'église est pavée de pierres tombales. Joignant l'église, il y a un grand cimetière muré contenant de circuit au dedans plus de 600 pas et autour du cimetière il y a treize reliquaires de pierre de taille; le dit cimetière est presque entouré de pierres tombales; il y en a même quantité d'autres hors le même circuit; il y a quantité de petits bénitiers proches les dites pierres tombales ; il y a aussi quatre chapelles autour du cimetière, dont l'une est en ruine; il n'y a pas d'autre cimetière dans tout le Minihy, excepté à Rosco et Santec ».

A cette époque, le sieur Pichard, clerc tonsuré, « fils du sieur de Quermerio Pichart, maire et sénéchal de

---

(1) Albert le Grand, p. 210
(2) R. G. 270.

S[t] Paul, était titulaire de l'église cimetière et gouvernement de S[t] Pierre ».

« Toutes les vitres de la dite église sont délabrées; dans la croisade au Midi il y a une grande rose de pierre de taille sans vitrage. Le bas de l'église sert de magazin pour y serrer les affus de canon. Dans le cimetière se fait l'exercice des armes publiquement tant des troupes qui viennent au quartier de S[t] Paul que de la milice du dit S[t] Paul. »

3° *Notre-Dame de Confort*

« Dans le cimetière de l'église de Saint-Pierre (1), il se voit un oratoire à part joignant l'églse, garny d'un autel fort dévot et dessus il y a une belle image, fort ancienne de N.-D. de Consolation, à laquelle autrefois on avait une grande dévotion, et l'on y celebrait pour l'ordinaire grand nombre de messes pour le soulagement des âmes du purgatoire. »

C'est sans doute de cette chapelle qu'il est question dans le *Bulletin archéologique* (2).

« Il y avait dès 1524, une chapellenie dite de N.-D. de Confort, *inter duo ossaria pro leprosis*, desservie dans une chapelle située dans le cimetière Saint-Pierre, chargée d'une messe par semaine lorsqu'il y avait des ladres dans le Minihy de Léon. »

4° *Sainte-Catherine*

Chapelle située au cimetière de Saint-Pierre, siège d'une chapellenie dont était titulaire, en 1641, Jean de Silguy. Elle avait été fondée par les sieurs de Kermorus de Penfentenyo, qui étaient les présentateurs; mais la

---

(1) P. Cyrille, p. 498.
(2) 1877, p. 132.

chapelle étant en ruine dès 1698, la desserte de cette chapellenie fut transférée au Creisquer (1).

5° *Saint-Nicolas*

Chapelle voisine de l'église de Saint-Pierre, où se tenait la Congrégation des hommes depuis 1754.

Il y avait, de plus, au cimetière de Saitn-Pierre, deux autres chapelles, mais, dit l'enquête de 1698, elles avaient plutôt la forme d'oratoires, « n'étant fermées du côté du Couchant que par de simples balustrades en bois ».

6° *Les Carmes* (2)

Ce couvent fut fondé par Jean V (Jean IV), et Marie d'Angleterre, sa femme, en 1348, « encore à présent, on voit en la grande vitre de leur église les représentations des dits ducs et duchesse, neanmoins les seigneurs de Kermavan, grande et ancienne maison du dit Evêché (on prononce à présent Kerman ou Carman), s'en disent fondateurs, et véritablement s'ils ne le sont, ils ont été si insignes bienfaiteurs, qu'ils en ont toutes les marques : armes en la grande vitre, tombeau élevé au milieu du chœur, ceinture ou liziere d'armes dedans et dehors. Le chœur de leur église fut fait et fermé de chaises et de menuiserie du temps de Guy le Barbu, évêque (1485-1410), car sur la porte d'iceluy se voient quatre écussons, scavoir : d'un côté celui du dit évêque, et auprès celui du seigneur de Penhoet, et de l'autre ceux du seigneur de Kermavan et du seigneur de Boiséon ».

« Hervé de Kersulguen, seigneur de Kergoff (3) pour

---

(1) G. 123.
(2) Bibl. nat., m. 55, fr. 11,551.
(3) G. 77.

le manoir de Kergo a aux Carmes, un escabeau dans le chœur, attaché à la clôture jouxte le premier pilier du côté de l'Evangile, — *item* dans le cloître du dit couvent, au coin suzain devers midy, en la chapelle nommée Christ il a quatre tombes et escabeau avec ses armoiries. »

Cette chapelle, reconstruite en 1618, restaurée en 1778, fut démolie vers 1830 (1).

7° *Les Minimes*

Fondés par Prigent Le Ny, chanoine trésorier, recteur de Plougoulm, et par les habitants de Saint-Pol, qui, dès 1620, donnèrent 6,000 l. pour construire la communauté et la chapelle qui fut dédiée à S. François de Paule et à Sainte Geneviève (2).

En 1769, cette communauté ne comptant plus que trois religieux, elle fut dissoute par autorité royale, et les religieux transférés à Saint-Fiacre, en Plourin-Morlaix. Il fut alors question d'établir dans la communauté des Minimes une maison pour recueillir les prêtres âgés et infirmes; mais nous n'avons pu constater si ce projet avait été mis à exécution. Cette chapelle possédait une belle descente de croix d'après Rubens, qui se voit actuellement au Musée départemental.

8° *La Magdeleine*

Chapelle fort ancienne, près le cimetière de Saint-Pierre; il en est queston en 1477, lors de l'entrée solennelle de Mgr Michel de Guibé, évêque de Léon. N'existe plus.

---

(1) H. 165.
(2) Archives de l'Evêché.

9° *Mouster Paul*

Eexistait au XVI^e^ siècle, entre Saint-Pol et Roscoff. Il n'en reste plus trace.

10° *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ou de Pratcuiq*

« Proche la ville du costé de l'Occident (1), la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, où se tient le collège pour l'instruction de la jeunesse; elle estait autre fois fort dévotement fréquentée lorsque le commerce d'Espagne florissait aux bourgs de Penpoul, Rosgoff et Pouldu, et encore maintenant, les habitants de la ville ne la peuvent oublier ni perdre de vue lorsqu'ils se trouvent pressés de quelque calamité publique. »

M. de Kerdanet ajoute en note : « On n'en voit plus que les ruines, près du manoir de Penanrue. »

La première nomination du scholastique ou prêtre chargé de l'école date de l'année 1580 (2), « il tint l'école en une chapelle dite de Notre-Dame de Pratcuiq ou Bonne-Nouvelle qui se trouve à quelques 200 pas loin des dernières maisons de la ville, du côté du Couchant, et qui est à présent interdite et abandonnée » (3).

Le 4 Septembre 1640, cette chapelle fut revendiquée par des particuliers qui n'entendaient pas qu'elle servît désormais- de classe. « L'école continua cependant de s'y faire jusqu'au 6 Mai 1681, jour auquel les habitants de Saint-Pol, avertis par le Sgr Evêque, qu'il était dans le dessein d'empêcher qu'il ne se tînt plus d'école dans la dite chapelle, pour éviter plusieurs inconvénients, firent la censive d'une maison à four dépendante du Séminaire, alors régi par des prêtres du diocèse. » Ce fut l'origine du collège actuel.

Le 8 Septembre 1739, Mgr Jean-Louis de la Bour-

---

(1) Père Cyrille, p. 498.
(2) Archives de l'Evêché.
(3) L'auteur écrit en 1763.

donnaye érigea une congrégation de la Sainte-Vierge pour les hommes, et leur donna la chapelle de Pratcuiq pour lieu de réunion. En 1754, le siège de la congrégation fut transféré à la chapelle de Saint-Nicolas, joignant Saint-Pierre.

Cette congrégation d'hommes, supprimée le 23 Juin 1791, fut rétablie le 15 Janvier 1815.

11° *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*

Autre chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (1), « entre la ville de Saint-Paul et le bourg de Roscoff, non loin d'une chapelle qu'on nomme Mouster-Paul, sur le bord du grand chemin. Elle est assez fréquentée de tous les passants. Elle est située au village de Lagat-Bran ».

12° *Notre-Dame de Lorette*

DANS LE CIMETIÈRE DU COUVENT DES CARMES (1607)

« Ce sacré lieu (2) est fort visité de tous les passants. MM. de la Cathédrale de Léon, touttes les fois qu'ils viennent en procession à ce monastère, sortant de l'église, s'arrestent par dévotion, devant cette petite chapelle pour chanter une antienne en l'honneur de la très immaculée Vierge. »

Chapelle démolie avec le couvent, vers 1830.

13° *Notre-Dame de Kersaliou* (3)

Notre-Dame de la Clarté, à Kersaliou, sur le chemin de Saint-Pol à Roscoff, petite chapelle sur une petite colline proche le manoir de Kersaliou.

---

(1) Citée par le P. Cyrille, p. 500.
(2) P. Cyrille, p. 498.
(3) Père Cyrille, p. 499.

« Les nautoniers de ce pays se trouvans jettez à la coste, sans bonnement, connaistre l'endroit où ils sont, et se voyant couverts et accablés de brouées et obscurités, ayant imploré l'assistance de la Vierge saincte, et fait promesse de visiter ce petit oratoire, se sont vus souvent délivrez de plusieurs dangers et de faire naufrage. »

Cette chapelle est signalée comme existant encore en 1856.

14° *Saint-Roch et Saint-Sébastien, près Roscoff*

L'érection de cette chapelle, nous est connue par la délibération du général Minihy, le 11 Juin 1600 (1) : « Au mois de Décembre 1598, les dits habitants auraient, obstant la contagion qui lors y était, par dévotion singulière pour la conservation du péril qui estait au dit temps, en éminent danger de mourir sans administration des Saints Sacrements et après la mort de venir carents de sepulture en terre benoiste, et n'avoir aucun endroit de ce faire aux bons catholiques romains pestiférés ou à pestiférer quand N.-S. tout puissant rendra les dits habitants présents et à venir affligés en telle punition, fait vœu et offrande de prendre et acquérir par deniers communs d'aulmônes, une pièce de terre afin de la bénir pour servir Dieu sous l'invocation de MM. S[t] Roch et S. Sébastien pour y faire une chapelle et ensevelir les cadavres pestiférés. Mgr de Neufville a arrêté la construction de la dite chapelle, et assigné le jour de demain (12 Juin 1600) pour la bénédiction de la première pierre. »

---

(1) G. 332.

15° *Saint-Roch*

Une seconde chapelle dédiée à saint Roch fut construite près de Saint-Pol, en 1630, pour le service des malades de l'hôpital bâti à cette époque pour recueillir les pestiférés.. Voici quelques-unes des délibérations prises par la maison de ville à cette occasion (1) :

« Le 2 Septembre 1629, a été remonstré que la maladie contagieuse a prins en ville de Morlaix et de Landerne, et arrivant que la ville de S[t] Paul serait atteinte de la même maladie faulte de maison pour recepvoir les malades, la ville serait en danger d'être désertée, il serait en conséquence nécessaire d'adviser et délibérer pour la construction de la maison de santé, disant (le procureur syndic) avoir fait tirer et rendre sur ce lieu, quantité de pierres à la dite fin, offrant de faire travailler dès les premiers jours, pour l'édification de la dite maison et de la chapelle qui sera construite en l'honneur de Dieu et de Monsieur S[t] Roch, ainsi qu'il a été ci-devant délibéré. »

Le 4 Août 1631, la chapelle n'est pas encore construite, et cependantele mal de contagion menaçant toujours Saint-Paul, l'on prend les mesures les plus énergiques pour éviter tout contact avec les localités contaminées. « Sur ce que le procureur syndic a remonstré la maladie contagieuse estre en la ville de Morlaix, proche de cette ville de trois lieues, et que les habitants du dit Morlaix fréquentent et hantent journellement cette ville, ont esté les habitants d'avis, deffense estre faite aux habitants de cette ville de quelque condition que ce soit de loger et bailler retraite à ceux du dit Morlaix, Plougaznou et autres lieux suspects de contagion. »

Ce ne fut que l'année suivante, 6 Mars 1632, que

---

(1) Registres de la municipalité de Saint-Pol.

M. le chantre, « en l'absence de Monseigneur l'Evêque fut prié de mettre la première pierre en la chapelle de Saint Roch en la maison de santé ».

Le 5 Juillet 1632, la chapelle s'achève et on décide que « l'on mettra au pignon de la chapelle Saint Roch les armes du Roy et à côté celles de Messire Rolland de Poulpiquet, sieur de Feunteunspeur, qui a donné le fond ».

Cette chapelle de Saint-Roch se voit en perspective dans le tableau du Rosaire de la Cathédrale.

16° *Hôpital Saint-Yves*

L'hôpital sous le patronage de Saint-Yves existait avant 1498 (1). En 1650, « les seigneurs de Kermavan et de Kergournadec'h y avaient de belles marques de bienfaiteurs ».

17° *Chapelle Saint-Nep ...*

Chapelle voisine de la chapelle de Saint-Yves, n'existe plus.

18° *Saint-Vennal*

Cette chapelle se trouvait entourée d'un petit cimetière, sur la route de Landivisiau.

19s *Saint-Enéoc*

Nous avons trouvé mention de cette chapelle dans une pièce du XVII^e^ siècle.

---

(1) G. 120.

20° *Sainte-Anne*

En 1640 (1), « non loin de la petite île qui n'est quasi qu'un rocher, le Père Maillard, Carme de Saint-Paul, viel et affaibli de ses longs travaux, restaurateur de son couvent, pour prendre quelque repos ou plutot pour vaquer plus librement à la vie solitaire et érémitique, a bâti un petit ermitage et une chapelle dédiée à Sainte Anne à l'aide de René du Louet de Coetjunval, chantre (plus tard évêque de Quimper), dans la terre duquel il est bâti ». Cette petite chapelle n'existe plus, mais de ses ruines on a relevé un petit oratoire sous le même vocable, au manoir de Kerom.

21° *Saint-Michel*

Cette chapelle, appelée du Mont Saint-Michel ou de Creach-Mikel, était située près de Pratcuiq. Les seigneurs de Penhoet en étaient fondateurs. Nous avons dit qu'en 1628, le Chapitre s'y rendit en procession pour rendre grâces à Dieu de la prise de La Rochelle.

22° *L'Evêché*

Dans le palais épiscopal était une chapelle, dans laquelle se faisaient assez souvent les ordinations.

Sous l'Empire, l'Evêché était destiné au logement du sénateur titulaire de la sénatorerie de Bretagne, M. Cornudet. De 1820 à 1827, il fut occupé par les Religieuses de la Retraite ; on y compta six cents hommes à la première retraite qui y fut donnée, sous la présidence de M. Le Goff, curé de Saint-Pol, si bien que les exercices avaient lieu à la Cathédrale. De 1827 à 1837, le palais épiscopal, sous la direction de M. Bohic, servit de maison de retraite aux prêtres âgés et infirmes.

---

(1) Bibliothèque nation., *loc. cit.*

(*A suivre*).

Discours de fin d'année
prononcé par Monsieur le Président

MESDAMES,
MESSIEURS,

Hélas ! C'est toujours la même situation pour notre pays, c'est toujours la crise de plus en plus aiguë, de plus en plus grave, de plus en plus inquiétante, sans désespérance cependant, sans découragement et sans abattement, toujours avec pleine foi dans l'avenir, mais avec des sacrifices qui vont s'alourdissant chaque jour.

Pour nous, à la Société Archéologique, c'est aussi par conséquent le même état de choses, nous devons continuer à marcher sous le même régime, et pour la quatrième fois je dois me résoudre à garder le poste de Président, sans qu'il soit pris aucune mesure pour m'en décharger. Est-ce de l'héroïsme de ma part que de me maintenir à ce poste ? Il n'y a là rien de la bravoure, rien de l'endurance et de la fermeté de nos vaillants soldats, tenant toujours et quand même, partout où ils sont en face de l'ennemi. Je vous avoue cependant qu'il me serait agréable d'être relevé de mon commandement et d'être mis à la réforme pour raison d'âge ; d'autres, plus jeunes et autant au courant de notre stratégie, conduiraient mieux nos opérations. Mais il n'y a pas à y penser en ce moment, attendons des temps meilleurs, et, en me résignant à rester à votre tête, merci de votre confiance et de votre bon concours à tous.

Les deux dernières années, dans mon allocution de la séance de décembre, j'avais parlé de nos anciens Présidents et de nos collaborateurs disparus. Pour aujourd'hui j'avais d'abord eu l'idée de rendre hommage à nos confrères vivants qui ont fourni les plus nombreux mémoires à notre bulletin. Mais en jetant les yeux sur cette entreprise, je me suis rendu compte que c'est une tâche trop difficile et trop délicate, et que le résultat pourrait même être désagréable pour les intéressés.

Lauda post mortem ; on peut parfaitement décerner des éloges aux morts et célébrer leur gloire, mais c'est risquer beaucoup que de glorifier les vivants. Ne serait-il pas mieux de faire une incursion sur un terrain moins mou-

vant et de nous occuper de sujets presque perdus dans la nuit des temps, qui ne sont pas exposés à se prévaloir ou à se froisser du bien ou du mal que nous aurons dit sur leur compte, mais qui ont cependant un rapport direct avec nos travaux et nos études.

Si nous évoquions un peu le souvenir des peuplades préhistoriques qui ont primitivement habité notre pays. On a déjà beaucoup écrit à leur sujet et fait bien des recherches, et nous ne révélerons rien de nouveau pour élucider les problèmes dont ils sont l'objet ; mais nous aurons rendu une sorte d'hommage à leur mémoire en nous en occupant dans une de nos séances d'apparat, en jetant un coup d'œil d'ensemble sur leur histoire bien ignorée, qui comprend une période bien vaste, échappant complètement à nos supputations.

***

D'où venaient ces premiers occupants ? Quel nom leur donner ? Question bien obscure et bien contestée. — Les uns vous diront que, vers 3,500 ans avant notre ère, vint de l'Orient une race d'hommes blonds. Puis, 1500 ans après, survint une autre immigration d'hommes bruns, qui refoula la première. Elle arrivait par la Scandinavie, disent les uns, par la voie du Danube, par la Grèce ou par le Nord de l'Afrique, disent les autres. Dussé-je me faire excommunier par tout ce qu'il y a d'archéologues et d'ethnologues dans le monde, je n'accorde qu'une demi-créance à tous ces systèmes, d'autant plus que les historiens de la préhistoire ne s'entendent pas entre eux et prétendent que les écrivains anciens, géographes et navigateurs primitifs sont loin d'être sincères et sont absolument fantaisistes dans leurs narrations et descriptions.

Quoi qu'il en soit, des populations anciennes, dites de la *pierre taillée,* ont laissé quelques traces chez nous, mais très clair-semées. L'occupation de la *pierre polie,* au contraire, a dû être très dense. Comment pouvoir en parler ? puisqu'il n'existe de cette époque lointaine ni écrits ni archives. Cela est vrai ; mais ces peuplades ont laissé cependant des ouvrages posthumes, des mémoires d'outre-tombe. La bibliothèque où nous devrons aller nous documenter sont les monuments qu'ils ont semés en quantité innombrable sur notre sol, monuments très nombreux encore,

bien que probablement une grande partie ait péri par suite des défrichements et des travaux de culture.

Ces monuments variés sont : les sépultures, les habitations, isolées ou groupées, camps, abris fortifiés, asiles, les pierres commémoratives, menhirs isolés, les alignements scientifiques ou cultuels, les produits industriels, armes en pierre ou en métaux, mobilier, parures, objets de luxe, ustensiles de ménage, poteries, débris de cuisine, rejets de repas, etc...

Ne cherchons pas à établir une chronologie méthodique dans le classement de tous ces restes venus jusqu'à nous ; nous serions exposés à faire fausse route et, en tout cas, nous réussirions à convaincre bien peu d'auditeurs. Enumérons seulement, ou plutôt examinons à grands traits ces témoins variés d'une civilisation bien lointaine, vieille de trente ou quarante siècles.

Le plus logique est de parler en premier lieu des habitations, quoiqu'elles aient laissé des traces bien moins apparentes que les sépultures. Notre pays, par la nature de son sol et de ses roches, possède peu de grottes ou de cavernes. Aussi n'avons-nous pas eu de véritables habitants des cavernes, comme certaines autres contrées. Les grottes qui sont creusées dans nos côtes et nos falaises, étant envahies par les eaux de la mer à chaque marée, n'étaient point aptes à servir de demeures. Par ailleurs on cite la grotte de *Roc'h-toul,* en Guiclan, près de Kerougay, à 2 kilomètres Nord-Est de Guimiliau, explorée en 1868 par le docteur Le Hir de Morlaix ; celles de la pointe du *Dibennou,* en Guissény, et de *Goarem-ar-Ménez,* en Kerlouan, étudiées par le docteur Marion en 1878-1880, qui ont fourni des traces d'habitation et aussi de sépulture.

Faut-il considérer comme des refuges habités les nombreux réduits souterrains creusés dans le tuf, se composant de petites chambres rondes ou oblongues, basses sous voûtes et reliées par des passages très étroits dans lesquels il fallait ramper ? ou n'étaient-ce pas plutôt des cachettes, des sortes de magasins pour les provisions ? Ç'auraient été des logmeents privés d'air et de lumière. On y a trouvé des objets très variés : poteries de toutes les époques, os d'animaux, cendres, charbons, etc.

Les abris sous roches ont dû être utilisés là où ils se pré-

sentaient, ou bien encore des huttes ont été adossées à des rochers de moyenne hauteur, qui leur offraient une paroi latérale toute faite et un appui solide pour leur stabilité, comme il a été constaté à Keramengham, en Lanriec.

Mais le parti le plus général était la cabane ronde ou carrée, de 2, 3 ou 4 mètres en chaque sens, composée d'un muretin en pierre comme soubassement, surmonté de cloisons ou parois en branchages ou claies d'osier, contre lesquelles on plaquait des couches d'argile ou de terre glaise pour les rendre étanches à la pluie et au vent. Au milieu du toit était une ouverture qui laissait échapper la fumée du foyer central, comme dans nos cabanes actuelles de sabotiers. Autour de ce foyer étaient rangées les pierres qui servaient de sièges et d'escabeaux, et aussi les bottes d'herbes sèches et les peaux de bêtes qui servaient de couchettes. C'était peu confortable, peu luxueux, peu hygiénique ; mais il est à croire que l'on n'y passait guère que les nuits et les journées pluvieuses, et que la plus grande partie de la vie s'écoulait en plein air.

Ces habitations étaient-elles isolées ? Dans les vestiges qu'on a rencontrés, on les trouve généralement groupées, quelquefois en grand nombre.. L'instinct de la vie en commun devait y déterminer, mais aussi les raisons de sécurité, le besoin des efforts réunis pour se défendre contre les animaux, ou contre des pillards ou des voisins rapaces.

Ces vestiges d'établissements et de groupes sont plus nombreux au bord de la mer, parce que ce voisinage offrait, par la pêche et l'abondance des coquillages, plus d'éléments pour la nourriture ; mais on en trouve aussi dans l'intérieur des terres, particulièrement sur les collines, monticules et promontoires escarpés, où il était plus facile de se défendre contre les incursions et les attaques ennemies. La distribution des monuments funèbres sur la plus grande partie du sol de notre département doit porter à conclure que sur ces points aussi devaient exister des habitations, et que notre pays devait avoir une population assez dense.

***

Camps, refuges, abris fortifiés, oppidums

C'est ce dernier nom que César donne aux ouvrages

fortifiés dans lesquels se réfugiaient ou s'établissaient les gaulois pour être à l'abri des déprédations ou des coups de main de tribus ennemies. On en trouve de différentes sortes, et on mettait à profit la disposition naturelle du terrain, permettant de s'y retrancher et de s'y défendre avec plus de facilité. Tantôt c'était un promontoire abrupt, entouré de deux ou trois côtés par la mer, comme le *Castel-coz,* de Beuzec-cap-Sizun ou le *Castel-Meur,* de Cléden, et rattaché à la terre ferme par un isthme ou un étranglement assez étroit, lequel alors était recoupé par des douves profondes et de hauts retranchements en terre ou en maçonnerie. Ces positions étaient très fortes, mais elles pouvaient être réduites par un siège assez prolongé, car il semble que les ressources de la pêche ne devaient pas être suffisantes pour nourrir les habitants pendant des semaines et des mois, et ces habitants étaient fort nombreux, puisque au *Castel-coz* M. Le Men a trouvé les traces de plus de deux cent maisons, et que le *Castel-Meur* en a fourni quatre-vingt-quinze à M. du Chatellier.

Les deux camps de *Saint-Cado* en Gouesnac'h et de *Beg-ar-menez,* en Ergué-Armel, sont aussi défendus de deux côtés par la rivière d'Odet et l'anse de Lanroz, mais pour les autres côtés ils sont assez accessibles, quoique fermés par des retranchements et des douves.

Le camp de *Penn-lédan,* à la pointe Nord-Ouest de la commune de Ploudaniel, près du moulin du Folgoët, occupe une position très forte, sur un promontoire aux flancs escarpés, resserré entre deux vallées profondes ; de ces côtés les remparts n'ont pas grande importance, mais du côté du plateau ils sont très élevés et offraient une défense très sérieuse. La position de l'oppidum du *Vrenn,* au Sud-Ouest de Cléder, non loin de Kerliviry, est à peu près analogue et est encore inabordable par trois de ses côtés.

Le vaste camp de *Kercaradec,* en Penhars, près Quimper, occupe le sommet d'un large plateau dominant le pays de tous côtés ; on pouvait, moyennant quatre ou cinq sentinelles, observer l'arrivée des assaillants et se mettre en mesure de leur résister ; les remparts et les douves qui l'entourent, sont en bon état de conservation. Sa longueur est de 300 mètres, sur 175 mètres dans sa plus grande largeur.

Le camp du *Mont,* au Sud de Poullan, dominant la route de Douarnenez à Pont-Croix, couronne également un plateau bien dégagé ; mais ici les travaux de protection sont beaucoup moins importants. Les grandes dimensions de ces deux derniers postes semblent indiquer que les habitants s'y établissaient avec leurs troupeaux. Cela est encore plus remarquable pour le camp de *Saléier* (les Salles), sur le versant Nord de la montagne de Locronan. L'ensemble mesure également 300 mètres de longueur et se compose de trois enceintes successives dont une ou deux devaient certainement servir de parcs à bestiaux.

On pourrait encore citer beaucoup d'autres refuges fortifiés, mais cela entraînerait à une étude spéciale très étendue.

Sépultures.. — Ce sont les témoins les plus nombreux et les plus remarquables de cette civilisation ancienne, car les *dolmens,* même ceux de petite dimension, frappent les yeux et impressionnent l'esprit.

Quelques-uns de ces tombeaux sont à peine apparents ; une simple dalle, posée à plat sur le sol, les révèle à un observateur exercé. Puis, lorsqu'on a soulevé ou déplacé cette dalle, on trouve qu'elle recouvre une chambre rectangulaire de 1 m. 80, 2 mètres ou 2 m. 50 de longueur, ayant ses parois formées de dalles posées debout, ou de maçonnerie en pierres irrégulières. Parfois même ce sont ce qu'on appelle des *Stone-Cists,* ou coffres en pierre de dimensions assez restreintes, dans lesquels sont déposées les cendres en des urnes, ou sont enfermés les squelettes des défunts qu'on a dû y établir dans la position accroupie, les genoux rejoignant le menton. Il arrive souvent que les bords supérieurs des dalles formant parois sont usées et polies pour s'emboîter exactement dans les rainures pratiquées dans la table formant couverture, afin que le coffret fût vraiment étanche, ne laissant rien filtrer à l'intérieur.

Mais les vrais *dolmens* se composent d'un certain nombre de dalles plantées assez profondément dans le sol, et en émergeant de 0 m. 50, 1 mètre et parfois 1 m. 50. Elles sont disposées pour former une chambre oblongue de dimensions très variables, et reçoivent comme couvercle une, deux ou trois dalles de très grandes proportions, allant jusqu'à 4 et 5 mètres de longueur et de largeur.

Quelquefois même ce n'est pas un simple dolmen, mais une galerie longue de 8 et 10 mètres, surprenante par les dimensions et le poids des matériaux qui la composent, et fournissant à l'imagination des contes et des légendes, qui font donner à ces monuments le nom de maisons de nains et corrigans, maisons de fées, loges de sorciers.

Citons comme les plus remarquables de ce genre les allées couvertes de *Poulhan,* en Plouhinec, de *Kerbannalec,* en Beuzec-cap-Sizun, du *Mougau,* en Commana ; mais il est très intéressant de voir ces ouvrages étranges partout où ils existent, particulièrement dans le pays de Penmarc'h, dans la presqu'île de Kermorvan, sur le territoire de Ploumoguer. Et c'est toujours un problème pour nous de savoir par quels moyens puissants ces ancêtres ont pu extraire, transporter et mettre en place ces blocs immenses qui effraient par leurs dimensions et leur poids, et arrivent à nous déconcerter même en ce siècle d'industrie intense et de machinisme si développé.

A voir également la parenté ou, pour mieux dire, la presque identité de structure dans tous ces travaux, on arrive à conclure qu'il y avait des relations très suivies entre tous les points de notre presqu'île, que l'on voyageait beaucoup et que l'on s'inspirait de ce qu'on avait vu chez les tribus voisines ou dans des déplacements lointains.

Menhirs — Groupes — Alignements

Avant de chercher à résoudre le problème qu'ils enferment, il vaut mieux les saluer avec Brizeux :

Silencieux men-hirs, fantômes de la lande,
Avec crainte et respect dans l'ombre je vous vois !
Sur nous descend la nuit, la solitude est grande;
Parlons, ô noirs granits, des choses d'autrefois.

Quels bras vous ont dressés à l'occident des Gaules ?
Géants, n'êtes-vous pas fils des anciens géants ?
Une mousse blanchâtre entoure vos épaules,
Pareille à des cheveux nés depuis des mille ans (1).

Quels bras vous ont dressés à l'occident des Gaules ? — C'est là en effet la question que l'on se pose irrésistiblement, à la vue de ces grandes pierres debout, qu'elles

---

(1) *Brizeux* : Elégie de la Bretagne.

soient comme des sentinelles isolées, perdues dans les champs et les landes ; qu'elles soient rapprochées en groupes, semblant s'entretenir des vieux âges millénaires ; qu'elles forment comme des cercles à incantations, témoins muets de mystères que l'on ignorera toujours ; ou qu'elles soient alignées en longues processions immobilisées à jamais.

Bien des théories ont été émises, bien des opinions ont été formulées sur les menhirs et les alignements. Notre confrère, le Commandant Devoir, pour ce qui est des alignements à éléments rapprochés ou même à éléments éloignés les uns des autres mais donnant une orientation bien déterminée, est absolument partisan de monuments indicateurs astronomiques, dirigés vers le point précis du lever du soleil, soit aux équinoxes, soit aux solstices d'hiver ou d'été.

Mais pourquoi sont-ils si multipliés et étendus sur de si longs espaces, les piliers qui constituent ces longues enfilades ? Que dire des grands groupes de la presqu'île de Crozon: Landaoudec, Le Leuré, Lostmarc'h, Ty-ar-C'huré, Toulinguet ? Que dire de la surprenante abondance des menhirs sur le terrain de Porspoder, ou de leur dissémination irrégulière dans tous les cantons de notre département ?

Ces alignements n'étaient-ils pas aussi des monuments religieux, des sortes de temples ouverts, des itinéraires de cérémonies sacrées, de marches et processions rituelles ?

Laissons ces questions, dont nous n'aurons jamais la solution complète et exacte.

Ces vieilles peuplades ont laissé de nombreux témoins de leur industrie domestique : armes et instruments de pierre, haches, marteaux, casse-tête, percuteurs ; haches de combat, haches à usage industriel, haches de luxe et de trophées, même haches d'ornement, formant pendeloques ou grains de colliers ; lames aiguës en silex, pointes de flèche en silex, les unes pour le combat ou la chasse, les autres véritables bijoux par la finesse de leur taille et l'élégance de leur forme. — Puis la POTERIE, donnant des vases de toutes dimensions, de toutes formes, de toutes variétés de pâte et d'ornementation.

Ces anciens occupants ont-ils connu la culture du blé ?

Oui, sans doute, puisque dans leurs dolmens et tumulus, dans leurs habitations on a recueilli des pierres à concasser le grain et même des meules rotatives. — Ont-elles connu l'industrie du lin et des plantes textiles ? Oui encore ; sur quelques-uns des vases en argile exhumés de leurs sépultures on a pu trouver la trace de linges, ou constater l'empreinte laissée par un tissu qui les recouvrait ou les enveloppait.

Pouvons-nous avoir une idée de leur vie sociale ? Il est à croire qu'ils formaient des tribus commandées et régies par des chefs, car le plus ou moins d'importance des monuments funéraires semble indiquer une hiérarchie dans les dignités et les pouvoirs ; et l'on peut, sans crainte de se tromper, attribuer à des chefs puissants les grands tumulus du Penker, en Plabennec, de Tossen-ar-c'honiflet, en Lanmeur, et surtout de Kerhué-bras, en Plonéour-Lanern, lequel enfermait un magnifique bâton de commandement en pierre polie, de belles armes en bronze, et trente-deux fines pointes de flèche en silex, avec une trente-troisième en cristal de roche, presque aussi brillante et aussi précieuse qu'un diamant.

Mentionnons en terminant les bijoux et parures en or provenant de la nécropole de Kerviltré, en Saint-Jean-Trolimon : collier, bracelets, bagues, pendants d'oreilles ; également d'autres bijoux analogues dans le Morbihan et les Côtes-du-Nord, et concluons qu'à une certaine époque quelques individus n'étaient ni pauvres, ni arriérés, ni dépourvus de goût, et que les arts somptuaires étaient en honneur.

A ces époques lointaines il y avait, comme il y en a toujours, des dissensions et des guerres, mais ces luttes n'ont jamais atteint les proportions de celle qui met aux prises maintenant les plus grandes puissances de l'Univers, et jamais on n'y a déployé cette barbarie raffinée et scientifique qui distingue nos adversaires.

Coupons court,... et, au seuil de l'année qui va commencer, bonne et heureuse année à vous tous et à vos familles, à notre Société et à tous les membres qui en font partie ; à nos confrères mobilisés, prompt retour glorieux dans leurs foyers.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Errata

Malgré le zèle déployé par l'imprimeur de la Société, dont l'atelier se trouve désorganisé par l'état de guerre, de nombreuses erreurs, plus nombreuses qu'à l'ordinaire, sont à corriger tant dans les procès-verbaux et chroniques que dans les mémoires. En voici les principales :

1° La première page du procès-verbal de la séance du 22 Février devrait être en réalité la page IX, cependant, l'Essai de bibliographie de M. Daniel Bernard occupant les 5 pages précédentes, il n'y a pas d'inconvénient pour les recherches à maintenir le chiffre V.

2° La numérotation des pages de la séance du 29 novembre est incorrecte. C'est LXI à LXIV qu'il faut lire.

3° Le procès-verbal de la séance du 25 janvier est l'œuvre non de M. H. Waquet mais de M. L. Ogès.

4° A la page XX, corriger le second *excédent des dépenses* en *reste*.

— XXIII, dans le titre de la chronique, corriger *de Jean le Gonin* en *des Jean le Gouin*.

— XXXVI, 10e ligne à partir du bas, lire : *maison de ville*.

— XLIII, 10e ligne à partir du bas, supprimer *si* avant *visible*.

— L, 8e ligne à partir du bas, lire : *à l'âge de 90 ans*.

— 170, 2e ligne à partir du bas, lire : *différents*.

— 178, 1re ligne, lire : *de* et non *des*. L'appel de note de la pièce justificative devrait être 2 et non 1.

— 181, titre, lire : ARCHIPRÊTRÉ. — A la 5e ligne du texte, supprimer *et*.

— 198, 2e ligne du texte, lire *Lécureux* et non *Lécuveux*.

Table des Matières

DU TOME XLIV

PREMIÈRE PARTIE

Table des Procès-verbaux des délibérations et de la Chronique de la Société Archéologique du Finistère en 1917

Pages

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES..... 5

ECHANGES OU SERVICES GRATUITS..... 13

SÉANCE DU 25 JANVIER..... I

Projet de cours spéciaux pour l'éducation des apprentis. — Projet d'une bibliographie du Finistère.

ANNEXE : Essai de bibliographie de l'île de Sein, par D. Bernard IV

SÉANCE DU 22 FÉVRIER..... V

Observations de M. Waquet sur le projet d'une bibliographie du Finistère. — Activité de la Société des Amis de Kerjean. — Remarques philologiques de M. Jenkin Jones, sur Landudec.

CHRONIQUE : Classement de monuments historiques VI

ANNEXES : La légende de Sena par H. Waquet.. VII

Étymologies par W. J. Jones..... XI

SÉANCE DU 29 MARS..... XIII

Situation morale et financière de la Société. — Découverte par M. le commandant Devoir des ruines de l'alignement de Coatenez, en Plouzané. — Rapport annuel à M. le Préfet. — Vœu de la Société française d'archéologie en faveur de la réparation des églises endommagées par l'ennemi.

ANNEXE : Rapport de la Commission de comptabilité XX

Séance du 26 Avril..... XXI
Observations de M.. le Président sur les châtaigniers de Kerséoc'h, près de Pont-l'Abbé.
Chronique : *Le jouet régional. — Les origines du cheval breton. — La brigade des Jean Le Gouin*, par M. G. Le Bail..... XXIII
Annexe : Les ruines de Reims, poème par Jean Bertot XXVII

Séance du 31 Mai..... XXIX
Étude par M. le Président de croix pattées présumées carolingiennes. — Vœu en faveur de la conservation des anciens manoirs bretons.
Chronique : *Le Bulletin de la Société des Amis de Kerjean* XXXI

Séance du 26 Juin..... XXXIII
Communications de M. le Président sur l'ancien château de Lezarscouët et le camp gaulois de Locronan. — Adhésion de la Société à la campagne des journaux du département contre certaines cartes postales.
Chronique : *Saint-Pol-de-Léon*, notes par l'abbé G. Pondaven XXXVI

Séance du mois de Juillet..... XXXVII
Excursion à Pont-l'Abbé et au château de Kernuz.
Chronique : *Répertoire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne*, par H. du Halgouët. — *Recueil sur les vicissitudes du domaine congéable*, par L. Dubreuil. — *Le général Caffarelli*, par Maurice Bernard. — *La défense de Brest sous le Consulat*, par R. Durand. — *La langue bretonne à l'école primaire*, par Daniel Bernard. — *La chapelle de Saint-Sébastien en Saint-Ségal*, par Y. Madec. — *La correspondance de M. Le Pappe de Trévern* publiée par le chanoine Pilven..... XXXVIII

Séance du 25 Octobre..... XLV
Décès de M. l'abbé Cognec et le vicomte de Villiers du Terrage. — Communication de M. le Président sur des rochers de Saint-Guénolé,

en Penmarc'h, corrodés par l'action du sable.
CHRONIQUE : Un projet de loi sur l'embellissement des villes XLVIII
ANNEXES : Notices nécrologiques sur MM. l'abbé Cognec et le vicomte de Villiers du Terrage. XLIX
Note sur le Musée archéologique, par Charles Chaussepied LVII
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE ..... LXI (1)
Elévation de M. le Président à la dignité de doyen du Chapitre de Quimper. — Exposition de dessins archéologiques au musée. — Don au musée par Mlles Goy des portraits de M. Quéré, entrepreneur des travaux des flèches de la cathédrale, et de Mme Quéré.
CHRONIQUE : *Le Commerce en Bretagne au XVIII*e *siècle*, par R. Durand LXIV
SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE LXV
Maintien du bureau sortant. — Communication de M. le Président sur la pierre levée dite Quenouille de Sainte-Barbe, en Ploéven.
ANNEXE : Sujets d'étude du ressort de la Société archéologique .....

1) Et non Ll comme on a mprimé par crreur.

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires publiés en 1917

I. Note sur la stèle gravée du Téven de Kermorvan (commune de Ploumoguer-Finistère), par [Alf. Devoir] (*planches*) 1
II. Notice paroissiale. Landudec, par Conen de Saint-Luc (*carte*) 8
III. Note VI sur une récente communication de M. le docteur Baudouin, relative à « l'existence d'une glaciation néolithique dans le centre de la Bretagne », par [Alf. Devoir]..... 40
IV. Les Archives de Lesquiffiou et l'archiviste Jean-François Le Clech, par L. Le Guennec..... 51
V. Glanes archéologiques : Plouédern. — Plounéventer. — Lanhouarneau. — Plouescat. — Landerneau, par le chanoine Abgrall..... 65
VI. Rapport sur la session normale des Comités régionaux des arts appliqués à Paris les 6, 7, 10, 11, 12 avril 1917, par Charles Chaussepied..... 97
VII. Quimper au XVIII^e^ siècle. Notes et Documents. I. La Comédie et les Jeux à Quimper en 1785, par Daniel Bernard 121
VIII. Comment étaient traités les Prisonniers de guerre en Bretagne à l'époque de la Guerre de Trente ans, par Henri Waquet 133
IX. Respect et Conservation des œuvres du passé. Lettre ouverte à M. le chanoine Abgrall, par Charles Chaussepied 147
X. Excursion d'étude à Pont-l'Abbé le jeudi 2 août 1917, par le chanoine Abgrall 152
XI. Une crise à l'abbaye du Relec, 1458-1462, par Henri Waquet 174
XII. [Les Églises et Chapelles du diocèse de Quimper (suite)] : Archiprêtré de Morlaix (suite), doyennés de Saint-Thégonec, de Sizun, de Taulé. — Archiprêtré de Saint-Pol-de-Léon, doyenné de Saint-Pol-de-Léon, par le chanoine Peyron.... 181
XIII. Discours de M. le Président..... 219

TIRAGES A PART

Tous les Auteurs des mémoires publiés dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* ont droit à un tirage à part gratuit de 20 exemplaires non brochés, avec couverture non imprimée.

Les tirages à part supplémentaires seront faits aux prix et conditions ci-après :

Papier et brochage compris — Papier du Bulletin.

	1/4 de feuille (4 pages)	1/2 feuille (8 pages)	3/4 de feuille (12 pages)	1 feuille (16 pages
25 exemplaires.	3 f.»»	4 f.»»	5 f.»»	6 f.»»
50 —	3 f.75	5 »»	6 25	7 50
75 —	4 50	6 »»	7 50	9 »»
100 —	5 25	7 »»	8 75	10 50
200 —	8 50	11 50	14 50	17 50
300 —	11 75	16 »»	20 50	24 50

Toute fraction au-dessous de 25 exemplaires paiera pour ce même nombre. Le tirage d'un nombre d'exemplaires compris entre les quantites ci-dessus, sera paye comme celui du nombre immediatement supérieur.

Une page en plus sera comptée pour 1/4 de feuille.

Couverture papier couleur fort, avec impression

25 exemplaires	2 f.75
50 —	3 »»
100 —	3 50
Chaque cent d'exemplaires en sus.	2 25

Pour les tirages de plusieurs feuilles et à grand nombre d'exemplaires, on traitera avec l'Imprimeur.

La Société prêtera gratuitement aux Auteurs les clichés typographiques qui auront servi pour le Bulletin ; mais les planches lithographiques, phototypiques ou de similigravures seront payées par eux *au prorata* de ce qu'auront coûté celles de cette publication.